



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

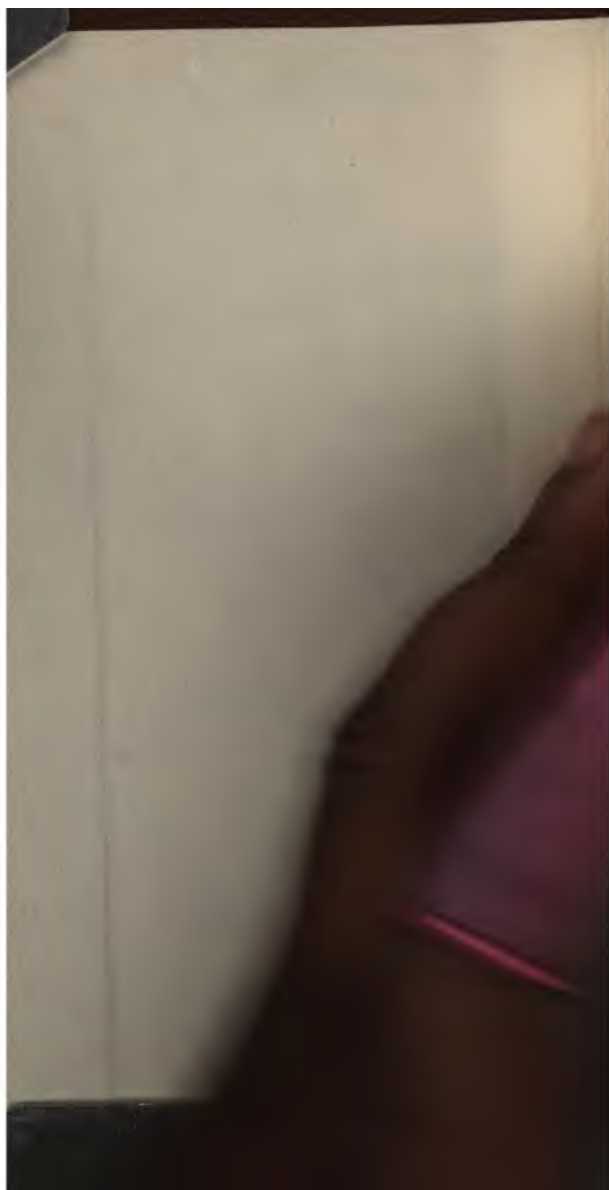
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

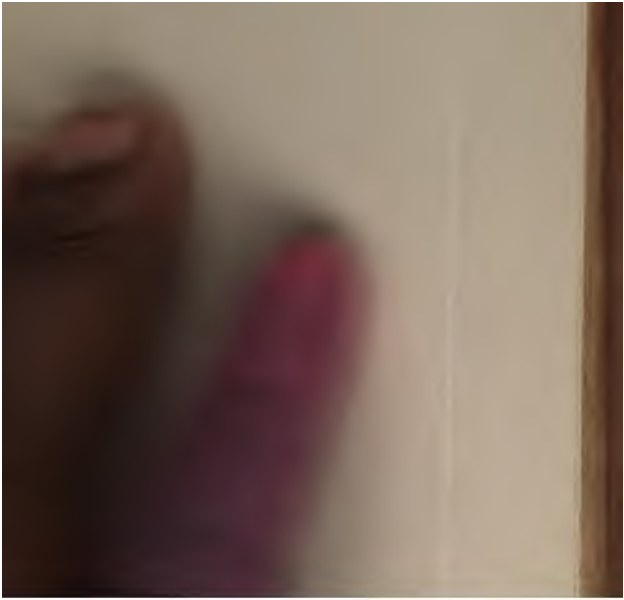
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



3 3433 06182494 6







1

LETTRES

DE MONSIEUR

1146
ANTOINE ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE.

TOME IV.



A N A N C Y,

Aux depens de JOSEPH NICOLAI.

MDCCXXVII.

A y r a u l d
7 M T 17

LETTERS

DE MONSIEUR



ANTOINETTE

DOCTEUR

TOME IV



A N A N C Y

aux depens de Joseph Nicolai

MDCCLXXVII

T A B L E
DES
L E T T R E S

Contenues en ce Volume.

- LETTRE CCXLIX. *On Répond à un Prince Ernest Landgrave de Hesse-Rhinfeldt à un Extrait d'une lettre au P. Fabert Jésuite à ce Prince, sur les prétendus Jansenistes.* 1.
- LETTRE CCL. *A M. de ***. Il découvre les dispositions de son cœur, principalement envers M. de Harlai Archevêque de Paris.* 25
- LETTRE CCLI. *A M. Louart Sur le Catechisme historique de M. de Harlai.* 31
- LETTRE CCLII. *A M. Louart. Il remercie de son compliment sur le nom de M. de Sacy &c. Il se vante de Mallebrancher de M. de Sacy &c. M. de Harlai.* 62
- LETTRE CCLIII. *A M. Louart Sur le Catechisme historique de M. de Harlai.* 63
- LETTRE CCLIV. *A M. Louart. Sur*

T A B L E.

- mort de la Mere Angelique de S.
LETTRE CCLVII. *A la Mere
 gis. Sur la mort de M. de Sacy
 Mere Angelique de S. Jean.*
- LETTRE CCLVIII.** *A la Sacre
 lique Therese Arnauld. Sur le
 sujet.*
- LETTRE CCLIX.** *Au Prince Er
 sujet du P. Jobert, du retour
 Nicole à Paris, des Jesuites &
 Mallebranche.*
- LETTRE CCLX.** *A M. Nicole.
 nature des Idées & sur l'étendue
 gible du P. Mallebranche.*
- LETTRE CCLXI.** *Au P. Que
 la Remontrance ou Justification.*
- LETTRE CCXII.** *A Mademoise
 pine & à sa compagne. Sur la
 leur maitresse.*
- LETTRE CCLXIII.** *A M. Du
 Sur l'Amor Pœnitens de M. d
 rie, & sur le train que les affaire
 glise prenoient en France.*
- LETTRE** *De M. Treuvé, où il pr
 vers cas de conscience dont il dem
 resolution.*
- LETTRE CCLXIV.** *Il repond
 proposés dans la lettre précédente.*
- LETTRE CCLXV.** *A Mad. de
 mis. Pour lui recommander un
 ne qui étoit avec elle.*

ES LETTRES.

E CCLXVI. A M. Du Vancel.
 e livre de l'Amor pœnitens de M.
 ystorie. 138.

E CCLXVII. Au Prince Ernest.
 e livre de M. Vigor, & quelques
 concernant l'autorité du Pape. 141.

E CCLXVIII. A M. Du Vau-
 Sur la servitude que l'Internonce
 usselles vouloit imposer aux Docteurs
 uvain. 148.

E CCLXIX. Au même. Sur le
 de l'Exposition de la foi Catholi-
 à l'occasion de ce qu'il lui avoit man-
 l'Internonce de Brusselles & de l'U-
 sité de Louvain. 151.

E CCXX. Au Prince Ernest. Il
 mercie de sès offres obligantes. Il
 e de ne plus l'obliger à parler du P.
 rt. Il lui parle de M. Nicole &
 Mallebranche. 156.

E CCLXXI. A Mad. de Font-
 is. Sur les fausses alarmes que pre-
 ses amis à son sujet, & l'obligation
 e étoit de se menager, sur tout par
 t à son fils. 158.

E CCLXXII. A la même. Sur
 rt de deux personnes de merite, & la
 tion d'une Religieuse. 161.

E CCLXXIII. A la même. Il lui
 art d'une pensée qui lui étoit venue
 jet des précautions qu'on le sollicitoit

T A B L E.

mort de la Mere Angelique de S. Jean. 7
 LETTRE CCLVII. A la Mere de Fa-
 gis. Sur la mort de M. de Sacy & de
 Mere Angelique de S. Jean. 7

LETTRE CCLVIII. A la Soeur An-
 lique Therese Arnauld. Sur le me-
 sujet.

LETTRE CCLIX. Au Prince Ernest.
 sujet du P. Jobert, du retour de
 Nicole à Paris, des Jesuites & de
 Mallebranche.

LETTRE CCLX. A M. Nicole. Sur
 nature des Idées & sur l'étendue
 gible du P. Mallebranche.

LETTRE CCLXI. Au P. Quesnel
 la Remontrance ou Justification.

LETTRE CCXII. A Mademoiselle
 pine & à sa compagne. Sur la
 leur maitresse.

LETTRE CCLXIII. A M. Du
 Sur l'Amor Pœnitens de M.
 ric, & sur le train que les affai-
 glise prenoient en France.

LETTRE De M. Treuvé, où il
 vers cas de conscience dont il
 resolution.

LETTRE CCLXIV. Il
 proposés dans la lettre

LETTRE CCLXV. Pour lui rece-
 tuis. Pour lui rece-
 ne qui étoit avec ell

T A B L E

de *premier*.

LETTRE CCLXXV. *A un ami q
pour les Lettres de l'Ordre general
de la Cour des de en Angleterre
contre M. Saurin.*

LETTRE CCLXXVI. *A M. Son
Secrétaire au Conseil d'Etat de S. M
Lorraine.*

Reponit a M. Saurin et M. Grand

LETTRE CCLXXVII. *A M. de F
Sur le mandement d'arrestation
de de Bruffelles intendant aux Dées
Lorraine.*

LETTRE CCLXXVIII. *A Mada
Fonprouis. Sur la conduite de son
Religieuses.*

LETTRE CCLXXIX. *Au P. O
Sur la Remise au P. Malherbe
le livre de P. le Parc.*

LETTRE CCLXXX. *A M. de F
Sur M. de Pont-Chateau; le Catec
des trois Evêques; le Brevet Exp
pour M. de Castric; les troubles de
vain; le livre intitulé, De liberta
Ecclesiaz Gallicanx; les calomnies
M. de Roches; les Caractères d
Hazard et de M. van Rom; le
que fait le Procès-verbal de donner des
aux parents de Jansénius contre
Hazard.*

LETTRE CCLXXXI. *A M. de Ca*

DES LETTRES.

Sur quelques difficultés formées au sujet de son livre de l'Amor pœnitens. 200.

LETTRE CCLXXXI. *AM.* du Vancel. Sur les Theses de M. van Espen; les affaires de la Regale; M. Nicole, un Chanoine de N. D. de Paris; un mandement de l'Evêque de Bruges, & un Concussionnaire nommé à la Prevoté de cette Eglise. 205.

LETTRE CCLXXXII. *Au même.* Il le prie de remercier M. Cassoni des bons services qu'il rendoit sur tous aux Religieuses de P. R. & à M. de Castorie. Il lui parle du Prince de Hesse-Rhinfields, de la mort de Roi d'Angleterre, de son successeur, & de l'affaire de la Regale. 211.

LETTRE CCLXXXIII. *Au Prince Ernest.* Il le remercie de ses bontés; il lui donne avis d'un envoi de livres; il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre, de sa Religion & de celle de son successeur, de quelques Ecrits sur le schisme; des Observations du P. Tellier sur le N. T. de Mous; d'un Decret de l'Inquisition contre 65. propositions de morale; & d'un Arret du Parlement contre ce Decret. 215.

LETTRE CCLXXXIV. *A Madame de Foutperruis.* Sur quelques lettres qu'il lui envoyoit; & sur ce qu'elle se prévenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuse. 227.

T A B L E

- LETTRE CCLXXXV. *A M. du Vau-
cel. Sur la mort de M. de Grana Gouverneur des Pais-bas; l'assemblée du Clergé; & les affaires du P. Hazard.* 230
- LETTRE CCLXXXVI. *Au Prince Ernest. Sur la mort de M. de Grana.* 231
- LETTRE CCLXXXVII. *A M. l'Evêque de Castorie. D'une Ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire.* 231
- LETTRE CCLXXXVIII. *A M. du Vau-
cel. Sur l'affaire du P. Hazard; le Mandement de Bruges; l'interdiction d'un Curé à ce sujet; & la prévention du nouveau Gouverneur contre MM. de Louvain & M. l'Archev. de Malines.* 241
- LETTRE CCLXXXIX. *Au même. Sur la protection que l'on devoit accorder à Rome, à l'Université de Louvain; l'épiscopiabie du Diocèse de Liege, & le remède que l'on pouvoit y apporter.* 241
- LETTRE CCXC. *Au même. Sur la lecture de l'Ecriture sainte, un Catechisme publié à Bois-le-Duc, & les suites & préventions du Gouverneur des Pais-bas contre les prétendus Jansenistes.* 241
- LETTRE CCXCI. *Au même. Sur le Catechisme des 3. Evêques; le livre de P. Guillore; le Sr. Du Bois de Louvain*

DES LETTRES.

- le traité de M. Charlas; des Theses de
P. de Vos. 259.
- LETTRE CCXCII. Au Prince Ernest. Pour
s'excuser de son silence & lui deconvenir ses
sentimens touchant les Jesuites & le fait
de Janfenius. 269.
- LETTRE CCXCIII. A M. du Vaucel.
Sur les affaires de Louvain; le P. Mal-
lebranche; quelques lettres de cachet; &
la mort de M. Deschamps. 276.
- LETTRE CCXCIV. Au même. Sur la
condamnation des Theses de M. Huygens.
279.
- LETTRE CCXCV. Au même. Sur la
condamnation des Antitheses du P. de
Vos. 283.
- LETTRE CCXCVI. A Mad. de Font-
pertuis. Sur ce qu'elle n'avoit point écrit
depuis son depart; & sur la mort d'un
Domestique de M. Vaes, & sur la con-
damnation des Theses de M. Huygens &
des Antitheses du P. de Vos. 287.
- LETTRE CCXCVII. A M. du Vaucel.
Il lui parle de la detention du Frere de
M. Guelphe; des intrigues de l'Internon-
ce de Brusselles; d'un Écrit du Chance-
lier de Brabant; des lettres au P. Mal-
lebranche; des mauvaises affaires qu'on
faisoit à M. de Wit; de Epithaphe de
Mademoiselle Laurent; d'une signature
faite à Grenoble. 290.

T A B L E

- LETTRE CCXCVIII. *Au même. Il lui parle de l'affaire du P. Hazard; des intrigues de l'Internonce de Brusselles; de l'Amor pœnitens; & de ce qui se passoit en France au sujet des Huguenots.* 299.
- LETTRE CCXCIX. *Au même. Sur la revocation de l'Edit de Nantes; l'affaire de M. de Wit; & sa dispute avec le P. Mallebranche.* 306.
- LETTRE CCC. *Au même. Sur ce qu'on eut voulu qu'il eut cessé d'écrire contre le P. Mallebranche, pour répondre au Ministre Jurieu.* 310.
- LETTRE CCCI. *Au même. Sur la condamnation que l'on continuoit de faire à Rome de plusieurs propositions tirées de bons livres; sur le livre de la Frequente Communion; la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon; & l'admission de M. Steyaert dans la Faculté étroite de Louvain.* 314.
- LETTRE CCCII. *Au même. De ses livres contre le P. Mallebranche; d'une histoire du Jansenisme; d'une Thèse des Jésuites de Louvain contre Port-Royal; de la revocation de l'Edit de Nantes.* 318.
- LETTRE CCCIII. *Au Prince Ernest. Sur la lettre qu'il avoit écrite au P. Hazard.* 331.
- LETTRE CCCIV. *Au même. Sur la Thèse des Jésuites de Louvain contre Port-Royal;*

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

T A B L E

- & les condamnations vagues. 402.
 LETTRE CCCXI. *Au même.* Sur une
 lettre du Prince de Hesse-Rhinfelds au
 General des Jesuites; les Theses mon-
 strueuses d'un Augustin de Louvain;
 une lettre d'un Recolet écrite à Rome con-
 tre M. de Castorie; & sur le grand
 nombre de Huguenots qui se convertis-
 soient en France. 410.
 LETTRE CCCXII. *Au même.* Sur l'af-
 faire du P. Hazard; l'élection au
 Doienné de Malines; un livre intitulé,
 le veritable Penitent; & la disposition
 où l'on étoit en France contre les préten-
 dus Jansenistes. 415.
 LETTRE CCCXIII. *Au même.* Sur les
 maux que devoit causer la censure de
 l'Amor Pœnitens de M. de Castorie. 420.
 LETTRE CCCXIV. *Au même.* Sur
 l'exclusion donnée à 3. Chanoines pour le
 Doienné de Malines, en vertu d'un De-
 cret que l'Internonce avoit fait venir de
 Rome; la défense faite aux Jesuites de
 prendre des Novices; le bruit qu'ils fai-
 soient courir de la condamnation de l'A-
 mor Pœnitens; les sentimens de M.
 Stenon; la querelle faite à M. van Es-
 pen par les Augustins; les sentimens du
 P. Mallebranche; & la peine que l'on

DES LETTRES.

- avoit de faire imprimer de bons livres,
 & de les faire entrer en France. 433.
- LETTRE CCCXV. *Au Prince Ernest.*
Sur certaines pensées metaphisiques de M.
Leibnitz; les sentimens de M. l'Electeur
de Treves à l'égard des prétendus Fan-
senistes; & le delai du General des Fe-
suites à repondre sur l'affaire du P. Ha-
zard. 439.
- LETTRE CCCXVI. *A M. du Vaucl.*
De l'Année chrétienne de M. le Tour-
neux. 443.
- LETTRE CCCXVII. *Au même.* *Sur la*
conversion de quelques Huguenots; l'An-
née chrétienne; la moderation des Capu-
cins de Bruxelles. 454.
- LETTRE CCCXVIII. *Au même.* *Sur*
une proposition touchant le pouvoir du
Pape, proposée en Sorbonne; une Repon-
se à ceux de Douai; un extrait de let-
tre d'Alexandre VII. sur l'Eglise de
Hollande; & une lettre de M. d'Alet
au Roi. 457.
- LETTRE CCCXIX. *Au même.* *Sur les*
sentimens du Pape en faveur de l'Amor
Pœnitens; la liberté de l'élection au
Doienné de Malines; la reponse du Ge-
neral des Jesuites au sujet du P. Ha-
zard; le livre du Chancelier de Bra-
bant contre M. Huygens. 459.
- LET-

T A B L E

LETTRE CCCXX. *Au même. Sur les sentimens du Pape en faveur de l'Amor Pœnitens; l'opinion des Docteurs de Louvain sur l'état de celui qui aime Dieu par dessus toutes choses avant d'avoir reçu l'absolution; la nomination à l'Archeveché d'Avignon.* 467.

LETTRE CCCXXI. *Au Prince Ernest. Sur le soin qu'il avoit de faire élever chrétiennement ses petits-fils; la nécessité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens, la conversion du Marquis de Fenquieres & de quelques autres; M. Stonon & les lettres du General des Jesuites & du P. Hazard.* 472.

LETTRE de M. Fraiser à M. Arnauld, au sujet de son addition à l'Apologie pour les Catholiques concernant M. Somibwell, où l'on voit les sentimens du Roi d'Angleterre Jacque II. pour M. Arnauld. 477.

LETTRE CCCXXII. *A M. Fraiser. En reponse à la precedente.* 479.

LETTRE CCCXXIII. *Au Prince Ernest. En lui envoiant le Factum contre le P. Hazard, & le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.* 481.

LETTRE CCCXXIV. *A Madame de Fontpertuis. Sur sa maladie & ses ansterités excessives.* 483.

LETT.

DES LETTRES.

- LETT. CCCXXV. *A M. du Vaucel. Sur l'élection de M. Cuyper au Doiené, & de M. vander Vliet à un Archidiaconé de Malines; l'affaire du Chancelier de Brabant; le rétablissement de la santé du Roi; l'union du revenu de l'Abbaye de S. Denis à celle de S. Cyr; & l'affaire du P. Hazard.* 486.
- LETT. CCCXXVI. *Au même. Sur la mort de M. l'Evêque de Castorie; le scandale que devoit causer la condamnation de son Amour Pénitens; le jugement que l'on devoit porter sur les 4. derniers tomes du P. Alexandre, & les affaires de la Regale.* 489.
- LETT. CCCXXVII. *A M. Cassoni. Sur la mort de M. l'Ev. de Castorie.* 495.
- LETT. CCCXXVIII. *A M. du Vaucel. Sur le choix du successeur de M. de Castorie; la sépulture de ce Prelat; le livre intitulé, Préjugés légitimes contre le Jansenisme.* 500.
- LETT. CCCXXIX. *Au même. Sur la mort de M. de Castorie; l'élection faite par les Chapitres d'Utrecht & de Harlem de M. van Heussen pour succéder à ce Prelat; le livre intitulé, Les Préjugés légitimes contre les Jansenistes.* 503.
- LETT. CCCXXX. *Au Prince Ernest. Il refute ce qu'un Jésuite de Treves avoit écrit pour décrier le livre de M. de Castorie.* 507.
- LETT. CCCXXXI. *A M. du Vaucel. Pour lui donner avis des mesures que l'on prenoit pour donner un successeur à M. de Castorie, & de quelques envois de livres qu'il lui faisoit.* 518.
- LETT. CCCXXXII. *Au même. Sur l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance.* &

T A B L E &c.

- & les maux que cauſoit le Phantome du Janſeniſme. 521.
 LETT. CCCXXXIII. *Au même. Sur l'extinction des filles de l'Enfance; l'Amor Pœnitens; un memorial pour M. van Heuſſen; l'auteur des Prejugés legitimes contre le Janſeniſme; la mort du Chancelier de Brabant & du Sr. Filleau.* 524.
 LETT. CCCXXXIV. *Au Prince. Ernest. Sur une lettre de la Reine de Suede touchant la conduite du Roi dans la conuerſion des Huguenots.* 529.
 LETT. CCCXXXV. *A M. du Vaucel. Sur les meſures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. van Heuſſen Vicairé Apoſtolique; la nomination de l'Abé de Camps à l'Eueché de Pamiers; la reponſe aux Prejugés legitimes.* 533.
 LETT. CCCXXXVI. *A M. Nicole. Sur une conference qu'il a voit eue au ſujet du ſiſtème du P. Mallebranche, & de l'Amor Pœnitens de M. de Caſtorie.* 537.
 LETT. CCCXXXVII. *A M. du Vaucel. Sur celles qu'il écrit aux Cardinaux Sluſe & le Camus; ſa Reponſe au libelle intitulé, Prejugés &c.* 546.
 LETT. CCCXXXVIII. *A M. Sluſe. Sur ſa promotion au Cardinalat.* 552.
 LETT. CCCXXXIX. *A M. le Camus Ev. de Grenoble. Sur ſa promotion au Cardinalat.* 559.

LETRES

DE

ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE SORBONNE.

LETTRE CCXLIX.

*Reponse au PRINCE ERNESTE
LANDGRAVE DE HESSE-
RHINFELTS, à un extrait d'une
Lettre du Pere Jobert Jesuite à ce Prin-
ce, sur les pretendus Janſenistes.*

MONSIEUR

Je viens de recevoir une lettre de
notre ami de Rome, avec l'extrait d'u-
ne lettre du P. Jobert à V. A. Je
n'ai jamais rien vû de si pitoyable, & j'ai
peu que V. A. ne seroit pas fâchée que
lui en fît une réponse sommaire, arti-
clée par article.

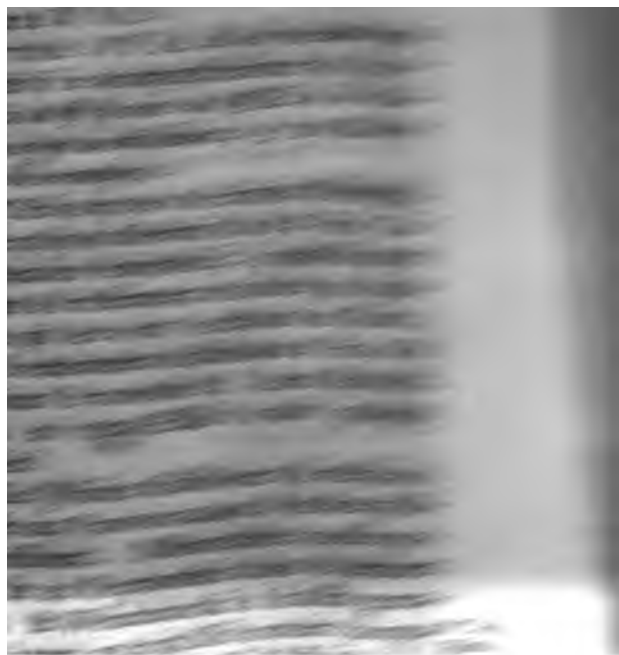
LETTRE. *Il est certain que si V. A.
Tome IV. A étoit*

2 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld
étoit informée comme nous de la conduite
des MM. Elle en jugeroit tout autrement.
R. Cela est vrai. Car chaque Jésuite
particulier n'est informé de notre conduite
que par les libelles de la Société, qui
nous représentent comme des *Deistes*, des
sacramentaires, des ennemis de l'*invocation*
des saints, de l'honneur des images, qui
ruinent les sacrements, ôtent le secret de la
confession, en abolissent absolument l'usage,
établissent des maximes capables de ruiner la
piété chrétienne. Il est sans doute que
V. A. n'avoit d'autre information de
nous que par là, elle n'auroit pas raison
d'avoir quelque estime pour nous.

LETTRE. Car je ne voi pas comment
sans cela Elle pourroit être en bonne con-
science de faire scrupule sur de très-bonnes
preuves, de condamner des gens que toute
l'Eglise condamne.

R. Voilà une nouvelle délicatesse de
conscience assez extraordinaire aux Jésui-
tes. Ils n'en font point de déchirer les
plus gens de bien par des calomnies gros-
sières, comme V. A. fait qu'ils ont de-
chiré autrefois le Cardinal Bona. Et ils
lui en veulent faire de ce qu'elle ne prend
pas des suppositions phantastiques ou de
purs mensonges pour des preuves solides,
& de ce qu'Elle ne croit pas sur leur pa-
role, que toute la terre nous condamne,

par-

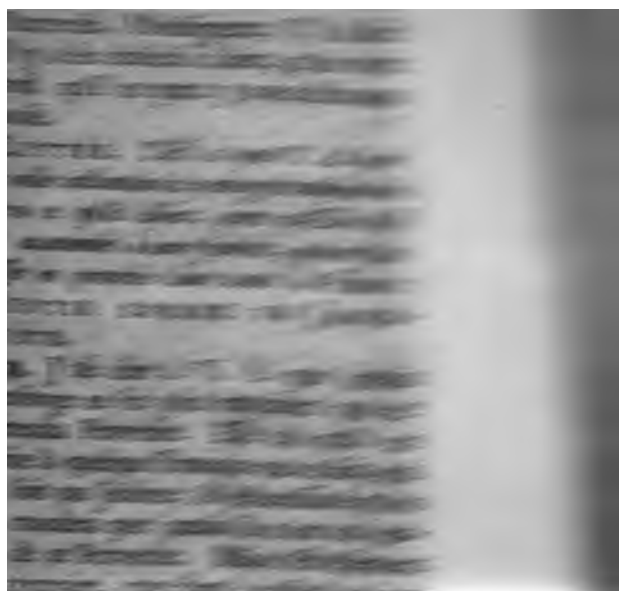


4. *CCXLIX. Lettre de M. Arnauld*

que des declamations & des réponses de l'air qui ne repondent à rien, & il sortient de plus si effrontement les plus méchantes maximes des Casuistes, que tout le credit de la Compagnie n'a pu empêcher qu'il n'ait été censuré à Rome.

2. Les Curez de Paris ramasserent de leur 7. Ecrivit tout ce qu'ils avoient fait pour faire condamner l'Apologie des Casuistes. Le P. Annat entreprit de faire voir leurs impostures & leurs calomnies. commença par un 1. Ecrivit, & il en permittoit bien d'autres (car il avoit obtenu un privilège général pour tout ce qu'il feroit sur cela) mais les Curez se justifièrent tellement par le 8. Ecrivit, & le couvrirent d'une si grande confusion par le 9. en faisant voir par des preuves convaincantes, que c'étoit lui même qui étoit grand calomniateur, que la plume tomba des mains, & qu'il n'eût plus besoin de son privilège.

3. Les Religieuses de P. R. aiant cruellement persecutées pour n'avoir voulu assurer avec serment que des propositions sont dans un livre, qu'elles étoient incapables de lire, on les defendit une apologie, qui persuada tout Paris l'injustice du traitement qu'elles souffroient. Un seculier nommé M. L. marêts, & un Docteur nommé M. C.



6 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld
il dira la vérité. Et en effet il l'a dit si
bien qu'il perdit sa cause, parce qu'il dit
sincèrement aussi bien ce qui faisoit contre
lui, que ce qui faisoit pour lui.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont point
des preuves, & encore moins des *preuves*
solides. Ils disent que nous sommes des
menteurs, & nous disons que ce sont
eux qui le sont. Jusques là cela est égal;
mais ils le disent sans en apporter de preu-
ves, & nous ne le disons jamais qu'après
l'avoir bien prouvé. V. A. peut lire sur
cela la 15. Provinciale & la 16. avec les
notes de Wendrock sur l'une & sur l'autre.

LETTRE. *C'est en vain qu'ils ont*
tâché d'effacer (ce proverbe) en y substi-
tuant les équivoques des Jésuites, comme si
c'étoient les Jésuites qui eussent enseigné les
premiers, qu'il est quelquefois permis de se
servir d'équivoques: ce qui est manifeste-
ment faux.

¶. Nous n'avons pas eu besoin d'effa-
cer un proverbe qui n'est point, ni d'a-
voir recours aux équivoques & restrictions
mentales des Jésuites, pour prouver qu'ils
sont de grands menteurs. Car on a mon-
tré que leurs livres sont pleins de men-
songes grossiers & grossièrement inventez,
sans qu'ils aient pris la peine de les colo-
rer par aucune restriction mentale. Ce-
pen-

Traité de la Justice
V. A. pour ce qui est de la Justice
qui s'en fait dans les Dictionnaires
à nosseinement qu'ils ont
été qui ont corrigé et
de les hommes. Or c'est une
un maître de se qualifier. C'est
des empereurs qu'on a fait
à Paris. On leur permettra qu'on
est fait de les introduire à la
sont les autres et les premiers
qui sont en position pour tout le
ce qui doit manifestement faire
sur les V. A. trouva bon que
une petite histoire que je t'ai
depuis quelques jours. Je t'ai
une lettre latine d'un Caut-de-Ber
à voici en françois.
y a peu d'années que dans un pays
à voit une fille curieuse de
ce que le Roy Collège de
il enlevé la trouille
es, le Roi de France
si certain sur de
ce de la Justice

8 CCXLIX. Lettre de M. Arnault
verité, mais même de la nier par des
strictions mentales, & même devant
juges. Le Recteur piqué de cette réponse
se envoya à M. de Gheldere deux Nota-
taires, qui vivent encore; l'un nommé
Rietant, & l'autre Reckhove, qui
allèrent demander au nom de ce Recteur,
s'il pretendoit soutenir ce qu'il avoit
été dans cette Ecriture qu'il avoit
signée. Mais M. de Gheldere répondit
dit par écrit, que le Recteur devoit
voir que tout Avocat qui signe une Ec-
riture en doit répondre; & que pour
il engageoit & sa personne & tout
bien à tout ce que l'on voudroit ordonner
contre lui, s'il ne prouvoit ce qu'il avoit
mis dans cette Ecriture. Les Notaires
ayant rapporté cette réponse au Recteur,
il fit beaucoup de menaces contre ce
Avocat, comme je l'ai su d'un de ces
Notaires; mais néanmoins jusqu'à cette
heure il est demeuré dans le silence.

LETTRE. V. A. paroît surpris de
ce que l'on ne reconnoît pas M. d'Alet, M.
de Pamiers & M. A. pour de saints person-
nages. C'est qu'Elle ne les voit que de loin.

Je prie très-humblement V. A. de
laisser là les vivans & de ne s'arrêter qu'à
aux deux Prelats qui sont presentement
avec Dieu. V. A. a sans doute dit
qu'Elle étoit surprise de ce que les Jesui-

as dit, parcequ'il est certain que
les Jesuites tout le monde les recon-
noissent pour des saints, & avec raison. Car
ils ne peuvent pas vivre plus saintement qu'ils
font, ni travailler pour le bien des
hommes avec plus de vigilance & de charité.
C'est ce que veut dire ce Jesuite, quand il
dit que l'estime qu'en fait V. A.
de ce qu'Elle ne les connoît que de
ce qu'elle a vu. Jamais rien fut-il plus calomnieux ?
Elle ne peut donner d'autre idée si-
nons de ceux qui les voioient de plus
pres, y voioient de grands dereglemens
pechoient bien qu'on ne les prit
pour des saints. Qu'ils les disent donc ces
saints, s'ils les savent ? On les en dé-
monstre. On est assuré que tout ce qu'ils
disent est la hardiesse de dire contre ces Pre-



10 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld
pres familles, où ils sont le plus en véné-
ration? D'où vient que feu M. le Prince
de Conti Gouverneur de Languedoc, &
qui par conséquent les voioit de plus près
que V. A, avoit choisi M. d'Alet pour
son Directeur, & que c'est sous cette
conduite qu'il est devenu lui-même un
grand saint? On auroit une infinité de
choses à dire sur ce sujet, mais on le
omet pour abréger?

LETTRE. *C'est que V. A. ne fait pas
toute la cabale qu'il y a en pour obliger
le Pape à leur écrire des lettres obligées
dont ils se sont ensuite faussement prévus
pour faire croire que le Pape approuvoit gé-
néralement leur conduite, lors qu'il ne leur
répondoit que sur une protestation particulière
qu'ils lui faisoient, d'être soumis à ses déci-
sions.*

RE. Sont-ce là des preuves bien solides
pour empêcher que V. A. n'ait une opi-
nion avantageuse de deux saints Prelats
C'est qu'Elle ne fait pas toute la cabale &c.
*C'est que les Brefs du Pape n'ont rapor-
té qu'aux lettres de ces Prelats, qu'il n'a point
vues, mais qu'il lui plait de supposer et
devinant qu'elles ne contiennent qu'une
protestation d'être soumis &c.* De telles
chimeres, sans aucune preuve, lui tiennent
lieu de si bonnes preuves, qu'après ce
V. A. ne doit pas douter qu'Elle ne se

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It highlights the need for consistency and reliability in data collection processes to ensure the validity of the results.

3. The third part of the document provides a detailed overview of the statistical methods employed in the study. It includes a discussion of the various statistical tests and procedures used to analyze the data, as well as the rationale for selecting these methods.

4. The fourth part of the document presents the results of the study, including a detailed analysis of the data and the conclusions drawn from the findings. It discusses the implications of the results and provides recommendations for future research and practice.

5. The fifth part of the document discusses the limitations of the study and the potential sources of error. It acknowledges the constraints of the research design and the limitations of the data used, and provides suggestions for how these limitations might be addressed in future studies.

6. The sixth part of the document provides a summary of the key findings and conclusions of the study. It highlights the main results and the implications of the findings, and provides a final statement on the overall significance of the research.

7. The seventh part of the document includes a list of references and a list of figures and tables. The references list the sources of information used in the study, and the figures and tables provide a visual representation of the data and results.

8. The eighth part of the document includes a list of appendices and a list of abbreviations. The appendices provide additional information and data related to the study, and the abbreviations provide a key for the symbols and acronyms used throughout the document.

22 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld
vit au Pape, ainsi Erasme a mis à la tête
de ses ouvrages le Bref que le Pape lui avoit
écrit.

R. Rien n'est plus extravagant que ce
qu'il dit de Luther. Car afin que cela
eut quelque rapport à ces Brefs du Pape
écrits aux Evêques, il faudroit qu'un
Pape eut écrit à Luther une lettre rem-
plie d'éloges, depuis qu'il eut commencé
à semer ses hérésies, & non pas seulement
que Luther eut écrit au Pape. Et il n'y
a pas moins d'impertinence à ce qu'il écrit
d'Erasme, mais c'est d'une autre sorte.
Car Erasme n'a mis le Bref que Leon X.
lui avoit écrit qu'à la tête de sa traduction
du Nouveau Testament, qui n'a jamais été
condamnée par l'Eglise, comme il a été
déclaré par l'Inquisition d'Espagne, qui
a approuvé qu'elle fût mise dans une Bible
imprimée en Espagne en 4. volumes.

LETTRE. V. A. demande où sont
ces prétendus Jansenistes? Assurément nous
ne sommes pas en peine de les trouver ici.
Tous les jours on découvre les funèbres effets
de leur cabale; & s'ils sont, comme ils disent,
persécutés plus que jamais, c'est que le Roi a
reconnu une infinité de choses qu'ils ont faites
très-prejudiciables à la Religion & à l'Etat.

R. V. A. n'aura pas eu de peine à voir
que ce Jesuite lui donne le change d'une
maniere ridicule. Car Elle n'a jamais
douté

Est à craindre par le mal qu'on
doit on peindra bien un être
qui soutiennent les erreurs
des par les Condamnés. Il y
as que les Jésuites disent qu'ils
sont en est plein, & ils se les
commer une seule personne qui
tous là ils puissent dire avec tri-
ment convaincre d'être de erre.

de plus on supplie V. M. d'or-
à ce Pecc de marquer plus parti-
sant ces fautes es de ne se lais-
sés de voir les jours, & de se la-
ches qui le Roi a vu une que une
sité très-préjudiciable à la Religion
État. Car c'est ouvrir la porte à
ortes de colonies, que de souffrir
n déchire le monde par des injures.

LETTRE. Si V. A. voit ce qu'ils ont écrit contre tous les Evêques qui ont censuré le Nouveau Testament de Mons après le Bref du Pape, Elle en auroit horreur.

RE. Il semble qu'une grande partie des Evêques de France aient censuré le Nouveau Testament de Mons, & que ceux qui l'ont censuré, l'aient tous fait après le Bref du Pape, & il paroît que c'est de cela principalement qu'il veut que V. A. ait horreur, de ce qu'on a écrit contre des Evêques qui n'avoient censuré ce Nouveau Testament qu'après le Bref du Pape. Mais tout cela est plein de fausseté. Presque tous les Evêques de France font beaucoup d'estime de cette traduction, dont il s'est vendu plus de quarante mille exemplaires. Il n'y en a que quatre ou cinq qui l'ont censuré, & on en fait les raisons. Ceux contre qui on a écrit, qui sont M. de Perfixe Archevêque de Paris & M. d'Amburn presentement Evêque de Mets, l'avoient censuré avant le Bref du Pape. On n'a rien écrit contre leurs censures, qui n'ait été approuvé de tous les habiles gens, & que V. A. n'approuvât si Elle l'avoit lu, loin qu'Elle en eût de l'horreur. Le Bref du Pape a été obtenu avant la paix de l'Eglise, lorsqu'on étoit d'humeur

de condamner tout ce qu'on attri-
 aux prétendus Jansenistes. Et un
 articles de cette paix, fut qu'il ne
 point publié en France, & qu'il
 regardé comme non avenu. Et
 fet il n'y a jamais été publié. V. A.
 voit pas que toutes les censures de
 e soient justes & bien fondées. Et
 avoit égard à celle là, les traduc-
 Françoises du Nouveau Testament
 Veron, de M. l'Abé de Maroles,
 L. l'Evêque de Vence & du P. A-
 te devroient être regardées comme
 amnées aussi bien que celle de Mons.
 raisons qui sont marquées dans le
 , comme le sujet de la condamna-
 de celle là, se pouvant manifeste-
 appliquer aux autres.

ETTRE. Si V. A. voioit ce qu'ils
 crit contre tous les Prélats, qui ont
 crit le *Miroir de pieté* & contre les Par-
 es qui l'ont fait bruler par les mains d'un
 , Elle en auroit horreur. Cepen-
 de que V. A. trouve une mine rare
 , qui lui parle avec affectation...

V. A. fait si je lui parle avec af-
 fectation & avec une mine radoucie. Mais
 que ce sont ceux qui parlent ou écri-
 à V. A. à qui ce Jesuite en veut,
 sans raison qu'il lui vient parler de
 a dit l'Auteur inconnu d'un livre

166 CCXLIX. Lettre de M. Ananid
intitulé, *Le combat des deux Clefs*, contre
les censures de quelques Evêques, puis-
que ne sachant point qui en est l'auteur,
& n'y aiant aucune part, on ne nous en
peut rien imputer. Et ainsi cela ne peut
regarder ce qu'avoit entrepris ce Jesuite
de prouver à V. A. qu'Elle ne devoit
point avoir si bonne opinion de nous.

LETTRE. Vous avez donc oublié,
Monseigneur, les beaux discours de Nesto-
rius, les plaintes d'Eutychès au 2. Concile
d'Ephèse, les belles lettres écrites par la plu-
part des plus méchans hérésiarques &c. Et
cela fait-il pas voir clairement que, quoi-
qu'ils écrivent contre les Calvinistes, &
qu'ils defendent la Religion d'un côté, ils la
déchirent de l'autre.

R. Que dire à cela, sinon qu'un hom-
me qui raisonne de la sorte meriteroit d'é-
tre enfermé avec ceux qui ne sont pas
sages. Car à quoi peuvent servir ces
beaux discours de Nestorius, & le reste,
pour faire voir CLAIEMENT, que
quoique nous defendions la Religion
d'un côté, nous la déchirons de l'autre?
Ce qu'a fait Nestorius peut-il servir de
preuve & de preuve claire de ce que
je fais?

LETTRE. Mais ils reconnoissent, dit-
on, que les cinq Propositions sont bien con-
damnées. Autre fourbe, puisque tous les
jours

jours il paroît ici des libelles & des Theses, vis ils les renouvellent.

℞. Autre effronterie. Il faut produire ces pretendus libelles & ces Theses où on renouvelle les 5. Propositions. Autrement on doit s'attendre au *mentiris impudentissimè* du P. Valerien.

LETTRE. *Si V. A. avoit vû le Miroir de pieté...*

℞. Si ce livre est si mechant que les Jesuites le veulent faire croire, ils ont bien peu de zèle pour maintenir la doctrine de l'Eglise. Car on a fait une réponse dogmatique pour la justification de ce livre à qui on a donné pour titre, *Le miroir sans tache*, & on pretend y faire voir très-clairement qu'on n'a rien dit dans le Mirior qui ne soit expressément dans S. Augustin, & qu'on n'y a soutenu aucune des V. Propositions. Il y a près de trois ans que cette réponse est publique. Si elle ne vaut rien, & qu'on y prouve mal ce qu'on a entrepris d'y faire voir, que ne la refutent-ils?

LETTRE. *Si V. A. avoit vû trois ou quatre sortes d'instructions, qu'ils ont faites sur la confession & la communion, Elle y verroit ruiner les Sacremens, ôter le secret de la Confession, en abolir absolument l'usage, & établir des maximes capables de ruiner toute la pieté Chrétienne.*

¶ Il n'y eut jamais de plus noires calomnies. Les Instructions dont il parle, sont approuvées par les Docteurs, imprimées avec privilege du Roi, qu'on ne peut avoir sans passer par des Censeurs qui sont tout à fait bien avec les Jesuites, & elles sont estimées généralement de toutes les personnes de pieté. Cela pourroit-il être, si les erreurs que ce Pere dit que V. A. trouveroit, y étoient effectivement? Mais pour qui la prend-il de vouloir qu'Elle croie sur sa parole des choses si incroyables, sans daigner lui marquer les livres par leurs titres, lui en citer les pages, & en rapporter les passages en propres termes, afin qu'Elle y voie ces erreurs, dont personne ne s'apperçoit dans Paris? Jusqu'à ce qu'il l'ait fait, il trouvera bon que par provision nous le regardions comme un grand menteur?

LETTRE. Vous voulez faire, me dites-vous, une nouvelle division dans l'Eglise. O, Monseigneur, ce ne fut jamais là ma pensée. Je souhaite au contraire les réunir avec l'Eglise en les obligeant de suivre sa doctrine, & en les convaincant qu'ils sont tombez sur le fait de la grace dans les mêmes erreurs que Calvin: & qu'ainsi il leur est inutile de le combattre sur le S. Sacrement, s'ils le defendent sur la justification.

¶. Ceter.



20 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld
Paul Irenée qui sont à la fin du Ju-
nal de S. Amour, ou qu'on a réim-
mées de nouveau dans un Vol. in-
en y joignant *Antonii Arnaldi Dissertatio*
Theologica. C'est à quoi ils n'ont ja-
sû répondre, & ne répondront ja-
Et néanmoins ils ont la hardiesse de
poser qu'ils nous ont convaincus de
tenir les erreurs de Calvin touchant
grace. Et ce qui est plus étonnant
d'oser dire, *Qu'il nous est inutile de ca-*
battre Calvin sur le S. Sacrement, si
le defendons sur la Justification, comme
d'une part nous ne l'avions pas comba-
aussi fortement sur la Justification de
le livre du *Renversement de la Morale*
que sur l'Eucharistie dans ceux de
Perpetuité de la Foi; & que de l'autre
ils n'eussent pas été assez imprudens pour
nous accuser d'être aussi bien d'inten-
gence avec lui sur l'Eucharistie que
la grace.

LETTRE. V. A. n'a-t-Elle point
ce que M. Pean a écrit là dessus de
Conférence d'un Catholique...

R. Et pourquoi V. A. auroit-il
le pitoyable livre d'un chetif con-
ste qu'on n'a jamais daigné lire
s'amuser à le refuter? Et en quel
habiles Jesuites, le P. Annat &c.
nier, faisant tous leurs efforts

reste P. 212
le Fanfouilleux
et les fopas ont se repréfont
qu'ils avoient avoit
obliés de donner l'assistance
Fanfouilleux, et cela est
est à dire qu'on de l'assistance
la femme de l'homme
eglise, et qu'on de l'assistance
s. 212
ce qui est de l'assistance
né de l'assistance
ind en l'assistance
confors de l'assistance
finir l'assistance
l'assistance
Ce qui est de l'assistance

22 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld
nent ces 5. Propositions? Or c'est
quement de cela dont il s'agissoit en
V. A. & ce Pere. Car quand V.
lui a demandé où sont ces Jansenistes
tendus? il est clair qu'Elle n'a voulu
marquer autre chose, sinon que le Jan-
senisme pris pour une secte d'hérétique
qui soutenoit les erreurs condamnées
étoit une chimere: rien donc n'est plus
mal à propos que d'alleguer à V. A. com-
me un grand mystere, ce qu'auroient dit
les Evêques ou la Sorbonne, pour lui faire
trouver ces prétendus Jansenistes qu'El-
le a voulu faire entendre, qui ne se trou-
voient nulle part.

Mais V. A. aura sans doute remarqué
ces termes de votre Archevêque de Strig-
nie, qui font assez voir que les Jesuites
de Paris ne veulent point prendre de part
à la censure de cet Archevêque, qu'ils le
regardent comme ne leur étant de rien,
& qu'ils ne se mettent pas en peine que
sa Censure soit censurée par la Sorbonne.
En quoi ils pratiquent avec bien de la
prudence, ce qui est appellé par leurs
Casuistes, *Mutatio dielaminis*, qui don-
ne droit de changer de conscience selon
les lieux & les tems, en se laissant aller
au vent de la faveur, & s'accoutumant
aux plus forts. Car en 1661, il ne suffi-
soit pas aux Jesuites du College de Cler-
mont

mont que le Pape fût infailible dans les questions de la foi, ils vouloient encore qu'il le fût dans les questions de fait, afin qu'on fût obligé de croire de foi divine que les propositions sont dans Jansenius. Et en 1683. ces mêmes Jesuites ne se foucient plus qu'il le soit ni dans la foi, ni dans les faits, pourvû que les préventions qu'ils ont données au Roi contre les pretendus Jansenistes durent toujours, & que sans rien distinguer ni rien approfondir, on prenne un autre tour pour les persecuter toujours autant & plus qu'autrefois.

L E T T R E C C L.

*A M. DE *. Il decouvre les dispositions de son cœur, principalement envers M. de Harlai, Archevêque de Paris.*

* On croit que c'étoit M. le Duc de Roannez
En 1683.

... VOilà pour le premier article de votre lettre. Le second demande un peu plus de discours. Ce n'est donc pas assez qu'on ait voulu rendre ma foi suspecte, on me veut encore ôter la charité, en me faisant passer pour un homme de sang, qui n'aime qu'à troubler le genre humain, & qui est plein de fiel & de venin contre ses superieurs. Car que signifie autre chose ce que vous me mandez,

24 CCL. Lettre de M. Arnould
dez, *Que quelques personnes disent que j'a
me à me jeter dans toutes les affaires q
peuvent déplaire à ceux que je n'aime pas
que je hais M. l'Archevêque, & que j
cherche à lui nuire &c.*

Ces discours ne peuvent rien change
dans ma disposition devant Dieu, ni m
porter aucun préjudice auprès de ceux qu
me connoissent : mais ils peuvent scan
daliser ceux qui ne me connoissent pas ;
& ce bruit me touche de maniere que je
ne puis m'empêcher de vous dire une
bonne fois & tout au long la disposition
de mon cœur en général sur toutes les
personnes avec qui j'ai eu quelque demê
lé ; après quoi je vous dirai comme je
suis pour M. l'Archevêque.

Loin de chercher à nuire à ceux qui
ont voulu me perdre, je voudrois les
pouvoir servir. Dieu fait, & quelques
uns d'eux ne l'ignorent pas, que j'aurois
pu sans blesser ma conscience, & sans
me commettre, dire ou laisser passer beau
coup de choses qui auroient fait beau
coup de peine à ceux qui avoient tâché
de m'en faire, & qui en avoient beau
coup fait aux personnes que j'aime le
mieux, & que je dois le plus aimer pour
toutes sortes de raisons divines & huma
ines. J'ai supprimé toutes ces choses ;
parce qu'elles n'étoient pas nécessaires au
lect.

service de l'Eglise. Je n'ai donc pas cherché à leur nuire. J'ai même entrepris leur défense en plusieurs rencontres. J'ai donc cherché à les servir. J'aime tout ce qu'il y a de bon en ceux qui m'ont fait le plus de mal. Je leur souhaite tout le bien que je me souhaite à moi-même. Et je voudrois de tout mon cœur le leur pouvoir procurer. J'aime donc leurs personnes. Il n'y a rien que je n'aie fait & souffert pour avoir la paix avec tout le monde. J'aime donc la paix. Il est vrai que pour vivre en paix je n'ai pas cru devoir trahir ma conscience & abandonner la vérité; mais personne n'est en droit d'exiger de moi ni l'un ni l'autre; & j'ai assez de confiance en la miséricorde de Dieu, pour esperer qu'il me fera la grace de ne faire ni l'un ni l'autre, quand toute la terre me voudroit contraindre ou à dire le contraire de ce que je pense, ou à taire ce que je dois dire pour la défense de la vérité.

Si je pouvois haïr quelqu'un, je haïrois les hérétiques. J'ai écrit contre eux, parce que je hais l'erreur; mais cela n'empêche pas que je n'aime leurs personnes, & que je ne reconnoisse que je les dois aimer jusqu'à répandre mon sang pour eux, selon les occasions que la providence pourra me présenter. Je n'ai point d'ami

Dans
l'Apolo-
gie pour
les Ca-
tholiques.

contre qui je ne sois prêt d'écrire, si venant à changer il se déclaroit contre quelque vérité importante à la Religion. Je n'ai point d'ennemi personnel dont je ne sois prêt à entreprendre la défense. Je l'ai fait publiquement depuis peu contre un Ecrivain Calviniste qui avoit calomnié ceux qui me calomnient depuis plus de quarante ans. Pourquoi cela? Parce qu'un Docteur ne doit en cette qualité haïr que l'erreur, & la doit haïr jusques dans ceux qu'il aime le mieux; & ne doit aimer que la vérité, & la doit aimer jusques dans ceux qui le haïssent le plus.

Voilà l'examen de ma conscience devant Dieu. Il me connoit mieux que je ne me connois moi même, & il peut voir en moi sur cette matiere des choses que je n'y connois pas; mais cela n'empêche pas que je ne sois sincère dans l'étendue de ma connoissance. Et à l'égard des hommes qui voudroient me juger, personne ne doit présumer mieux connoître le fond de mon cœur que moi même, sur tout lorsque j'examine le fond de mon cœur par mes œuvres, & par les sentimens qui dominant en moi. Si mes principes sont mauvais, que l'on m'instruise: on me trouvera docile, & ce ne sera pas la première fois que je me
ferai

serai rendu au sentiment d'autrui. S'ils sont bons, & que mes actions répondent à mes maximes, que l'on remercie Dieu avec moi d'avoir éclairé mes tenebres, & d'avoir soutenu ma foiblesse.

Mais ces mêmes personnes ajoutent, *que je pousse mes principes trop loin, qu'il n'y a que pour moi à écrire, qu'il semble que je sois chargé de toutes les affaires de la chrétienté, de redresser tous les torts, d'abattre, de relever, d'arracher, de planter: en un mot, que je cherche les aventures, que je paroiss être dominé par la passion d'écrire, que j'écris avec trop de chaleur, même contre les hérétiques, que je me fais continuellement des affaires avec toutes les sectes & toutes les nations, même celles dont je pourrais avoir le plus de besoin dans l'état où je suis, & que je ferois beaucoup mieux de demeurer en repos, & d'y laisser le genre humain.*

Je me sens très capable de faire des fautes, & je ne dis pas que je n'en fasse. Je n'ai nulle peine à les avouer en général, & je n'en aurois pas même à les avouer en particulier, comme Dieu m'a fait la grace de le faire en quelques ren-

core une fois la disposition de mon cœur, car c'est de cela qu'il s'agit : or cette disposition me paroît bien opposée à celle qu'on m'attribue, & sur tout à l'inquietude & à la passion d'écrire. Je me sens une pente naturelle au repos, que mes amis traitent de paresse, peut-être avec raison. Presque toutes choses sont capables de m'occuper. Je le dis à ma confusion, les petites comme les grandes. J'ai été dix ans entiers sans rien écrire pour le public, quoique je fusse environné de mille occasions; & mon silence a donné lieu à quelques personnes de m'écrire des lettres injurieuses comme à un déserteur de la cause de l'Eglise, qui trouvoit même mauvais que d'autres plus zèlez que lui prissent sa cause en main; parce que j'avois improuvé publiquement certains écrits comme donnés à contretems, & contenant des expressions moins mesurées qu'il ne faut dans un siècle aussi pointilleux que le nôtre. Je demurois cependant ferme à laisser dire les uns & les autres pour essaier une bonne fois en ma vie ce que pourroit, pour calmer les esprits, un silence entier & une patience opiniâtrée. Il ne tenoit alors qu'à moi de me retirer, comme j'ai fait depuis, si j'avois eu une si grande & si naturelle passion d'écrire. Je ne me suis
pour

pourtant retiré qu'après dix ans de silence & de patience; & je me suis retiré non pour parler ou pour écrire, mais afin qu'on ne parlât plus de moi, dont on faisoit toujours un chef de parti; & de peur qu'on ne me rendit responsable, comme on m'en avoit menacé, de tout ce qui pourroit être dit ou écrit à l'occasion des affaires de l'Eglise; doctrine, morale, discipline &c. par le tiers & le quart que je ne connois pas, & dont pourtant on me disoit être le chef. Jusques là on ne peut pas dire que j'aie témoigné un grand empressement d'écrire.

Depuis ma retraite il ne me paroît pas non plus que je me sois beaucoup pressé. J'ai laissé renouveler toutes les anciennes **calomnies**, & je me suis contenté de **renverser**, après trois ans de patience, les **fondemens** qu'on avoit pris pour en publier de nouvelles, d'Arianisme, de Nestorianisme, de haine de la pureté & de la virginité &c. Et comme l'Auteur de ces nouvelles calomnies avoit attaqué la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas sur la grace, en la traitant d'hérésie,

De la
Reponse
au Livre
de M.
Maler.

ductions en langue vulgaire, & que ses livres tout pitoiables qu'ils étoient par eux mêmes, avoient trouvé de la protection, & faisoient du bruit dans le monde, je crus qu'il étoit important de défendre la doctrine de ces deux saints Docteurs, & de refuter celle de ce nouveau Docteur, montrer que la lecture de l'Écriture Sainte traduite pouvoit être utile aux plus simples fideles, & que l'autorité de la Vulgate n'aneantissoit pas les originaux. Je l'ai fait, & je ne crois pas que l'on puisse prendre de là un fondement raisonnable de dire que je ne puis me tenir en repos. Cette dispute s'est terminée entre M. Mallet & moi, le public n'en a point été inquiet; & si elle a fait quelque peine à M. Mallet, c'est sa faute. Il n'auroit eu pour se l'épargner qu'à laisser l'Eglise en paix & deus de mes amis & moi. Depuis ce tems je n'ai point fait de livres sur les affaires qui me concernent en mon particulier. J'ai mieux aimé souffrir que de me plaindre, & il me paroît que ce n'a pas été manque de matiere & d'occasions. Il est vrai que je n'ai pas cru devoir garder un silence éternel sur les affaires de l'Eglise: mais comme il y a un tems pour se taire, il y a un tems pour parler. Les hérétiques avoient attaqué le Clergé de France.

ce. Ils vouloient tirer avantage de
cette prétendue conspiration d'Angleterre.
Ils attribuoient au Pape, au Clergé,
aux Jésuites. Ce libelle faisoit du pro-

J'attens que quelqu'un le refute.
Personne n'en veut prendre la peine. Je
reprens enfin, & je montre que la
conspiration étoit une chimère inventée
pour persécuter des innocens; & par con-
séquent je justifie tous ceux qui en sont
accusés, & entr'autres nommément les
Cardinaux & le P. de la Chaize. J'ai fait
paraître plusieurs autres petits ouvrages
contre les mêmes hérétiques sur des ma-
tières très importantes. Et j'ai même été
obligé d'écrire contre des Catholi-

* , qui sans aucun mauvais dessein
contre l'Eglise, & même avec intention
de servir, s'étoient laissé aller à écrire
des choses qui peuvent lui porter préju-

* Le
P. Male-
branches.

Je les ai fait avertir avant que
leurs ouvrages parussent. Leurs ou-
vrages ont paru malgré tous mes soins &
mes instances. J'ai répondu. Dans
ce que j'ai écrit de cela je ne vois pas grand empresse-
ment d'écrire. J'ai donné tout le tems
nécessaire pour me prévenir, à l'égard
de tous les ouvrages qui ne me regardent
pas plus qu'un autre: & à l'égard
de ceux qui s'adressoient à moi, quand
ils ont paru incapables de faire impres-

tion sur des esprits raisonnables, je les ai laissé passer. Mais pour les autres auxquels j'avois une obligation particulière de répondre, je les ai entrepris sans différer. Si l'on appelle cela de l'empressement, je le veux bien, mais il ne me paroît pas qu'il soit blâmable.

Je sai bien que l'on me fait Auteur de plusieurs autres ouvrages sur des matieres qui ne me regardent pas plus que mille autres. Mais ou je n'y ai nulle part, ou si j'y en ai quelqu'une, je puis montrer qu'ils regardent des matieres très importantes & des necessités pressantes de l'Eglise; & sur tout je puis protester, que si d'une infinité de gens qui ont le même droit, & par consequent la même obligation de parler dans ces occasions, il y en avoit eu un seul qui eût parlé, j'aurois pris plaisir à me taire; sans compter que je puis avoir eu, & que j'ai eu en effet, non des interêts ou des engagemens particuliers, mais des raisons particulieres, qui sont une espece d'engagement à écrire sur ces matieres. Je pourrois dire tout cela plus en detail, & j'aurois quelque interêt que le public en fut informé; mais il vaut mieux donner encore cette preuve que l'on n'a pas cette grande demangeaison d'écrire. Ces raisons particulieres qui tiennent lieu de quel-
que

je ne rendisse bon compte au public. hors le peu que j'ai écrit sur quelque chose humaine, ou pour me delasser, n'étant pas en état d'écrire sur des choses plus serieuses, il ne s'en trouve peut-être aucun que je n'aie dû faire au moins l'ai-je cru. Je puis m'être trompé en quelques uns; mais j'ai bien à craindre au jugement de Dieu de me voir dispensé d'écrire sur des matières importantes que de m'être pressé. Et si peu que l'on soit informé de l'état & des besoins de l'Eglise, & capable d'en être touché, on verra sans peine & avec plaisir, qu'il y a bien des choses à dire que je n'ai pas dites; que je ne me regarde pas comme un homme chargé de ces affaires, que je ne cherche pas

subir cette regle si conforme à l'inclination naturelle que j'ai au repos, de n'écrire jamais sans quelque engagement particulier. Mais comme je ne voudrois pas l'imposer aux autres, je ne sai pour quoi on voudroit que je me la fusse imposée à moi-même. S. Prosper étoit laïque, & n'a pas attendu que l'Eglise manquât de défenseurs pour se mettre sur les rangs. S. Augustin le plus grand défenseur de l'Eglise, avoit les armes à la main quand S. Prosper entreprit la défense de l'Eglise contre les Pelagiens. Athenagoras, Justin, Origenes, Aristides n'étoient que des laïques, & l'Eglise ne manquoit pas alors de grands Evêques & de saints Prêtres, dont aucun ne leur a dit : De quoi vous melez-vous ? Les simples particuliers peuvent donc se mêler des affaires de l'Eglise sans y être contraints par aucune nécessité, & à plus forte raison quand ils y sont contraints ; comme on l'a vu dans ces derniers tems, où trois laïques ont servi l'Eglise de leur plume avec tant de force & de succès, qu'il y a lieu de douter si aucun de ceux qui ont le titre le plus exprès pour le faire, s'en est jamais mieux acquitté. Tout homme est soldat dans des occasions importantes & dans les grandes extremitez. Il n'y a plus qu'à savoir si l'Eglise est dans

, plus de hardiesse à combattre la
nécessité, plus d'artifice à emba-
rasser à rendre douteuses les vérités les
plus constantes & les plus établies,
plus de timidité à défendre ces vérités,
& plus d'animosité à combattre ceux
qui les défendent. Je ne puis juger à
ceux qui savent le mieux de la corrup-
tion Ecclesiastique, si l'on a jamais
vu dans l'Eglise ce qu'on y voit en ce
siècle; la plus horrible corruption des
doctrines enseignées, flattée, déguisée, ex-
plètement représentée comme permise en
tous lieux par des livres imprimez à vi-
sage découvert avec approbation, & les
maximes de cette licence tournez en maxi-
mes de mépris des foudres de l'Eglise &
des censures ecclesiastiques; & si l'on

ser ; & je demande seulement si l'on pourroit accuser un Prêtre & un Docteur de se mêler de ce qui ne le regarde pas, s'il vouloit traitter celles de ces matieres si importantes que je dis & que je ne dis pas.

Mais quoi, dira-t-on, un Prêtre, qui n'est qu'un particulier, faire le Pere de l'Eglise, & se mêler d'enseigner les Evêques? S. Jérôme & S. Bernard, & tant d'autres n'étoient à cet égard que de simples Prêtres, & n'ont pas cru se mettre au dessus des Evêques & des Papes en écrivant des livres dont il n'a tenu qu'aux puissances de l'Eglise de profiter, & leur adressant même ces livres à dessein qu'ils en profitassent, comme S. Bernard à Eugene. Mais vous, qui n'êtes qu'un simple prêtre sans titre, sans dignité, sans fonction. Il est vrai que je ne suis que ce que vous dites, & encore plus simple, s'il se peut, que vous ne dites, quoique je le sois encore moins que je ne le voudrois être s'il se pouvoit. Mais enfin tel que je suis, je suis Prêtre & Docteur. Je pourrois donc en cette qualité, qui m'est commune avec tant de grands personnages, les suivre, quoique de loin, & faire ce qu'ils ont fait, sauf la différence des talens que je reconnois aussi grande qu'elle est, & même aussi grande qu'on

qu'on voudra, sans qu'on put me dire à l'égard du rang que je tiens, quoi qu'indigne, de quoi vous mêlez-vous? Il faudroit en revenir à examiner mes ouvrages tels qu'ils sont, bons ou mauvais, forts ou foibles, utiles ou inutiles. Et j'aurois droit de dire, s'ils sont mauvais, que ne les refute-t-on? ou, que n'a-t-on la bonté de me marquer en quoi j'ai manqué; & j'en ferois réparation publique. Et s'ils sont bons, Pourquoi m'en fait-on un crime? Mais s'il se trouve que je ne me suis pas même servi du droit que me donne le rang que je tiens dans l'Eglise, tout mediocre qu'il est, & que je n'ai fait dans des occasions très importantes & très pressantes, & au milieu d'un silence presque universel, dans des causes presque généralement abandonnées, & pour des raisons particulières, que ce que des Laïques pouvoient faire dans des occasions dénuées de toutes ces circonstances générales, & sans autre engagement que celui que l'on peut tirer de l'importance de la chose même, il me semble, Monsieur, que l'on ne doit plus me dire à l'égard de ce que j'ai écrit, *que je cherche les aventures, que je suis inquiet, que je m'ima-*

de fondement demander, Pourquoi y aiant tant de matieres importantes sur lesquelles il seroit bon d'écrire, aiant droit d'en écrire, & par consequent une espece d'engagement, & me trouvant reduit dans un état où je ne puis rendre que ce service à l'Eglise, seul & loin de mes amis, hors du commerce des lettres & des visites, n'ayant rien à faire depuis le matin jusqu'au soir, & depuis le soir jusqu'au matin, maître absolu de tout mon tems, n'ayant ni bien à gouverner, ni d'autres affaires à soutenir, & me trouvant avoir je ne sai quel talent de faire très facilement des livres assez mediocres, dont le public ne laisse pas de se contenter; il me semble, dis-je, qu'on pourroit avec bien plus de raison me demander, Pourquoi j'ai si peu écrit dans un si grand loisir, & pourquoi je laisse tant d'autres matieres autant & plus importantes que celles que j'ai traitées? Je fai ce que j'aurois à repondre à ce reproche. Mais il me semble qu'au moins j'en ai assez dit pour faire voir que je n'ai pas une aussi forte passion d'écrire & d'imprimer, que ces personnes le croient. Et si ces personnes étoient depuis aussi long-tems aussi seuls, je doute s'ils ne se seroient pas trouvez dans une espece de nécessité, ou de s'ennuier mortellement, ou de s'occuper à des choses inutiles aux au-

tres-

tres & à eux mêmes, ou d'écrire davantage sur des sujets moins importans. Peut-être auroient-ils moins imprimé, & se seroient-ils fait moins d'affaires. Mais ce n'est ni par moins imprimer qu'il faut juger si on a une si grande passion d'écrire, ni par se faire des affaires qu'il faut juger si les gens sont inquiets ou non. Tell qui a eu beaucoup de peine à se résoudre à écrire, trouve après avoir écrit, qu'il auroit écrit inutilement s'il ne faisoit imprimer, & tel qui n'a nulle inquiétude se trouve obligé par des conjonctures inévitables à se faire des affaires, qu'il voudroit pouvoir éviter, ou à manquer à son devoir. Toute l'histoire est pleine de ces exemples, & les plus grands saints, à commencer depuis leur divin chef, & continuer par son saint Précurseur & par les Apôtres, sont ceux qui se sont le plus fait d'affaires. Ce n'est donc pas par là que l'on doit juger si les hommes sont inquiets. A Dieu ne plaise que je pretende entrer en nulle comparaison avec les derniers de ceux que Dieu a sanctifiés, quelque esperance qu'il me donne d'avoir un jour part à ses misericordes infinies. Mais cette différence immense doit d'autant mieux voir qu'il faut toujours entrer dans la discussion particuliere du fond, sans décider les choses par des préjugés generaux. Ainsi, quant à ce qui

me

me regarde, en attendant que je sois obligé à rendre compte de l'occasion de chaque ouvrage, je me contenterai de profiter avec toute sorte de sincérité, que ce n'est ni l'ennui de ma solitude qui m'a porté à écrire: car je ne suis pas sujet à l'ennui, & j'aurois pu me consoler aisément par la lecture & la prière; ni la demande d'être Auteur qui m'a porté à imprimer: (il n'y a que trop long-tems que je le suis aux dépens de mon repos) ni l'inquietude; car je n'en sens aucune, & j'aime autant la paix pour les autres que pour moi; sur tout me connoissant assez pour savoir que je ne puis faire de la peine à personne, même pour les meilleures raisons, fans m'en faire beaucoup à moi même. Je n'ai donc écrit que parce que j'y ai été obligé, étant persuadé qu'il faut préférer son devoir à son inclination naturelle. Mais je ne souhaite rien tant que de n'avoir rien qui m'y oblige.

Voilà ma disposition générale, d'où il n'est pas difficile de conclure quelle est ma disposition pour M. l'Archevêque. Comme je ne hais personne, & que j'aime jusqu'à mes ennemis les plus irréconciliables, je souhaiterois n'être haï de personne. Car le plus grand mal qui puisse arriver à un chretien est de haïr, puisque celui même qui n'aime pas demeure dans

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud.

2. The second part of the document outlines the specific requirements for record-keeping, including the need to maintain original documents and to keep copies of all transactions. It also discusses the importance of regular audits and the need to ensure that all records are up-to-date and accurate.

3. The third part of the document discusses the consequences of failing to maintain accurate records, including the potential for financial loss and the risk of legal action. It also discusses the importance of training staff on proper record-keeping procedures and the need to ensure that all staff are aware of the importance of accurate record-keeping.

4. The fourth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions, including the need to maintain original documents and to keep copies of all transactions. It also discusses the importance of regular audits and the need to ensure that all records are up-to-date and accurate.

5. The fifth part of the document discusses the consequences of failing to maintain accurate records, including the potential for financial loss and the risk of legal action. It also discusses the importance of training staff on proper record-keeping procedures and the need to ensure that all staff are aware of the importance of accurate record-keeping.



J'ai donc une grande pente à vous croire, quand vous m'assurez qu'il ne me hait pas. Mais quand il seroit encore, comme il m'a paru qu'il étoit autrefois, dans la resolution de me perdre, je ne laisserois pas d'être encore dans la disposition que je viens de dire, & de me réjouir de ce que vous me mandez, que la vérité est annoncée & soutenue dans ses conférences, qu'il conclut presque toujours au meilleur avis; & que lui étant arrivé une fois d'avoir fait autrement, il a écouté ce que ses inferieurs lui ont représenté, est revenu à leur avis, & même leur en a fait honneur. Tout cela est très bon & très louable en soi, & peut avoir de très bonnes suites. Car quel bien ne pourroit pas faire M. l'Archevêque dans le rang qu'il tient dans l'Eglise, & auprès d'un grand Roi? Je m'en réjouis donc en cette maniere, & je m'abandonne d'autant plus volontiers à ce sentiment, qu'il me paroît que mon interêt n'y a jusqu'à present nulle part; quoique vous croiiez que la disposition où est M. l'Archevêque, pourra bien se terminer à la Paix de l'Eglise & à la mienne particuliere. Je donnerois mon sang pour la premiere, & je n'en desesperere pas. Car elle ne tient à rien dès le moment que M. l'Archevêque la voudra. Mais pour ce qui me regarde, il y

tems qu'il me paroît qu'il n'y en a
d'autre à esperer en ce monde, que
paix interieure que Dieu seul peut
r, malgré l'opposition des hommes,
il donne à ceux qui ne mettent point
perance en ce miserable monde, &
cherchent que Dieu. Pour celle
pend des hommes, quelque chose
ous me puissiez dire, j'ai peine à
que j'y puisse jamais parvenir. Ce
as que j'aie jamais regardé M. l'Ar-
que comme un ennemi irreconcilia-
Peut-être ne m'a-t-il jamais haï.
ai oui dire que les habiles gens ne
t personne. Je n'ai pas cru non-
ue le Roi me hait assez pour ne re-
jamais. Il est trop grand; & je
rop peu de chose. J'ai donc cru
l. l'Archevêque pouvoit un jour
de m'être contraire; & je vois bien
que s'il me connoissoit bien, il
oit m'être un jour favorable, & me
it dans l'esprit du Roi. Mais sup-
l, comme je fais très volontiers,
lès à present M. l'Archevêque ne
aille point de mal, & veuille bien
er auprès du Roi, comment pourra-
empêcher les Jesuites de me nuire,
qui ont tant d'entrée & de credit, &
dailleurs me regardent plutôt sur
de leurs predecesseurs, que par

propre connoissance, comme un méchant homme, ennemi de leur Société, & de l'Eglise; car c'est chez eux la même chose, & qui par consequent se font & se feront toujours une espèce de conscience & une maxime de Société, aussi inébranlable qu'une maxime d'Etat, de me pousser jusqu'à la mort.

Il est vrai que vous ajoutez, que M. l'Archevêque paroît être fâché de ma retraite, & même désirer mon retour. Je sai que M. l'Archevêque a beaucoup de credit, & toute l'adresse qu'il faut pour faire réussir des choses plus difficiles. Mais pardonnez moi, Monsieur, si j'ose vous dire, que c'est son credit même & ses talens qui me font encore un peu douter de sa disposition. Je crois qu'il ne me hait pas. Mais s'il avoit changé de sentimens pour moi jusqu'au point de me vouloir un peu de bien, comme il fait ce qu'il desire auprès du Roi sur ces affaires, il me semble, Monsieur, que je m'apercevrais de ce changement en mieux, par celui de la maniere dont on a reçu mon Apologie contre M. Mallet, & l'Apologie pour les Catholiques, & par le traitement qu'on fait à ceux de mes amis qui leur ont donné entrée dans le Roiaume, ou qui m'en ont voulu faciliter le debit. Quoique la perte de mes livres saisis, im-

pri-

187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

& que M. l'Archevêque m'auroit donné toutes les assurances nécessaires pour oser paroître en France, il me semble qu'il n'y a point d'homme d'honneur qui pût me conseiller de sortir de ma retraite, tandis que des personnes qui souffrent pour moi, seront retenues prisonnières ou reduites à se cacher. Permettez moi, Monsieur, de vous dire tout ce que je pense. Il me seroit bien doux de revoir mes autres amis : mais de quel front oserois-je être à mon aise & en liberté, tandis que ces personnes souffriront, ou par la fuite, ou dans les prisons ? Et comment, pour ménager quelque repos & quelque sûreté dans le peu de tems qui me reste à vivre, pourrois-je me résoudre à paroître à soixante & treise ans, traînant une vicillesse inutile & honteuse au milieu de mes amis souffrans & abandonnez, & de mes ennemis triomphans ? Mais quand M. l'Archevêque auroit fait pour mes amis, & pour mes livres ce que vous dites qu'il pourroit bien faire pour moi, croiez-vous qu'il convint au Roi & à M. l'Archevêque que je parusse dans le monde ? Et ne croiez-vous pas au contraire que ce seroit m'exposer à de nouvelles affaires de la part des Jésuites, qui n'ont jamais pu se résoudre à me laisser en repos ; & par consequent exposer le Roi &

& M. l'Archevêque aux continuelles importunités qu'on leur faisoit, ou pour me perdre ou pour m'abandonner ?

Il me semble donc que je n'ai rien à faire qu'à me résoudre à achever le peu de tems qui me reste à vivre dans la retraite, servant Dieu & son Eglise, tantôt en silence, tantôt d'une autre manière, selon les occasions qui se présenteront de le servir de manière ou d'autre. Trente six ans de ma vie passés de cette manière, doivent m'y avoir accoutumé, le reste ne vaut pas d'être ménagé. Et peut-être se trouvera-t-il à fin de compte, que j'aurai mieux fait de me contenter de l'état où je suis, que de m'exposer à de nouvelles traverses sous l'espérance d'un plus grand repos, & de me mettre en danger de tomber entre les mains de mes ennemis, en cherchant la consolation de mourir entre les bras de mes amis.

Mais cette pensée n'empêche pas que je ne me rejouisse pour l'Eglise & pour ceux qui la peuvent calmer d'une seule parole, des moindres apparences de la paix. C'est déjà beaucoup que celui qui y peut le plus contribuer, ne s'en éloigne

der à m'en persuader, c'est la manière dont j'apprens qu'il traite ces bonnes Religieuses, à qui je prens un si grand intérêt. Il vient de leur accorder un bon Confesseur. Et celui-ci est le troisieme de cette sorte qu'il leur accorde en connoissance de cause; & je viens de recevoir une lettre qui m'apprend qu'il a procuré auprès du Roi l'entrée d'une Converse dans cette Maison. J'avoue que cela me console extrêmement. Peut-être qu'il commence à mieux connoître cette maison qu'il ne faisoit quand il y fit le dernier changement; & que s'il ne la connoît pas encore assez pour la remettre en l'état où il l'a trouvée, il la connoît assez pour penser à lever de l'esprit du Roi une partie des facheuses impressions qu'il a prises contre cette maison. Et cela m'a fait penser quelque fois, que si M. l'Archevêque connoissoit un peu les livres pour lesquels tant d'honnêtes gens ont été & sont encore en peine, il leur seroit peut-être plus favorable qu'il n'a été jusqu'à present, & qu'il feroit au moins donner main levée des livres. Il me revient de tant d'endroits, que la lecture en peut être utile à l'Eglise, & à ceux qui s'en sont séparés, que je me confirme de plus en plus dans la pensée qui me les a fait entreprendre. Je ne doute donc pas que M. l'Arche-

vêque n'entrât dans le sentiment du public, s'il se donnoit la peine ou de parcourir ces livres, ou de s'en faire faire le rapport. Et si ce que vous me dites est comme vous le croiez, il voudra bien se donner cette peine. Or si ces livres sont bons, je ne vois pas que les personnes qui ont contribué à leur donner entrée en France, soient si criminelles. Ainsi j'espérerois que le debit des uns, seroit une disposition à la liberté des autres, & je commencerois à croire que l'on seroit un peu revenu de cette aversion personnelle qui a fait passer jusqu'à présent pour mauvais, & même pour condamné tout ce qui porte mon nom.

Jusques là, Monsieur, vous me permettez de douter un peu, non de votre bonté pour moi & de votre sincérité, mais de votre opinion sur l'état des affaires. Mais comme ce doute, dans ce qui me regarde, n'empêche pas que je ne vous croie bien informé dans tout le reste, je vous supplie aussi de ne pas douter, que je n'aie une véritable joie de tout le bien que vous me mandez, que je ne m'estimasse heureux d'y pouvoir contribuer, que je n'aie pour mes superieurs tout le respect que je dois, & que je ne desire de tout mon cœur à M. l'Archevêque tout ce que je me desire à moi même. Je ne sai si les hommes

seront contents de cette protestation qui est très conforme à ma disposition présente, & passée. Mais il me suffit que ma conscience l'avoue, & que Dieu l'approuve. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'en faire usage pour l'édification du prochain, quand vous en trouverez l'occasion. La charité est aussi essentielle à un chretien que la foi. Je crois donc que comme on est obligé de rendre compte de sa foi à tous ceux qui le demandent, on doit aussi rendre compte de l'état de son cœur à tous ceux qui ont quelque intérêt à en être informez. Il n'y a point de charité sans foi; mais la foi ne sert de rien sans la charité. Ce seroit donc bien inutilement que Dieu m'auroit fait la grace de demeurer inviolablement attaché à la foi de l'Eglise, si j'étois sans charité, si je laissois prendre le dessus à des ressentimens humains dans mon cœur, sur les sentimens que je dois à mes freres, & plus encore à mes superieurs; & si je ne demandois à Dieu d'augmenter de plus en plus ces sentimens en moi, & de m'ôter plutôt mille fois la vie, que de permettre qu'ils se refroidissent, ou qu'ils s'éteignent dans mon cœur.

Voilà, Monsieur, peut-être un peu trop au long l'éclaircissement que j'ai cru devoir au prochain sur l'avis que vous m'en don-

nez. Mais je crois aussi que le prochain me doit cette justice, de ne pas croire ni que j'aie troublé la paix de l'Eglise, quand je suis entré dans quelque dispute contre ceux qui en alterent la doctrine; ni que j'aie du préférer la paix avec un particulier, quand il s'agissoit d'un intérêt général; ni que je n'aie pu conserver la charité que je dois à ceux contre qui j'ai été obligé d'écrire, quand la fuite de la dispute m'a obligé à faire voir qu'ils se trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres. Or je crois que par la miséricorde de Dieu il ne se trouvera pas que j'aie écrit contre personne, si non ou pour défendre la doctrine de l'Eglise, ou pour justifier des personnes innocentes, dont la reputation importoit à l'Eglise, ou pour rendre raison de ma foi; ni que j'aie rien dit contre les personnes hors du sujet de la dispute ou de la nécessité de la cause. Si cela est, comme je le crois, on a tort de se scandaliser de ce que j'ai écrit, ou de chercher dans mon cœur ce qui n'y est pas, & de m'attribuer sans preuve des sentimens très opposés à ceux dont mon cœur me rend témoignage. Je suis, Monsieur &c.

L E T T R E C C L I .

2 Janv.
1684.A M. DODART. *Sur le Catechisme
Historique de M. Fleury.*

J E n'ai reçu que depuis 4. jours la réponse de M. Fleury du 13. Decembre.

Je n'ai pas douté qu'il ne fût dans les sentimens dans lesquels il temoigne être par cette réponse; *qu'il n'y a point d'actions indifferentes, parce qu'il n'y a que deux principes de nos actions, la cupidité & la charité, & qu'ainsi excluant entierement l'amour de la creature qui fait le péché, l'amour de Dieu prend necessairement la place, puisque le cœur humain ne peut être sans amour.* Mais je ne crois pas me tromper, si je suppose encore qu'il connoît l'importance de cette doctrine, & qu'il est persuadé qu'on ne la peut renverser, sans renverser non seulement toute la morale chrétienne, mais toute la Religion, comme il seroit aisé de le prouver par S. Paul. par S. Augustin, & par S. Thomas. Et enfin il me paroît plus clair que le jour, que l'opinion de la suffisance de l'attrition par la seule crainte de l'enfer, pour être justifié dans le Sacrement de la penitence, est le renversement de la loi nouvel-
le,

le, puisque c'est vouloir que la crainte fervile qui étoit l'esprit de la vieille loi, qui n'engendrait que des esclaves, selon S. Paul, soit une disposition suffisante pour être reçu au nombre des enfans de Dieu.

Je suppose que nous convenons de toutes ces veritez, & ainsi toute la question se réduit à savoir, si l'auteur du Catechisme ne doutant point que l'amour ne soit nécessaire pour exclure la volonté de pêcher, & pour être en un état où l'on puisse recevoir avec fruit l'absolution du Prêtre, il a pu & a dû en parler d'une manière embarrassée, & qui puisse faire croire aux simples qu'il en doute, ou au moins qu'il n'y a point de mal d'en douter. Car c'est assurément ce que fait recevoir cette façon de parler: *Il faut toujours qu'il exclue la volonté de pêcher, ce qui S E M B L E ne pouvoir être sans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour!* Ou, selon la nouvelle correction qui ne me paroît pas avoir un autre sens, *ce qui ne S E M B L E pas pouvoir être sans quelque commencement d'amour.* Voilà comme on parle des choses douteuses, ou qui au moins ne sont gueres importantes. Or je ne puis demeurer d'accord qu'on ait dû en user ainsi dans cette rencontre. Et les raisons qu'on en apporte ne me le persuadent pas.

La 1. est que ce qu'on a dit à la fin de cette 48. leçon est pris du Concile de Trente, sess. 6. ch. 6. où ce qui est dit de la justification en général se peut appliquer à la penitence, aussi bien qu'au baptême.

ꝛ. Il me semble que cela prouve au contraire, qu'on a pu & qu'on a dû parler de la nécessité de l'amour pour être justifié dans le Sacrement de la penitence, sans aucun terme qui marquât que cela fût douteux; car le Concile n'en parle pas en doutant.

La 2. est, qu'on a suivi le même Concile, sess. 14. ch. 4.

ꝛ. Mais il ne semble pas qu'on ait raison de s'arrêter à cet endroit du Concile, après la déclaration du Cardinal Palavicin qui prouve par les Actes, que le Concile n'a point eu intention de définir que l'attrition dont il est parlé en cet endroit, soit suffisante pour être justifié dans le Sacrement. L'auteur du Catechisme en convient, & il dit qu'il n'a pas dit aussi qu'elle suffise. Mais cet endroit de la sess. 14. ne disant pas que l'attrition par la seule crainte suffise, & celui de la sess. 6. déclarant positivement que l'amour est nécessaire pour être justifié dans le baptême, & à plus forte raison dans le Sacrement de la penitence, il me semble qu'on doit conclure de là, que le Concile don-

donne tout droit d'enseigner affirmativement & sans hesiter la necessité de l'amour, & qu'il n'oblige en aucune sorte à en parler avec doute.

3. *Quant à moi, dit l'auteur du Catechisme, je ne doute point que l'amour ne soit nécessaire, mais je n'ai pas assez d'autorité, moi Prêtre particulier, pour proposer mes sentimens, sur tout dans un Catechisme, où je ne prétens faire autre chose qu'exposer la doctrine la plus universellement reçue, sans entrer dans aucune question.*

Re. S'il s'agissoit de savoir pourquoi on n'a pas parlé des certaines choses dans un Catechisme, on auroit raison de dire, que c'est qu'on ne doit parler dans les Catechismes que des matieres les plus communes, & que les fidelles ont plus besoin de savoir. Mais je ne vois pas que quand on y traite de quelque point de doctrine, on ne soit pas aussi obligé que par tout ailleurs, d'en parler selon la verité, & non selon les opinions les plus reçues; sur tout quand ce sont des choses fort importantes, & où il y va, ou d'établir ou d'affoiblir un des plus grands fondemens de la Morale de J. C.

Tout Prêtre a assez d'autorité en ces rencontres, pour dire affirmativement sans crainte ce qui lui paroît certain, quoiqu'il soit contesté par d'autres. Toute la

modération qu'il peut garder, est de ne les point condamner: & c'est ce que l'auteur a fait en beaucoup d'autres rencontres, où il n'a pas suivi les opinions les plus communes; mais celles qu'il a crûes plus vraies. A quoi on peut ajouter, qu'il y a plusieurs Evêques en France qui se sont déclarés dans leurs Catechismes pour la nécessité de l'amour de Dieu. Et ainsi ce n'auroit pas été son autorité particulière, mais celle de ces Prelats qu'il auroit suivie en faisant comme eux.

4. *Les deux opinions de la nécessité du pur amour & de la suffisance de l'attrition avec le Sacrement, sont enseignées dans les Ecoles & autorisées publiquement.*

R. C'est ce qui donnoit droit à l'auteur du Catechisme de prendre le parti qu'il croit véritable, & de ne pas proposer avec quelque doute, ce dont il assure qu'il ne doute point.

5. *La Faculté de Paris n'a osé rien décider sur cette matiere.*

R. Mais ce n'est pas décider que de dire ce que l'on croit vrai, sans rien dire contre ceux qui croient le contraire. Et en effet pourquoi l'auteur n'auroit-il pas pu dire dans le grand Catechisme, ce qu'il fait dire aux enfans dans le petit p. 248.

D. *Pent-on haïr le peché sans aimer Dieu?*

Dieu? R. Il y doit avoir au moins quelque commencement d'amour de Dieu.

Cela est resolutif, & ainsi on ne voit pas quelle nécessité il y avoit de mettre dans le corps de cette leçon du petit Catechisme..., avec une ferme résolution de se corriger qui exclue tout à fait la volonté de peccer, CE QUI NE PAROIT PAS pouvoir être sans quelque commencement d'amour de Dieu. N'auroit-il pas été plus net & plus avantageux pour l'établissement d'une si grande vérité, de dire simplement, ce qui ne peut être sans quelque commencement d'amour de Dieu?

.5. Le Pape Alexandre VII. a fait un Decret de l'Inquisition pour défendre aux deux parties de se condamner l'un l'autre.

R. Il y auroit bien des choses à dire sur ce decret; & l'autorité Episcopale y est terriblement blessée. Mais on ne fait rien contre ce Decret en disant nettement & sans témoigner de doute que l'amour est nécessaire. Car c'est un des principaux points que M. M. les Docteurs de Louvain ont présenté au Pape avec tout le reste de leur doctrine, tant sur la morale que sur la grace. Et ils ne se sont pas contentés de déclarer que l'amour de Dieu étoit nécessaire, mais que cet amour de Dieu étoit nécessaire pour recevoir l'absolution et étoit l'amour de Dieu plus que

que de toutes choses. Et cependant on n'a trouvé, à redire, à Rome après un long examen, ni à ce point B, ni à aucun autre de leur doctrine. Et le livre de M. l'Evêque de Castor, qui va sur cela encore un peu plus loin qu'eux, a été fort bien reçu à Rome. Il est donc certain que l'auteur n'auroit rien fait contre ce Décret d'Alexandre VII. s'il avoit dit ce qu'il pense d'un point de doctrine si important, sans se servir d'une expression affoiblissante, qui peut donner de l'avantage aux protecteurs de l'attrition par la seule crainte.

J'ai vu un excellent Curé de ce païs ici, qui est un vrai saint & qui fait des merveilles dans sa Cure, qui faisant dail-lours beaucoup d'estime de ce Catechisme, que je lui avois recommandé, m'a témoigné depuis en être tout dégoûté à cause de cet endroit B, & j'ai eu bien de la peine à le remettre en lui disant que c'étoit un terme de modestie, & que cela empêchoit pas que l'auteur ne fût très persuadé de la nécessité de l'amour de Dieu. C'est que tous les gens de bien de ce païs-ci qui ont étudié à Louvain, ont un très grand zèle pour ces sortes de veritez, & ne peuvent souffrir qu'on en parle comme en doutant, parce qu'ils lisent beaucoup l'Ecriture, & qu'ils sont fort attachés

chés à la doctrine de S. Augustin : ce qui leur fait regarder comme indignes du nom de Chrétiens ceux qui prétendroient obtenir le pardon de leurs péchez, dont ils ne se repentiroient que par la crainte qu'ils auroient d'être brûlez dans l'enfer.

Je ne vois donc pas que l'on gagnât rien en faisant le changement que l'on propose. Car on y laisse ce qui les blesse, qui est l'expression qui marque du doute. Cela feroit plutôt un mauvais effet, si on savoit que l'auteur a consenti que l'on fit un changement, & que néanmoins il est demeuré ferme à ne vouloir point parler plus résolument. Au lieu que cela pourra passer plus doucement, si on ne change rien du tout presentement, en se reservant à faire davantage dans une seconde édition.

Pour M. l'Evêque de Meaux, je ne suis point surpris qu'il n'ait pas fait d'attention particuliere à ce qui a fait de la peine à MM. de Louvain. C'est que l'on n'est pas si délicat en France sur cette matiere là, que dans les Pais-bas, où on est plus accoutumé à regarder ce point de l'amour de Dieu comme l'essence de la Religion Chrétienne. Mais la lettre que M. l'Evêque de Meaux a écrite à M. l'Evêque de Castoré sur son livre de

l'Amour penitent, qui en est une très belle & très avantageuse approbation, me fait juger qu'il n'auroit point trouvé mauvais que l'on eût mis cet endroit, comme j'ai cru qu'on le pouvoit mettre.

L E T T R E C C L I I .

17 Fevr. 1684. *Au R. P. QUESNEL. Il le remercie de son compliment sur la mort de M. de Sacy &c. Il lui parle du P. Malebranche, de M. Baluze, & de M. de Harlay.*

* De M.
de Sacy
& de la
Mere
Angeli-
que de S.
Jean A-
belle de
P. R.
† De
M. de
Luzanci.

■ La
Defense
de M.
Arnauld
contre la
Rep. au

J'AI reçu presque en même tems vos deux Lettres du 10. Janvier & du 8. Fevrier. Je vous suis bien obligé de tant de bonnes choses que vous me dites pour me consoler de l'une & de l'autre de deux morts * bien precieuses devant Dieu, mais bien affligeantes selon la nature. Mais hélas ! je reçois la nouvelle d'une troisieme † qui oblige encore de dire, *Dominus est*. Il semble qu'il a voulu unir dans le ciel ceux qui l'étoient si étroitement sur la terre. C'est à celui qui nous frappe à nous consoler. J'apprens qu'on doit commencer jeudi prochain à imprimer contre l'auteur de la Réponse *. Ce sera un ouvrage de 12. ou 13. feuilles. On croit qu'il suffira pour former le
ju-

jugement du public touchant cette Ré-
 ponse, & quant aux manieres & quant
 au fond: & que l'auteur aura de la pei-
 ne à s'en relever. J'ai bien songé au pa-
 pier qu'il a donné il y a 10 à 12 ans *.
 Mais j'aimerois mieux qu'on m'eût cou-
 pé la main que de lui en faire aucun re-
 proche. Rien ne seroit plus malbonnête
 que d'abuser de cette confiance. Mais
 sachant cela, comment ose-t-il dire dans
 un livre imprimé, qu'il n'a jamais été dans
 nos sentimens touchant la grace? C'est
 sur quoi aussi je ne le pousse point. Car
 il m'est fort indifferant qu'il en ait été
 ou qu'il n'en ait pas été. Permettez moi
 de vous dire, qu'on est aussi obligé d'hu-
 milier cet auteur pour le bien de l'Egli-
 se, que l'on s'est cru obligé autrefois
 d'humilier l'Evêque de Vabres, l'Evê-
 que de Lavour, & Desmarests de S. Sor-
 lin. Car jamais homme ne fut si fier &
 si plein de lui-même; & ainsi le plus
 grand service qu'on lui peut rendre, est
 de travailler à le guerir de cette enflure.
 Vous en jugeriez ainsi, si vous aviez vu
 son dernier livre. Car on ne sauroit
 s'imaginer de plus insolent. Mais on
 tient assuré qu'il rabattra la moitié de
 sa fierté quand il aura vu ce qu'on lui
 propose...

Comment le Sr. Baluze

*livre des
vraies &
fausses
idées.*

** C'étoit
une re-
tractation
de la
signature
du for-
mulaire
que le P.
Maie-
branche
avoit mi-
se entre
les mains
de M.
Arnauld.*

faire passer à Rome cette pension de
1000 livres (a) sur Auxerre, sans donner,
com-

(a) Le P. Quefnel a mis la note qui suit sur cet endroit, & on croit la devoir conserver, quoique sur une lettre il s'en trouve une à peu près semblable.

[M. Colbert voulant récompenser un M. Martin Prêtre d'une grande piété, Precepteur de ses enfans, lui fit donner deux mille livres de pension sur l'Eveché d'Auxerre, auquel il avoit fait nommer un de ses parens & de son nom, après la mort de son propre Frere de lui M. Colbert, M. Martin refusa cette pension, representant à M. Colbert que n'ayant jamais rendu aucun service au Diocèse d'Auxerre, il ne croioit pas pouvoir jouir de cette portion des biens de cette Eglise, encore moins la recevoir à titre de récompense pour des services temporels. M. Colbert ne goûta pas fort ces raisons, & lui recommanda de ne pas inspirer ces sortes de maximes à ses enfans; & dans la suite il lui donna quelques rentes sur la ville. Il fit avoir la moitié de cette pension à M. Baluze, qui avoit besoin de Rome pour cette affaire, laissa le dessein qu'il avoit pris de faire imprimer des Actes du Concile de Basle fort amples, pour l'exécution duquel il avoit entrepris la nouvelle Collection de Conciles, dont on n'a jusqu'à présent que le premier Volume. M. Martin n'avoit aucun bien de famille. Il étoit même sorti de l'Oratoire, de l'agrément des Supérieurs pour être en état d'assister sa Mere qui avoit besoin de lui, & le R. P. de S. Marthe Général de la Congregation, l'avoit donné à M. Colbert pour être Precepteur de ses Enfans, de quoi il s'acquitta fort bien & au contentement de M. Colbert.]

comme on dit qu'a fait autrefois son Patron *, un blanc signé pour y mettre telle retractation qu'on voudra? C'est-à-dire que le Concile de Reims en la cause d'Arnoul, ne se trouvera point dans son recueil, ni l'histoire du Concile de Bale par Æneas Silvius.

Croiez vous que Mademoiselle de Ran-
cey pût avec honneur consentir que l'on
fit pour elle la recherche d'un Partisan †
qui a ruiné tant de familles, sans qu'on
ait aucun lieu de croire qu'il soit dans la
disposition de reparer le mal qu'il a fait?
Je suis tout à vous.

* M. de
Maza.
† Ce
jugem
signifié
que M.
Arnould
ne croit
pas pou
voir avec
honneur
recher
cher M.
de Ran-
cey, Ar-
chevêque
de Paris,
ni entrer
dans une
proposi-
tion d'un
commo-
dement
qu'on lui
avoit fai-
te.

LETTRE CCLIII.

A M. DODART. Sur le Catechisme
historique de M. Fleury.

EE124

ON m'a donné avis d'un endroit du
Catechisme historique qui n'est pas
bien, & qui devoit être raccommodé
dans une seconde édition. C'est en la
page 247. du grand Catechisme.

L'Eglise n'a pas jugé que le commun des
Chrétiens put passer un si grand temps (c'est-
à-dire toute une année) sans avoir besoin
de pénitence (c'est-à-dire comme il paroît
par la suite, sans commettre des pechez
mortels) Elle sait que ceux qui ne font que
des

64 CCLII. Lettre de M. Arnauld
des pechez legers s'approchent des Sacremens
assez volontiers. Et pour ceux qui negligent
leur conscience, il n'est pas juste de les laisser
croupir dans le peché plus d'une année.
(Comme s'il étoit juste de les y laisser
croupir un seul mois, une seule semaine,
un seul jour.) Tout cela est mal tourné.

Car 1. c'est donner une étrange idée
du Christianisme, de vouloir que l'Eglise
n'ait pas jugé que le commun des chré-
tiens P U T passer une année entiere sans
commettre des pechez mortels. S. Au-
gustin en donne une idée bien contraire,
lorsqu'il dit qu'un vrai chrétien ne com-
met point de ces sortes de pechez. Il
auroit fallu au moins se contenter de di-
re, que l'Eglise a jugé que dans la corrup-
tion de ces derniers siecles il y auroit
beaucoup de chrétiens qui negligeroient
d'approcher des Sacremens, si on ne les y
obligeoit en les menaçant des peines de
l'Eglise, & qui sans cela croupiroient
dans leurs pechez pendant plusieurs an-
nées.

2. Cette façon de parler, *il n'est pas
juste de les laisser croupir dans le peché plus
d'une année*, est fort choquante; car les
simples & les enfans conclueront aisément
de là, qu'il n'y a pas grand inconvenient
d'y croupir moins d'une année. Ce qui
est

est une pensée tout-à-fait indigne d'un chrétien, & tout-à-fait contraire au passage de l'Ecclesiastique que l'auteur cite lui même au même endroit : *Ne tardez point de vous convertir au Seigneur, & ne differez point de jour en jour.*

3. Il y a un autre passage qui est encore plus étrange. Le voici : *comme il ne faut s'approcher de l'Eucharistie qu'après s'être bien éprouvé, l'Eglise n'oblige les fideles à s'en approcher qu'une fois l'année, comme elle ne les a obligez qu'une fois l'année à se mettre en état de grace.* Elle ne les auroit donc obligez qu'une fois l'année à être vraiment chrétiens. Car on n'est point vraiment chrétien, si on n'est en état de grace.

Mais l'auteur doit remarquer que l'Eglise oblige les chrétiens de se confesser une fois l'année, sans marquer en quel tems, & qu'elle a marqué le tems de Pâque auquel on est obligé de communier. D'où peut venir cette difference, sinon que l'intention de l'Eglise est, que quand un chrétien est assez malheureux pour avoir commis quelque peché mortel, il ne doit point attendre au tems de Pâque à s'en confesser, mais le faire au plutôt, pour ne point croupir dans son peché; & remettre à la prudence de son confesseur le tems qu'il pourra être absous ou

com.

66 CCLIV. *Lettre de M. Arnauld*
communier, en travaillant néanmoins à
le pouvoir faire au tems de Pâques, si ce
n'est que le confesseur jugeât à propos
de differer davantage sa communion, com-
me il est marqué dans le Canon *Omnis*
utrinque sexus.

LE T T R E C C L I V .

En Janv. 1684. *A M. NICOLE. Sur la Réponse du P.
Malebranche.*

J E ne fais si on a vû à Paris la réponse
au traité des *Idées*. Je la reçus le 6.
de ce mois d'un libraire de Rotterdam
avec une lettre fort civile, par laquelle il
me mandoit, que c'étoit un livre de M.
de Malebranche, qui lui avoit donné or-
dre de me l'envoyer de sa part. Je l'ou-
vris, & dès les premières lignes, j'y trou-
vai qu'il m'imputoit de n'avoir écrit con-
tre lui que par chagrin. C'est ce qui est
traité dans le premier chapitre. Le deuxi-
me est un ridicule procès qu'il me fait
sur ce que la matière des *Idées* n'a point
de rapport à son Traité de la nature &
de la grace. Le troisieme est une accu-
sation d'hérésie prise d'un passage de la
p. 3. du 2. Volume de ma réponse à M.
Mallet. Mais quelque précaution que
vous eussiez prise pour n'y point donner
lieu,

lieu, vous y auriez été attrapé. Car c'est justement sur les deux points capitaux de la doctrine de la grace, la predestination gratuite & la grace efficace par elle même, sur quoi les PP. Annat & Ferrier n'ont jamais osé nous faire de procès. Le 4. chapitre est un abrégé de son système. Desorte que son livre n'ayant en tout que 335. page, ces *Parerga* en tiennent 76. La hauteur & la fierté de ce bon Pere est inconcevable. Il se vante comme d'une belle chose d'avoir dit autrefois à ses amis, *Que tout ce que MM. de P. R. ont écrit de la grace est un galimatias auquel on ne peut rien comprendre. Qu'il me plaint si je suis si fort vendu à l'amitié de certaines gens, ou tellement esclave du rang que je tiens dans l'esprit de mes disciples, que je sacrifie la vérité à ces considérations. Que je ferois un plus grand service à l'Eglise en quittant mes vieilles erreurs pour entrer dans ses pensées, que si j'avois abbatu M. Claude & tout son parti.* Tout le reste du livre est de même air; toujours fier, fanfaron, injurieux, & toujours impertinent: étant réduit sur la matiere des *Idées* à soutenir que les perceptions que notre ame a des objets, ne sont point représentatives de ce qui est la même chose que qu'il y a des montagnes sans

que le tout n'est pas plus grand que sa partie. Il dit bien en quelques endroits, que ce que j'ai combattu n'est pas son sentiment: mais c'est contre toute raison, comme il sera facile d'en être convaincu, pourvû qu'en lisant son livre on veuille bien le conférer avec le mien. Et comme je ne doute point qu'il ne donne son livre à M. le Prince, je voudrois qu'on fit prier ce Prince par M. Dodart, de vouloir lire la réponse en la conferant avec le livre.

De plus laissant là ses chicanneries sur le fait, dans les endroits où il ne peut nier que je n'aie bien pris son sentiment, il se défend d'une maniere pitoiable. Pour répondre à l'argument de l'existence des corps sans supposer la foi, il dit que ce sont de bonnes preuves, & de mechantes demonstrations. Sur ce que j'ai dit qu'il n'est pas exact dans ses expressions, puisqu'il dit plusieurs fois que nous connoissons toutes choses en Dieu, & que néanmoins il en excepte en d'autres endroits notre ame, les ames des autres hommes, & les esprits angeliques, il m'accuse d'une grande ignorance de ne savoir pas la difference qu'il y a entre connoître & sentir: & que nous sentons notre ame sans la connoître. Il y a cent autres folies de cette nature, sur lesquelles il n'y
au-

iroit rien de plus facile que de le couvrir de confusion; mais je ne sai si cela en vaudroit la peine. Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas moi qui y travaillerai, ou ce ne sera pas par là que je commencerai. Car j'ai déjà bien avancé un petit écrit sous ce titre, Défense de M. A. contre les reproches personnels aussi injustes qu'outrageux que lui a fait l'Auteur de la Réponse au traité des *Idees*, qui pourra être suivi d'un autre sur son accusation d'hérésie, où je ferai voir son ignorance sur la matiere de la grace, & son insupportable presumption de vouloir que ce soit sacrifier la verité à des considerations d'amour propre, que de ne pas renoncer à ce qu'on a appris de l'Écriture & des SS. Peres cinquante ans durant, pour se rendre à ses nouvelles imaginations. Je suis fort trompé si je ne le réduis à un état dont il ne se relevera jamais. J'ai beaucoup de pensées sur cela que je vous communiquerai; mais le sujet est si difficile étant si éloigné.

L E T T R E C C L V .

1684. A MADAME DE FONTBERTUIS.

Sur la mort de M. de Sacy.

QUE dire sur une nouvelle si affligeante, sinon que nous sommes entre les mains de Dieu qui dispose de nous comme il lui plaît, & que c'est toujours pour le bien de ceux qui l'aiment? Nous l'avons perdu pour ce monde, nous le rapporterons en Dieu. Il y servira d'une autre manière, les âmes qui avoient consacré en lui, & qui leur sera peut-être plus avantageuse. Notre Seigneur n'abandonne point ceux qui sont à lui. Vous pouvez bien croire que ce nous a été une grande douleur & une étrange surprise, & que tous les vuides que cette perte fera, nous ont bien passé par l'esprit. Dieu les remplira, & il n'y a point de vuide dans ce que Dieu remplira.

L E T T R E C C L V I .

A MADAME DE FONTPERTUIS. ^{12 Fev}
Sur la mort de la Mere Angelique de ^{1684.}
S. Jean.

N'ayant reçu qu'avant hier la lettre du 28. du mois passé & celle du 4. de ce mois, ce nous a été un terrible coup & une étrange surprise, d'apprendre en même tems la maladie & la mort d'une telle personne. Car cela comprend tout ce que je vous en pourrois dire. J'en ai écrit à la nouvelle Mere avec une entière effusion de cœur. Il seroit inutile de vous repeter ce que je lui en dis, je vous envoie la lettre ouverte. Pour vous, Madame, on ne peut defavouer que vous n'aiez perdu ce que vous aviez de plus cher & de plus consolant en ce monde, en perdant cette chere Mere, & que vous n'aiez besoin d'une grande foi pour vous soutenir contre un coup si rude. Mais la confiance que N. S. nous aime, est une remede à tous nos maux. Car puisqu'il nous aime, il a soin de nous, & il connoît mieux que nous mêmes ce qui nous est plus avantageux pour notre salut. Laissons lui donc choisir la voie par laquelle il veut que nous

mar-

marchions pour aller à lui, si elle est rude & semée d'épines, elle aura plus de marques d'être la vraie voie qui mène à la vie, parce qu'elle sera plus semblable à celle par laquelle il a marché le premier, & qu'il a fait prendre à ses plus grands saints. Il vous a aussi assez fait entendre par tant de rencontres douloureuses & pénibles à la nature, que c'est par là qu'il vous veut sauver, & que la croix est votre partage. Acceptez la donc, & la recevez de sa main paternelle comme un don de son amour. Ne craignez point d'en être accablée; il en portera la plus grande partie, & en un sens il la portera toute entière, puisqu'en vous chargeant, il vous donnera la force de la porter. La charité, que vous conserverez pour cette famille affligée, vous fera d'un plus grand mérite devant Dieu, étant privée de ces douceurs & de ces consolations qu'il étoit à craindre que la nature n'y recherchât. C'est le foin & la paille que nous mettons souvent dans l'édifice que nous bâtissons pour Dieu, dont J. C. est le fondement: & ce sont ces matières impures qu'il faut que le feu consume, afin que notre édifice soit jugé digne de Dieu. Ainsi tout contribue à notre bien, & les adversitez, qui nous purifient, & quelques succès favorables,

rables, qui nous consolent. Nous attendons, comme pouvant avoir cet effet de nous consoler en Dieu, ce que vous avez promis touchant l'une & l'autre mort si précieuse à ses yeux.

L E T T R E C C L V I I .

A la MERE DU FARGIS, Abesse En Fevr. 1684.
de P. R. des Champs. Sur la mort de
M. de Sacy, & de la Mere Angelique
de S. Jean.

Q U E vous dire, ma très chere Mere, dans une telle rencontre? On fait assez ce que la nature souffre, & on n'ignore pas les diverses pensées que doivent donner la religion & la foi. Nous nous sentons frapés coup sur coup dans les endroits les plus sensibles. Ne semble-t-il pas que ce soit assez pour avoir lieu de dire: *Dolor super dolorem, in me cor meum mœrens*: Douleur sur douleur, mon cœur est dans l'amertume. Il n'y a qu'un moment qu'une mort imprevue, quoi que très précieuse aux yeux de Dieu, vous a enlevé celui qui vous conduisoit au dehors par la sagesse de ses conseils, & en qui vous aviez depuis tant de tems une si grande confiance. Et cette plaie étant encore toute ouverte,

en voici une nouvelle plus douloureuse, parce qu'elle est plus intérieure, qui vous ravit celle qui vous faisoit courir dans la voie étroite par la ferveur de son exemple & par l'efficace de ses paroles. A en demeurer là, on ne voit rien que d'accablant. Mais levons les yeux vers la main qui nous frappe, elle est adorable, elle est juste; mais elle est toujours misericordieuse pour ceux qui sont à lui & qui n'esperent qu'en lui. Pensons donc seulement à l'aimer, & soions certains que tout coopère en bien à ceux qui l'aiment. Les personnes que nous regrettons nous servoient à aller à Dieu par leur exemple, par leurs paroles, & par leurs instructions. Mais peut-être que l'abondance où nous étions à cet égard, lorsque nous les avions parmi nous, étoit cause que nous avions moins de soin d'en profiter. Ce n'est pas que je pense que ce soit pour nous punir qu'il nous les ôte. J'aime mieux croire que c'est d'une part que la course de leurs travaux étoit finie, & que le tems de leur récompense étoit arrivé; & de l'autre, qu'il a voulu que le sentiment de notre perte nous rendit plus cheres les graces qu'il nous faisoit par leur entremise, & que ce nous fût une occasion de redoubler notre zèle, pour marcher sur les pas qu'ils nous

nous ont tracez avec plus de fidelité, pour nous porter à un plus ardent amour des mortifications & des croix, par le souvenir de ce qu'ils nous ont dit de plus touchant, & pour pratiquer avec plus d'exécration & plus d'application à Dieu les regles saintes qu'ils nous ont souvent données pour mener une vie vraiment penitente & vraiment religieuse. Je suis assuré, ma chere Mere, que si chacune de nos Sceurs faisoit sa devotion d'entrer dans ces pensées, en se disant souvent à soi même, Qu'auroit fait notre chere Mere dans une telle rencontre, comment nous auroit-elle soutenues, que nous auroit-elle inspiré pour être plus à Dieu ? Elles auroient perdu de la consolation, ce qui ne doit pas être le partage de cette vie, mais elles pourroient retrouver par là autant d'avantage pour leur solide avancement dans la pieté, que si elle étoit encore parmi elles.

Je prevois, ma très chere Mere, que vous me direz que vous êtes la plus à plaindre, parce que tout le poids est tombé sur vous, & que vous avez peur d'en être accablée, vous trouvant privée d'un grand appui. Mais celui qui étoit le grand appui n'est il pas la vôtre ? Pouvons-nous nous mêmes ? Et Dieu ne peut-il par les plus grandes choses par les influences les plus foibles ? Il n'y a point

charge dans le gouvernement des ames qui ne puisse accabler ceux qui se l'imposent à eux mêmes, sans y être appellez de Dieu ; & il n'y en a point de si pesante que ne puissent porter ceux qu'il y a appellez par une legitime vocation. Gardez-vous seulement de tomber dans le decouragement, en vous arrêtant trop à ce que vous pouvez trouver en vous de défauts & d'impuissance pour remplir tous vos devoirs. Ce seroit compter sur vous même, au lieu qu'il ne faut compter que sur le secours de Dieu, qui n'abandonne point ceux qu'il charge de la conduite des ames, quand ils font ce qu'ils peuvent selon la mesure de leur grace, & qu'ils se confient tout à lui. Mais de plus, vous ne ferez pas la seule qui vous attirerez les secours necessaires pour vous bien acquiter d'un emploi si difficile ; les ames qui sont conduites les attirent sur leurs conducteurs, quand elles ne cherchent dans la conduite qu'on tient sur elles, que la gloire de Dieu & leur salut. Et c'est l'avantage qu'ont les superieures des communautez bien réglées, que Dieu leur donne des forces à proportion des besoins des inferieures, qui méritent par leur bonne disposition que Dieu les pourvoie de bons guides qui ne les égarent point. Mais vous ne vous devez

devez pas croire, ma très chere Mere, entierement destituée de l'appui de celle qui vous a aidée autrefois à porter le même fardeau. Elle vous y servira d'une autre maniere. Sa charité qui a reçu, comme il y a lieu de l'esperer, son dernier accomplissement dans le ciel, ne lui permettra pas d'oublier celles qu'elle a tant aimées pendant sa vie d'exil; elle vous obtiendra par ses prieres devant le throne de Dieu les graces de lumiere pour les bien conduire, & celles de force pour les soutenir. Esperez donc, ma très chere Mere, que vous trouverez en Dieu ce que vous ne pourriez pas trouver en vous même, & ainsi ne regardant que ce qui est éternel, & faisant peu d'état de tout ce qui passe, faisons taire la nature, & n'écoutons plus que ce que nous dit la foi: qu'il se faut réjouir du bonheur des saints qui nous quittent, & ne penser qu'à ce qui nous peut rendre dignes de les suivre. Je salue toutes nos cheres Sœurs. Je les porte dans mon cœur aussi bien absent que present. Et je vous supplie, ma très chere Mere, de trouver bon que cette lettre soit pour elles aussi bien que pour vous. Car ce qu'il y a qui vous regarde en particulier les regarde aussi, puisque dans l'état où Dieu vous a mise à leur égard,

28 CCLVII. *Épître de M. Arnauld*

qu'il vous donnera se doit repandre sur
elles, & vous ne ferez vous sanctifier
qu'en travaillant à les rendre saintes.

L E T T R E CCLVIII.

M. de la Sœur ANGELEQUE THERÈ-
SE ARNAULD. *Sur la mort de la
Mère Angélique de S. Jean Bap-
tiste de R. R.*

Quel coup, ma très chere Niece, à
un cœur aussi tendre que le vôtre,
de qui venoit de recevoir une si grande
plaisir * qui n'étoit pas encore refermée !
Mais c'est dans ces rencontres qu'il se
fait souvenir qu'on est Chrétienne & Re-
ligieuse, & que ces deux qualitez doi-
vent regler tous les mouvemens du cœur.
Un vrai chrétien est tout à Jesus-Christ,
ne vit plus que pour Jesus-Christ & ne
doit juger des choses que par rapport à
Jesus-Christ. Il ne doit donc pas regarder
comme une perte, mais comme un
gain, ce qui est un gain pour Jesus-
Christ. Et c'en est un pour lui quand
les pierres vivantes destinées à entrer dans
la structure du temple divin, qu'il élève à
la gloire de son Pere, y vont prendre
leur place dans le tems prescrit par les or-
dres de sa providence. Il est vrai que
celles

* La
mort de
M. de
Roci.

celles qui demeurent sur la terre, ne se peuvent voir séparées de celles que Dieu en enleve, sans en ressentir de la douleur : mais ce sentiment que Dieu pardonne quand il dure peu, doit être bientôt reprimé par la joie de la foi, comme dit saint Augustin, & il le doit être plutôt dans une ame religieuse, qui a de plus étroites obligations que le commun des chrétiens, d'être morte au monde, & aux sentimens de la nature, pour ne plus vivre que de la vie de la foi, & de ne plus désirer tant pour elles que pour les personnes qu'elle aime, que la dissolution de ce corps mortel, comme parle l'Apôtre, pour aller regner avec Jesus-Christ. Je ne prétens pas, ma très chere Niece, que l'on se doive décourager lorsqu'on ne se trouve pas dans un si grand détachement. Il suffit qu'on y tende & qu'on y aspire, que l'on soit persuadé que l'on y devoit être, & que l'on s'humilie de n'y être pas. Cela fait au moins qu'on ne s'entretient pas volontairement dans une tristesse qui n'est pas agréable à Dieu, puisque saint Paul la défend aux chrétiens; & qui ne peut plaire aux personnes que nous regrettons, puisque leur volonté étant parfaitement soumise à celle de Dieu, elles ne peuvent désirer pour ceux avec qui la

30 CCLIX. Lettre de M. Arnauld
les unit encore qu'un semblable assujet-
tissemment à ses volontez adorables. Je sai
bien, ma très chere Niece, que c'est à
Dieu à vous donner cette force. J'ai
aussy une grande confiance qu'il vous la
donnera, & je l'en prie de tout mon
cœur.

LETTRE CCLIX.

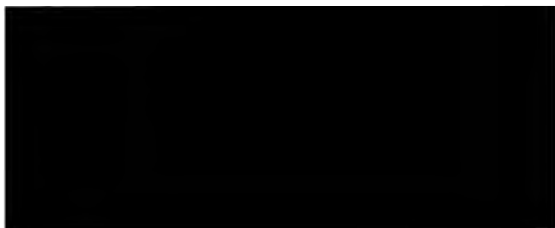
J. Avril.
1644.

À MONSIEUR LE PRINCE ERNEST DE HES-
SE-RHINFELTS. *Sur le sujet du P.
Jobert, du retour de M. Nicole à Pa-
ris, des Jesuites & du P. Malebrau-
che.*

MONSIEUR

JE souhaite les bonnes fêtes à Votre
Altesse Serenissime, & je prie N. S.
J. C. qu'il répande la grace de sa Resur-
rection, qui est la grace de la nouveauté
de la vie, sur Elle & sur son illustre famil-
le. Elle ne peut sans doute mieux faire
que de se tenir ferme dans la resolution
qu'Elle a prise, de ne plus rien écrire
P. Jobert de ce qui nous regarde. Il
c'est lui donner une occasion pro-
che d'offenser Dieu par des médian-
ces & des jugemens tout à fait téméraires.
La dernière lettre en est toute plei-

trouvera bon que je ne perde pas mon temps à la refuter. Je suis fort pressé de travailler à autre chose, où il sera mieux employé. Je dirai seulement un mot de ce qu'il dit contre M. Nicole: que c'est une preuve de ma mauvaise foi de ce que je n'ai pas dit à V. A. qu'il n'a été reçu à Paris *qu'en protestant qu'il renonçait ab solument au Jansenisme & à toute la cabale.* C'est un étrange mensonge. V. A. peut s'affurer que je ne mens point. Voici comme la chose s'est passée. Il ne venoit point à retourner à Paris; mais seulement à se rendre à une Assemblée qui étoit à 14 lieues de Paris. Mais afin qu'il n'y eût point de tumulte, une protestation fut faite par les Jansénistes, & par les autres



M. de Paris n'avoit eus qu'il y alloit de son honneur, de ne pas souffrir qu'on fust imprimé un livre très-bon en soi, de très-belle M^e Eglise, qui n'avoit été entrepris que par son ordre. Ainsi en ayant parlé, on s'est tenu versé ce miserable dessein de P. de La Chaise. Mais V. A. trouve bon que je la prie de ne mander quoi que ce soit de tout cela au P. Jobert. Car cela pourroit être cause qu'ils exciteroient quelque nouvelle tempête contre M. Nicole, de quoi je serois très-fâché; ou qu'ils feroient de nouvelles intrigues pour obtenir du R^{oi} la suppression de son livre; ce qui porteroit un grand prejudice à l'Eglise. Ainsi, Monseigneur, je vous supplie encore une fois de ne rien mander de tout cela à Paris. Aussi bien V. A. voit bien par experience, que tout ce qu'on leur écrit, ne sert point à les detromper, mais ne fait que les aigrir davantage.

N'ayant pu lire plusieurs mots des dernières lignes de la première page de la dernière lettre de V. A. je ne sai pas tout à fait à quoi se rapportent ces mots: *Ma disputez pas cela. Car, hélas! je ne sai que trop; si ce n'est qu'Elle est tousjours persuadée que nous avons une* d'aigreur & d'animosité envers les J^etes; qu'ils en ont envers nous. *Sic*

je n'ai rien à dire après les éclairciffemens que je lui ai donnez sur cela en tant d'autres lettres. Je la supplie seulement de considerer, qu'on ne peut sans erreur prendre l'improbation de la mauvaise conduite d'une personne pour une haine, une aigreur, & une animosité contre cette personne. Car la premiere de ces deux dispositions est commandée par la loi de Dieu, & l'autre est défendue comme contraire à la charité. Or je ne crois pas que V. A. ait d'autres temoignages de l'aigreur & de l'animosité, qu'Elle croit que nous avons contre les Jesuites, sinon que nous n'avons pas dissimulé, quand l'occasion s'en est présentée, que nous improuvions leur doctrine & leur conduite en beaucoup de choses, qui nous ont paru très-prejudiciables à l'Eglise. Elle dira qu'ils en pourront dire autant, & qu'ils prétendront qu'ils ne haïssent pas nos personnes, mais seulement qu'ils improuvent notre doctrine & notre conduite. J'avoue que tout cela peut se dire, mais je ne vois rien de mieux mon cœur, que de dire que je serois bien plus content de voir qu'il n'y a aucun Jesuite qui ait animosité contre moi, que de voir qu'il n'y a aucun qui soit animosité contre le Roy, & que j'en ay plus de doute pour moi.

84 CCLX. Lettre de M. Arnauld

de Jesuites qui parlent contre nous sans nous haïr, étant trompez par les calomnies qu'on a repandues contre nous en tant de libelles. Mais je ne sai comment on peut excuser ceux qui ont inventé ces calomnies, & qui les repandent & de vive voix en toutes sortes de rencontres, & par des livres imprimés. Car il y en a de si atroces & de si peu croiables, que je ne sai sur qui tombera ce que dit S. Paul, *quo les médisans ne possederont point le Roiaume de Dieu*, s'il n'y a rien à craindre pour ces diffamateurs publics de tant de personnes innocentes.

Ce que je pensois faire pour la justification du livre des Idées, sera plus long que je ne pensois; & ainsi je n'en suis pas encore dehors. Ce qui ne me laisse gueres de relâche pour penser à autre chose.

L E T T R E C C L X .

27. Avr. 1684. *A M. NICOLE. Sur la nature des Idées, & sur l'étendue intelligible du Pere Malebranche.*

JE suis bien fâché qu'on vous ait envoie si tard la lettre. Car j'en suis bien plus pressé à vous repondre.

Vos premieres difficultés touchant les perceptions representatives ne sont point

point solides. Je les ai éclaircis dans deux exemples, le 14. & le 16. (c'est à des exemples que j'ai réduit dans une 5. partie de la Défense, tout ce qui regarde le fond de la matiere) où j'ai fait voir que les mots de *representatifs*, de *representation*, de *repræsenter*, sont comme les mots de *sain*, & de *santé*, c'est-à-dire, que comme ces derniers sont des mots analogues, qui conviennent proprement & premierement à *l'homme*, ou à *l'animal*, & qui ne conviennent aux alimens qu'on appelle sains, à l'air qu'on appelle sain, aux signes de la santé &c. que par raport à la santé de l'animal; il en est de même des mots de *repræsenter* & de *representatifs*. Ils conviennent proprement, premierement, & principalement à la *repræsentation* formelle qui ne se trouve que dans nos perceptions, & ce n'est que par raport à nos perceptions que les tableaux, les images, les paroles, l'écriture, & tous les autres signes soit naturels, soit d'institution, sont dits *repræsenter* ou être *representatifs*: parce qu'ils reveillent la perception que nous avons de certains objets, ou qu'ils sont la cause occasionnelle de ce que nous avons ces perceptions, comme quand on montre à une personne qui n'a jamais vû le Roi, un portrait du Roi en lui disant que c'est le portrait du

Roi. Car si on ne le lui disoit pas, & qu'il n'eut aucun sujet de s'en douter, ce portrait, quelque bien fait qu'il pût être, ne feroit point à son égard representatif du Roi. Cela est fort bien poussé, & par là on voit que c'est le même sophisme de vouloir que nos perceptions ne soient pas representatives, parce qu'elles ne le sont pas en la maniere des tableaux, que si on prétendoit que l'on ne peut pas dire qu'un homme soit *sain*, parce qu'il n'est pas *sain*, comme un aliment est *sain*, & comme l'air est *sain*. Sans la cherté du port je vous aurois envoyé le brouillon de cet endroit : mais cela contient près de 22. pages.

J'ai fait voir dans cet endroit même, une autre chose fort plaisante : c'est que l'axiome, qui est le fondement de toutes les connoissances humaines dont il est parlé dans *l'Art de penser* 4. Part. ch. 6. fait voir manifestément que nos perceptions sont representatives, sur tout selon le P. Mallebranche, qui en parle en ces termes dans la Recherche de la verité. *L' Axiome Metaphisique, que l'on peut assurer d'une chose, ce que l'on conçoit clairement être enfermé dans L'IDÉE QUI LA REPRESENTE &c.* Car j'ai fait voir par beaucoup de preuves convaincantes que le mot d'*idée* ne s'y pouvoit prendre pour autre chose que pour *perception*, sur
tout :

Docteur de Sorbonne.

tout en y joignant comme il fait mineures.

Or on conçoit clairement qu'il y a grandeur dans l'idée que l'on a de sa hauteur que dans l'idée que l'on a de sa largeur que l'existence possible est contenue dans l'idée d'une montagne de marbre: & l'existence possible dans l'idée d'une montagne sans vallée l'existence nécessaire dans l'idée de Dieu.

Dieu, je veux dire de l'être infaillible. Donc le tout est plus grand que

Donc une montagne de marbre

Donc une montagne sans vallée

Donc Dieu existe nécessairement

J'ai fait voir qu'il étoit plus grand que dans la 2. & la 3. mineure le mot

se prenne pour autre chose que pour perception. Car il est bien certain qu'une montagne sans vallée, n'a point d'être représentatif: & ainsi le mot d'idée au regard de la montagne sans vallée, ne peut signifier autre chose, si non la jonction de deux idées ou perceptions; l'une positive de la montagne, l'autre négative de la vallée, que l'on voit clairement ne se pouvoir aller ensemble; & c'est ce qui fait que l'on dit que l'existence impossible est contenue dans cette idée complexe d'une montagne sans vallée: au lieu que les deux idées ou perceptions de montagne & de marbre se peuvent allier ensemble,

parce qu'elles n'ont rien d'incompatible ; de là vient aussi que l'on conçoit clairement, que l'existence possible est renfermée dans l'Idée complexe de *Montagne de marbre*. Or le mot d'*Idée* doit être pris dans la majeure, qui est l'*Axiome*, dans le même sens que dans ces deux mineures, parce qu'autrement ce seroit un argument à 4. termes. Donc &c.

En voila assés pour votre premiere difficulté, sur laquelle je suis fort en repos. Car je suis assuré que j'aurai pour moi tout ce qu'il y a d'habiles Philosophes dans l'Europe.

Pour l'autre difficulté qui regarde l'étendue qu'il met en Dieu, j'ai eû la même retenue que vous avez vue dans le livre des idées, n'osant dire absolument qu'il vouloit que ce fut une étendue formelle. C'est pourquoi je m'étois contenté de proposer mes doutes sur cela, & les raisons qui sembloient le faire croire, sans pourtant l'assurer. Voiez s'il vous plait le ch. 14. depuis la p. 141. ou plutôt 136. jusqu'à la fin. Mais ce qui m'a déterminé à lui attribuer absolument cette opinion, c'est :

1. Qu'en repondant à ces endroits là dans son ch. 16. il s'amuse à me quereller sur ce qu'il prétend que j'ai voulu faire douter s'il ne mettoit point l'étendue
for-

formellement en Dieu, après avoir dit que c'étoit *UNE CREATURE*. Mais il ne dit point, que prenant l'étendue pour quelque chose de divin, & non point pour une creature, il ne l'ait point mise *formellement* en Dieu.

2. En la p. 199. j'avois dit que je ne reconnoissois point pour mon Dieu une étendue intelligible infinie, dans laquelle on pouvoit remarquer différentes parties. Il repond à cela dans la p. 128. de sa reponse. Et au lieu de dire qu'il ne reconnoissoit point pour son Dieu une vraie & formelle étendue, mais seulement l'idée de l'étendue : il dit toute autre chose.

3. Dans ses Meditations chrétiennes, il marque expressément d'une part que le monde est borné, & de l'autre que les *espaces immenses* sont *une substance*. Or supposé que le monde soit borné, ces espaces immenses ne peuvent être une substance créée. C'est donc la substance de Dieu même.

4. Mais ce qui est plus convainquant que tout cela, c'est ce qu'il dit dans la 9. Meditation §. 8. 9. 10.

» Il y a encore une raison qui porte
 » les hommes à croire que la matiere est
 » incréée, c'est que quand ils pensent à
 » l'étendue, ils ne peuvent s'empêcher
 » de

„ de la regarder comme un être nécessai-
 „ re. En effet on conçoit que le monde
 „ a été créé dans des espaces immenses,
 „ que ces espaces n'ont jamais commen-
 „ cé, & que Dieu ne les peut détruire.
 „ De sorte que confondant la matière
 „ avec ces espaces, parce qu'effective-
 „ ment la matière n'est rien autre chose
 „ que de l'espace ou de l'étendue, ils re-
 „ gardent la matière comme un être éter-
 „ nel. Mais tu dois distinguer deux
 „ espèces d'étendue, l'une intelligible,
 „ l'autre matérielle. L'étendue intelli-
 „ gible est éternelle, immense, nécessaire.
 „ C'est l'immensité de l'être divin. C'est
 „ l'idée intelligible d'une infinité de mon-
 „ des possibles. C'est ce que ton esprit
 „ contemple lorsque tu pense à l'infini.
 „ C'est par cette étendue intelligible que
 „ tu connois ce monde possible.

„ L'autre espèce d'étendue, est la ma-
 „ tière dont le monde est composé. Bien
 „ loin que tu l'aperçoive comme un être
 „ nécessaire, qu'il n'y a que la foi qui
 „ t'apprenne son existence. Ce monde a
 „ commencé & peut cesser d'être. Il a
 „ certaines bornes qu'il pourroit ne point
 „ avoir. Tu pense le voir, & il est in-
 „ visible: & tu lui attribue ce que tu
 „ aperçois, lorsque tu ne vois rien qui
 „ lui appartienne. Prends donc garde de

Docteur de Sorbonne.

ne pas juger temerairement de ce que
ne vois en aucune maniere. L'etendue
intelligible te paroît éternelle
nécessaire, infinie, crois ce que tu
mais ne crois pas que le monde
éternel, ni que la matiere qui le
pose, soit immense, éternelle, né-
cessaire. N'attribue pas à la créature ce
qui n'appartient qu'au createur.

Je ne pense pas qu'on puisse
dire qu'il appelle des espaces
lesquels le monde a été créé
l'espace des Gassendi. & ces
autres Philosophes appellent les
généralis. Or il est clair que
mêmes espaces qu'il dit que c'est l'et-
endue de l'être divin. Il veut donc mani-
festement que l'espace des Gassendistes
soit l'immensité de Dieu. Il y a une
raison qui brouille cela. C'est l'idée in-
telligible d'une infinité de mondes possibles.
Mais en prenant le mot d'idée pour un
être représentatif, cela veut dire seule-
ment, que cet espace des Gassendistes éter-
nel, immense, nécessaire, est l'être re-
présentatif d'une infinité de mondes possi-
bles, parce qu'il peut être l'Archetype
d'une infinité de mondes que Dieu pou-
roit créer. Mais cela ne peut vouloir
dire que cette étendue intelligible est seu-
lement l'étendue en tant qu'elle est con-
que.

que de Dieu, & qu'elle est idéalement en Dieu. Car qui jamais s'est mis dans l'esprit que le monde a été créé dans l'idée que Dieu a de l'étendue: & que c'est cette idée que Dieu a de l'étendue qui a fait croire à Spinoza, *que la matiere étoit incréée, & qu'elle étoit éternelle & nécessaire?* Il faudroit donc croire aussi que Dieu aiant l'idée de chaque homme en particulier (car il ne fait rien dont il n'ait l'idée) on a lieu de croire que chaque homme est un être éternel & nécessaire. Pour moi je ne puis deviner quel autre sens on pouroit donner à toute cette page des Meditations. Mais à propos de cela, je me souviens qu'il y a cinq ou 6. ans qu'un Philosophe extravagant, fit une lettre où il disoit que Dieu étoit l'étendue: & qu'un Cartesien fit un écrit contre, pour montrer que cette extravagance pouvoit être une suite de la Philosophie des Gassendistes, mais que cela étoit tout à fait opposé à celle de M. Descartes. Vous me feriez un grand plaisir si vous me pouviez trouver ce dernier écrit. Je pense qu'il fut imprimé chez Cusson imprimeur du Journal, ou chez Pralard. En priant quelqu'un de vos amis de le chercher chez quelques Philosophes curieux, on le pourra trouver. J'en aurois bien besoin.

Mais

Mais pour revenir au P. Mallebranche, j'ai trouvé encore un endroit dans sa reponse, qui fait juger qu'il croit qu'il y a en Dieu une telle étendue, que si notre ame étoit étendue de la même sorte elle seroit materielle, & composée de corps & d'esprit. C'est une note marginale de la p. 78. de sa Reponse. Elle est un peu obscure, mais elle ne peut avoir d'autre sens.

„ Il faut remarquer que c'est une pro-
„ priété de l'infini incomprehensible à
„ l'esprit humain, d'être en même tems
„ un, & toutes choses, composé, pour
„ ainsi dire, d'une infinité de perfections,
„ & tellement simple, que chaque perfec-
„ tion renferme toutes les autres sans au-
„ cune distinction réelle..... Mais
„ l'ame, par exemple, étant un être
„ borné & particulier, ELLE SEROIT
„ MATERIELLE SI ELLE ÉTOIT
„ ÉTENDUE; elle seroit composée de
„ deux substances différentes, esprit &
„ corps.

J'ai oublié de vous dire sur votre première difficulté, qu'il n'est pas vrai que la réalité objective de nos perceptions, ou de nos idées ne soit qu'une denomination externe de l'objet connu. C'est une objection qu'on a faite à M. Descartes dans les premières objections. Vous pouvez voir la Reponse qu'il y a faite. Je

Je vous prie aussi de voir dans *l'Art de penser* ce qui y est dit des Idées 1. p. ch. 1. & 4. Part. ch. 6. & ce qu'en dit M. Descartes dans sa 3. Meditation, & dans la fin de sa Reponse aux deux objections.

Pour les prétendues duretés, j'ai deux graces à demander à nos amis. L'une qu'ils ne me tourmentent plus sur cela. Car il n'en sera autre chose. Je crois en conscience en devoir user comme je fais envers un homme que je crois plus dangereux à l'Eglise que M. Mallet & Desmarets. La prétendue modération que l'on me conseille, ne seroit que le rendre plus insolent. Il a besoin qu'on l'humilie, & qu'on fasse voir combien il a l'esprit faux. C'est une correction fraternelle qu'on lui doit, & elle ne seroit pas correction si elle n'avoit de la force. *Foris*, dit S. Augustin, *terribiliter personæ increpatio: intus lenitatis teneatur dilectio*. Il faut de plus que le monde connoisse ses égaremens, afin qu'on ne se laisse plus emporter par un faux air de spiritualité qui impose extrêmement aux esprits médiocres qui lisent ses ouvrages. Ce n'est pas seulement à moi qu'il en veut. Il a entrepris de decrier tout ce qu'on a fait sur la grace, en se vantant insolemment, que ce ne sont que des Galimathias auxquels
on

on ne comprend rien, & de faire passer pour des dogmes pernicious & frapés d'anatheme par les Conciles les plus saintes verités de la grace. Il faut qu'il sache qu'on n'est point insensible contre de tels excès. C'est manquer de zèle pour la Religion que d'être froid dans ces rencontres. *Duobus modis*, dit le même saint, *non te maculat malus. Si non consentias & si redarguas.* Je ne crains point ses emportemens & les aigreurs. Plus il les continuera, & plus il se décriera lui même. Et je suis fort assuré, que je ne lui donnerai point de prise, & qu'il n'aura rien de raisonnable à me repliquer. Il est vrai que je ne puis empêcher qu'il ne s'emporte en de nouvelles folies, & de nouvelles extravagances. Mais c'est de quoi je ne me mets point en peine, non plus que des satires des Ministres. *Non est sapientis prestare nisi culpam.* J'ai une grande application à ne rien dire qui ne soit véritable & bien fondé. Si j'y avois manqué, quoi que par inadvertance, j'en aurois beaucoup de peine. Mais quand ma conscience ne me reproche rien, je me moque de toutes les injures que l'on me peut dire, & j'en suis moins touché que d'une piqueure de mouche. La seconde grace que je demande à nos amis, est que s'ils ne peuvent pas approuver ma maniere
d'é-

d'écrire, qu'ils aient au moins la bonté de s'en taire, & de ne pas prévenir contre moi le jugement du public, qui me sera peut-être plus favorable qu'ils ne pensent. Je m'attens bien que quelques personnes, pour qui j'ai d'ailleurs de l'estime, trouveront que je suis trop dur; mais j'espère aussi qu'ils demeureront d'accord qu'on m'en a donné sujet, & que j'ai raison dans le fond. Cela me suffit. La solidité des preuves pour établir la vérité a des principes certains, & tous ceux qui ont l'esprit juste en jugent de la même sorte. Mais pour les manières douces ou fortes, c'est une matière de goût: & il n'est pas possible de contenter toutes sortes de goûts. Le goût de la Cour peut n'être pas celui de tout le reste du monde; & le goût d'un siècle n'est pas toujours celui d'un autre.

J'aurois bien encore des choses à dire; mais il faut finir. Quand vous aurez vu le livre intitulé *l'Esprit de M. Arnauld*, vous ne direz plus que celui qui y est attaqué directement, tôt ou tard y doit répondre; mais plutôt qu'il s'en doit moquer.

L E T T R E C C L X I .

Au P. QUESNEL. Sur la Remontrance ou Justification. 9. Mai, 1684.

... J'AI lu tout ce qu'on m'écrit sur la Remontrance. * Voici en peu de mots ce que j'en ai conclu : qu'il lui faut changer de forme en parlant *in tertia persona*, & non *in prima*. † Adoucir tout ce qui regarde cette personne selon les remarques qu'on a envoiées, à quoi on n'aura aucune peine, quoi qu'il semble qu'on se soit imaginé le contraire. Mais pour retrancher ce qui regarde les principaux auteurs des maux ; c'est à quoi on ne sauroit se résoudre, parce qu'on est persuadé que ce seroit *telum imbellè sine ictu*. Ainsi tout se réduit à delibérer ce qu'on fera de ces trois choses, supposé que l'ouvrage soit adouci & changé de forme :

1. Le mettre au fonds d'un coffre en attendant qu'il se présente quelque occasion où on le croit propre à être donné.
2. Faire *Stamper* & retirer tous les exemplaires, & attendre aussi l'occasion.
3. Le faire *Stamper* & le publier aussitôt. Mais je ne puis penser à ce dernier tant qu'on fera dans la peur où on est : ne voulant point du tout me rendre garant

* Remontrance & ensuite c'étoit un Ecrit intitulé, Justification où il se devoit & tous ceux qu'on percutoit sous le pretexte du Jananisme. Le P. Q. en avoit une copie & le brouillon même qui lui furent enlevés avec les autres papiers. † Il y parloit toujours au Roi, ce qu'il changea en le tournant autrement.

de ce qui en pourroit arriver. Ainsi tout se reduit à choisir du premier ou du second avis. Et le premier doit l'emporter, si on a pour fin de persuader celui qu'on a prévenu, en supposant qu'il y a quelque apparence que cela sera. Je suis si éloigné de croire qu'on se le puisse promettre en quelque forme que l'on mette cet écrit, que je n'aurois pas trop bonne opinion du jugement de l'auteur, si je croiois qu'il eut eu cette pensée. Je crois plutôt que son dessein a été de rendre la conduite que l'on tient si ridicule dans le public, qu'on vint peu à peu à en avoir de la confusion: d'où il y auroit à esperer qu'avec le tems les choses pourroient changer, & que cependant tout ce qu'il y a de gens d'esprit pourroient être convaincus de l'innocence de ceux qu'on opprime & de l'injustice de leurs ennemis. Cet effet seroit presque infailible. Mais pour ne se pas tromper, il faudroit ajouter, *cum persecutionibus*, comme J. C. dit dans l'Evangile de S. Marc, en parlant du centuple qu'il promet à ceux qui auroient tout quitté pour lui. On avoue donc que cela pourroit bien en attirer de nouvelles. Et ainsi pour bien juger de ce qu'il y a à faire dans cette rencontre, il faut mettre dans un des plats de la balance une persécution sourde,

de, qui va à ruiner peu à peu tout le bien qu'on fait dans l'Eglise, & qui ne paroît pas fort injuste à la plupart des gens. Et mettre dans l'autre plat une grande justification dans le monde, & un grand décri de nos ennemis, ce qui pourra être accompagné d'un redoublement de perfection. Il faut se résoudre à l'un ou à l'autre. Car de croire que de certains Ecrits doux dont personne ne seroit choqué, nous puissent faire aucuns biens, c'est ce qui ne me sauroit entrer dans l'esprit. Et ainsi que ceux qui ont ces esperances, y travaillent, je n'en serai pas fâché: mais pour moi je ne saurois rien faire qui vaille, quand ce qu'on voudroit que je fisse n'est pas à mon goût. Je suis tout à vous.

J'ai de l'estime & de l'affection pour M. Ouvrard. * Mais sa pensée sur la reformation du Calendrier, qu'il paroît avoir regardée comme une chose qui pourroit bien s'exécuter, me paroît la plus étrange chose du monde. Je voudrois bien pour son honneur qu'il n'eût point imprimé une telle chose.

* Chanoine de
Tours.

L E T T R E C C L X I I .

26. Juil. 1684. *A Mad. JUPINE ET A SA COMPAGNE. Sur la mort de leur Maitresse.*

Dieu n'a pas permis, mes très cheres sœurs, que j'aie été present à la mort heureuse de votre bonne Maitresse. On a évité par là quelques embaras; mais ce m'auroit été une consolation d'être témoin des dispositions si saintes & si chretiennes par lesquelles Dieu a voulu qu'elle terminât sa sainte vie, selon la relation si edifiante que le Pere de Hondt m'en a envoyée. J'aurois aussi pu contribuer à adoucir la douleur qu'on ne peut douter que vous n'aïez ressentie dans une si grande perte. Assurément vous avez sujet d'en être touchées, & peut-être que de votre vie vous ne ferez dans un état si tranquille que vous avez été avec elle. Je me reprends. Car un vrai chretien trouve sa tranquillité par tout, & je vous ferois tort si je ne croiois que vous avez toutes deux un vrai desir d'être toujours de véritables chretiennes. Je voulois dire seulement, que sa bonté vous a fait trouver bien de la douceur dans les services que vous lui avez rendus, & qu'il vous a dû être douloureux de vous en être

être vues tout d'un coup privées. Notre vie est toute pleine de ces sortes de croix, & il s'y faut attendre. Tout passe dans le monde. Les uns le quittent plutôt, les autres plus tard; mais le voiage de tous se termine à entrer dans l'une ou l'autre de deux éternitez bien différentes, selon qu'on aura bien ou mal employé le tems que Dieu nous donne pour acquerir l'une, & pour éviter l'autre. Heureux ceux, dit l'Écriture, qui sont appelez aux noces de l'Agneau! C'est l'éternité bien heureuse à laquelle nous souhaitons tous d'arriver. Pourquoi donc pleurer ceux que nous avons tout sujet de croire qui y sont arrivez avant nous. Le bonheur incomparable dont ils jouissent, ne nous devoit-il pas donner plus de joie que les privations passagères que nous en ressentons ne nous causent de tristesse?

Ainsi ce que nous devons faire dans la mort des gens de bien n'est pas de les regretter; car il ne leur est rien arrivé par là qui ne soit dans l'ordre de Dieu, & qui ne leur soit avantageux; mais c'est de nous souvenir de leur vertu & d'imiter leur exemple. Celle qui nous a quitté pour aller à Dieu, nous en a beaucoup donné de bonté, de douceur, de charité, d'humilité, de détachement des choses de la terre, & d'attachement à Dieu;

& sur tout d'une admirable tranquillité d'ame, que Dieu lui a conservée jusqu'au dernier moment de sa vie. Et tout cela étoit d'autant plus agréable à Dieu, qu'il étoit caché & comme enseveli sous un très bas sentiment qu'elle avoit d'elle même. Ce sont des instructions muettes qu'elle vous a données, mes très cheres sœurs, pendant tout le tems que vous avez été avec elle, dont vous devez profiter. Et la plus grand marque vous puissiez donner que vous êtes dans cette disposition, est d'avoir autant de douceur & de condescendance l'une pour l'autre, qu'elle en a eu pour vous deux. Car nous nous trompons, si nous croions avoir une vraie charité pour le prochain sans rien vouloir souffrir de lui. Chacun a ses défauts, & c'est une grande injustice de vouloir que l'on tolère nos petites humeurs, & ne vouloir pas tolérer celles des autres. Il n'y a point de vraie vertu chretienne sans patience, ni de patience sans souffrance, ni de souffrance si nous n'avions personne qui nous contredit. Mais Dieu permet qu'il nous arrive beaucoup de petites contradictions de la part même des personnes qui craignent Dieu avec qui la providence nous a unis, pour nous être une matiere de mérite quand nous en faisons l'usage que Dieu désire, en les prenant comme
des

des moiens qu'il nous donne de paier ce que nous devons à sa justice pour les fautes sans nombre que nous commettons tous les jours. Si nous étions frappez de cette pensée autant que J. C. a voulu que nous le fussions, en nous en parlant si souvent dans l'Evangile, & si nous faisons tous les jours une attention serieuse sur ce qu'il en a mis dans la priere que nous disons sans cesse, n'aurions-nous pas plutôt de la joie que de la peine, quand on fait de nous quelque plainte qui nous semble injuste, ou qu'on nous dit quelque parole desobligeante, ou qu'on nous témoigne quelque mauvaise humeur? Un homme accablé de dettes, & menacé de la prison s'il ne les paioit, que ne feroit-il point pour se procurer l'amitié d'une personne qu'il seroit assuré qui lui donneroit moien de s'en acquitter? Les dettes sont nos péchez. La prison qui nous attend, si nous ne les paions pendant cette vie, c'est au moins le purgatoire. Ceux avec qui nous croions ne pouvoir vivre, parce qu'ils nous seroient quelquefois un exercice de patience, nous donneroient par là le moien de nous en acquitter; & nous aimons mieux écouter notre amour propre qui nous grossit des riens, que d'en tirer un avantage si considérable. Je ne sai, mes frères, comment je suis entré dans ce

104 CCLXII. Lettre de M. Arnauld
discours. Je n'y pensois gueres quand
j'ai commencé à vous écrire. Mais au
moins soyez certaines qu'il part de l'abon-
dance d'un cœur ; qui a un grand desir
que vous deveniez aussi saintes que votre
bonne Maitresse, & qui vous souhaite
véritablement une abondance de charité, qui
vous rende inébranlables dans le dessein
que tout vrai chretien doit avoir de ne
viser que pour Dieu, en l'aimant de tout
votre cœur, & en le lui témoignant par
l'affection sincere, condescendante & pa-
voit que vous aurez l'une pour l'autre.

L E T T R E C C L X I I I .

9. Août
1684. *M. DU VAUCEL. Sur l'Amor
penitens de M. de Castorie; & sur le
train que les affaires de l'Eglise prenoient
en France.*

VOtre lettre du 15. Juillet que nous
avons reçue il y a 5. ou 6. jours,
nous avoit un peu allarmez à cause des
nouvelles attaques que l'on faisoit contre
l'*Amor penitens*. Mais comme nous som-
mes presentement auprès de M. (de Cas-
torie) celle que vous lui avez écrite, qu'il
n'a reçue que deux ou trois jours après,
nous a rassurez; ce qui n'a pas empêché
qu'il n'ait écrit cette semaine au Cardinal
Gri-

Grimaldi, à M. l'Evêque de Grenoble, & au Cardinal Casanatte de fort bonnes lettres. Notre allarme ne venoit que de la mauvaise opinion que nous avions de la science de ces Consultants. Car dailleurs rien n'est plus foible que ce que les ennemis de cet ouvrage s'avisent de dire de nouveau contre le 1. livre. Vous le reduisez à deux choses.

La 1. est que le *Decret d'Alexandre VII.* semble avoir imposé silence à tous les Theologiens sur la question de la contrition & de l'attrition. Mais c'est la plus fausse supposition du monde. Car ce Decret suppose au contraire que les Theologiens auront toute liberté comme auparavant d'écrire sur cette matiere; mais ce qu'il leur défend est d'aposer des notes Theologiques, telles que sont les qualifications d'erronnées & d'herétiques, aux sentimens qu'ils n'approuveront point. Et c'est ce qu'on n'a point fait dans l'*Amor pœnitens.* Et s'il y avoit en un endroit ou deux quelque chose de dur contre les attritionnaires, on l'a changé dans la nouvelle édition, comme vous le verrez par les feuilles qu'on vous enverra cette semaine. Mais cela même n'étoit point ce qu'ils appelle *nota Theologica.* Et ainsi ils ne sauroient tirer de ce Decret aucun argument contre ce livre qui ne soit impertinent.

La 2. chose que vous dites qu'ils objectent, est la Bulle contre Baius. Mais cela ne seroit pastmieux fondé. Car tout ce qu'on pouroit tirer de cette Bulle sur cette matiere, ne peut regarder que ceux qui croient qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choses, sans que l'on soit justifié (je ne dis pas qu'on eut raison de les combattre par cette Bulle; mais je dis qu'il n'y a que ceux là, à qui on la pourroit objecter avec quelque couleur.) Or l'auteur de l'*Amor pœnitens* a assez déclaré par l'*appendix* de son livre, qu'il est du sentiment de S. Thomas, qui est opposé à celui-là. Ce n'est donc que par l'habitude qu'ils ont de crier sur toutes choses, *Baius, Baius*, qu'ils s'avisent d'en parler ici, & non qu'ils en aient aucun sujet, même apparent.

Il n'y a pas grande chose à esperer de la Presidence de M. de Reims. Il n'y a dans ce Tribunal que trois Conseillers d'Etat, *M. Courtin*, *M. d'Argouges*, & *M. Bignon*, & un Maître des Requêtes qui est M. de Bagnols. M. d'Argouges est un peu Jesuite, les trois autres sont bien disposez, mais il n'y a aucun autre Evêque. Et ce ne sont que des affaires du for contentieux, qui vont à ce Tribunal; & ainsi cela n'empêchera nullement que l'Archevêque de Paris, & le

le P. de la Chaise ne fassent donner à qui ils voudront des lettres de cachet, en surprenant la religion de S. M. Il est vrai que cette nouvelle avoit causé d'abord quelque joie, parce qu'on s'étoit imaginé que c'étoit une marque que le credit de l'Archevêque de Paris diminueoit : mais on voit bien presentement le contraire, par l'apartement que le Roi lui a donné dans le château de Versailles, & par le choix qu'il a fait de lui pour être Président de l'assemblée prochaine : ce qui doit faire juger qu'il ne s'y fera rien de bon. Et ainsi il y a bien à apprehender que les choses de l'Eglise n'aillent en France de mal en pis, sur tout la Cour de Rome se remuant aussi peu qu'elle fait.

L E T T R E

De M. TREUVÉ, alors Sous-Vicaire de ^{107. A.}
S. André des Arcs à Paris, & depuis ^{1684.}
Théologal de Meaux, où il propose di-
vers cas de conscience dont il demande la
resolution.

MONSIEUR

JE ne sai si mon nom vous est tout à fait
 inconnu, & si la personne qui a la bonté
 H 6 de

de se charger de cette lettre, & qui m'a promis de vous en demander la réponse, ne vous a point quelque-fois parlé de moi dans les siennes. Ce n'est point la curiosité, mais le besoin que j'ai d'instruction qui m'oblige à vous écrire. La providence m'a engagé dans le ministère de la prédication & de la confession. Le talent que j'ai est fort médiocre. Cependant je ne laisse pas de plaire à ceux qui aiment la bonne morale, & de déplaire à ceux qui la combattent. C'est pour quoi je dois prendre garde à parler exactement, & à ne point outrer les choses, aussi bien qu'à parler hardiment quand il s'agit de la vérité. Il y a des points sur lesquels je ne suis pas embarrassé. On trouve des regles sures pour s'y conduire. Mais il y en a sur lesquels je ne sais quel parti prendre. Je ne les trouve pas clairement décidés dans l'Écriture Sainte ni dans les Peres. Je vois que les sentimens des sçavans sont partagez sur ces choses là, & que les plus severes sont assez embarrassés quand il s'agit de se déclarer & de prendre un parti. Les livres qui en ont parlé, n'ont rien qui me satisfasse, & quoique je sente un penchant à l'opinion la plus severe, je vois que l'autre est si autorisée, & par la pratique & par le nombre de ceux qui la soutiennent, que je n'ose

10
11
12
13
14

15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

comme les pompes de Satan auxquelles les chrétiens ont renoncé dans leur bapême, comme une partie du luxe & du faste que la Religion condamne. Mais la coutume & l'exemple d'un grand nombre de personnes qui paroissent honnêtes & réglées d'ailleurs, & qui sont conduites par des directeurs sages & éclairés, les autorisent beaucoup, & donnent sujet de croire que les Peres ont plutôt condamné l'excès où l'on peut tomber dans ces choses là, que ces choses là en elles mêmes.

II.

Je demande en second lieu, si S. Augustin dans sa lettre à *Ecdicia*, qui est la 262 de la nouvelle édition, & dans celle à *Possidius*, qui est la 245. a permis les habits d'or & les autres ornemens dont les femmes se servent pour plaire à leurs maris. Il semble que dans la lettre à *Ecdicia* il met ces parures défendues par S. Paul au nombre de celles qui ne servent qu'au faste & à l'impureté; & que dans celle à *Possidius* il défend les frisures, & ne permet les autres choses que par tolérance; & comme S. Paul permet une autre chose dans laquelle il y a un péché veniel, *secundum veniam, non secundum imperium*; S. Augustin se sert des mêmes mots. S.

Tho.

Thomas, Estius & quelques autres auteurs sont encore plus faciles, & ne font pas de difficulté de dire, que les personnes de qualité peuvent porter de l'or & des habits proportionnez à leur condition. Mais ils ne répondent point à ce que les deux Princes des Apôtres ont dit sur cela. Ils se servent de l'exemple des femmes de l'Ancien Testament pour autoriser leur opinion. Ne peut-on pas dire que le nouveau étant plus parfait que l'ancien, les chrétiens se doivent priver de ces choses, quoi qu'elles fussent permises aux Juifs. Ne peut-on pas dire encore qu'elles étoient mystérieuses dans ce peuple là, & que Dieu accordoit la magnificence & la pompe à quelques Saints del'Ancien Testament, pour faire voir qu'il étoit le maître des richesses, & qu'il les donnoit à qui il vouloit, & pour retenir par là un peuple grossier & charnel dans son devoir?

III.

Je demande 3. si une femme doit obéir à son mari quand il veut qu'elle soit frisée & vestue magnifiquement : si les enfans doivent obéir à leurs parens quand ils leur ordonnent la même chose. C'est le seul cas où j'aurois peine à condamner.

damner l'usage de ces parures, pourvu qu'on en bannît l'immodestie & la nudité du sein, de la gorge & des épaules. Cependant un homme célèbre dans Paris par sa sévérité les défend à toutes sortes de personnes, & dit qu'il faut que la femme & les enfans desobéissent jusqu'à souffrir tous les mauvais traitemens qu'on leur peut faire, & traite de gens relâchés tous les directeurs qui usent de quelque tempéramens.

IV.

Je demande si l'on doit condamner tous ceux qui exercent les métiers où l'on travaille à des choses qui servent à entretenir le luxe, le faste, la vanité, la sensualité, l'impureté. Tels sont les faiseurs de points, de dentelles, & d'étoffes d'or, & quantité de choses semblables. S'il est permis de porter ces choses, il est permis de les faire & de les vendre; mais si les Apôtres les ont défendues, je ne vois pas comment on peut absoudre ceux qui y travaillent toute leur vie. Cependant il y a un nombre prodigieux de femmes & de filles qui gagnent leur vie à faire du point de France & d'autres dentelles. Il n'y a pas jusques aux Religieuses qui ne s'oc-
cupent

cupent à ces ouvrages pour les vendre à des marchans. On y travaille continuellement à l'Hôpital général de Paris & aux Maisons qui en dépendent. Beaucoup de gens excusent ces metiers en disant, que toutes les choses qu'on y fait servent à orner les Eglises & à enrichir les Chasubles, Chapes, paremens d'autel &c. Cette raison est-elle suffisante? Je ne parle point des marchans qui les vendent: car s'il est permis de les faire, il est permis de les vendre. Mais je voudrois savoir si un marchand qui ne vend que des choses inutiles, comme de pures curiositez, est en sureté de conscience. Il y en a de cette sorte au Palais & aux foires de S. Germain & de S. Laurens.

V.

Le métier des Perruquiers & des Coéfeuses est-il mauvais? Les premiers ne font que des frisures, & si elles sont défendues aux femmes, pourquoi seront-elles permises aux hommes? Les Coéfeuses entretiennent l'immodestie, & si je l'ose dire, l'impudence des femmes. Car elles se coéfent présentement d'une manière très propre à faire offenser Dieu par ceux qui les regardent. Elles mettent quantité de faux cheveux, de frisures, de rubans,

& tout cela est ajalé avec beaucoup de vanité. Cependant on trouve des coëscufes qui n'ont point d'autre moien pour gagner leur vie. Il y en a une qui m'eft venue confulter, parce qu'elle a des scrupules. Elle gagne douze cent livres par an à ce metier. Elle nourrit son mari à rien faire, & fait fubfifter honorablement fa famille. Le mari ne veut pas qu'elle quite, & fi elle le fait, elle mettra le defordre & la divifion dans la maifon. Je voudrais favoir fi elle y eft obligée en confcience, & fi on peut trouver quelque temperament innocent en cette occafion.

Je fais de même fort en peine de la conduite que je dois tenir à l'égard des couturieres qui font les manteaux des femmes extrêmement découverts. On y peut attacher une dentelle, ou mettre par deffus un mouchoir pour empêcher que la gorge & les épaules ne foient vûes. Mais la plupart n'en mettent point, les couturieres le favent bien. Elles connoiffent leur monde. Ne doivent-elles pas refuser de travailler pour celles qui en abusent, & font-elles bien excufées quand les difent : fi je ne travaille pas pour elles, d'autres travailleront, & je mourrai de mim? La nudité du fein & des épaules eft encore un abus fort établi dans Paris,

les

les personnes même qui passent pour réglées ne sont point assez couvertes. Je ne sai jusqu'ou la rigueur doit aller sur ce point.

VI.

Il y a des métiers constamment bons & permis, où l'on travaille publiquement les dimanches & les festes. Ceux qui les exercent se contentent, maîtres & domestiques, d'entendre une messe basse, & ils emploient le reste du jour à leur negocié. L'Eglise le voit, le magistrat le fait, & personne ne les repréent. Quelle conduite faut-il garder envers ces gens là? Je ne suis pas si en peine des fêtes que des dimanches. Car les fêtes n'étant que de droit Ecclesiastique, la coutume peut servir d'explication à la loi; mais le dimanche étant de droit divin, les hommes en peuvent-ils dispenser des metiers entiers, & pour toujours. J'avoue que je ne le puis comprendre, & que trouvant les ordonnances de Blois, d'Orléans, & d'autres reglemens du Prince qui ne sont pas anciens, conformes à la loi de Dieu, je crois que la coutume contraire, quoique publique, est nouvelle, & doit passer pour un abus. Mais si cela est, un Confesseur embarrasera beaucoup.

coup de particuliers, qui ne pourront cesser de travailler ces jours là sans se ruiner, parce que d'autres travailleront & emporteront toutes leurs pratiques. Un barbier, par exemple, qui gagne plus le dimanche que dans toute la semaine, se ruinerà s'il cesse, parce que les autres n'en travailleront pas moins, & l'on ira chez eux. Les cabaretiers, pâtisiers, fruitiers, rotisseurs, les gens de justice, certains marchans, comme vendeurs d'images, les limonadiers, les maîtres des jeux publics & autres, n'entendent qu'une petite messe, ne vont que 3. ou 4. fois l'an à vespres & au sermon. Peut-on donner l'absolution à ces gens là ? Leurs domestiques sont-ils en sûreté de conscience ? Je ne trouve que de ces gens-là au confessional ? Les tailleurs tout de même travaillent les dimanches dès qu'il s'agit d'en deuil, d'un voiage, d'un équipage pour l'armée &c.

VII.

Je voudrois bien savoir si l'obligation d'entendre la messe de paroisse est sous peine de peché mortel, quand on y peut aller. Les Conciles qui ont excommunié ceux qui y manquent trois dimanches consecutifs par leur faute, semblent autoriser cette pensée. Car on n'excom-

mu-

munieroit pas pour un peché veniel commis jusques à trois fois. Le P. Basséan qui a fait le *Parochophilus* pretend que le mot *teneri*, qui est dans le Concile de Trente au sujet de la parole de Dieu qu'on doit entendre dans sa paroisse, signifie selon les Canonistes & les Casuistes, que l'obligation enferme un peché mortel. Je voudrois savoir aussi si l'obligation d'entendre la messe les dimanches & les fêtes qu'on a marquée dans ce qu'on appelle commandemens de l'Eglise, tombe sur la messe de paroisse, ou sur la messe en général, en sorte qu'il suffise d'entendre la messe basse ou paroissiale pour y satisfaire. Les Conciles ont-ils jamais parlé de l'obligation d'entendre une messe basse? Y a-t-il des Rituels qui la marquent précisément? Ce qui me donne lieu de proposer cette difficulté, est qu'un certain prédicateur a dit dans l'Eglise S. Nicolas des Champs, qu'on seroit peut-être embarrassé s'il falloit décider à quoi il y a plus de mal, ou à ne point entendre du tout la messe un jour de dimanche, ou à ne point entendre celle de paroisse quand on le peut. Cette proposition fit du bruit, mais on trouve dans l'antiquité de grandes raisons pour croire que c'est là l'esprit de l'Eglise. Les domestiques sont-ils obligez
d'en-

d'entendre la messe de paroisse, & de quitter les maîtres qui ne les y veulent pas laisser aller? Quelle est l'obligation de vespres? Ne suffit-il pas de les entendre où l'on se trouve? Celui qui fait coutume de n'y point aller, peche-t-il mortellement?

VIII.

Que faut-il prêcher sur ceux qui entendent la messe dans l'habitude du peché mortel un jour d'obligation. Je suppose qu'ils ne font aucune réflexion sur leur peché, qu'ils ne savent pas qu'ils devoient gémir sur l'attachement qu'ils y ont, & venir à la messe pour obtenir la grace d'en sortir. Ils savent qu'on est obligé d'entendre la messe. Ils viennent pour obéir à ce precepte, disent leurs prieres accoutumées, & vont de là à leurs occupations ordinaires. Ces gens là accomplissent-ils le precepte? Font-ils un nouveau peché? Est-il mortel? Feroient-ils mieux de ne point entendre la messe jusques à ce qu'ils sentissent en eux au moins un vrai desir de leur conversion, comme on fait mieux de ne point communier quand on a de l'affection au peché mortel? C'est une question maintenant fort agitée, & ceux qui ne
fa-

savent point leur religion, ou qui n'aiment point la bonne morale, ne sauroient souffrir qu'on leur parle de peché ni mortel ni veniel en cette occasion. Cependant à une conference de M. l'Archevêque où l'on traita cette question, M. de l'Estoc & M. le Curé de S. Laurens, après avoir distingué, *actus, status, habitus*, dirent hardiment que celui qui étoit dans l'habitude du peché mortel, ou même dans l'état du peché mortel, ne satisfait point au precepte, & commettoit un nouveau peché mortel. J'étois à cette conference, & j'entendis ce que je dis ici. M. l'Archevêque decida qu'ils satisfaisoient au precepte, mais qu'ils faisoient un grand peché, quand ils ne songeoient point à fortir de leur méchant état. Comme les Peres n'ont point traité cette question, je vous supplie, Monsieur, de me dire à quoi je m'en dois tenir.

IX.

Est-on obligé de retourner à Dieu par un acte de contrition aussi-tôt que l'on s'aperçoit qu'on a commis un peché mortel ? Est-ce un nouveau peché mortel d'y manquer ? Et commet-on autant de pechez mortels que l'on pense de fois à son

peut-on demander à Dieu la grâce de le servir? Que faut-il enseigner sur la manière de faire des actes d'amour de Dieu? Ne suffit-il pas de dire qu'on aime Dieu de tout son cœur en tout tems, & à tout moment, que quand le cœur aime, il le dit assez, & le fait bien connoître: le vrai amour n'étant ni stérile ni oisif?

X.

Est-il défendu à toutes sortes de personnes sans exception, d'aller à l'opera, & à la comédie. Une femme que son mari y mene malgré qu'elle en ait, une femme de chambre, une demoiselle, la gouvernante de filles de qualité, pechent-elles quand pour obéir à leurs maîtres ou maîtresses elles vont à ces divertissemens, pour lesquels elles n'ont que de l'horreur? Ne s'exposent-elles point au peril de les aimer? C'est par exemple la gouvernante d'une petite fille de cinq ans qui demeure chez sa grand' mere qui la veut mener à la comédie, & qui veut que sa gouvernante l'y accompagne. Vaut-il micux que cette gouvernante forte, que de s'exposer au peril d'offenser Dieu?

XI.

Les personnes de qualité qui dépensent tout leur revenu pour avoir un train, un équipage, un domestique, une table magnifique & conforme à ce que font les personnes de leur condition, sont-elles en état de recevoir l'absolution ? Je suppose qu'elles ne doivent rien & n'empruntent point, qu'elles font quelques aumônes : mais elles en pourroient faire incomparablement davantage.

XII.

Une femme mariée aiant un mari fort debauché, le quita il y a vint ans, & suivit un Abé qui l'a entretenue long tems. Son mari s'est remarié, quoi qu'il fût que sa femme n'étoit pas morte, & qu'elle lui écrivit qu'elle étoit prête de retourner avec lui. Il ne la veut reprendre qu'à condition qu'elle vivroit bien avec sa seconde femme, & qu'il les gardera toutes deux. Il ne fait point le desordre où la premiere a vécu, & la croit femme d'honneur. Je demande ce qu'elle est obligée de faire en conscience, pour empêcher le commerce criminel que son mari entretient avec une autre femme. Le

doit-elle dénoncer à l'Eglise ou à la justice? Elle a consulté plusieurs Docteurs qui lui ont dit qu'elle n'étoit obligée à rien, puisque son mari ne veut la recevoir qu'à une condition détestable & impie.

Cette femme est maintenant dans la penitence, mais comme elle n'a pas de quoi vivre, elle continue d'aller chez l'Abé qui l'a entretenue si longtems. Il a mal fait ses affaires. Il est retiré dans un certain lieu à cause de ses créanciers, qui lui font une pension fort mediocre. Cette femme va faire sa chambre, racomoder ses habits. Elle sollicite ses affaires, & lui rend ainsi de petits services par lesquels elle s'attire un peu d'argent pour subsister. Il y a trois ou quatre ans qu'elle lui a signifié qu'elle ne vouloit plus pecher, mais faire penitence, & qu'elle n'atendoit que la fin de ses affaires pour avoir une pension sur son bien & se retirer dans un couvent. Elle a tenu sa parole à ce qu'elle dit, & il ne se passe rien que de fort innocent entr'eux. Elle ne sauroit subsister sans le secours de cet Abé, qui n'est Abé que de nom. Je demande si on la doit obliger à ne le point voir du tout, & l'exposer à la tentation de la mendicité & aux suites qu'elle peut avoir. Cette femme a cherché une condition, & n'en a pu trouver.

XIII.

Enfin, Monsieur, je vous supplie de me marquer ce qu'il faut croire sur l'état des Abés commendataires. Vous savez ce que l'on a écrit sur leur sujet. Il nous en vient quelquefois à confesse, & pour moi j'ai beaucoup de repugnance à ne les pas condamner. Mais je ne l'ose quand je considère combien de personnes considérables par leur piété & par leur erudition demeurent dans cet état malgré ce que l'on a écrit. Le dernier M. de S. Cyran, & le bon M. de Haute-Fontaine, chez qui j'ai été élevé, étoient sur cela dans un profond repos. Ils y sont morts : mais c'est parce qu'ils étoient dans cet état que leur sentiment ne me paroît pas si considérable. Le vôtre me le fera davantage, Monsieur, parce que vous êtes desintéressé en toutes ces choses. J'attens donc vos réponses qui me serviront de règles, & je vous supplie d'être persuadé que je ne les montrerai que de votre consentement. Je vous serai, Monsieur, très particulièrement obligé, & je prierai notre Seigneur qu'il continue de conserver une vie & une santé qui sont si utiles à son Eglise. Je suis, Monsieur, avec un profond respect, votre

PLA CCLXIV. Lettre de M. Arnauld
très-humble & très-obéissant serviteur,
TREVUE, Sous-Vicaires de S.
André des Arcs.

LETTRE CCLXIV.

1624. On il répond au cas proposés dans la lettre
précédente.

JE suis si occupé que je ne pourrai ré-
pondre que fort succinctement aux cas
qui n'ont été proposés.

On les peut reduire à 4. ou 5. chefs.

1. Les habillemens & les parures des
femmes.

2. Les Comedies & l'Opera.

3. La cessation du travail les diman-
ches & les fêtes.

4. L'obligation d'entendre la messe ces
jours là.

5. Les Abés commendataires.

1. Chef. *Habillemens & parures des
femmes.*

I.

On doit être ferme pour empêcher les
nudités. On a pour soi maintenant l'Or-
donnance du Pape. Il y a sur cela un
excellent discours à la fin de la vie de
an Baptiste Gaut Evêque de Marseille.

Je

Je ne croi pas néanmoins qu'on puisse refuser l'absolution à ceux ou à celles qui font des habits échanrés aux femmes ; puisqu'il ne tient qu'à elles de couvrir leurs gorges avec des mouchoirs ou des gorgetes.

I I.

Pour les parures & les habits somptueux, on ne sauroit trop aussi porter les femmes à pratiquer ce qui leur est recommandé par les Apôtres S. Pierre & S. Paul. Mais comme S. Augustin a fort bien remarqué dans sa lettre à Possidius, la difficulté est de savoir ce qu'il faut faire, quand elles ne se rendent pas à ce qu'on leur dit sur cela. Or je ne pense pas qu'on puisse aller plus loin que ce Pere dans ses deux lettres à Possidius & à Ecdicia. Et voici, ce me semble, ce qu'on en peut conclurre.

1. Il dit dans la dernière, que l'Ecriture reprend avec raison, les habits somptueux, les ornemens d'or, la frisure des cheveux, & autres choses semblables, *qua ad inanem pompam, vel ad illecebram formæ adhiberi solent.* Mais il y a bien des choses que l'Ecriture reprend pour lesquelles on n'auroit pas droit d'éloigner les fideles des Sacremens. S. Paul reprend très fortement ceux qui plaident, *Quare non magis injuriam patimini?* Ce-

326 CCLXIV. Lettre de M. Arnauld
pendant on ne pourroit pas refuser l'ab-
solutio궛n à tous ceux qui le font.

2. Ce qu'il dit dans l'Epitre à Possi-
dius, est encore plus clair. *Je ne vou-
drois pas que vous allassiez si viste à dé-
fendre les parures d'or, & les étoffes pre-
cieuses, si ce n'est aux personnes, qui n'é-
tant point mariées, & n'ayant point envie
de l'être, ne doivent songer qu'à plaire à
Dieu.* On voit assez par là, qu'il n'a
pas cru que ce que disent les Apôtres sur
ce sujet, donnât droit d'éloigner des
Sacremens ceux qui ne le pratiqueroient
pas.

3. Cela se voit encore par ce qu'il dit
à Ecclisia : que si son mari l'eût voulu
forcer par quelque mauvais traitement,
non seulement à s'habiller comme une
mariée, en quoi il n'auroit point mal
fait, mais même à passer les bornes de la
modestie chrétienne, *si te aliqua dura
conditio궛ne ad indecentem compulisset orna-
tum* ; elle auroit pu s'y rendre, parce
que rien ne l'auroit empêchée de conser-
ver un cœur humble sous des habits su-
perbes & magnifiques : *Posses habere in
superbo cultu cor humile.* Il ne croioit
donc pas que ce fût une chose mauvaise
d'elle même, & de la nature de celles qu'on
ne doit pas souffrir pour quelque confi-
dération que ce soit, que de s'habiller
plus.

plus superbement que ne porte la condition d'une femme, quand un mari le veut absolument, & qu'il la traiteroit mal, si elle ne le faisoit.

4. On dit dans ces cas, que S. Augustin défend les frisures, en permettant le reste que les Apôtres reprennent. Mais il ne parle point en particulier des frisures. Il dit seulement que *capillos nudare feminas nec maritatus decet*; que ce n'est pas une chose décente que les femmes même mariées laissent voir leurs cheveux, puisque l'Apôtre veut même qu'elles soient voilées. Or cela regarde aussi bien les femmes non frisées que les frisées. Et ainsi, ce que l'on voit par là, est que ce n'étoit pas la coutume en Afrique que les honnêtes femmes laissent voir leurs cheveux. Mais ces sortes de coutumes peuvent changer, comme nous voions qu'on ne trouve point contre la bienséance & la modestie, que de pauvres filles qui peuvent être belles, soient sans coiffe, même à l'Eglise; quoique S. Paul ait dit que les femmes y devoient être voilées. Cela se voit par les filles de la charité dans les paroisses, qui n'ont que leur tortillon sans aucune coiffe.

5. De plus les Apôtres n'ayant point distingué la frisure des ornemens d'or & des vetemens précieux, on ne se pourra

328 CCLXIV. Lettre de M. Arnauld
plus fonder sur ce que disent les Apôtres,
pour défendre l'une plutôt que les autres ;
& tout ce que l'on pourra dire est, que
les frisures servent plus à relever la beau-
té. Mais il s'ensuivra de là qu'il y aura
beaucoup à distinguer entre frisure &
frisure ; car il y en a qui n'ont point cet
effet, & ne paroissent pas contraires à la
modestie ; & d'autres qui ont un air de
coquetterie & de galanterie : & qu'il faudroit
s'attacher à empêcher celles-là, ce
qui seroit plus facile, que si on vouloit
les condamner toutes.

III.

Je ne crois point qu'on doive condam-
ner les passemens, ni ceux qui les font,
ni ceux qui les vendent. Et il est de
même de plusieurs choses qui ne sont
point nécessaires, & que l'on dit n'être
que pour le luxe & la vanité. Si on ne
vouloit souffrir que les arts, où on tra-
vaille aux choses nécessaires à la vie hu-
maine, il y auroit les deux tiers de ceux
qui n'ont point de revenu, & qui sont
obligez de vivre de leur travail, qui
mourroient de faim, ou qu'il faudroit
que le public nourrit sans qu'ils eussent
rien à faire ; car tous les arts nécessaires
sont abondamment fournis d'ouvriers,
que pourroient donc faire ceux qui tra-
vaillent présentement aux non-nécessaires,

si on les interdisoit ? Les filles sur tout & les jeunes veuves seroient extrêmement exposées. Car il y a des païs entiers où elles ne subsistent que par les dentelles. Et il y a des Congregations qui vivent dans une pieté admirable, n'ayant que cela pour vivre.

IV.

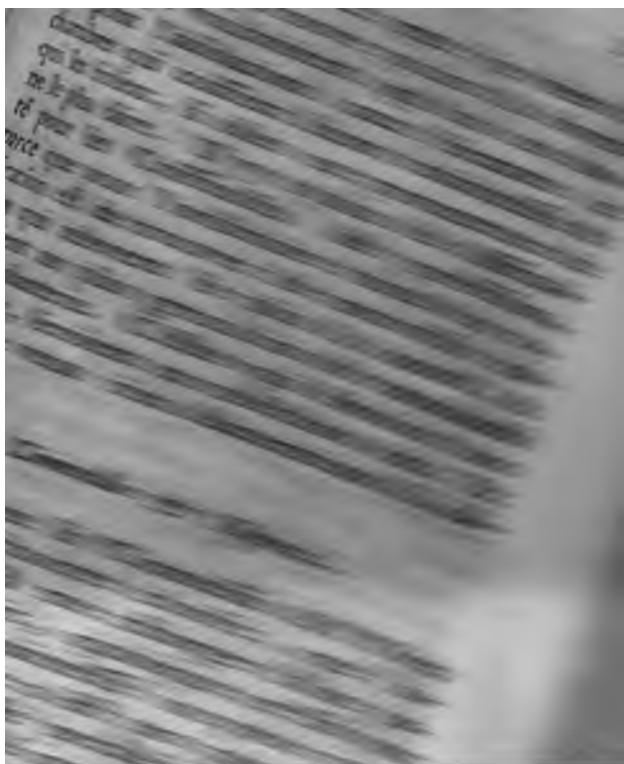
S. Augustin fait assez entendre dans la lettre à Ecdicia, qu'il est à propos que les habits servent à distinguer les différentes conditions des personnes. Cela avertit le peuple de porter respect aux personnes de qualité, ce qui est fort nécessaire pour éviter les querelles. Or ce sont ces ornemens & ces parures dont on se pourroit passer, qui sont presque toujours ces distinctions d'habillemens. Il n'en étoit pas tout à fait de même dans la primitive Eglise: parce que d'une part le corps de la Republique n'étant pas chrétien, il n'y avoit pas tant de différences de conditions parmi les fideles; & de l'autre la plupart des premiers chrétiens se connoissoient, & avoient tant d'amour les uns pour les autres, comme il paroît par Tertullien, qu'ils n'avoient pas besoin de ces marques extérieures, pour se dire à chacun ce qui lui étoit dû. Cependant on voit par S. Jacques, qu'il y avoit qui avoient des anneaux.

130 CCLXIV. Lettre de M. Arnaud à
des habits plus magnifiques que les au-
tres. Et cet Apôtre ne condamne point
cela ; mais seulement la trop grande pré-
férence que l'on faisoit des riches aux
pauvres dans les Assemblées Ecclesiasti-
ques.

V.

N'y aiant jamais eu, que je sache, d'or-
donnance de l'Eglise, ni de rituel, qui
ait mis les frisures entre les causes pour
lesquelles on devoit refuser les Sacre-
mens, je ne crois pas qu'un Confesseur
ait droit de le faire pour cela seul. Mais
il peut bien arriver qu'une femme soit
coiffée d'une maniere si mondaine & si
affectée, que le Confesseur aura lieu de
juger qu'elle n'aura que le monde dans
la teste, & nul esprit de pieté. Et alors
il fera bien de ne se point charger de tel-
les personnes. Il y a au contraire des
frisures qui sont si peu de chose, que je
ne croirois point que ce fût par là qu'un
Confesseur devoit commencer. Car il
me semble qu'il vaudroit bien mieux dis-
simuler cela d'abord, & travailler à fon-
der une ame dans la pieté, en lui recom-
mandant la priere, les bonnes lectures, le
travail, le soin de sa famille ; ensuite de
quoi il seroit plus aisé de reformer l'exte-
rieur à l'égard de ces sortes de choses, que
l'on ne peut pas dire être criminelles.

VI.



732 CCLXIV. Lettre de M. Arnauld
un entier éloignement d'une chose si
pernicieuse.

*III. Cessation du travail les dimanches
& les fêtes.*

I.

Je ne sai si on pourroit prouver que
la cessation du travail les jours de diman-
che est de droit divin. Il ne paroît pas
que S. Augustin l'ait cru, puisqu'il dit
par tout que le commandement de ne
point travailler un certain jour de la se-
maine a été figuratif, & n'oblige plus
dans la nouvelle loi qu'à l'égard de ce
qu'il signifioit, qui est la cessation du
peché: ce qu'il n'auroit jamais dit s'il
avoit cru qu'il n'y eût que le jour de
changé. Car alors nous serions obligez
de ne point faire le dimanche ce qu'il
n'étoit pas permis aux Juifs de faire le
Samedi. Et si cela étoit il ne seroit pas
permis de faire la cuisine le dimanche. Il
semble donc qu'on n'a pas droit d'in-
quieter les chrétiens de faire ce jour là
ce que les loix de l'Eglise ne leur ont
point défendu de faire, & ce que la po-
lice leur laisse faire. Et ainsi je ne vois
pas qu'on puisse rien dire pour cela seul
aux Patissiers & aux Rotisseurs. Mais
on doit leur représenter, qu'ils sont obli-
gez

gez de menager leur tems pour prier Dieu, & pour se faire instruire de leurs devoirs, ou par des prédications ou par des Catechismes. De sorte que s'ils n'ont pas tant de loisir les dimanches, ils devroient prendre quelqu'autre jour de la semaine où ils ne seroient pas si occupez, comme seroit le Vendredi, ou le Samedi, & tout le Carefme pour les Rotisseurs. Les Curés devroient avoir soin de cela, & comme on a fondé une messe à S. Gervais, qui se dit de fort bon matin pour les Rotisseurs, il faudroit faire tous les Vendredis quelque instruction pour eux.

II.

Je ne sai que vous dire des Barbiers. Car je ne sai s'il ne leur est point défendu par les ordonnances de faire la barbe les dimanches. Mais si ces ordonnances ne s'observent plus, & que les Magistrats souffrent qu'ils la fassent au vu & au sçu de tout le monde, ce seroit aux Evêques à donner ordre à ces choses là. Que M^{onsieur} de Paris ne les regle-t-il dans ses Conferences?

IV. De l'obligation d'entendre la messe les dimanches.

I.

Il seroit à souhaiter qu'on

134 CCLXIV. Lettre de M. Arnaud
vantage les fidèles d'entendre les messes
de paroisse. Mais je ne crois pas que
des Confesseurs particuliers puissent faire
ce que les Evêques ne font point. Ils
doivent exhorter autant qu'ils peuvent à
tous les devoirs de paroisse. Mais je ne
pense pas qu'ils puissent dire, que sans
cela on ne satisfait pas au précepte de
l'Eglise.

II.

On n'est point obligé pour la prati-
que, de déterminer toujours quelle est la
grandeur du peché de ceux qui enten-
dent la messe en état de peché mortel,
sans en avoir aucun sentiment. On en
peut demeurer à ce qui a été dit par M.
l'Estoc dans les Conférences de M. de
Paris. Mais je laisserois là la question s'ils
observent ou n'observent pas le comman-
dement. Je crois qu'ils l'observent quant
à un certain ordre extérieur qui empêche
le scandale, & qu'ils ne l'observent pas
quant à l'intention qu'a l'Eglise en com-
mandant d'aller à la messe. Quoiqu'il
en soit, je crois que ces sortes de pechez
sont comme des pechez d'état, qu'il n'est
pas nécessaire de spécifier si particuliere-
ment, parce que cela est enfermé dans
le compte qu'un pécheur rend de son
état.

136 CCLXV. Lettre de M. Arnaud

Pour le cas singulier de la femme & de l'A. je ne voi pas qu'on lui puisse permettre de lui rendre aucun service, quand elle devoit mourir de faim, ou qu'elle seroit reduite à mandier son pain. Ce seroit agir contre toutes les regles, que de lui être indulgent sur cela.

L E T T R E C C L X V .

37. Août.
1684.

A MADAME DE FONTPERTUIS.

Pour lui recomander une personne qui étoit avec elle.

VOUS m'avez parlé si bonnement, ma très-chere sœur, de ma pauvre cousine en nous séparant, que je ne puis m'empêcher de la recommander encore à votre charité. Je ne suis point aveuglé sur son sujet, & je reconnois ses défauts autant qu'un autre. Mais je suis persuadé que les imperfections de ceux à qui la providence de Dieu nous a unis, ne nous doivent point empêcher de les aimer, & de les servir pour leur salut en tout ce que nous pouvons. C'est l'exemple que J. C. nous a donné. Il nous a aimez lorsque nous étions ses ennemis, & pendant qu'il a été sur la terre, il n'a point dédaigné, quoiqu'il fût la sainteté même, de converser avec les pécheurs pour les at-

tirer.

bles & bien apelles, que pour servir
illé avec un zèle infatigable à empê-
cher qu'il ne se glissât parmi eux aucun
d'entre eux, de ceux mêmes qui se tiennent
facilement en de certains peccés, peccés
s'y sont plus communs. L'exemple
de sa vie toute sainte & toute appliquée à
ministère, la sagesse de sa conduite,
qui a attiré tant d'estime parmi les Pro-
testans mêmes, & ses prédications si fructueuses
qu'il fait souvent en divers lieux, ont
été rendu par tout avec tant d'efficacité et
de succès, que S. Paul appelle la bonne odeur de J.
C. que rien ne me paroît plus horrible
que l'entreprise de ceux qui voudroient
changer cette odeur de vie en une odeur
de mort, en décrivant la doctrine de cet
excellent Prelat par leurs fausses accu-
sations. Mais Dieu dissipera ces mauvais

L E T T R E C C L X V I.

16. Août.
1684. A M. DU VAUCEL. Sur le livre de
l'Amor Pœnitens de M. de Castorie.

Votre dernière lettre, je vous l'avoue, m'a d'abord un peu effrayé: mais je me suis bientôt rassuré. Je ne saurois croire que sous un si bon Pape, & qui a jusques ici temoigné tant de zèle pour la pureté de la Morale Chrétienne, il arrive un si grand scandale dans l'Eglise de Dieu. Car c'en seroit assurément un très grand, qu'un livre si pieux & si solide, fait par un si saint Evêque, se trouvât flétri par une condamnation de Rome à la sollicitation de quelques Religieux qu'on fait être ses ennemis declarez.

*Hic Ithacus velis, & magno mercentur
Aride.*

On ne pourroit plus réjouir les hérétiques, ni leur donner lieu d'insulter aux Catholiques avec plus d'insolence. J'ai été assez longtems en ce país ici pour connoître la mission de Hollande, sur tout pour ce qui regarde le Clergé seculier. Rien ne me paroît plus édifiant, & je ne crois pas qu'en un país de pareille étendue

ii

il y ait aussi grand nombre de bons Pasteurs dans tout le reste de la chrétienté. Cependant je fai qu'une grande partie de ce bien est due aux soins & à la vigilance de leur Evêque, tant par l'exacritude qu'il a eue à n'admettre au sacerdoce & aux fonctions pastorales, que des sujets capables & bien apellez, que pour avoir travaillé avec un zèle infatigable à empêcher qu'il ne se glissât parmi eux aucun desordre, de ceux mêmes qui se tolerent plus facilement en de certains païs, parce qu'ils y sont plus communs. L'exemple de sa vie toute sainte & toute apliquée à son ministère, la sagesse de sa conduite, qui lui a attiré tant d'estime parmi les Protestans mêmes, & ses prédications ferventes qu'il fait souvent en divers lieux, ont répandu par tout avec tant d'efficace ce que S. Paul appelle la bonne odeur de J. C. que rien ne me paroît plus horrible que l'entreprise de ceux qui voudroient changer cette odeur de vie en une odeur de mort, en décrivant l'illustre & excellent Prelat par les fautes & les infirmités, & les infirmités & les fautes. Mais Dieu donne ses grâces & ses conseils, & une seule parole de son Vicaire de J. C. a suffi pour les faire en imposant silence à ces calomnieux & à ces calomnieuses.

Ce n'est pas tout.

bles qu'un Pape aussi bien intentionné que celui-ci doit laisser agir les Congregations. Comme il en est le maître, il repondroit de leurs fautes, s'il ne les prevenoit pas le pouvant & le devant. Il y va de l'honneur du S. Siège, à qui ces jugemens précipitez & obtenus par surprise font beaucoup de tort; & jamais rien ne lui en pourroit faire davantage que la condamnation d'un livre qui a une approbation si générale, & qui est si fort estimé de tous les habiles gens, qui n'ont pas l'esprit si flexible pour se rendre facilement contre leur propre lumiere, à croire mauvais ce qu'ils ont jugé très-bon. On se trompe, si on s'imagine que ces changemens de pensées se fassent aussi aisément que la crainte ou la complaisance fait changer de langage à ceux qui n'ont point d'amour pour la verité. Mais je me tiens assuré qu'on ne sera pas en peine de cela dans cette rencontre, & je m'attends qu'avant qu'il soit 15. jours, vous nous manderez que le zèle du S. Pere, pour une aussi grande verité, qui est la necessité de l'amour de Dieu, aura fait triompher *l'amour penitent*, de la cabale de ses adversaires.

J'ai bien de la joie de ce qu'on est enfin assuré que le P. Cerle n'est point mort; mais je ne puis penser sans douleur

Docteur de Sorbonne. 1721
à l'état de ce pauvre Diocèse, sans que
personne pense à mettre fin à ses maux.

L E T T R E C C L X V I I .

Au PRINCE ERNEST DE HESSE ^{21. Sept.}
SE-RHINFELTS. ¹⁶²⁴ Sur le livre de M.
Vigor & quelques points concernant l'au-
torité du Pape.

MONSIEUR

J'AI été bien surpris, de voir par la der-
niere lettre de V. A. S. qu'elle n'avoit
point reçu celle que je lui avois écrite
il y a plus d'un mois. Je ne fai comment
cela est arrivé, mais en aiant gardé la
brouillon, je lui envoie un *duplicata*.

Pour ce qui est de cette derniere lettre
de V. A. que j'ai reçue depuis quelques
jours avec son sentiment sur le livre de
M. Vigor, je n'en saurois que dire; car
je n'ai point les livres de cet auteur, &
ne les ai jamais lus. Je fai seulement qu'il
estoit point Docteur de Sorbonne, mais
Magistre, marié & Conseiller du grand
Conseil, qui est une Cour Souveraine,
dont les charges ne sont guere moins esti-
mées que celles du Parlement de Paris.
De sorte qu'il y a moins lieu de s'é-
tonner qu'il soutient les maximes des Cours

142 CCLXVII. Lettre de M. Arnauld
raines de France, qui donnent beaucoup
aux Rois dans les matieres ecclesiastiques,
en les regardant comme protecteurs des
canons: sur quoi les Evêques ne sont pas
toujours d'accord avec ces Magistrats se-
culiers. V. A. peut avoir vû sur cela ce
que M. de Marca écrit dans son livre de
Concordia Sacerdotii & Imperii, qui a été
fort durement censuré à Rome, quoi-
qu'il soit très-éloigné de n'accorder au
Pape qu'une simple préséance sans juris-
diction. Et ainsi V. A. a grande raison
de condamner M. Vigor, s'il est dans ce
sentiment. Mais cela me surprend; car
je croiois qu'il fût entierement dans le
sentiment de Gerson & de M. Richer,
qui reconnoissent dans le Pape une veri-
table jurisdiction *in singulos Episcopos*, *sed*
non in universos, parce qu'ils veulent qu'il
soit soumis aux Conciles generaux, com-
me il a été défini dans les Conciles de
Constance & de Basle, auxquels la Fran-
ce est toujours demeurée fort attachée,
si ce n'est qu'elle n'approuva pas la depoi-
sition d'Eugene IV. & l'election de Felix,
parce qu'elle ne crut pas que le Concile
de Basle, lorsqu'il déposa Eugene, fût
assez rempli d'Evêques pour représenter
l'Eglise universelle dans une action si im-
portante; au lieu que ce fût dans les pre-
mieres sessions qu'il confirma les Decrets
de

des Ouvriers Evangeliques pour leur prêcher la foi.

3. Que S. Augustin aiant trouvé à propos d'établir un nouvel Evêché dans une petite Ville de son Diocèse, dont il avoit fait retourner les habitans à l'unité de l'Eglise, n'en consulta point le Pape, mais seulement le Primat de sa Province. Mais que le Pape jouissant maintenant du droit d'ériger seul de nouveaux Evêchés & y aiant bien des raisons qui font juger qu'il est à propos que cela soit ainsi, on auroit tort de le lui contester.

Sur le V. Que les sacres des Rois & des Empereurs ne sont que du 8. ou 9. siecle: que jamais les Papes n'ont disputé à l'Archevêque de Reims le droit de consacrer les Rois de France, ni prétendu qu'ils ne le fissent que par une autorité déléguée du S. Siège, & que même Henri IV. s'étant converti, & Reims tenant encore pour la ligue, se fit sacrer à Chartres par l'Evêque du lieu, sans qu'on lui en ait fait un procès à Rome.

la doctrine Catholique, puisqu'il est marqué à la fin du Concile de Trente, selon les anciennes éditions, qu'il y eut trois Evêques qui étoient d'avis qu'on n'en demandât point la confirmation au Pape.

3. Que c'étoient les Empereurs qui confirmoient autrefois les Conciles, mais que c'étoit seulement pour donner force de loi à ce qui y avoit été arrêté, afin que les Magistrats s'y conformassent dans leurs jugemens.

Sur le IV. premierement, Que pendant plus de neuf ou dix siècles les Religieux étoient soumis à leurs Evêques, & non immédiatement au Pape; que S. Bernard a parlé fortement contre ces exemptions, & que de son tems il n'y en avoit point dans l'Ordre de Cisteaux; qu'il en a été de même dans l'Ordre de S. François pendant la vie de ce saint, & que quoique l'Ordre de la Visitation établi par S. François de Sales soit fort repandu, chaque maison est soumise à son Evêque sans aucune dependance particuliere de Rome.

2. Que pour les missions vers les hérétiques & les infidelles, il est très bon que les Papes en aient soin, mais que l'on ne voit pas que cela soit de necessité. L'histoire ecclesiastique est pleine d'exemples de saints Evêques qui ont travaillé de leur pouvoir à la conversion des Infidelles, &

qu'il seroit difficile de prouver que l'un & l'autre lui appartient de droit divin privativement aux autres Evêques.

Je n'ai rien à dire touchant les droits que V. A. ne croit pas qu'on doive attribuer au S. S. sinon qu'il seroit à souhaiter qu'on ne s'échaufât pas tant à Rome pour les soutenir, parce que cela peut assurément nuire beaucoup à la conversion des hérétiques. Mais si M. Vigor a été sur cela plus loin que V. A. il n'est pas à craindre qu'il soit suivi ni des Evêques ni des Théologiens de France.

Le nouveau livre de controverse de M. Nicole est presentement public. C'est à quoi V. A. a desiré qu'il travaillât il y a long-tems. Car il y soutient les *Prejugés légitimes* contre la *Défense de la Réformation* de M. Claude. J'aprehende qu'il ne fache pas comment on le peut faire tenir à V. A. si j'en avois, je lui en enveroies d'ici, mais je n'en ai pas encore.

En sortant d'ici pour faire le voyage

qu'il seroit difficile de prouver que l'un & l'autre lui appartient de droit divin privativement aux autres Evêques.

Je n'ai rien à dire touchant les droits que V. A. ne croit pas qu'on doive attribuer au S. S. sinon qu'il seroit à souhaiter qu'on ne s'échaufât pas tant à Rome pour les soutenir, parce que cela peut assurément nuire beaucoup à la conversion des hérétiques. Mais si M. Vigor a été sur cela plus loin que V. A. il n'est pas à craindre qu'il soit suivi ni des Evêques ni des Théologiens de France.

Le nouveau livre de controverse de M. Nicole est presentement public. C'est à quoi V. A. a désiré qu'il travaillât il y a long-tems. Car il y soutient les *Prejugés legitimes* contre la *Défense de la Reformation* de M. Claude. J'aprehende qu'il ne sache pas comment on le peut faire tenir à V. A. si j'en avois, je lui en enverrois d'ici, mais je n'en ai pas encore.

En sortant d'ici pour faire le voiage dont je parle dans l'autre lettre, j'y laissai pour quelques jours celui qui écrit ordinairement pour moi, qui s'étoit chargé d'envoyer à quelques uns de nos amis un nouveau livre que j'ai fait pour soutenir celui *des Idées*. Je me persuade qu'il n'aura pas manqué d'en faire tenir un à

148 CCLXVIII. Lettre de M. Arnauld
V. A. Que si cela s'étoit oublié, je ne
manquerais pas d'en envoyer aussi-tôt que
je le saurai. La matiere en est un peu fa-
rouche, étant fort abstraite & metaphysi-
que. Ainsi je ne prie pas V. A. de le
lire, mais seulement de le recevoir com-
me une marque du respect que j'ai pour
Elle, & de la reconnoissance que je lui
dois pour toutes les bontés qu'Elle ne té-
moigne. Je demeurerai en ce pais un peu
plus long-tems que je ne pensois. Cela
peut aller à un mois ou cinq semaines. Et
ainsi je pourrai encore avoir l'honneur d'y
recevoir des lettres de V. A. à qui je suis
avec une plenitude de cœur que je ne
puis assez faire entendre, le très-humble
& très-obeissant serviteur A. A.

L E T T R E C C L X V I I I .

25. Sept. 1684. A M. DU VAUCEL. *Sur la servi-
tude que l'Internonce de Brusselles vouloit
imposer aux Docteurs de Louvain.*

O N ne sauroit aimer l'Eglise qu'on
n'ait tous les jours des sujets de dou-
leur. C'en est un nouveau, que la ma-
niere imperieuse, ou plutôt tyrannique,
de l'Internonce, qui n'est qu'un Clerc
de France, traite l'Université de Louvain,
à ce qu'il croit être sans difficulté de toutes
les

les Universitez Catholiques la plus pure dans la doctrine, la plus reglée dans la discipline, & la plus exemplaire dans la piété.

Un Ecclesiastique Docteur en droit nommé M. van Espen, qui a fait depuis peu un très bon livre, dont notre ami vous écrit, a une leçon de six semaines, comme on les appelle à Louvain, où il traite toujours quelque point important de la discipline ecclesiastique. Il a traité dans la dernière, qu'il ne fait que d'achever, *des dispenses*. L'Internonce en a été averti par ses Emissaires, & sans savoir ce qu'il en a dicté, dans la crainte qu'il a eue qu'on n'y eût parlé de quelques abus assez ordinaires à Rome, il a écrit à un autre Docteur en droit, pour se plaindre que M. van Espen venoit d'enseigner des choses contre l'autorité du S. Siège. Et ce Docteur aiant tâché de justifier son confrere, il a écrit au Collège étroit de cette Faculté, en leur enjoignant d'obliger M. van Espen de lui envoyer ses écrits, ce qu'ils n'ont point voulu faire, parce qu'ils en ont bien vû la consequence, & en quelle servitude ils se seroient mis par là. Mais on ne fait s'il ne poussera pas cela plus loin. Car il est extrêmement violent dans tout ce qu'il entreprend, juste ou injuste. Et ce lui sera au moins

192 *CO. J. WILLIAMS de M. Anselm*
un usage de faire des prières avant cette
Université, & de la rendre plus illustre
à Rome, qui est le même pourvu qu'il
qu'il a présentement, pour le usage de
ce qu'il n'a pu empêcher la Faculté de
Théologie à écrire contre les quatre Ar-
ticles. Car elle n'a pas oublié comme
son usage qui en ont voulu écrire.

Il s'est déclaré bien ouvertement sur
cela au regard de l'élection à un Docteur
pour la Faculté de suite en la place de feu
M. Vincent. Car sans qu'il parût
qu'il ait reçu aucun ordre de Rome pour
agir dans cette affaire, & sans attendre la
réponse à la lettre que l'Université en
temps a écrite au Pape sur ce sujet, il est
allé à Louvain dire que l'élection qui se
devoit faire à la saint Jérôme, ne se fe-
roit point, & a fait entendre que ce
n'étoit pas qu'on eût rien à dire contre la
personne de M. Huigens en particulier,
mais c'est qu'on étoit à Rome fort mal
content de l'Université de Louvain pour
les raisons que l'on savoit, & qu'il ne
tenoit qu'à cela qu'on ne leur laissât la
liberté de leur election. Il a eu sur cela
une conférence avec M. Viane, qui lui a
représenté avec beaucoup de jugement &
de modestie, que la Faculté ne pouvoit
faire ce que l'on demandoit d'elle, sans don-
ner un tel avantage aux Ministres hereti-
ques

ques contre l'Eglise, que les Eleves de la Faculté de Louvain, qui sont tous les jours aux prises avec eux dans les Provinces unies, ne s'en pourroient défendre raisonnablement. Car il y a long-tems qu'il ne s'est fait de livre plus avantageux à l'Eglise, & qui, par l'aveu même des Huguenots, soit capable de leur rendre leur Religion suspecte, que celui de M. l'Evêque de Meaux de l'Exposition de la foi. Et c'est ce qui l'a fait traduire en tant de langues en Latin, en Italien, en Anglois, en Irlandois, en Flamand. Ce que les Ministres ont trouvé d'abord de plus fort pour empêcher qu'il ne fit impression dans l'esprit de ceux de leur parti.... J'ai été interrompu. Je n'ai pu achever ma lettre: ce sera pour l'ordinaire prochain.

L E T T R E C C L X I X.

A M. DU VAUCEL. Sur le livre de l'Exposition de la Foi Catholique, à l'occasion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Internonce de Brusselles & de l'Université de Louvain.

J'E ne pus la dernière fois achever ma lettre, parce qu'on me vint interrompre. J'en étois sur le livre de M. de Meaux,

ceux de la Cour Romaine qui font dans le même esprit que lui, & qui diroient volontiers ce que je sai avoir été dit par un Theatin de Paris à un Ecclesiastique de mes amis: *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papa.*

Mais on est bien assuré que ce ne peuvent pas être là les sentimens d'un Pape qui a tant de religion & de conscience. Il fait avec quelle force J. C. a parlé du péché que l'on commet, quand on scandalise le moindre de ceux qui croient en lui. Les hérétiques font profession de croire en J. C. mais il n'y a point de salut pour eux, s'ils ne rentrent dans l'Eglise. Quel péché seroit-ce donc de mettre une pierre d'achoppement, qui rende plus difficile ce retour, d'où dépend le salut de tant de milliers d'ames en donnant occasion aux Ministres d'accuser l'Eglise Romaine, ou d'exercer envers ses enfans une tyrannie spirituelle en les voulant contraindre de soutenir comme de foi, ce qu'elle n'oseroit soutenir expressément faire partie de sa foi, ou d'être double dans ses paroles, en disant tantôt qu'une chose n'est pas de foi pour attirer les hérétiques, & tantôt qu'elle est de foi

154 CCLXIX. Lettre de M. Arnauld
l'Eglise Romaine, & qu'il n'est point vrai
qu'elle n'oblige les Catholiques à croire
sur les articles qui y sont traittez, que
ce qui en est dit dans ce livre; que ce
n'est qu'une fourberie pour attraper les
Protestans qu'on obligera à croire bien
d'autres choses, sitôt qu'on les aura por-
tés par cette surprise à se rendre Catholi-
ques, peut-on les confirmer davantage
dans ces soupçons injurieux à la sincerité
de l'Eglise, que de vouloir contraindre
une Faculté célèbre à soutenir comme fai-
sant partie de la doctrine Catholique ces
articles mêmes touchant l'autorité du Pa-
pe, qu'on a trouvé bon à Rome que M.
de Meaux déclarât ne faire point partie de
la foi Catholique; mais n'être que des
choses, dont on dispute dans les Ecoles,
& que les Ministres par consequent ont
tort d'alleguer pour rendre la puissance du
Pape odieuse. Je ne pretends pas que M.
Viane ait dit tout cela à M. l'Internonce,
mais seulement qu'il y en a dit la substan-
ce, à quoi l'Internonce ne fut que ré-
pondre. Mais il ne laisse pas d'aller son
train, parce que l'interêt de l'Eglise ne
le touche point, & qu'il ne se met gue-
res en peine de mettre un obstacle à la
conversion des hérétiques, pourvû qu'il
fasse le bon valet, & que son faux zèle
le puisse rendre recommandable auprès de
ceux

ceux de la Cour Romaine qui sont dans le même esprit que lui, & qui diroient volontiers ce que je sai avoir été dit par un Theatin de Paris à un Ecclesiastique de mes amis: *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papa.*

Mais on est bien assuré que ce ne peuvent pas être là les sentimens d'un Pape qui a tant de religion & de conscience. Il fait avec quelle force J. C. a parlé du péché que l'on commet, quand on scandalise le moindre de ceux qui croient en lui. Les hérétiques font profession de croire en J. C. mais il n'y a point de salut pour eux, s'ils ne rentrent dans l'Eglise. Quel péché seroit-ce donc de mettre une pierre d'achoppement, qui rende plus difficile ce retour, d'où dépend le salut de tant de milliers d'ames en donnant occasion aux Ministres d'accuser l'Eglise Romaine, ou d'exercer envers ses enfans une tyrannie spirituelle en les voulant contraindre de soutenir comme de foi, ce qu'elle n'oseroit soutenir expressément faire partie de sa foi, ou d'être double dans ses paroles, en disant tantôt qu'une chose n'est pas de foi pour attirer les hérétiques, & tantôt qu'elle est de foi pour tourmenter les Catholiques?

L E T T R E C C L X X .

1668
1670

1668 AU PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. Il le remercie de ses offres obligées. Il le prie de ne plus l'obliger à lui parler du P. Jobert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Mallebranche.

JE dois commencer, Monseigneur, par rendre de très-humbles actions de grâces à V. A. S. des offres si obligées qu'elle me fait de nouveau. Ce me seroit beaucoup d'honneur de les pouvoir accepter: mais il n'y a point d'apparence que dans l'âge où je suis, j'entreprene un si grand voyage, & que je m'éloigne si fort d'un lieu où j'ai été toujours de point à aller un jour mourir. Il se trouve même que rien ne m'oblige présentement de changer de demeure: & ainsi j'y pourrai encore passer au moins ces hivers.

Je supplie V. A. de me dispenser de lui plus rien dire sur les lettres du P. Jobert. Il est si déraisonnable & si affermi dans l'habitude de calomnier ceux qu'il aime pas, qu'il n'y a qu'une grâce victorieuse, laquelle il ne reconnoît point, qui lui pu le transporter des sentimens plus chrétiens.

Ce sera sans doute, parce qu'il a prétendu que M. Nicole avoit renoncé authentiquement au parti, qu'il donne avis à V. A. de son nouveau livre. Mais si cela étoit, il faudroit donc aussi que je ne fusse pas de ce prétendu parti. Car il est bien certain qu'il ne m'a pas renoncé, & que nous sommes toujours aussi bons amis que jamais. Cependant V. A. peut être assurée, que si M. Nicole ne lui a pas encore envoyé son livre, c'est qu'il n'aura pu découvrir par quelle adresse on lui écrit. Et comme je ne doute point que M. Béeck ne le lui ait envoyé sur l'avis que lui en a donné le P. Jobert, je pense qu'il sera mieux que je l'envoie à V. A. de la 2. édition qui se fait ici, & qui pourra être achevée dans quinze jours ou trois semaines, parce qu'elle sera plus correcte que la première, quoi qu'elle soit de plus petit caractère, & qu'ainsi il vaudra mieux qu'elle en ait de toutes les deux éditions. Cependant sans attendre cela je ferai envoyer à son correspondant à Cologne par la voie d'un marchand, mon dernier livre contre le P. Mallebranche. Mais ce sera seulement pour la Bibliothèque de V. A. Car la matière en est si abstraite, que je serois fâché qu'elle se fatiguât à le lire. Néanmoins on me mande de divers lieux qu'il n'est pas mal reçu, & que d'ha-

248 CCLXXI. Lettre de M. Arnauld.

biles gens trouvent, que j'ai assez bien prouvé qu'il n'y a rien de si mal fondé, & de plus contraire au bon sens, que les spéculations metaphysiques de ce Pere, qui a d'ailleurs beaucoup d'esprit.

On attend avec grande impatience des nouvelles de Bude, & on ne sauroit aimer le Chretiennerie qu'on ne soit en inquietude de ce qui arrivera de la bataille que l'on croit qui se donnera contre les Turcs qui y amènent du secours. J'ai appris que la lettre que je craignois qui ne fût perdue n'avoit point été envoyée. Je suis

LE T T R E C C L X X I.

MADAME DE FONTPERTUIS.

Sur les fausses alarmes que prenoient ses amis à son sujet, & l'obligation où elle estoit de se menager sur tout par raport à son Fils.

JE vous aurois écrit plus gaiement si je l'avois fait hier, comme j'en avois le dessein. Mais nous venons de recevoir des lettres qui m'ont rendu plus triste par l'image de l'effroi où sont nos amis sur mon sujet. Ce n'est pas que je craigne ce qu'ils apprehendent; car je n'en vois rien de sujet. Mais c'est cela même qui me donne de la peine de ce que ne pouvant

Docteur de Sorbonne.

vant entrer sur cela dans le sentiment
nos amis, il semble que je les con
ce qui néanmoins est fort éloigné
pensée. Car sachant très-bien que
qu'ils ont pour moi, n'est qu'un
leur amitié, je ne suis pas assez d
nable pour ne leur en savoir pas l
Mais je crois qu'ils s'arrêtent trop à
vaine volonté qu'on a contre moi
ne considèrent pas assez les
qu'il y auroit de l'exécuter a
suis. Avec cela je ne m'
aucune des précautions raiso
croit devoir prendre : mais je
qu'il faille pousser cela jusqu'
qui me paroissent hors de raison. s
quelquefois ce qui me donne du chagrin, t
quoique j'aie tort en cela : car il faut
laisser chacun dans son sentiment. C'est
pourquoi je ne suis pas étonné de ce qu'on
trouve tant de difficulté à ce que vous
souhaitteriez, & j'avoue qu'il y en peut
avoir beaucoup. Cependant vous pouvez
juger quelle consolation ce me seroit, si
cela se pouvoit faire ; & ainsi ne doutez
point que je ne vous sois infiniment obli-
gé du desir que vous en auriez aussi bien
que moi. Pour moi je ne croirois pas
que cela fût si hors d'apparence que l'on
s' imagine, si vous étiez bien assurée de
vos gens. Car pour M. votre fils je
n'en

n'est aucun point en peine, aiant éprouvé que les enfans gardent fort bien le secret. Mais personne ne vous le conseillant, il n'y a pas lieu d'y penser.

Au reste je ne saurois trop reconnoître la peine que vous prenez pour des affaires aussi perilleuses que les nôtres. Mais je crains que vous n'en fassiez trop, & que vous ne vous ménagiez pas assez, étant si foible que vous êtes: ce qui me cause souvent de grandes inquietudes. Au nom de Dieu prenez y garde. Vous n'êtes pas à vous même, votre vie & votre santé sont nécessaires ou au moins utiles à bien du monde, & sur tout à votre fils, à qui vous devez l'éducation après lui avoir donné la vie. Et ainsi contentez-vous du soin general, & faites autant que vous pourrez, exécuter par d'autres, pour ne pas demeurer accablée sous le faix, faute d'avoir mesuré votre zèle à vos forces.

Je suis bien de la joie de ce que vous me mandez du troisieme fils de M. Bignon. On ne donne plus de joie que ces fortes nouvelles. Mais hélas elles sont bien rares! On me manda hier qu'on craignoit que Madame de Belesy ne tombât en apoplexie ou en lethargie. J'aprehende bien ce qu'on mande. C'est la premiere fois. Si vous le pouvez je vous prie de lui retourner un mot. Nous avons été bien touchez de
de

de cette fâcheuse nouvelle, & que nous ne manquons pas de bien prier Dieu qu'il la conserve pour sa famille & pour les pauvres. Vous ne me dites rien de M. votre fils; ce qui me fait croire qu'il se porte mieux. Je ne crois pas que vous deviez vous inquieter de ce qu'il n'est pas encore beaucoup avancé. Cela viendra avec le tems: il est encore jeune: mais je ne penserois qu'à lui faire bien apprendre les humanitez, & j'emploierois à cela les deux ans qu'on leur fait perdre d'ordinaire à apprendre la Philosophie de College. Cela lui donnera 4. ans à étudier les lettres humaines qui sont bien plus importantes. Je vous prie de me bien recommander aux prieres du bon Curé. Je suis tout à vous.

L E T T R E C C L X X I I .

*A MADAME DE FONTPERTUIS, ^{10. Oct.}
Sur la mort de deux personnes de merite, ^{1684.}
& la Profession d'une Religieuse.*

Nous avons reçu en même tems deux nouvelles bien affligeantes, & dont nous ne doutons point que vous n'ayez été bien touchée. Dans l'une c'est une grande perte que vous faites en votre particulier; & dans l'autre, ce qui ne vous sera pas moins sensible, c'en est une presque

102 *Leve de M. Arnauld*

pour les personnes que vous
avez en vue. Mais vous avez trop de
devoir de vous en occuper, qu'il n'y a rien à
faire de la part de Dieu, sinon
de louer le Seigneur Dieu. Il a compté
pour son peuple le temps qu'il a
passé, & ne s'est point tenu sur la
terre, & ne s'est point tenu quand il lui plaît.
Il ne s'est point tenu sur nous, mais nous plai-
sant de nous en occuper, lors-
qu'il ne s'en occupe point, encore beaucoup de
temps. Il ne s'en occupe point sur les humains que
vous ne s'en occupent empêcher d'avoir,
mais sur nous à l'égard d'un homme de folie,
puisque nous ne pouvons faire de bien
de même que Dieu nous l'a promis, com-
me au Prophète. *non solum à facere ma-
gnum.* Or il est évident qu'il ne nous a point
promis de bien à faire en ce monde au
delà du terme de notre vie. Souvenons-
nous donc plutôt du bien qu'ont fait nos
ancêtres, qui vont devant nous pour en ren-
dre grâces à Dieu, & tâchons par nos
prières d'obtenir de sa miséricorde, qu'étant
purifiés des tâches que l'infirmité humai-
ne leur a pu faire contracter, *ejus in quem*
crediderunt & speraverunt, aeternum capiant
in ei miserante consortium. C'est ce que
demandé aujourd'hui pour l'un &
l'autre dans le S. Sacrifice de la

J'ai

Docteur de Sorbonne.

J'ai reçu une fort bonne lettre
pauvre sœur Marie Madelène. Elle
fait profession que le 16. du mois
parce que le supérieur de la maison
fait différer, desirant de la recevoir
même. Mais ne l'ayant pû, ç'a été
Docteur de nos amis, qui lui a donné
voile & qui l'a prêchée. Quelle est
reufe d'être arrivée à un si bon port.
reconnoître son bonheur autant qu

L E T T R E C C L X X

MADAME DE FONTPERT

*Il lui fait part d'une pensée qui lui
venue au sujet des precautions qu
sollicitoit de prendre.*

3. Oct
684.

A Tant une voie bien sûre, mais un peu
lente d'écrire à Paris, je m'en sers
pour vous dire la pensée que j'ai touchant
le dessein rompu; mais à condition, soit
que vous l'approuviez, ou que vous ne
l'approuviez pas, que cela demeurera se-
cret, & ce sera toujours en supposant
qu'il ne se fera point de changement jus-
qu'après Paques. Je ne vois point qu'on ait
eu raison de s'opposer à la resolution qu'on
avoit prise. On n'a fondé cette opposi-
tion que sur ce que l'on est très-mal dis-
posé contre notre ami.* Il n'en doute
point.

* Lui
même.

162 CCLXXIII. Lettre de M. Arnauld
roms. Mais cela ne fait pas trouver les
gens. Quant ils font dans une maison,
on se est assure de la fidelité de tous les
membres. On est frappé de l'idée de
la justice. Et on a raison de l'opre. Mais
la justice ne doit pas se régler par la seule,
mais par la justice plus ou moins gran-
de de l'opre. C'est une
justice plus d'une chose. Et on l'est quel-
qufois en allant d'un lieu en Hollan-
de. Mais vous qu'il est que cela ar-
rive. Il n'y a pas d'imprudance à faire ce
voyage en cette maniere. quoiqu'on le pût
faire d'une autre sorte. On peut aussi
être tue par des voleurs en allant par ter-
re; on ne regarde pas néanmoins pour
imprudens ceux qui voyagent sans de
grandes necessitez. Or il est pour le
moins aussi rare qu'on surprénne un hom-
me, qui garde les precautions que notre
ami vouloit garder. Mais pourquoi, dit-
on, se hazarder sans besoin? Je ne deme-
re pas d'accord que ce soit proprement se
hazarder. Mais je ne conviens pas non
plus qu'il n'y ait beaucoup de raisons à
faire ce qu'on vouloit faire. On est bien
ir tout quand on ne travaille que pour
i. Mais puitque l'on veut que notre
i défende la verité, il trouveroit de très-
ands avantages à être au lieu où il desi-
d'aller trouver des amis qu'on est bien
- aise

Docteur de Sorbonne.

aïse de consulter, & des livres qu'on
peine à trouver où il est. Il peut
aussi donner des avis à d'autres. On
vient mieux des choses quand on se
On ne s'entend point par lettres.
peut aussi considérer que si on dev
malade &c. Il me semble que tout
est assez considérable, & contreba
bien le danger, si on le regarde p
d'apparence qu'il y a que ce q
craint, arrive. Je conclus de t
que ce que l'on vouloit faire
bien n'être que différé, si voi
entrer dans ma pensée, qui sei
poser toutes choses pour d'ici à
sans en rien dire à personne, &
ter de même, sans que les amis qui s'et
fraient sans raison, en sachent rien que
quelque tems après que la chose sera faite.
Ce n'est néanmoins qu'une proposition
que je vous fais, dont je veux bien pren
dre tout le risque sur moi, mais à laquel
le je ne voudrois pas que vous vous en
gageassiez, si vous y aviez trop de repu
gnance. Il faudroit pour cela que l'on
fût bien sûr du nouveau precepteur : mais
il est difficile que vous en preniez d'au
tre. On aura du tems à consulter Dieu,
& à le prier de nous faire connoître sa
volonté. C'est pour cela même que j'ai
eu aïse d'avoir une occasion de vous
fai-

166 CCLXXIV. Lettre de M. Arnauld
faire de bonne heure cette ouverture,
afin que vous la recommandiez à Dieu de
votre côté, & je veux bien aussi que vous
en parliez à votre directrice: mais il me
semble que cela ne doit pas aller plus loin.
C'est, ma très-chere sœur, ce que j'ai à
vous dire pour cette fois, car je n'ai été
averti que bien tard de cette occasion qui
se présente.

LE T T R E C C L X X I V .

20. 08.
1684.

*A un Ami, (a) qui lui avoit fait savoir
les plaintes generales que l'on avoit faites
de lui en Angleterre touchant M. South-
well.*

COMME j'ai toujours pour but de di-
re la verité, je n'aurai jamais de pei-
ne d'avouer que je me suis trompé quand

on

(a) M. Arnauld s'étant trompé dans la 1. par-
tie de l'Apologie pour les Catholiques, au sujet de
M. Southwell Secrétaire du Conseil de S. M. Bri-
tanique, & celui-ci se plaignant de ce qu'on y
disoit de lui, M. Justel qui étoit en Angleterre,
en écrivit à un Ami de M. Arnauld, qui lui en-
voia la lettre de M. Justel même. Sur cette let-
tre qui ne contenoit que des plaintes generales,
M. Arnauld écrivit une premiere lettre par laquel-
le il marquoit qu'il étoit prêt de satisfaire M.
Southwell, quand il auroit été informé de ce qu'il

on m'aura fait voir que ce que j'ai pris pour la verité, ne l'est pas. Ainsi je suis très-disposé à faire ce que M. Justel témoigne que l'on desire de moi en Angleterre touchant M. Southwell, que l'on dit que j'ai mal-traité dans l'Apologie pour les Catholiques, pourvû que l'on m'explique davantage en quoi je puis m'être trompé. Mais puisque l'on vous marque, que M. le Duc d'Yorck n'a pas approuvé cet endroit de l'Apologie, & qu'il a eu néanmoins la bonté de m'excuser en disant, qu'il falloit que j'eusse été mal informé, & qu'assûrement je ferois justice à M. Southwell, je vous supplie, Monsieur, d'assurer votre ami, que je suis très-obligé à Son Altesse Roiale de la bonne opinion qu'elle a de moi, & que je la crois si intelligente & si juste, que je me soumettrai de bon cœur à tout ce qu'el-

auoit dit dans l'Apologie qui ne se trouveroit pas conforme à la verité. Cette premiere lettre aiant été enuoïée en Angleterre, M. Southwell écrivit à M. Justel, & lui enuoïa les éclaircissimens que M. Arnauld souhaitoit; & M. Arnauld les aiant vus, il écrivit une seconde lettre à M. Southwell lui même, pour lui donner la satisfaction qu'il attendoit de lui: mais il n'en demeura pas là. Pour informer le public sur ce point particulier il fit faire une addition à l'Apologie composée de ces diverses lettres, qui contient 38. pages.

168 CCLXXIV. Lettre de M. Arnauld
qu'elle m'ordonnera sur ce sujet, aiant
tout lieu d'être persuadé qu'elle ne m'or-
donnera rien qui pût blesser ma conscien-
ce ou mon honneur. Et je n'entends
point par ce mot *d'honneur*, ce qu'entend-
ent d'ordinaire la plûpart des gens du
monde, qui mettent leur honneur à ne
point reconnoître qu'ils aient manqué,
ou à ne point réparer le mal qu'ils au-
roient fait. Je tiens au contraire, que
rien n'est plus honorable non-seulement à
un Chrétien, mais à un véritablement
honnête homme, qu'un sincere aveu de
ses fautes, & une ferme volonté de satis-
faire à tous ceux qu'il auroit offensés,
quoi que ce fût sans dessein. Je me sens,
graces à Dieu, dans cette disposition.
Mais ce qui me paroît blesser la conscien-
ce & l'honneur, est de mentir par com-
plaisance, en se reconnoissant coupable
en des choses où l'on seroit persuadé qu'on
ne l'est pas: comme certainement je ne le
suis pas dans cette rencontre au point que
le pensent ces honnêtes gens, qui me blâ-
ment *d'avoir imposé à un honnête homme
des choses à quoi il n'a pas pensé.* Car ma
conscience ne me reproche point d'avoir
jamais *imposé* à personne. Je pourrois en
demeurer-là, & attendre qu'on me mar-
quât plus en particulier quelle a pû être ma
faute. Mais ce seroit differer ce que je
crois

crois ne pouvoir faire trop tôt, qui est de rendre à M. Southwell toute la justice que je lui puis rendre presentement.

Il me semble pour cela, Monsieur, qu'il faut distinguer le jugement qu'on doit faire en général de M. Southwell, de ce que j'ai dit en passant d'un fait particulier rapporté dans le Procès de M. Coleman. Je n'en ai rien dit en general, & je ne le pouvois faire, n'ayant pas le bien d'en connoître autre chose que ce que j'en trouvois dans ce Procès. Mais maintenant que l'on m'assure que c'est un fort honnête homme, qu'il a eu des emplois considerables, qu'il a beaucoup de merite, & que M. le Duc d'York en fait estime, je le crois sans peine, & je suis prêt de le déclarer dans toutes les occasions que j'en aurai; & de prier ceux à qui ce que j'ai dit dans l'Apologie auroit pû donner une autre idée, de ne s'y point arrêter, parce qu'elle seroit contraire à la verité.

Voilà pour le général, dont je crois que M. Southwell doit être content. Pour le particulier, je viens de relire cet endroit de l'Apologie qui est depuis la page 221. jusqu'à la page 228. & j'avoue que j'y ai remarqué quelques expressions dures, & quelques manieres de parler

170 CCLXXV. Lettre de M. Arnauld
qu'on peut trouver méprisantes, que j'aurois certainement évitées, si j'avois sù ce que je sai maintenant de M. Southwell. Je n'aurois point non plus mis ces deux mots de la p. 226. *ou malignement ou remerciairement* : & si c'est ce qui l'a blessé, jo le retracte de bon cœur, & suis prêt de lui en faire satisfaction. Mais pour ce qu'on appelle des *faits faux*, qui aient pû donner sujet de me blâmer d'avoir imposé à un honnête homme, il m'a été impossible de deviner à quoi ce reproche pouvoit être appliqué.

On ne me soupçonnera pas sans doute d'avoir eu dessein d'offenser un homme d'honneur que je ne connoissois pas : car quelle raison en aurois-je pu avoir ? Et on avouera aussi que je ne suis pas blâmable d'avoir entrepris de justifier les Catholiques d'Angleterre contre l'horrible calomnie du Docteur Oates, & en particulier M. Coleman, dont l'Auteur de la Politique du Clergé que je refutois, avoit parlé fort outrageusement, comme s'il avoit été certainement convaincu d'avoir attenté à la vie de son Roi. Que s'il n'y a rien eu que de louable dans ce dessein, je me suis trouvé obligé d'apporter les preuves les plus sensibles que me fournissoit le Procès imprimé de M. Coleman, pour infirmer la deposition de
cc

ce faux témoin. Il m'a paru que c'en étoit une que je ne devois pas omettre, de ce qu'Oates aiant accusé M. Coleman au Conseil du Roi, avant qu'on l'eût mis en prison, il ne parla que de ses lettres, sans rien dire de ce qu'il n'avoit pas encore inventé, qu'il avoit donné un Guinée à des assassins pour les hâter d'entreprendre contre la vie du Roi, & qu'il avoit ajouté 5000. livres Sterlin aux 10000. qu'il prétendoit qu'on avoit promis de donner au S^r. Wakeman, pour empoisonner Sa Majesté. C'est ce que j'ai traité dans la 4. Preuve du Chap. 16.

J'y ai représenté que le Lord Chef de Justice aiant demandé à Oates pourquoi il n'avoit pas accusé M. Coleman au Conseil du Roi de ces crimes-là : Oates en avoit apporté quelques méchantes raisons, mais qu'enfin il étoit demeuré d'accord, qu'il n'avoit donné alors au Conseil qu'une instruction générale. . . .

Mais puis qu'on se plaint, que j'en ai mal usé envers M. Southwell, que je lui ai fait injure, que j'ai avancé sur son sujet des choses contraires à la vérité, que M. le Duc d'York en a été surpris, & que M. Southwell a des preuves convaincantes, entre autres un Registre public, & une Lettre de feu M. Coleman qui prouve le contraire de ce que j'ai dit de lui ; je dois croi-

372 CCLXXIV. Lettre de M. Arnauld
re qu'il y a en tout cela quelque chose
que je ne comprends pas. Et ainsi, Mon-
sieur, j'aurois tort de ne pas accepter
une proposition aussi raisonnable qu'est
celle que vous fait M. Justel, en s'of-
frant de faire envoyer les Copies de ces Pie-
ces originales, qui me doivent apprendre
ce que j'ai dit de contraire à la vérité tou-
chant les faits qui regardent M. South-
well. Car je vous puis assurer de très-
bonne foi que je n'en fais rien. C'est
pourquoi vous jugez bien que dans l'i-
gnorance où je suis, je ne pourrois en
conscience & sans blesser mon honneur,
faire cette déclaration générale: *Que j'ai
été mal informé sur le sujet de M. South-
well, & que ce que j'en ai dit dans l'Apo-
logie pour les Catholiques, est contraire à la
vérité.* Car n'y ayant point parlé de M.
Southwell sur l'information de personne,
mais seulement sur ce que j'ai trouvé dans
le Procès de M. Coleman, cette déclara-
tion générale ne pourroit donner d'au-
tre idée à ceux qui liroient l'Apologie,
sinon que j'aurois reconnu par là, que j'y
aurois rapporté infidèlement ce qui est
dans ce Procès, en attribuant à M. South-
well d'y avoir dit ce qu'il n'y auroit pas
dit. Or c'est assurément ce que je ne
donnerai pas lieu qu'on croie de moi,
quand il iroit de ma vie, n'y ayant rien
dont

dont je me sente plus éloigné que d'être infidelle dans ce que je rapporte des Auteurs ou des pièces que je cite. J'ai d'autant plus d'intérêt à ne pas donner sujet qu'on ait ce soupçon de moi, que tout le monde fait, qu'il y a maintenant en Hollande des Ministres François qui aiant pris à tâche de me déchirer par de miserables libelles, ne manqueroient pas de prendre cette occasion de me faire passer pour un homme sans foi qui auroit été obligé de faire réparation à des gens d'honneur que j'aurois calomniez. On les connoît bien en Angleterre, puisque la maniere seditieuse dont ils avoient osé parler des affaires de ce païs-là, a obligé l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique d'obtenir de Messieurs les Etats la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plû de donner pour titre *l'Esprit de M. Arnauld*, quoi que je sois peut-être le moins mal-traité d'un grand nombre de personnes qu'ils y déchirent sans aucun rapport à moi que ridicule ou imaginaire; n'aiant presque rien eu autre chose à me reprocher que des intentions cachées, fondées souvent sur des faussetés manifestes, comme lors qu'ils disent, que ce n'a été par aucune vûe de Religion que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vue

274 CCLXXV. Lettre de M. Arnauld
d'intérêt pour ne pas perdre mes Benefi-
ces, moi que tout le monde fait qui n'en
ai aucun.

Je vous supplie très-humblement de
vouloir assurer M. Justel de mes très-
humbles respects, & le remercier du soin
qu'il paroît qu'il a pris d'empêcher que
cette affaire n'éclatât avant que l'on se
fût bien entendu. Je suis, &c.

L E T T R E C C L X X V .

26 Fevr.
1685.

A M. SOUTHWELL, *Secrétaire du*
Conseil Privé de Sa Majesté Britanni-
que.

M O N S I E U R

M. le
Duc
d'Yorck
qui avoit
succédé
au Roi
son frere.

J E dois rendre de nouveau de très-hum-
bles & très respectueuses actions de
graces au Grand Prince que Dieu vient
de vous donner pour très-digne Roi, de
ce qu'il m'a fait la justice de croire qu'il
ne falloit que m'instruire de la verité
pour me porter à l'avouer & à la faire
connoître à tout le monde, sans en être
empêché par ces fausses regles d'honneur
qui font qu'on a honte de retracter ce
qu'on auroit avancé mal à propos. Je
vous suis aussi, Monsieur, bien obligé
d'avoir eu la même opinion de moi, &
d'a-

d'avoir mieux aimé me rendre juge en ma propre cause, que d'exposer vos plaintes au jugement du public. J'espère que vous n'y aurez pas regret. Il n'y a que deux jours que j'ai reçu la copie de la lettre que vous avez écrite sur mon sujet à M. Justel avec la traduction Françoisé de quelques pièces qui regardent le procès de M. Coleman. J'en ai été parfaitement satisfait, & entièrement convaincu que vous n'avez rien fait, Monsieur, dans ce procès que ce qu'a dû faire un homme d'honneur & de probité, ni rien dit que vous n'avez été obligé de dire, & qui ne soit véritable. C'est une déclaration que je fais avec bien de la joie, & que je suis prêt de faire en toutes les manières possibles, pour effacer les mauvaises impressions que ce qui est dit sur ce sujet dans l'Apologie pour les Catholiques auroit pû faire prendre contre vous à ceux qui ne connoissent pas votre mérite, comme je le connois présentement. Mais aiant eu la bonté de choisir les voies les plus douces pour terminer ce différent, & de procéder d'une manière si honnête, que vous fussiez de ce que j'avois voulu vous, je ne doute point que vous n'ayez aussi l'équité de reconnaître que vous n'avez été trompé de très-bonne

176 CCLXXV. Lettre de M. Arnauld
m'a porté à dire des choses qui ne se font pas trouvées vraies, étoit très-capable de me jeter dans l'erreur. Cependant l'erreur est toujours un mal de quelque manière que l'on s'y trouve engagé, & on a toujours obligation à ceux qui nous en retirent. Et ainsi, Monsieur, je vous en ai beaucoup de m'avoir ouvert les yeux, tant par les instructions que vous m'avez envoiées, que par l'estime que cet éclaircissement m'a fait avoir de votre personne, ce qui a entièrement dissipé tous les nuages dont mon esprit s'étoit rempli par les réponses d'Oates d'une part, qui ne m'ont trompé que pour n'avoir pas fait assez de reflexion sur cette parole commune, *Oportet mendacem esse memorem* : qui m'auroit fait comprendre qu'il peut aisément arriver qu'un imposteur ne se souviene pas bien de ses mensonges; & d'autre part ces mots ambigus d'une *instruction fort générale*, que j'avois pris pour une accusation qui n'auroit point contenu des faits particuliers: au lieu que je vois bien à cette heure que vous les aviez pris pour une accusation si confuse & si embarrassée, que les Seigneurs du Conseil y auroient eu peu d'égard, sans la découverte des papiers de M. Coleman, qui les irritent extrêmement contre lui. J'avoue néanmoins que je ne
m'ex-

ne s'excuse pas entierement devant Dieu.
 Car quoi que notre conscience ne nous
 reproche point d'avoir été portez par un
 esprit de malignité à juger mal de notre
 prochain, il est bien difficile qu'il n'y
 ait eu de la precipitation dans nos jugemens,
 quand nous en jugeons contre la verité,
 en nous laissant éblouir par des conjectu-
 res apparentes. Il est donc juste, Mon-
 sieur, que je vous demande pardon de la
 maniere fâcheuse dont vous vous plaignez
 avec raison avoir été traité dans l'*Apologie*
pour les Catholiques. Mais c'est déjà me
 l'avoir accordé que de m'avoir prévenu
 d'une façon si obligeante en me deman-
 dant mon amitié ; au lieu que c'étoit
 moi qui devois commencer à vous de-
 mander en grace quelque part dans la
 vôtre, afin que ce me fût un gage que
 le M. Southwell que je connois presen-
 tement pour un fort honnête-homme,
 n'a plus aucun ressentiment de ce que j'ai
 eu tort de dire d'un M. Southwell que
 je n'avois pas le bien de connoître. Je
 n'aurois qu'une chose à souhaiter pour
 rendre notre union plus parfaite, & afin
 qu'elle fût aussi-bien pour l'éternité que
 pour le tems. Mais c'est l'ouvrage de
 Dieu qu'on ne peut attendre
 misericorde. Permettez-moi &
 nous assurer que je suis avec

178 *Réponse de M. Southwell*
cerité que de regret de vous avoir auparavant mal connu, &c.

R É P O N S E

25 Mars 1685. De M. SOUTHWELL à M. ARNAULD.

MONSIEUR

J'Ai reçu par le moien de M. Justel la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 26. du passé, avec autant de joie que de surprise, étant fort extraordinaire de rencontrer des gens qui préfèrent l'amour de la verité à leur reputation.

Sans une indisposition & quelques affaires qui m'ont retenu à la Campagne je me serois donné l'honneur de vous écrire plutôt que je n'ai fait. La maniere honnête avec laquelle vous en avez usé, a confirmé la bonne opinion que l'on a de votre sincerité, ce qui m'a obligé de montrer votre Lettre à Sa Majesté, ou plutôt à lui obéir, en la lui faisant voir après me l'avoir demandée. Elle la garda un jour entier, & m'a dit qu'elle la trouvoit très-belle, & telle qu'on la devoit attendre de M. Arnauld. J'ai crû devoir faire part à Sa Majesté de la réussite.

de cette affaire, que je dois à ses
bons offices & à ce qu'elle m'a permis.
Je n'ai d'ailleurs vu à d'autres personnes
de considération, plutôt pour publier va-
le justice que mon innocence, & ne suis
sûr de cette occasion pour apprendre à
tout le monde combien vous aimez la
juste. Je n'ai rien tant aimé à vous
distancer, & ne me plus pensant de
mon malheur, puisqu'il a eu une fin si
heureuse.

Je vous remercie très-humblement de
votre obligeance que vous avez faite à
M. ^{par} de faire imprimer ce qui s'est
passé dans le Journal des Savans, ou
dans les Nouvelles de la République des
Lettres. Mais ce seroit abus de votre
honnêteté, & je crois qu'il seroit plus à
propos que quand vous donneriez au pu-
blic quelque nouvel Ouvrage, ou que
vous en ferez réimprimer quelqu'autre,
vous ayez la bonté, (afin de conserver la
memoire du fait) d'y ajouter, comme
vous l'avez proposé, quelque Eclaircis-
siment sur l'endroit de l'Apologie pour les
Généralistes qui me regarde, & d'y met-
tre la Lettre que j'ai écrite à M. I
avec mes piéces justificatives, &
par par la vôtre.

• Pour ce qui est des e
premiere Lettre qui

180 CCLXXVI. Lettre de M. Arnauld
fortes, vous en userez comme il vous plai-
ra en les changeant, & corrigant de la
maniere que vous le trouverez plus à pro-
pos.

Je suis tout-à-fait obligé à M. Justel
de la bonté qu'il a eue de vouloir tra-
vailler à cet accommodement, & je re-
chercherai avec soin les occasions de vous
témoigner l'estime que j'ai pour votre
personne, & combien je suis,

MONSIEUR,

*Très-humble & très-
obéissant Serviteur*

ROBERT SOUTHWALD.

L E T T R E C C L X X V I .

2 Nov. 1684. *A M. DU VAUCEL. Sur les mau-
vaises affaires que l'Internonce de Brussel-
les suscitoit aux Docteurs de Louvain.*

EN verité, Monsieur, il est bien fâ-
cheux que sous un si bon Pape d'auf-
si gens de bien que M.M. de Louvain
soient si mal traittez par son Ministre :
& ce qui est plus étonnant est de voir
que le sujet de cette nouvelle perfec-
tion qu'on leur fait, soit pour avoir
cours à S. S. comme à leur Père,

• M. Ta-
nara In-
ternonce
à Brussel-
les.

adressant les mêmes plaintes du trouble que l'on continue à leur faire dans leur droit d'élection, qui en avoient été si bien reçues il y a deux ans, qu'Elle s'employa pour eux avec beaucoup de bonté pour faire cesser cette vexation injuste *. Et aujourd'hui au lieu de faire répondre quelque mot à la Lettre que l'Université a écrite sur ce sujet au mois de Juillet, pour l'avertir au moins qu'on l'avoit reçue & qu'on y feroit attention, on en a envoyé la copie à l'Internonce, qui se trouvant piqué de ce que cette Université n'avoit pu empêcher de représenter à S. S. que c'étoit lui, comme il est très-vrai, qui est le principal auteur de ces troubles, il s'est intrigué avec le Conseil privé, dont le President est tout dévoué aux Jesuites, & l'a engagé pour tourmenter ces MM. de Louvain, à la procédure du monde la plus malhonnête & la plus injuste. Comme ce Conseil parle toujours au nom du Roi, il a écrit de la part du Roi, & par son ordre elle eût à faire savoir au Cardinal de France, & à la lettre, & au Cardinal de France de Rome. Le Cardinal de France, que puïssent les Rois de France, n'en fit rien, & le Cardinal de France leur fit seulement dire, & leur fit seulement dire.

* M. de Vauzel avoit mis à la marge d'une copie de cette lettre, ce qui suit: C'est que les Docteurs avoient résolu de se déclarer contre les 4. Articles du Clergé de France, comme je l'ai su de la propre bouche du Cardinal Tanara.

182 CCLXXVI. Lettre de M. Arnaud
demeurât là. Mais on n'écoute ni loix
ni raison, quand on n'a pour but que
de persecuter les gens. On a cité le Se-
cretaire de l'Université, qui l'avoit écri-
te. On l'a pressé de dire qui est celui
qui l'avoit composée. Il s'est excusé
sur le serment qu'il avoit fait de ne point
reveler les secrets du corps. On n'a
point voulu recevoir cette excuse, & on
ne s'est pas soucié qu'il offensât Dieu en
allant contre son serment. Mais la veri-
té est qu'il ne savoit rien, & qu'ainsi il
n'a pû rien dire; si ce n'est qu'on lui a
demandé si ce n'étoit point quelqu'un
des cinq que l'Internonce avoit fait ex-
clurre il y a plus d'un an. A quoi il
a répondu que cela pouvoit être. On a
cité encore deux ou trois personnes, &
on ne fait à quoi tout cela aboutira.
Mais c'est une grande brouillerie, dont
l'Internonce est l'unique cause; ce qui
assurément ne sert pas à faire estimer en
ces quartiers ici les Ministres du S. Sie-
ge.

Cependant ces MM. sont te-
souffrir toutes sortes de persecutions
rôt que de decouvrir l'auteur de
tre, & ils ne peuvent pas faire
ment, aiant autant qu'ils en ont
science & d'honneur. Car ils voient
bien qu'on n'a tant de zelleme

184 CCLXXVI. Lettre de M. Arnould
encore laïque & dans une charge toute
seculiere, avoit pris les Ordres fort peu de
tems avant qu'on l'eût recherché pour
ses crimes, & aujourd'hui il veut faire
soumettre à la justice seculiere les plus
legitimement exemts. Enfin sa conduite
presente pour opprimer autant qu'il est
en lui les plus sçavans hommes & les plus
pieux de la Faculté de Louvain, fait res-
souvenir de ce qu'il fit il y a environ
quatre ans pour empêcher la reforme d'un
Monastere de Chanoines reguliers dans
le Duché de Limbourg. Il est bon que
vous sachiez cette histoire.

Le dernier Abé étant touché de Dieu
avoit entrepris de l'y mettre, & il s'é-
toit adressé pour cela à l'Abé des Eco-
liers de Liege, qui est, comme vous sa-
vez, de la Congregation de sainte Gene-
vieve, qui lui envoia 7. ou 8. Religieux
pour commencer la reforme, & il se pre-
senta bientôt après 9. ou 10. jeunes gens,
qui prirent l'habit. Les anciens qu'on
ne contraignoit point à vivre autrement
qu'ils avoient fait jusqu'alors, si ce n'est
pour le reglement de l'Office divin, qu'il
se faisoit beaucoup plus devotement, en-
treprirent de renverser ce nouveau des-
sein, comme une nouveauté de Janse-
nistes. Ils s'adresserent pour cela à l'Es-
ternonce par le moien d'une femme av-

qui il avoit accoutumé de porter. Cette femme lui fut présentée feu pour ces déformés. Il fut venu un Decret de Rome, qui nommoit trois Religieux, dont l'un des trois devoit être le vifiteur dans ce Monastere. Ce fut un Augustin qui l'y fit, & qui sous prétexte d'une dernière reformation, dont tout le monde n'est être content, y laissoit regner de fort grands abus, comme la premiere Sc. L'Abé dissimule quelque temps jusques à ce qu'il eut reçu ces novices à profession, qu'on le vouloit empêcher de recevoir, ce qui eût été tout perdre. Après quoi il tenoigna hautement qu'il ne pouvoit s'accommoder de ce qu'avoit ordonné ce Visiteur, qui eût ruiné la véritable reformation, & n'en eût laissé qu'une fausse apparence. Ce Visiteur apuie de l'autorité de l'Intermonce menaça de l'excommunier, s'il ne se rendoit à ce qu'on lui avoit enjoint, & le fit en effet, l'Abé étant demeuré ferme sur ce que de fort habiles gens l'assurent que ce Visiteur passoit son pouvoir, n'ayant reçu ordre que de visiter, ce qui ne donne pas le pouvoir d'user de censures pour faire exécuter. Et c'est ce qui a été jugé à Rome

186 CCLXXVII. Lettre de M. Arnauld
qui furent nommez au Gouverneur, il a
été choisi, quoiqu'il eût peu de voix.
Et ainsi la reforme est presentement fort
bien établie dans ce Monastere, mais il
n'a pas tenu à l'Internonce qu'elle n'y ait
été renversée. Ce seroit certainement un
grand bien pour tout ce païs-ci, si on
pouvoit prendre la resolution de le rapel-
ler & d'envoier en sa place un homme
plus sage, & d'une vie plus édifiante,
& qui ne fût point si entreprenant.

LE T T R E C C L X X V I I .

23, Dec.
1684.

*A Madame DE FONTPERTUIS,
Sur la conduite de quelques Religieuses.*

J E ne viens que de recevoir votre let-
tre. J'ai bien de la peine de ce qui
vous en fait. Mais permettez moi de
vous dire qu'il y a bien en tout cela de
la mauvaise entente. On ne croit point
que la personne veuille faire un parti. El-
le se trompe en cela. On a seulement
un peu de peine, je vous le dirai fran-
chement, de ce qu'elle paroît regretter
trop celle que Dieu a retirée à lui, &
n'avoir pas assez de confiance à celle qui
tient sa place. Si cela est, je ne la puis
excuser. Et c'est, ce me semble, une
tentation fort subtile, mais qui n'en est
pas.

pas moins tentation, de se réjouir de l'humiliation qui lui revient de l'opinion qu'on a d'elle sur ce point, en négligeant de travailler à empêcher qu'on ne l'ait. La satisfaction du prochain est l'un des moyens les plus essentiels de la piété chrétienne. C'est la bonne odeur de J. C. qu'on est obligé de répandre. La vraie humilité consiste à être vil à ses propres yeux, & à se vouloir bien être aux yeux du prochain quand Dieu le permet. Mais cela doit être joint à une grande simplicité qui n'affecte rien, & qui ne fait rien, ni pour être louée ni pour être blâmée, ne pense qu'à satisfaire à ce que Dieu demande d'elle selon sa vocation. C'est pourquoi je ne vous dissimulerai pas: (car je me sens porté à vous dire la vérité sans déguisement, étant persuadé que vous ne le trouverez pas mauvais ni l'un ni l'autre) j'aurois mieux aimé qu'elle eût fait moins de façon à accepter la charge de sôuprieure, & qu'elle eût fait seulement ce qu'on lui avoit ordonné pour sa pénitence, sans y ajouter d'elle-même des choses extraordinaires. Cela est condamné par la règle, & il me semble, que tout ce qui se fait en ce genre là sans la permission sera imputé à vaine gloire. Je ne sçai pas que ce que je vous propose

188 CCLXXVII. Lettre de M. Arnauld
rien l'affection que j'ai pour cette per-
sonne. Je pense au contraire lui en don-
ner des marques en vous en parlant avec
tant de liberté. Nous avons tous des
défauts, & nos plus grands amis sont
ceux qui ont la charité de nous les faire
connoître. Quand on se tromperoit en
prenant pour défaut ce qui ne l'est pas,
ou qui l'est moins que l'on ne pense,
une ame vraiment humble a toujours
moien d'en profiter, ou en s'avancant
dans la vertu que l'on se seroit imaginé
qui lui manque, ou en évitant de peti-
tes choses qui n'auroient pas édifié le
prochain. On n'avance gueres par les
éclaircissemens, & c'est souvent l'amour
propre qui les recherche plutôt que la
charité. La meilleure justification est
de nous conduire de telle sorte, que
ceux mêmes que nous craignons qui ne
soient pas satisfait de nous, aient tout
sujet d'en être contents. On n'a sou-
vent besoin pour cela que d'un peu plus
de dépendance & plus d'ouverture.

N'auriez-vous point reçu une lettre
par laquelle je me plaignois d'une de vos
bonnes amies, que l'on m'avoit mandé
n'être point assez discrete dans ses austeri-
tés? Si cela est, elle est digne de pié-
tié. Car assurément elle offense Dieu en
pensant le servir.

LET.

2000m of sediment

TITANIUM

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

RESISTANCE

L E T T R E C C L X X I X .

1685.
Fevr.

A M. DU VAUCEL. Sur M. de Pontchateau; le Catechisme des trois Evêques; l'Exposition de la Foi; le Brevis Expositio pour M. de Castorie; les troubles de Louvain; le Livre intitulé, de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ; les calomnies contre M. de Berythe; les Catechismes du P. Harsard & de M. van Bont; le refus que faisoit l'Internonce de donner des Juges aux Parents de M. Farsenius contre le P. Harsard.

M. de Pontchateau nous a quitté il y eut hier huit jours. Et M. Ernest l'est allé reconduire jusques à Orval, où M. de Pontchateau fait état de demeurer jusques après Pâques, & il verra ensuite ce qu'il deviendra. Car il n'a point encore de resolution fixe, aiant toujours un grand penchant pour le lieu, où on ne lui veut pas permettre de retourner, & aiant dailleurs beaucoup de peine pour sa santé même, à être sans travail corporel, & sans quelque office réglé. . .

Ce seroit une grande imprudence de censurer le Catechisme des trois Evêques. Ce seroit le vrai moien de faire encore plus

plus mepriser leurs censures qu'on n'a fait jusques-ici. Ce seroit une plaisante règle de vouloir que des Evêques ne missent dans leurs Catechismes que les opinions que des Ecrivains de ces derniers tems ont rendu les plus communes, & non pas celles qui sont les plus saintes & les plus conformes à l'Écriture & à la Tradition. Il auroit donc fallu qu'ils eussent donné la probabilité pour la règle des mœurs. Car à en juger par le nombre des nouveaux Ecrivains, c'est assurément l'opinion la plus commune. Où en sommes-nous si ceux qui se disent les censeurs de toute l'Église, agissent par de tels principes?

Mais la folie des folies ce seroit de toucher à l'*Exposition*. Je ne saurois croire que Dieu le permette, si ce n'étoit pour ouvrir les yeux à toutes les personnes intelligentes, afin qu'ils n'eussent plus de créance à un Tribunal, qui auroit été capable de dire le oui & le non, dans une matiere si importante, & qui auroit temoigné si peu d'amour pour l'Église & pour le salut des ames, qu'il n'auroit bien voulu, pour soutenir de vaines & vanes prétentions, donner des arrêts aux Ministres pour troubler les catholiques, & pour empêcher qu'un grand nombre ne se convertissent tant d'hérétiques,

192 CCLXXIX. Lettre de M. Arnauld
vertisse plus. Il faut être bien envenimé
contre la memoire de M. Favoriti pour
lui faire un crime d'une aussi bonne ac-
tion qu'a été celle d'avoir procuré des
approbations à un si bon livre, & l'a-
voir fait traduire & imprimer en Ita-
lien.

Nous n'avons pas encore vû la *brevis*
• C'étoit *Expositio* *; mais M. de Castorie nous en a
un écrit en faveur écrit avec bien de la satisfaction, & a pro-
de l'A- mis de nous l'envoyer. C'est Dieu qui
moy Pe- vous a envoyé en ce pais là pour empêcher
titens. un aussi grand scandale, qu'auroit été la
condamnation d'un des meilleurs livres qui
se soit fait il y a long-tems.

Tout ce qu'a fait M. van Espen a été
de soutenir dans une Thèse de droit cano-
nique, d'une maniere même assez obscure,
que les Evêques tiennent leur juridiction
immédiatement de J. C. Si cela n'est
pas vrai, il faut que tous les Evêques
des IX. ou X. premiers siècles, hors ceux
des Eglises suburbicaires, n'aient point
eu de juridiction legitime, puisqu'il est
bien certain qu'ils ne l'ont point reçue du
Pape. Que si pour contenter la Cour de
Rome il faut se taire sur des choses aussi
constantes que celles-là, il faudra aussi se
taire sur la pretention où ils sont, qu'il n'y
a que le Pape qui puisse juger des matie-
res de la foi. Ils sont acharneez contre le

Déclaration de l'Assemblée

Assemblée de Lorraine. L'Assemblée
l'on parlerait sur les circonstances
nit, et parvenant à une détermination
16. Dites sans interruption
vous Dites sans interruption
e qu'on lui, et les circonstances
fait, les obligations de l'Assemblée
santes, les obligations de l'Assemblée
assez infirmes. Et quant à la
plus à l'Assemblée
de la Cour de Rome

En ce qui concerne l'Assemblée
e que M. l'Assemblée
é de l'Assemblée
me au lieu de l'Assemblée
que la Cour de Rome
e pour l'Assemblée
l'Assemblée
l'Assemblée
e la Cour de Rome
l'Assemblée
l'Assemblée
l'Assemblée

194 CCLXXIX. Lettre de M. Arnauld
cun en particulier. Il n'y a rien de nou-
veau pour le fond de la doctrine. Il parle
en particulier de M. de Marca, de M.
Richer, de M. de Launoi. Il affecte
néanmoins une assez grande moderation
pour ce qui est des auteurs qu'il refuse,
mais il soutient tout ce que les plus dé-
voués à la Cour de Rome ont jamais
soutenu. J'entends des Theologiens. Car
il n'ose pas dire, comme ont fait beaucoup
de Canonistes, que le Pape est le Monar-
que de toute la terre, & qu'il a une puis-
sance directe sur tous les Rois. Je ne
doute point que vous n'aiez déjà entendu
parler de ce livre quand vous recevrez
cette lettre. Car sans doute que l'Inter-
nonce l'aura envoieé par la poste...

Mais nous n'avons point vu le livre de
M. Maimbourg, parce que nous nous som-
mes attendu qu'on le rimprimeroit en Hol-
lande; ce qui a été cause qu'on ne nous
en a point envoieé de Paris. Je pense en
effet que M. Maimbourg se trompe quand
il cite Gerson pour prouver que dans le
1. decret de la 4. session il y a à la fin,
et reformationem &c. Car je crois que
Gerson ne cite jamais que les deux De-
crets de la 5. session. Mais quand M.
Maimbourg se seroit trompé en cela, ce
seroit un très petit avantage au Disserta-
teur*.

* M.
Schel-
strate.

Vous

Vous nous avez fait plaisir de nous avoir mandé l'histoire de Siam; mais vous aurez aussi reçu l'extrait de la lettre d'un Jesuite Flamand, nommé Maldonade écrite de Siam en 1677. remplie d'horribles calomnies contre M. de Berythe. Cela est bien certain; car nous avons la copie de la lettre entiere, qui a été prise sur l'original. Ne manquez pas, s'il vous plaît, de nous mander ce que vous ferez dans la suite du *Fourbaccio*. Je ne sai de quelle religion peuvent être ceux qui sont capables d'une conduite si peu chrétienne; & comment peuvent avoir l'esprit fait ceux qui ont encore de la créance en des gens, dont on fait tant de choses par des voies certaines & indubitables, qui les en rendent entierement indignes.

On m'a fait voir l'extrait d'une lettre d'une personne de Rome, qui fait juger que le catechisme du P. Hazard sera condamné; mais que celui de M. van Bont le sera aussi. Car après avoir dit que son serment ne lui permet pas de rien reveler de ce qui se fait à l'Inquisition, il donne de grandes louanges à ce Tribunal, comme étant très juste, & ne faisant point

196 CCLXXIX. Lettre de M. Arnauld
la Tradition, & qu'assurément une doctrine bien apuïée sur cela, n'y fera jamais condamnée : mais qu'il peut bien arriver qu'un livre soit prohibé *propter modum scribendi contra fratrem catholicum* (c'est à quoi on a répondu dans le memoire qu'on vous a envoié.) Il dit aussi en un autre endroit de la lettre, qu'il y a des propositions dans le catechisme du P. H. *Novitia & suspecta doctrina, quas nunquam sedes Apostolica faciet suas.*

On ne vouloit que demander à Rome des juges *in partibus*, pour l'affaire des parens de M. d'Ipre, & cela n'a pas acoutumé de se refuser ; & le nom de M. Jansenius n'auroit point paru dans la suplique, parce que ces parens s'appellent *Ackoi*. Je pense qu'on auroit bien fait de suivre cette voie ; car on ne peut avoir raison de l'Internonce, quoi qu'il ne sache point qu'il s'agisse de Jansenius, mais seulement du P. Hazart. Il a acoutumé, quand on lui demande des juges, comme c'est une de ses principales fonctions en ces pais-ci, de mettre simplement : *Fiat ut petitur*. Mais il ne l'a point voulu faire sur la suplique qu'on lui a présentée de la part des parens. Il a dit à un fort honnête homme qui s'est chargé de la procuration pour ces parens, & qui a signé cette suplique comme Procureur, que c'étoit une grande

de affaire ; que le P. Hazart étoit un homme d'un grand merite &c. que ce seroit un grand scandale que de lui faire un procès sur cela. Et comme le Procureur a dit qu'il étoit obligé d'agir selon l'intention de ses Parties, il a prétendu qu'avant que d'acorder ce qu'on lui demandoit, on lui devoit dire de quelle nature étoient les calomnies, dont on se plaignoit. Il a déclaré aussi qu'il ne donneroit point M. de Malines pour juge de cette affaire (c'étoit le premier de ceux que l'on demandoit) parce qu'il étoit suspect aux Religieux. Il a même dit nettement que s'il donnoit des juges, il n'en donneroit point d'autres que l'Official d'Anvers. Et le Procureur a eu beau dire qu'il étoit suspect à ses Parties, parce que l'Evêque d'Anvers s'étoit tout à fait déclaré pour le catechisme du P. Hazart ; il a dit sur cela que l'on donnât donc des causes de suspicion, & qu'il en jugeroit. Ce qui est tout à fait contre l'ordre. Car cela seroit bon, si l'Official d'Anvers étoit le juge naturel du P. Hazart, un juge naturel ne pouvant être recusé sans cause ; mais ne l'étant point il suffit que ceux qui lui font un procès, sachent le crédit que ce Pere a dans Anvers, pour regarder comme une injustice manifeste, l'affectation qu'a l'Internonce de le leur don-

ner. Quand on le vit si obstiné, le Procureur lui dit qu'il prit garde à ce qu'il feroit, que ses Parties étoient très-bons Catholiques, & que c'est pour cela qu'ils s'adreffoient au Pape pour avoir des juges contre le P. Hazart; mais que s'ils voioient qu'on refusât la justice qu'ils demandoient, ils pourroient s'adresser aux juges du Pais, qui ne manqueroient pas de la leur rendre. Cela l'étonna, & tout ce qu'il put répondre est, qu'étant Catholiques ils n'avoient garde de faire cela. A quoi on lui repliqua, que ce seroit la faute de ceux qui les y contraindroient.

Voilà où en est l'affaire. On la laisse un peu dormir, parce qu'on attend des nouvelles de Hollande. Et après cela on lui fera encore de nouvelles menaces.

Certainement ils y doivent prendre garde à Rome. Car ce dont on les menace pourroit bien arriver: ces bons gens étant outrez de l'outrage qu'on a fait à leur famille & à leur parent. C'est pourquoi vous ferez bien d'en donner avis à M. de Cassoni, afin que l'Internonce ne continue point à vouloir favoriser un Jésuite contre toute sorte de raison.

Ce seroit peu de chose que ces calomnies servissent à faire plutôt condamner le catechisme du P. Hazart. Il en arriveroit plus de mal que de bien. Car les

Jesuites ne manqueroient pas de dire, qu'il n'auroit pas été condamné pour aucune mauvaise doctrine, mais seulement pour avoir dit des choses des parens de Jansenius & de Jansenius même, dont il avoit été mal informé, & qui se sont trouvées fausses. Ainsi vous les pouvez assurer qu'on n'en demeurera pas là, & que d'une maniere ou d'autre, on aura réparation de ces horribles & infames calomnies. Et puis que saint Paul a appellé à Neron, tout Neron qu'il étoit, de la sentence d'un Gouverneur qui vouloit qu'il fût jugé sur les impostures de ceux de sa Nation: pourquoi sera-ce un crime à des Hollandois, si les Ministres du Pape, à qui ils se sont adressés par le respect qu'ils ont comme Catholiques pour le S. Siege, ne leur font pas justice, de s'adresser aux juges temporels que Dieu leur a donnés par sa Providence, pour y avoir la justice qu'on leur refuse dans l'Eglise. Voilà ce que l'on vous supplie de représenter un peu fortement.

L E T T R E CCLXXX.

12. Fev.
1685. *A M. L'ÉVÊQUE DE CASTORIE.*
Sur quelques difficultez formées au sujet
de son livre de l'amour penitent.

SI on peut suspendre la communion pour les pechez veniels, pourquoi ne pourroit-on pas differer l'absolution? L'esprit de l'Eglise est d'envoyer à la communion ceux que l'on absout. Car c'est en cela même que les pécheurs sont liés, en ce qu'il ne leur est pas permis d'approcher de la sainte table. C'est donc leur en donner la liberté que de les délier & de les absoudre. Je ne dis pas néanmoins qu'on ne puisse absoudre & differer la communion. On peut avoir des raisons pour cela, comme si un Confesseur ne pouvoit être présent dans le tems auquel il permet de communier. Mais ce que j'en dis est seulement pour faire entendre que les Auteurs qui enseignent qu'on peut suspendre la communion pour des pechez veniels, peuvent être allegués pour la suspension de l'absolution; puis qu'ils n'y a pas moins de raison pour l'un que pour l'autre. Il y a même une chose considerable: c'est que l'absolution n'est pas nécessaire pour la remission des pechez veniels,

niels, qui se peuvent remettre par d'autres pénitences; au lieu qu'il y a une grace toute particuliere attachée à la communion; ce qui fait qu'il y a moins de raison de differer la communion à un tel penitent, que de lui differer l'absolution. Ce n'est pas que ce que dit M. Vallon ne soit bien raisonnable; mais il semble que cela s'entend de soi même, si ce n'est cette dernière clause, *qu'il faut que ces pechez veniels procedent d'une cupidité dangereuse qui pourroit conduire facilement au peché mortel.* Je ne crois point du tout que cela soit nécessaire. Si cela étoit il n'y auroit guere de bonnes personnes à qui on pût differer l'absolution pour des pechez véniels. Et ainsi je ne pense point qu'il faille rien ajouter sur cela à ce qui est dans le livre *. La principale utilité

* C'est
de l'Amor
paritens
qu'il
parle.

de cette pratique, est qu'il est très bon que le peuple sache que l'on peut differer l'absolution pour des pechez veniels, afin qu'il ne soit pas porté à juger que tout ceux que l'on n'absout pas sur le champ, doivent avoir commis des pechez mortels.

Je doute aussi que ce qu'il dit pour ablier les SS. Peres & les Scholastiques sur l'obligation d'aimer Dieu *semper & pro semper*, soit solide. Car elle est fondée sur ce qu'on doit agir pour Dieu. Et il

202 CCLXXX. Lettre de M. Arnauld
n'est pas vrai, que ceux qui n'ont point
étudié en Theologie & qui ont de la piété,
se portent vers Dieu comme vers la sou-
veraine justice. C'est une abstraction
que les plus saintes ames n'ont peut-être
jamais faites en leur vie. Elles regardent
Dieu comme tout bon, tout puissant,
tout sage: comme leur createur, comme
leur sauveur. Il n'est pas vrai aussi que
les Scholastiques, qui n'ont pas voulu
obliger d'aimer Dieu *semper & pro semper*,
n'aient voulu qu'exclure la nécessité d'un
*certain acte particulier de la volonté qui se
plaît dans la contemplation de la bonté de
Dieu, & de ses autres perfections & qui
tâche de s'y unir.* On ne sauroit prouver
que ç'ait été là leur pensée. Tout ce
que l'on peut dire, est qu'ils n'ont peut-
être pas assez considéré, qu'il n'est pas
toujours nécessaire pour observer le com-
mandement d'aimer Dieu, de penser ac-
tuellement à lui; mais qu'il suffit que ce
soit virtuellement, comme l'a expliqué S.
Bonaventure. Mais c'est ce que je pense
aussi qui est remarqué dans l'*Amor peni-
tens*; & ainsi je ne vois point de nécessité
de rien dire de plus sur cette matiere, si
ce n'est qu'on peut trouver quelques
Theologiens modernes, qui eussent dit que
ce commandement, quoi que positif, obli-
ge *semper & pro semper*. Mais quand il
n'y

Docteur de Sorbonne.

uroit pas, ne disant pas cela de
ne, mais seulement pour répondre
objection, on n'a rien à vous dire
. Car n'ayant rien dit sur ce sujet
oit très constant par l'écriture &
Pères: quand il y auroit quelque
e nouveau dans la réponse que
s à une chicane de scholastiques, e
a que les préceptes négatifs qui e

semper et pro semper

chose tout à fait
it un chef d'accusa

Evêque, & que l

nette en balance si

it par une censure:

In procédé si indigne & si injuste,

on ne voit point de fin, fait voir,

ie semble, que les Cardinaux qui té-

ment être de vos amis, ne jugent pas

quand ils croient qu'il faut trainer

affaire en longueur, & cependant ne

publier la seconde édition. Cette lon-

gueur est très préjudiciable à la vérité, & les

amis du livre en prennent sujet de mul-

tiplier leurs objections à l'infini. Car d'abord

il étoit qu'on ne trouvoit point à rediger

le premier livre: mais seulement au delà

de l'absolution. Et présentement il paroît

que c'est le premier livre que l'on attaque

plus, & qu'on ne peut souffrir qu'on

seigne que l'amour nécessaire pour le

204 CCLXXX. Lettre de M. Arnault
Sacrement de Penitence, est l'amour dominant & sur toutes choses. On voit donc que la suite les a rendus plus hardis qu'au commencement. Il me semble que vous devriez représenter qu'il y a un libraire qui a acheté de l'Imprimeur toute la seconde Impression, & qui se plaint que le retardement qu'on apporte à la publier, lui est d'un très grand préjudice; & que vous ne voyez pas quel inconvenient il y auroit de la donner, puis qu'elle explique beaucoup de difficultez qu'on a faites à la premiere, & qu'ainsi elle est plus hors d'atteinte. Voila ce que les Cardinaux qui vous aiment devoient considérer, & ce leur seroit une occasion de faire agir le Pape d'autorité pour faire cesser cet examen, comme n'étant plus nécessaire depuis les éclaircissemens qu'on a donnés dans cette 2. Edition.

Ce seroit, ce me semble, le vrai moien de finir cet examen importun, & ceux qui vous aiment à Rome devoient prendre ce parti, bien loin d'empêcher cette publication, en s'imaginant qu'il vous est avantageux de trainer cette affaire en longueur, au lieu qu'il me paroît au contraire que cela vous est fort desavantageux, & fait beaucoup de tort à la verité.

On envoie au premier jour en Hollande le petit livre contre le P. Malbranche que j'ai fait chez vous. LET-

L E T T R E C C L X X X I .

A M. DU VAUCEL. *Sur les Theses* 23. Fev. 1685.
 de M. van Espen; les affaires de la Re-
 gale; M. Nicole; un chanoine de N. D.
 de Paris; un mandement de l'Evêque de
 Bruges; & un Concussionnaire nommé à la
 Prevoté de cette Eglise.

J'AI reçu dès Mercredi votre lettre du 2.
 Je ne doutois point que vous n'approu-
 vassiez fort les Theses de M. van Espen.
 Mais je suis bien aise que vos amis aient
 été du même sentiment que vous. Nous
 ne croirons avec vous que M. de S. Hy-
 de * a trop méchante opinion de vos con-
 gregations, que quand le livre du P. Ha-
 zart y aura été effectivement condamné.
 Les Cardinaux qui aiment l'*Amor Pœni-*
tens devroient être bien aises qu'on en pu-
 bliât la seconde édition, parce que ce leur
 seroit une occasion de faire cesser les pour-
 suites *des Frati*; les choses étant plus ex-
 pliquées, & même plus addoucies dans
 cette seconde édition que dans l'autre. Au
 lieu que les choses demeurant au même
 état, il est plus à craindre que les adver-
 saires de ce livre ne se déchainent con-
 tre de plus en plus, qu'il n'y a à espérer
 qu'ils se rallentiront. On a sujet d'

* M. de
 Pontchar-
 reau.

prehender qu'il ne se fasse quelque chose de facheux à l'assemblée prochaine, si l'affaire du refus des Bulles n'est accomodée auparavant. Mais il n'y a gueres lieu d'esperer qu'on puisse accomoder en même tems toute l'affaire de la Regale. Il est bon néanmoins de le tenter. Mais je voudrois que ce fut en se reduisant à finir au moins l'affaire de Pamiers, selon ce que je vous ai mandé dans une autre lettre. Car c'est une chose horrible de laisser toujours cette pauvre Eglise dans un si misérable état. Ils peuvent voir présentement à Rome combien ils ont été méchans politiques d'avoir si peu menagé les Evêques qui avoient écrit au Pape avec tant d'ouverture de cœur au commencement de ce Pontificat. Ils n'ont pas daigné répondre à plusieurs; & c'est ce qui fait qu'ils ne trouvent personne dans les assemblées qui se déclare pour eux. Un seul Evêque ferme & éclairé, comme est M. de Grenoble, y pourroit faire des merveilles. Je ne doute point que s'il avoit voulu, il n'eut été de l'assemblée. Que ne le prévenoient-ils, il y a six mois, pour l'engager à vouloir bien en être ? Mais c'est peut-être qu'ils le soupçonnoient d'être Janseniste, & il n'en faut pas davantage pour se défier de lui.

Ce

Ce que vous dites du **procès qu'ils** font à M. Nicole est une **grande marque** de leurs injustes **préventions**. Car c'est une belle preuve que les **Jansenistes** ont eu la meilleure part à ce **qui s'est fait dans** la dernière assemblée, qui **ne plaît pas à** Rome, de ce que M. Nicole aiant **entrepris de défendre une très bonne lettre** de cette assemblée pour **porter les Prétendus-Reformés à se réunir à l'Eglise Catholique**, a parlé de l'occasion **qui avoit fait faire cette lettre**, en **rapportant simplement ce que le Président en avoit dit ***. Mais c'est, dit-on, **comparer cette assemblée au Concile de Carthage, & l'Archevêque de Paris à Aurelius**, ce qui leur fait horreur. Pourquoi n'ont-ils pas eu **la même horreur**, quand ils ont oui tant de fois **comparer ce qu'avoit fait Innocent X. contre les cinq propositions, à ce qu'a fait Innocent I. contre l'hérésie des Pelagiens?** Car assurément il y avoit bien de **la différence** entre ces deux Papes pour ce **qui est du mérite personnel**. C'est chicaner que de pousser les comparaisons au **dela de ce à quoi on les applique**. Si une **assemblée d'Evêques** **présente font quelque chose de mal**, on peut **voir ce qu'ils ont fait**

* Dans la Conclusion du livre des Prétendus-Reformés convaincus de schisme.

208 CCLXXXI. Lettre de M. Arnauld
 par l'exemple de ce qui s'est fait de semblable dans les plus saints Conciles, sans pouvoir être soupçonné, que fort injustement, d'avoir eu part à ce qu'ils ont fait de mal, & d'estimer autant leurs personnes que les Evêques de ces Conciles. Je voudrois bien savoir si ces MM. auroient de l'horreur de ce qu'on loueroit devant eux ce qu'a fait le feu Archevêque de Gran contre les 4. Articles de l'Assemblée. Cependant je viens de lire une Gazette, où il est dit que l'Empereur a confisqué tout ce qu'il a laissé de bien, qui se monte à 4. millions, parce qu'on a découvert qu'il étoit d'intelligence avec Tekeli.

Ce qu'on a mandé à M. Genet de M. Arnauld, que M. Nicole lui a écrit de la part de l'Archevêque, est un pur songe. Cela auroit pu être, s'il avoit voulu faire quelques avances, comme ses amis le lui conseilloyent. C'est à quoi je fais qu'il n'a jamais voulu entendre. S'il vouloit aller en ce pays là, ce seroit incognito. Mais il a sujet de trouver étrange qu'on lui ait refusé une grace de rien qu'il avoit fait demander dans cette vue.

* Les Provinciales en 4. Langues.
 † M. Cassini.
 Pour le *Fanua Linguarum*, * on n'en enverra à M. de S. Quentin †, que par la voie de la mer, puisque vous le voulez ainsi. Je suis bien tenté de vous envoyer

un livre intitulé, *Bellum Pasticum* fait par le Professeur en Poésie du nouveau Collège de Louvain* (qui est, à ce qu'on m'a dit, un homme fort pieux) parce qu'il y justifie d'une manière fort julle & fort solide ceux que l'on décrie sous le nom de Jansenistes.

* M.
Ostreae,
qui de-
puis s'est
rendu si
célèbre.

Un de nos amis nous mande de Paris trois ou quatre histoires bien horribles... La seconde d'un Chanoine de N. D. nommé M. T. Persecuteur de M. Guelphe. Ce dévot du formulaire a été convaincu... & a été condamné pour cela par le Chapitre à être six mois en pénitence dans un séminaire. A quoi ne voulant pas obéir, il a résigné sa prébende, se doutant bien que le Chapitre seroit assez lâche pour en demeurer là. Car d'ailleurs je ne vois pas que cela dut ôter le droit au Chapitre d'exécuter sa sentence contre lui, bongré, malgré qu'il en eût. Outre que c'est une effroyable desordre dans la discipline de l'Eglise, de laisser à un homme sentencié pour ses crimes, le

210 CCLXXXI. *Lettre de M. Arnauld*
daleuse de M. l'Evêque de Bruges, par
laquelle sans distinguer les Ecclesiastiques
des Laiques, & ceux qui auroient per-
mission de ceux qui ne l'auroient pas,
il defend absolument à tous ceux de son
diocese de lire l'écriture sainte en lan-
gue vulgaire. Si on trouve cela bon
au lieu où vous êtes, on n'y a guere
de soin du salut des ames & de l'hon-
neur de l'Eglise. Car rien ne donne
aux hérétiques plus d'avantage contre
elle, que ces fortes de défenses, vous
le savez assez, & ainsi je n'ai pas besoin
de vous en dire davantage.

Il est aussi arrivé ici un très grand
scandale par un conflit de Jurisdiction.
Un Secretaire ou sous-Secretaire du
Prince de Parme, aiant commis un grand
nombre de concussions n'étant point en-
core dans les Ordres, s'est fait prêtre
peu de tems avant la sortie de ce Prin-
ce, lorsque ses crimes n'étoient pas en-
core decouverts. Ils le furent aussi-tôt
après, & le Conseil de Brabant lui vou-
lut faire son Procès fondé sur une Bul-
le & un Placard de Charles V. L'In-
ternonce s'y est opposé. On a gagné
la Cour d'Espagne, & ainsi les juges
seculiers aiant les mains liées, & le ju-
ge Ecclesiastique n'aiant point les infor-
mations, cet homme tout chargé de cri-
mes,

mes, appuïé par M. l'Internonce, a été renvoyé à son benefice, qui est la Prévôté de Bruges, de la Collation du Roi d'Espagne, & que le Prince de Parme lui avoit donnée, & il y a été reçu en triomphe. Il est presentement la premiere personne après l'Evêque: il a cinquante benefices à donner; voilà ce qu'on appelle soutenir les droits de l'Eglise. Mais il est digne de l'Internonce d'être en même tems le protecteur de ce fripon, & le persécuteur de M. Huygens.

Vous saurez sans doute que le Roi d'Angleterre est mort, & que le Duc de Yorck a été proclamé Roi à sa place.

L E T T R E C C L X X X I I .

*A M. DU VAUCEL. Il le prie de s. Mars
remercier M. Cassoni des bons services ^{1685.}
qu'il rendoit sur tout aux Religieuses de
P. R. & à M. de Castorie. Il lui parle
de la mort du Prince de Hesse-Rhinfelts, de la
mort du Roi d'Angleterre, de son Suc-
cesseur, & de l'affaire de la Regale.*

J E ne puis assez vous té-
moigner combien M. de S. Quentin *
de zèle pour de

212 CCLXXXII. Lettre de M. Arna
stituées de tout secours humain. J
manquerai pas de le leur faire ente
d'une maniere qui ne pourra être c
prise que d'elles, afin qu'elles s'acqu
de ce qu'elles doivent devant Dieu à
incomparable ami, qui avec tant de b
& de promptitude est allé au devant
mal qu'il y avoit beaucoup lieu de c
dre qu'on ne leur voulût faire. Je
je viens d'apprendre que Dieu a di
ces sujets d'apprehension, & qu'on
parle plus de cette prétendue réun
qui ne pouvoit avoir pour but qu
ruiner une maison sainte qu'il y a l
tems que l'on voudroit voir abimée
ainsi il ne faut que remercier Die
ne plus parler de rien, puisque les
ses sont au même état qu'elles étoier
paravant. Cependant on me vien
découvrir ce qu'on m'avoit caché
ne me pas tant allarmer. C'est c
même tems que l'on parloit à Paris de
nir les deux maisons, l'Abesse électiv
P. R. des Champs étoit malade très
gereusement, sans que ceux dont
craignoit les mauvais desseins, en fu
rien. Or vous jugez assez ce que
été si elle fût morte, dans cette cou
ture. Mais Dieu a eu pitié de ces
vres filles. Car on me mande qu
fraieurs sont passées, & que la mala

fièvre, par la sainteté de ces
les soins du bon médecin. Nous
applions d'en dire un mot de
le graces.

bien de la joie de ce que vous
z de l'ansour pénitent, qu'on en a
l'examen, & qu'on trouve bon que
Edition se publie. C'est la mes-
resolution que l'on pouvoit pre-
& je ne doute point que le mé-
nt ami n'y ait beaucoup de part,
si nous lui avons encore une
obligation.

pensons mander au Prince quelque
de l'affaire de Siam & de la revolte
esuites de ces pais-là contre les ordres
du S. S. mais j'ai pensé qu'il se-
mieux que cela vint de vous. Il
eucoup d'étonnement de vos lettres, & j'
en a envoié une dans le dernier
avec un *remetteur* *françois*.
s Gazettes de Hollande & de
disent que le sieur Rivet d'Am-
est fort persuadé de la

214 CCLXXXII. Lettre de M. Arnauld
la Reine son Epouse devant tout le monde, dans la Chapelle de la Reine Douariere, le dimanche 25. du mois de Fevrier.

Il me semble que vous rendriez un grand service à l'Eglise, si vous pouviez faire en sorte que l'affaire de la Regale s'accommodât de quelque maniere que ce fût, pourvû qu'on en exemptât le chapitre regulier de Pamiers. Car les desordres de cette pauvre Eglise me font tant d'horreur, que n'y voiant point de fin, de la maniere que l'on s'y prend à Rome, il vaut bien mieux quitter ce qu'ils ne sont pas en état de conserver, que de donner lieu plus longtems de commettre tant de crimes, qu'ils ne prennent aucun soin d'empêcher depuis quatre ans.

L E T T R E CCLXXXIII.

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. Il le remercie de ses bontez. Il lui donne avis d'un envoi de livres. Il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre, de sa Religion & de celle de son Successeur; de quelques écrits sur le Schisme; des observations du P. Tellier sur le Nouveau Testament de Mons; d'un decret de l'Inquisition contre 65. propositions de morale; & d'un ar-rêt du Parlement contre ce decret.

IL n'y a que peu de jours, Monseigneur, que j'ai reçu la lettre de V. A. S. du 24. de Fevrier. Elle est toujours pleine, à l'ordinaire, de temoignages de bonté que je ne puis assez reconnoître.

Outre le nouveau livre contre le P. Malebranche qui, comme je crois, ne déplaira pas à V. A. j'ai mis dans le même paquet d'un marchand pour Cologne, une These des Dispenses, qu'elle trouvera fort belle & fort solide; une autre These Théologique & Historique qui montre fort bien que la doctrine des Docteurs de Louvain touchant la grace efficace par elle même, est la même que celle du célèbre Thomas de Lemos,

216 CCLXXXII. Lettre de M. Arnauld
l'Ordre de S. Dominique, qui combat-
tit si fortement les nouveutez de Moli-
na dans la Congregation de *Auxiliis*: &
que la doctrine de ce savant Dominicain,
contraire à celle de Molina, a été aprou-
vée par les Evêques d'Espagne, des
Païs-bas, & par les plus celebres Uni-
versitez.

Il y a encore un petit livre intitulé,
Bellum Poëticum fait par le Professeur en
Poësie du nouveau College de Louvain de
la très sainte Trinité. V. A. S. sera
bien aise d'y voir dans l'Appendix qui est
à la fin, ce que c'est qu'un Janseniste,
& combien il y en a de sortes.

M. Nicole est mieux qu'il n'étoit,
graces à Dieu; mais sa santé est encore
bien foible, & il est incapable de tra-
vailler à des choses de contention. Il
se trouvoit si mal lorsque son livre s'est
commencé à se debiter, qu'il s'est repo-
sé sur d'autres pour les presens. Et de
plus il trouvoit tant de fautes dans l'édi-
tion de Paris, qu'en aiant fait faire une
nouvelle en ces païs-ci, qui est beaucoup
plus correcte, il a désiré qu'on en en-
voiât de celles-là à toutes les personnes
de ces quartiers. Et c'est ce que j'ai
fait, Monseigneur, mais ç'a été plus tard
que je ne pensois, parce que l'impression
a plus tardé qu'on ne croioit.

J'ai

J'ai lû, Monseigneur, ce que vous aviez dessein d'écrire à Madame la Princesse de Tarente. Cela est fort solide & fort raisonnable. Mais vous avez bien jugé que cela ne seroit d'aucun fruit : & que M. Claude se tenant fort assuré qu'elle ne changeroit pas, auroit tiré avantage de la conference, parce que la personne pour qui on l'auroit faite, seroit demeurée ferme dans sa Religion. Ces conferences ne sont utiles que quand les personnes pour qui on les fait, sont un peu ébranlées, & qu'elles cherchent la verité de bonne foi.

On parle differemment du Roi d'Angleterre. Les dernieres Gazettes de Hollande disent qu'il est mort dans de grands sentimens de penitence, & bien persuadé de la Religion Protestante. On dit ici tout le contraire, qu'il a reçu dans sa maladie tous les Sacremens de l'Eglise Catholique. Et on tient à Paris pour certain que l'Ambassadeur de France l'a écrit ainsi au Roi. Pour son Successeur, le dimanche 25. du mois passé il entendit publiquement la messe dans la Chappelle de la Reine Douariere, & y communia avec la Reine son Epouse devant tout le monde, & à portes ouvertes. Mais il se pourra bien faire que tout ce que cela produira, sera que les Catholiques ne se-

218 CCLXXXIII. Lettre de M. Arnauld
ront pas perfecutez sous son Regne, sans
que la Religion dominante change pour
cela dans ses Roiaumes, comme la Lu-
therienne est demeurée la dominante dans
presque tous les païs de l'Electeur de
Brandebourg, quoi qu'il soit Calvi-
niste. Ce qu'on pourroit peut-être ob-
tenir pour les Catholiques, seroit qu'ils
eussent le libre exercice de leur Religion,
& l'entrée dans les charges & dans les
Parlemens. Ce seroit quelque chose, si
cela étoit. Mais l'avenir nous est ca-
ché, & nous n'en pouvons parler que
par des conjectures fort incertaines.

J'ai lû les écrits de V. A. S. touchant
le schisme. Mais elle me permettra de
lui dire, que je ne puis être tout à fait
de son avis.

Car pour le schisme des hérétiques de
ces derniers siècles: je suis persuadé qu'il
n'y a rien sur quoi on les puisse mieux
pousser, & d'une maniere proportionnée
à l'intelligence de ceux qui ont l'esprit
droit, quoi qu'ils n'aient pas étudié. On
en peut juger par l'excellent Traité de
MM. de Wallembourg de *Unitate &
Schismate*, contre lequel plusieurs Pro-
testans ont écrit sans pouvoir rien dire
que ces savans hommes n'aient aisément
renversé: & par les deux livres de M.
Nicole *Les préjugés légitimes*, & le der-
nier

nier, *Les Prétendus Reformés convaincus de schisme*, par lequel il me paroît avoir parfaitement bien satisfait à tout ce que les raffinemens de M. Claude avoient pû inventer pour éluder celui des *Préjugés*.

Il faut seulement prendre garde à deux artifices dont ils tâchent d'éblouir le monde.

Le 1. est de prétendre que les pousser sur le schisme sans entrer dans la discussion des accusations d'erreurs capitales qu'ils ont faites contre l'Eglise, c'est leur donner droit de supposer qu'ils ont eu raison dans ces accusations, & que l'on doit considérer ensuite ce qu'ils ont dû faire.

Mais il n'est pas vrai que ce soit supposer cela; c'est seulement differer à une autre fois à l'examiner, ce qui est bien different. V. A. a vû ce que M. Nicole en a dit.

Le 2. est leur plainte ordinaire. On nous a excommuniés, on nous a chassés; & puis on nous reproche que nous avons fait bande à part.

Mais 1. il n'est point vrai dans le fait que les Calvinistes n'aient erigé leurs conventicules, & n'aient élevé autel contre autel, que parce qu'on les a excommuniés, & qu'ils seroient demeurés unis

220 CCLXXXIII. Lettre de M. Arnauld de communion avec l'Eglise Romaine, si on ne les avoit point chaffez. Ils ont commencé par s'en separer, & ont déclaré dans leurs confessions de foi qu'ils condamnoient les Assemblées de la Papauté &c.

2. Dans le droit, il est contraire à toute la Tradition de l'Eglise, que des personnes injustement excommuniées aient droit pour cela de faire des assemblées separées de celles de l'Eglise Catholique. On peut voir un excellent passage sur ce sujet dans le livre de S. Augustin de la veritable Religion, ch. 8. outre cette belle parole du même saint: *Præscindende unitatis nulla est justa necessitas*, & un autre semblable d'un saint Evêque contre Novatien. C'est de S. Denys Evêque d'Alexandrie, où il dit que Novatien devoit plutôt mourir que de rompre l'unité de l'Eglise. Ce point est aussi fort bien traité par M. Nicole dans son dernier livre. Et il l'avoit été aussi parfaitement bien dans les *Préjuges*. Mais il seroit bon de les avoir de l'édition qui s'en est fait ici, parce qu'il y a deux additions considerables prises de deux autres livres. Si V. A. S. le desire, je les lui enverrai.

Pour le schisme des Societez Orientales, il y en a comme les Nestoriens, les
Ar-

Docteur de Sorbonne.

Armeniens & les Cophites, qui se
separées elles mêmes, en ne voulant
acquiescer aux décisions des Conciles
neraux d'Ephese & de Calcedoine.

A. ne niera pas que le schisme ne soit
leur côté. Mais il y a sujet de
Dieu de ce qu'il y a beaucoup d'E
Armeniennes qui sont revenues en
derniers tems à l'unité de l'Eglise
tholique. Et si les Jesti
menager les Ethiopiens, ...

parence qu'ils se seroient

Mais ils se vantent eux

Relations, qu'ils se c

qu'ils abjurassent l'erreu

ture, mais qu'ils leur fa..... pi

une erreur de ce qu'ils jeunoient en ca-
rême jusqu'au soir, les voulant obliger
de jeûner selon la coutume de l'Eglise
Romaine, en dînant à midi, & faisant
collation le soir, ce qui est contraire au
veritable jeûne, comme Bellarmin le re-
connoît.

V. A. insiste plus sur les Grecs. Et
il est certain qu'ils sont moins éloignés
de nous, & qu'ils seroient plus faciles à
reduire, si on étoit bien raisonnable de
part & d'autre : mais pour l'ordinaire,
ils l'ont été moins que nous.

Car 1. V. A. ne doit pas s'imaginer
qu'on ait rompu avec eux à cause que

222 CCLXXXIII. Lettre de M. Arnauld
leurs rites soient differens des nôtres. Nous leur avons toujours laissé la liberté de s'en servir. Et ce sont eux au contraire qui nous ont fait sur cela les plus méchans procès du monde, jusqu'à nous faire des crimes de ce que nous cessions de dire l'*Alleluia* en carême, & de ce que nos Prêtres rasoient leur barbe. Rien n'est aussi plus insoutenable que ce qu'ils ont fait sur le sujet du pain sans levain dont nous nous servons dans l'Eucharistie. Car au lieu que nous ne les avons point empêché de se servir de pain levé, ils ont voulu douter de la validité de notre consecration, ou au moins il leur a plu de nous condamner très durement à cause des *Asymes*. On leur a aussi laissé la liberté d'entendre par le purgatoire autre chose que du feu materiel, comme il paroît par le Concile de Constance.

2. Depuis que les Théologiens ont plus étudié l'antiquité que ne faisoient autrefois les Scholastiques, les disputes avec les Grecs sont bien diminuées, comme il paroît par un savant livre d'un Dominicain, sur leurs livres Ecclesiastiques.

3. La plus grande difficulté seroit la procession du S. Esprit. Car il n'est pas vrai que ceux qui se sont séparés de nous pour cela, croient que le S. Esprit procede à *Patre per Filium*. Ce sont les

Or-

Orthodoxes d'entre eux qui parlent de cette sorte; & je pense qu'on s'en seroit contenté. Mais les autres veulent qu'il ne procedé que du Pere seul, & non à *filio*, ni *per filium*. Et il faut remarquer qu'en divers Conciles ils se sont rendus au sentiment de l'Eglise Romaine, & qu'ensuite ils sont retournés à leur erreur. Il est donc certain que de ce côté là ce sont eux qui ont tort.

4. La primauté ne seroit pas ce qui empêcheroit la réunion, si on étoit d'accord sur le reste. Car ils ne la nient pas; & ils n'ont jamais prétendu autre chose, si non que le Patriarche de Constantinople fût le premier après le Pape, au lieu que les Papes eussent voulu qu'ils n'eussent été qu'après ceux d'Alexandrie & d'Antioche, & non pas après celui de Jerusalem, qui est postérieur à celui de Constantinople; car du tems de S. Augustin l'Evêché de Jerusalem étoit sous la Metropole de Cesarée, & il ne fût érigé en Patriarchat qu'au Concile de Calcedoine. Mais cela ne seroit pas de difficulté, parce qu'il y a long-tems que les Papes ont reconnu Constantinople pour le premier des quatre Patriarchats de l'Orient. Il faudroit seulement regler les droits de la Primauté du Pape, à l'égard de l'Eglise d'Orient. Mais apparemment

224 CCLXXXIII. Lettre de M. Arnauld
on seroit à Rome d'assez bonne composition sur cela. Car on aimeroit mieux avoir quelque chose que de n'avoir rien du tout.

V. A. a raison de croire que le Turc mettra autant qu'il pourra, des obstacles à cette réunion. Mais cela n'a pas dû empêcher le Pape de se déclarer aussi hautement qu'il fait contre l'Empire Ottoman. Et il n'est pas à craindre pour cela que les Turcs égorgent tous les Catholiques qui sont dans son Empire. Ils ne veulent pas irriter jusques à ce point tous les Chrétiens de l'Europe. Et il ne le pourroit pas faire sans rompre avec la France, dont il lui est très important dans la conjoncture présente de conserver l'alliance.

J'ai bien oui parler des Observations sur le Nouveau Testament de Mons; mais je ne les ai pas vues: elles sont d'un Jesuite nommé le P. Tellier. M. le Chancelier en avoit refusé le privilège, parce que tous les gens d'esprit sont persuadés qu'on ne peut attaquer cette version que par des chicaneries qui ne méritent pas d'être lues. Le P. Jobert est bien ridicule d'attribuer ce refus au grand credit des Jansenistes. On fait assez qu'ils n'en ont aucun. L'extrait que V. A. m'en a envoyé fait assez voir, que c'est un déclamateur qui a plus en vûe d'éblouir les idiots & les simples, que de persuader
les

lès honnêtes gens. Car y a-t-il du sens commun dans cette consequence? Vous avez loué le Pape Innocent XI. & il est en effet fort louable pour sa piété & pour son zèle : vous êtes donc obligés de le regarder comme infaillible, & rendre une soumission aveugle, non seulement à ce qui se fait par lui-même, mais aussi à tout ce qui se fait de son tems dans la Congregation de l'*Index*, qui est en cela différente de celle de l'Inquisition, qu'on rend compte au Pape de ce qui se fait dans l'Inquisition, au lieu qu'on ne lui en rend point de ce qui se fait dans la Congregation de l'*Index*. Ajoutez à cela que les Jesuites qui sont maintenant idolâtres du Roi, osent dire cela en France, où il est défendu d'avoir aucun égard à tout ce qui se fait dans ces Congregations de la Cour Romaine. Sur quoi il est bon que V. A. sâche ce qu'ils ont fait, pour empêcher que la condamnation des 65. propositions n'eût aucune autorité en France. On l'avoit fait imprimer (on ne fait qui) & elle étoit entre les mains de tous les Théologiens qui étoient fort aisés que tant de méchantes propositions qu'on fa-voit avoir été soutenues pour la plupart par des Auteurs Jesuites, eussent été condamnées. Le Parlement dissimuloit cela,

& ne vouloit rien faire contre cette pu-

226 CCLXXXIII. *Lettre de M. Arnauld*
publication d'un décret de l'Inquisition, parce que le trouvant très bon en foi, il ne croioit pas qu'il fût à propos d'en arrêter le cours, à cause qu'on ne reconnoît pas en France l'autorité du Tribunal où il avoit été fait. Mais cela fachoit les Jésuites, parce que cela contribuoit beaucoup à augmenter l'aversion qu'on a déjà de leur morale. Ils engagerent donc le P. de la Chaize à employer tout ce qu'il a de credit pour faire donner un arrêt du Parlement contre la publication de ce décret. Il en parla au Roi & lui persuada d'envoyer querir le Procureur général pour l'obliger à requérir qu'on le supprimât. Il remontra au Roi pourquoi il n'avoit pas cru le devoir faire. Mais le Roi étoit prévenu par le P. Confesseur, & il fallut obéir. Il fit donc sa remontrance, où il crut devoir marquer que ce n'étoit pas que les propositions ne meritassent d'être condamnées; mais que c'étoit seulement à cause du Tribunal de l'Inquisition dont on ne reconnoissoit point l'autorité en France. L'Arrêt fut fait sur la remontrance, où cette clause étoit. Mais le P. de la Chaize en aiant été averti, il eut un ordre du Roi qu'il porta au premier Président pour faire ôter de l'Arrêt cette clause qui ne leur plaisoit pas. Cela fut fait, quoi qu'on en eût déjà expédié une Grosse où
la

la clause est ; mais elle ne paroît plus dans l'Imprimé. Cette histoire est très véritable. Je la fai d'un des Juges qui étoit avec le premier President, lorsque le P. de la Chaise le vint trouver pour reformer cet arrêt. V. A. voit assez qu'on en peut tirer de terribles conséquences contre ce declamateur. Je suis, &c.

LE T T R E C C L X X X I V .

MADAME DE FONTPERTUIS.

27. Mars
1685.

Sur quelques lettres qu'il lui envoioit ; & sur ce qu'elle se prévenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuse.

SI tôt que le petit ami fut arrivé, je me mis à écrire plusieurs lettres que je croiois qui partiroient trois semaines après par un ami qui a toujours differé son voiage ; de sorte que ce sera celui qui avoit apporté les lettres de Paris qui reportera les réponses plus de trois mois après. Cela me fait craindre que la plûpart de ces réponses ne soient plus gueres de saison, & j'ai délibéré souvent d'en jeter la plûpart au feu. Mais un mot que vous m'avez dit sur cela m'a fait résoudre de les envoyer. Il faut seulement que je vous parle de deux ou trois. Je vous envoie ouverte celle pour le Duc *, comme je vous

* De
Luines.

113. *LETTE QUATRIÈME. Lettre de M. de*

la Rochelle dans votre lettre. M.

de la Rochelle vous croit ou il soit en

de la Rochelle ou à l'ancien qu'il a et

de la Rochelle. La reponie à ve

de la Rochelle. Les propos,

de la Rochelle. La terre tant si

de la Rochelle. Les tout tems cit

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

de la Rochelle. Les propos au eile

franchement de ce que je pense de vous sur son sujet. Vous été louable d'avoir autant d'affection que vous en avez pour une si bonne amie, & d'estimer en elle de très-grandes qualitez de la nature & de la grace. Mais comme l'amour le plus legitime ne laisse pas de nous aveugler, si nous n'y prenons garde, vous devez vous défier de vous même à l'égard du jugement que vous faites d'une personne pour qui vous avez tant d'amitié, & apprehender que ce ne soit cela qui vous porte à croire qu'on ne se trompe jamais en jugeant d'elle quand on en juge en bien, & à donner le tort à toutes les personnes qui trouvent quelque chose à redire à sa conduite. Je ne suis pas surpris de ce que vous me témoignez qu'elle est fort contente de n'avoir à faire que la grosse besogne: c'est la disposition où doit toujours être une vraie Religieuse. Mais pourquoi voulez-vous que ce soit une marque qu'on ne connoît pas assez sa vertu, de ce qu'on la laisse en cet état? Je croirois plutôt que ce seroit tout le contraire. Quoi qu'il en soit, je vous assure, que vous m'êtes toutes deux fort presentes devant Dieu, & qu'un de mes plus grands desirs est qu'il fasse en vous ce qui est renfermé dans cette priere: *Da illis salutem mentis & corporis, ut re*

230 CCLXXXV. Lettre de M. Arnauld
totâ virtute diligent, & qua tibi placita
sunt, totâ dilectione perficiant.

LETTRE CCLXXXV.

22. Juin. 1687. A M. DU VAUCEL. Sur la mort
de M. de Grana, Gouverneur des Pais-
bas; l'assemblée du Clergé; & les affai-
res du P. Hazard.

Nous ne pensions pas vous écrire au-
jourd'hui. Mais nous avons cru
vous devoir apprendre une triste nouvelle,
qui est la mort de M. le Marquis de
Grana, qui deceda avant hier après minuit
ensuite d'une retention d'urine qui lui a
duré 15. jours sans grande douleur, par-
ce que l'urine étoit arrêtée dans les ure-
traires par deux pierres qui les bouchoient.
Il a témoigné des sentimens très-chrétiens
dans toute sa maladie, comme il avoit
toujours fait aussi étant en santé. Son
intégrité a été admirable dans tout son
gouvernement, n'ayant jamais rien exigé,
ni souffert qu'on donnât rien pour au-
cune charge; au lieu que sous les autres
Gouverneurs il falloit de l'argent pour
toutes choses, & souvent même pour les
Benefices. Il étoit bien disposé pour MM.
de Louvain, & il avoit sur tout une esti-
me particuliere pour M. Huygens.
Mais

Mais les préventions de la Cour d'Espagne & les entétemens de l'Internonce l'avoient mis hors d'état de pouvoir rien faire pour eux. Un peu avant sa mort on a reçu des lettres d'Espagne, qui le continuoient pour trois ans dans le gouvernement, quoique le bruit fût au contraire qu'il étoit revoqué. C'est Antonio Agurto general de la Cavalerie qui lui a succédé par *interim*, étant nommé le 2. de trois par des lettres cachetées, qui étoient depuis 3. ou 4. ans dans le château d'Anvers pour n'être ouvertes que dans un cas tel que celui qui est arrivé. Mais le 1. des trois n'étant plus ici, mais en Espagne, cela est echu au second qui est Agurto. On ne fait encore ce qu'il fera. Mais un de ses amis, qui est des nôtres, nous a fait dire qu'il n'y avoit rien à craindre pour nous.

On assure que l'assemblée ne fera rien que contre les Huguenots. Elle fait dresser une formule de foi, & on demande au Roi qu'il ordonne qu'il soit défendu aux Ministres sous quelques peines, de rien imputer aux Catholiques de différent de cela; comme de les accuser d'adorer les images &c. M. de Paris est seul Président de cette Assemblée.

On vous envoie une nouvelle Requête qui doit être présentée ce soir ou demain

232 CCLXXXV. Lettre de M. Arnauld
main matin à l'Internonce. Elle vous
apprendra où en est le procès contre le P.
Hazart.

Comme on a mandé de Paris que les
Evêques de qui on avoit demandé l'apro-
bation de l'*Amor pœnitens*, étoient bien
aisés d'en être requis par l'auteur, on a
envoïé 7. ou 8. lettres de M. de Casto-
rie *eadem forma* à la mode d'Italie pour
les en suplier. Je suis tout à vous & de
tout mon cœur, & tous nos amis vous
saluent.

LE T T R E CCLXXXVI.

AU PRINCE ERNEST LANT-
GRAVE DE HESSE-RHIN-
FELTS. *Sur la mort de M. de Grana
Gouverneur du Pais-bas.*

MONSEIGNEUR:

J'AI reçu depuis deux jours trois lettres
de V. A. S. du 15. de ce mois sur
differentes matieres. Mais il nous est ar-
rivé en même tems un sujet d'affliction,
qui est la mort de M. le Marquis de
Grana. J'en suis affligé & à cause de la
bonté qu'il avoit pour moi, dont il m'a
donné en diverses rencontres de si obli-
geans témoignages, & à cause de la perte
que

que fait ce pais-ci d'un Gouverneur si sage, si habile & si pieux. Mais ce qui console est cette derniere qualite, qui donne tout lieu d'esperer qu'il a passé des traverses de cette vie en un éternel repos. Il a continué à en donner des marques tout a fait édifiantes en sa derniere maladie, qui lui a laissé une grande liberté d'esprit. Il s'entretenoit de Dieu avec une resignation vraiment chrétienne. Il a parlé avec une bonté merveilleuse à une personne, dont il avoit beaucoup sujet de se plaindre. Il a laissé par son Testament quatre mille florins aux pauvres, dans l'intention qu'ils prieront Dieu pour ceux qui l'avoient traversé dans son gouvernement. Car il y a été beaucoup traversé, & le peuple qui souvent n'est pas trop sage, a fort crié contre lui dans les derniers tems, n'ayant pas l'esprit de voir que depuis la mort de l'Infante Isabelle, ils n'ont jamais en un si bon Gouverneur, & n'en auront peut-être jamais. Dès qu'il fut établi, il y fit donner aux soldats tout ce qu'il avoit reçu des presens ordinaires qui sont considérables. Il n'a jamais vendu aucune charge, au lieu que tout se vendoit auparavant, & qu'il n'y avoit pas jusqu'aux Benefices, dont on ne tirât de l'argent. Après sa mort on ouvrit un papier cacheté, qui étoit gardé

224 CLEVERE. Lettre de M. Arnauld
de dans la citadelle d'Anvers, où on trou-
va trois personnes nommées pour le gou-
vernement, au casqu'il vaquât sans qu'on
y eût pourvu. Le Duc de Vexa, An-
tonio Agusto Maître de camp general de
la Cavalerie, & Dom Francisco Marco
de Velasco Gouverneur du château d'An-
vers. Mais le Duc étant en Espagne,
& a été Agusto qui étoit nommé le second,
qui a pris possession du gouvernement.
On ne sait pas si ce sera pour long-tems,
parce qu'il n'est pas de qualité pour une si
grande charge: car ce n'est qu'un soldat
de fortune.

Je n'ai pas grand-chose, Monseigneur,
à dire sur les trois lettres de V. A. Il
n'y a que la premiere lettre qui me re-
garde, & je suis assuré que si Elle faivoit
**des choses qui ne se peuvent écrire, elle
ne m'acuseroit ni de foiblesse, ni de lâ-
cheté*.**

* Le
Prince
trouva
que M.
Arn. ne
se déclai-
roit pas
assez ou-
verte-
ment
contre
l'infailli-
bilité du
Pape.

Il n'est pas à craindre que l'on retracte
jamais en France ce qui s'est fait au Cler-
gé. On pourra bien avoir de la conde-
scendance pour la Cour de Rome en
d'autres choses, mais ce ne sera jamais sur
cela.

Je ne sai point de Theologiens qui en-
seignent qu'on ne doit point garder la foi
aux hérétiques, si ce n'est peut-être quel-
ques Jesuites, à l'égard de ce que dit V.
A.

A. Mais Elle me permettra de lui dire que ce seroit un remède bien violent contre ce manquement de parole, que d'exiger du nouvel Electeur Palatin, qu'il mît une de ses places fortes entre les mains d'un Prince Protestant avec une garnison que cet Electeur entretiendroit. Ce seroit n'être plus Prince souverain que de nom. Et au lieu qu'il est plus raisonnable que ce soit les sujets qui se fient à la parole de leur Prince, ce seroit le Prince qui dependroit de la bonne ou de la mauvaise foi de ses sujets heretiques.

Que ce seroit, Monseigneur, une heureuse surprise si ce que V. A. mande par un petit billet pouvoit arriver ! J'en aurois une extrême joie pour lui pouvoir témoigner de vive voix les obligations infinies que lui a son très-humble & très-obeissant serviteur A. A.

LETTRE CCLXXXVII.

M. L'ÉVÊQUE DE CASTORIE. 4. Fevr. 1686.

D'une ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire.

J'ai bien de la joie, Monseigneur, de ce que M. Valloni travaille si bien pour la vérité, mais j'ai en même tems bien de

la douleur de ce qui l'oblige à ce travail. Car je ne saurois m'empêcher d'avoir une vraie indignation de voir qu'un si excellent livre * soit si long-tems soumis à un examen si injuste: & je ne saurois croire que de telles gens méritent qu'on les défende contre le nouveau livre de M. Maimbourg, quand il auroit passé en quelque chose les bornes de la vérité, outre qu'il seroit impossible de les contenter, parce que, quoique l'on dit pour eux, ce seroit toujours beaucoup moins qu'ils voudroient.

Pour l'affaire de Bruges, jamais Ordonnance ne fut plus extravagante, & plus scandaleuse pour l'Eglise. Car on y défend la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire absolument, & sans aucune distinction des laïques & des Ecclesiastiques, de ceux qui auroient permission de la lire, & de ceux qui ne l'auroient pas. De sorte que ni l'*Index*, ni le Catechisme de Malines, ni l'Ordonnance de Philippe II. ne peuvent justifier l'ignorant Evêque qui a fait celle-ci. Non seulement parce que les tems sont bien changés depuis, comme vous avez très judicieusement remarqué dans votre livre, *De lectione scripturae sacrae*; mais aussi parce que l'*Index*, le Catechisme & le Placard ne disent point absolument, qu'il est:

* Le livre, de l'Amor Penitens de M. de Castorie.

est défendu de lire l'Écriture en langue vulgaire, mais seulement qu'on ne l'alira point sans permission, ce qui est si différent, que Bellarmin accuse Kemnitius d'un mensonge très impudent pour avoir confondu l'un avec l'autre. *De verbo Dei l. 2. c. 15. 7. At Catholica Christi Ecclesia.*

Le sujet que vous pourriez prendre d'écrire à cet Evêque sur son Ordonnance seroit le scandale que ces sortes de défenses font parmi les hérétiques, lui représentant combien cela empêche leur conversion, comme le P. Veron si célèbre Controversiste a reconnu dans l'avant-propos de sa traduction du N. T. On le peut voir dans la préface du 3. livre contre Mallet de la lecture de l'Écriture sainte. Vous pourriez marquer aussi que tous les Pères généralement, sans en excepter aucun, ont conseillé la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire à toutes sortes de personnes, en Latin à ceux de l'Eglise Latine, en Grec à ceux de l'Eglise Grecque, en Syriaque aux Syriens &c. Qu'au commencement des dernières hérésies on a pu avoir quelque raison de ne permettre pas cette lecture indifféremment à tout le monde, parce que les hérétiques avoient prévenu les simples de cette fausse opinion, qu'ils devoient trou-

238 CCLXXXVII. Lettre de M. Arnauld
trouver dans la Bible tous les dogmes de
la foi, sans s'arrêter aux sentimens de l'E-
glise Catholique. Mais que tous les
Catholiques sont maintenant très-éloignez
de cette pensée: de sorte que ce n'est plus
présentement que pour édifier leur piété,
que les personnes pieuses lisent la Bible,
& sur tout le Nouveau Testament en lan-
gue vulgaire. Et on est assuré que ceux
qui s'appliquent à la conduite des ames,
témoigneront qu'elles en tirent beaucoup
d'avantage, & que ce que l'on craignoit
autre fois, n'arrive point. Cela se voit en
France où il se vent une infinité de Nou-
veaux Testaments en langue vulgaire, sans
qu'on en demande aucune permission, &
on ne trouve point que cela fasse de mal
à personne.

J'ai vu, Monseigneur, votre dernière
lettre à M. Snellaerts. Mais permettez
moi de vous dire que le fait, qui est que
les Evêques du tems d'Elisabeth aient été
consacrés par de vrais Evêques, me paroît
constant, quoique Sanderus & quelques
autres Controversistes aient dit au con-
traire. Et il m'est impossible de m'ima-
giner que les Presbyteriens n'eussent pas
reproché aux Episcopaux ce défaut de
succession, s'ils eussent eu quelque sujet
de le faire. Mais, dites-vous, il s'agis-
soit entr'eux du droit & non pas du fait.

Docteur de Sorbonne.

Il s'agissoit de l'un & de l'autre. avec quel front les Episcopaux auroient soutenu que nul prêtre n'est vrai prêtre, s'il n'est ordonné par un Evêque lequel Evêque doit avoir été ordonné par d'autres Evêques, si le défaut de cette succession avoit fait que ceux qui tenoient cela, Hamond, Pearson & autres, n'avoient été que de faux prêtres.

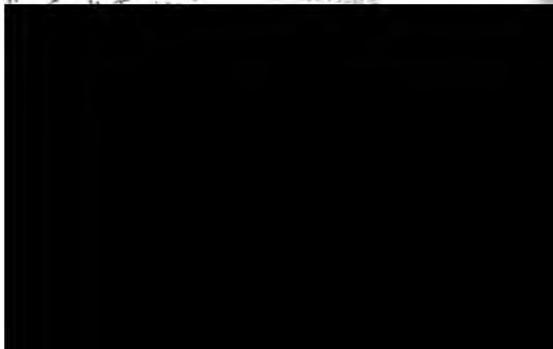
Je trouve plus de difficulté de l'Ordination selon l'Eglise Anglicane. Mais je ne sçay pas qu'on peut être validement ordonné que sans qu'on ait été ordonné paravant, quoique cela ne se peut pas licitement, & à cause que ce seroit contre l'ordre de l'Eglise. J'avoue néanmoins que ce pourroit être plutôt de ce côté là qu'on douteroit de la succession des Evêques d'Angleterre.

L E T T R E C C L X X X V I I I .

6. Juillet. *A M. DU VAUCEL. Sur l'affaire*
 1685. *intentée au P. Hazard par les parens de*
M. Jansenius ; un mandement de Bru-
ges contre la lecture de l'Ecriture sainte ;
l'interdiction d'un curé à ce sujet ; & la
prevention du nouveau Gouverneur con-
tre MM. de Louvain & M. l'Archevê-
que de Malines.

L'Internonce a resolu de ne faire aucu-
 ne justice aux parens de M. Janse-
 senius. La Requête dont on vous a en-
 voié la copie lui aiant été signifiée , il a
 été 7. ou 8. jours sans qu'on en ait pû
 tirer réponse. C'est sans doute qu'il l'a
 communiquée au P. Hazard , & ce doit
 être par son conseil qu'au bout de ce tems
 il a répondu , que puisqu'ils ne vouloient
 point de l'Evêque d'Anvers, il ne le leur
 donneroit pas, mais qu'ils ne devoient
 point s'attendre qu'il leur en donnât d'au-
 tres que l'Evêque de Bruges , qui n'est
 pas moins devoué aux Jesuites que celui
 d'Anvers, & qui deplus a l'esprit si de
 travers, que parce qu'un très bon Curé
 de sa ville avoit exhorté ses paroissiens de
 lire le Nouveau Testament (non point
 de la version de Mons, car on ne fait à
 Bru-

ges que le Flamand, mais de l'ancien-
ersion flamande de Louvain) il a fait
Ordonnance où il defend à qui que
oit sans distinction de lire les versions
Ecriture en langue vulgaire, & il a
dit ce Curé de la prédication, qui
a apellé à l'Archeveque de Malines,
le procès est encore. Cette affectation
l'Internonce de ne vouloir donner
in seul juge, au lieu qu'on a toujours
atumé d'en donner trois, & de n'en
loir donner aucun qui ne soit à la dis-
on des Jesuites, reduits enfin à ce
de feu M. d'Here, si on ne s'adresse
re à Rome. de porter en France, de
unany seculiers. les autres de France
x de Hollande, ce ne sont que des
id formels, mais dont l'usage est
seul le droit. Ce qui est à dire
corrence d'un à l'autre, & de
bles calomnieux, & de
Hizant, & de l'autre de
Hizant, & de l'autre de
Hizant, & de l'autre de



242 CCLXXXVIII. Lettre de M. Arnauld
cette assemblée en 1621. lorsque M. Ar-
nauld n'avoit que 9. ans, n'étant né qu'en
1612. Il seroit bon, M. que vous re-
presentassiez cela un peu fortement, afin
que l'on obligéât l'Internonce à donner
les trois juges qu'on lui a demandez par
deux fois, contre lesquels on ne sauroit
alleguer aucun legitime sujet de recusa-
tion.

Il court ici une piece bien jolie sur
une procession des Jesuites de Luxem-
bourg. J'ai cru que vous seriez bien aise
de la voir.

Je ne sai aucune nouvelle si non que
le nouveau Gouverneur paroît bien pre-
venu contre l'Université de Louvain, &
contre M. l'Archevêque de Malines,
**faisant tout ce qu'il peut pour lui faire
perdre son procès contre le Doien de S. le
Gudule, qui quoiqu'il ait charge d'ames,
prétend se maintenir dans son Doienné
sans être examiné & approuvé par l'Ar-
chevêque. C'est une affaire qui fait
maintenant bien du bruit. Car les Etats
ont pris fait & cause pour M. l'Arche-
vêque & font de terribles plaintes contre le
Chancelier de Brabant, qui s'entendant
avec le Gouverneur fait sur cela des cho-
ses tout à fait injustes.**

LET.

Docteur de Sorbonne.

LETTRE CCLXXI

A M. DU VAUCEL. Sur la
restitution que l'on devoit acorder à
à l'Université de Louvain; l'Es-
toiable du Diocèse de Liege, & le
de que l'on pouvoit y apporter.

6. Juil.
685.

J'Ai bien de la joie, M. de ce
nous mandez, qu'il y a lieu
qu'on ne touchera point aux
stitutions que l'on attribue à M.
vain, & dont il y en a deux,
prétend être tirées du livre de
te Communion. Mais je vous
que ce que je regarde en cela, est le bien
de l'Eglise, dont les intérêts me sont si
sensibles, que toute autre chose me tou-
che peu. Et ce que j'ai toujours confi-
déré comme le principal bien de l'Eglise,
est ce qui peut contribuer à faire avancer
les âmes dans la piété; & comme un des
plus déplorable de ses maux, ce qui est
capable de mettre obstacle à cet avance-
ment. Et c'est ce mal, qui fut arrivé
sans doute, si ceux qui n'aiment pas
l'Université de Louvain, eussent obtenu
cette censure par quelque surprise. Car
ils n'auroient pas manqué de s'en servir,
& pour rendre suspectes les plus sures ré-

244 CCLXXXIX. Lettre de M. Arnauld
gles de la morale chrétienne, & les plus
avantageuses au salut des ames; & pour
décrier les plus gens de bien, & qui font
le plus de fruit dans le ministère ecclesia-
stique.

Sa Sainteté n'est que trop persuadée
que la morale de l'Evangile, d'où de-
pend le salut des chrétiens, a reçu une
grande atteinte par les fausses opinions
d'un grand nombre de Casuistes, aprou-
vées & pratiquées par beaucoup de con-
fesseurs & de directeurs. Son zèle en a
été ému, & elle s'est sentie comme S.
Paul brulée par le scandale de ces perni-
cieux relâchemens, dont tant de pécheurs
prenoient occasion de s'endormir dans
leurs péchez. Elle a tâché d'apporter
quelque remède à un si grand mal par la
condamnation des 65. propositions, qui
lui avoient été présentées à examiner par
les Docteurs députez de l'Université de
Louvain. Sa Sainteté n'ignore pas com-
bien l'examen de ces propositions a été
traversé, quels obstacles on y a mis, &
qui sont ceux qui les y ont mis. Elle
fait combien on a voulu de mal aux pieux
Docteurs qui ont procuré cette censure,
& avec quel zèle & quelle lumiere ils ont
travaillé à la soutenir, & à faire enfor-
te que l'Eglise en recueillît un fruit solide;
ce qui en a dû être le but. Car sans ce-
la

la ne peut-on pas dire des meilleurs ordonnances ce que S. Paul dit des meilleures œuvres sans la charité, que c'est très-peu de chose devant Dieu. Mais rien assurément n'auroit été plus capable d'empêcher ce fruit que la censure de ces 31. propositions ou obscures, ou ambiguës, ou infidèlement extraites, si les adversaires de cette Université avoient pû l'obtenir par leur credit. Car ils n'auroient pas manqué de la faire retomber sur tous les points de la doctrine des Theologiens de Louvain, qui y auroient eu le moindre rapport. Et sans même en faire aucune application en particulier, il leur auroit suffi de faire courir dans le monde, que plusieurs propositions de ces Docteurs auroient été condamnées, pour rendre parmi les simples toute leur doctrine suspecte, & confirmer par là ce qu'ils ont répandu en tant de libelles, que ce sont des nouveautés & des rigueurs excessives, ce que tant de chrétiens lâches, qui ne se veulent faire aucune violence pour gagner le ciel, & pour se détacher de leurs passions, ne sont que trop susceptibles de croire. Du decri de la doctrine on eût passé à celui des personnes, c'est-à-dire, de tout ce qu'il y a de meilleurs Ecclesiastiques dans les Pais-bas; que l'on s'efforce depuis tant de tems de rendre odieux

246 CCLXXXIX. *Lettre de M. Arnauld*
au peuple par les noms de reformateurs
& de Rigoristes.

Si on savoit au país où vous êtes, au-
tant que je le fai, quel préjudice cela au-
roit fait aux ames, je suis assuré que l'on
regarderoit comme un des plus grands
services que l'on puisse rendre à Dieu,
d'empêcher par toutes sortes de voies que
l'on ne donnât jamais occasion à ceux qui
la cherchent, de causer de telles brouille-
ries dans l'Eglise. Rien n'est plus cer-
tain que tout ce qu'il y a de bons ouvriers
dans les País-bas Espagnols & Hollandois,
se forment dans cette Université, où ja-
mais la discipline n'a été plus exacte, ni
les mœurs plus réglées, ni la piété plus
édifiante. On vit dans presque tous les
Colléges des Theologiens, comme dans
les seminaires les plus reformés; on y fait
trois fois le jour l'oraison mentale, & on
y exerce continuellement les jeunes gens
à tout ce qui peut servir pour former de
bons pasteurs. Je connois de ces Pasteurs
sortis de cette Ecole il n'y a que 7. ou
8. ans, qui se conduisent dans leurs cu-
res d'une maniere si apostolique, & y
font des fruits si merveilleux, que cela
passe toute créance. J'en ai quelques re-
lations que je vous enverrai si vous le de-
sirez. Que ne devoit-on point faire
pour les soutenir & pour augmenter la
bon-

Docteur de Sorbonne.

bonne odeur de J. C. qu'ils répan
dans tout le pais? Qu'on ne fasse ri
moins qui puisse donner sujet de dim
la créance que les peuples ont en
sans laquelle ils leur seroient inu
qu'on ait pitié de tant de pauvres
pour lesquelles J. C. est mort.
cela me fait souvenir de l'abandon d
rable où se trouve une autre Pr
C'est le diocèse de Liège,
toutes les cures sont remplies
& de prêtres peu réglés, par
cours n'y est point établi, sou
que l'on a fait passer presq
cures pour des Vicariats. Un
pe n'auroit qu'à donner charge a
de bien d'examiner serieusement cette at-
faire en leur recommandant de ne se point
arrêter aux subtilitez de quelques Cano-
nistes; mais d'avoir principalement en vue
ce fondement de toutes les loix: *Salus
populi suprema lex.* Ce qui est bien plus
vrai du salut éternel que du temporel. Je
me suis plus étendu que je ne pensois.
C'est que les interêts de l'Eglise me tien-
nent au cœur, & qu'on a peine à se re-
tenir quand le cœur parle.

L E T T R E C C X C .

31. Juid.
1686.

A M. DU VAUCEL. Sur la lecture de l'Ecriture sainte; un Catechisme publié à Bois-le-Duc, & les suites des Prevencions du Gouverneur des Pais-bas contre les pretendus Jansenistes.

* M.
l'Evêque
de Castro-
vie.

Q UOIQUE j'aie répondu vendredi dernier à votre lettre du 7. Juillet, je commence dès aujourd'hui à vous écrire pour vendredi prochain, parce que j'ai le cœur percé de douleur du scandale qui vient d'arriver à Leide qui peut faire un extrême tort à la Religion Catholique. Je ne doute pas que Monseigneur * ne vous en écrive; mais comme il est acablé d'affaires, il pourra ne le pas faire sitôt, & je crois qu'il est important que vous en soiez bien-tôt informé. Je reprendrai l'affaire de plus haut. Je pense vous avoir mandé ce qui est arrivé à Bruges il y a un mois ou deux. Un curé de l'un des meilleurs du Diocèse qui a de très-bons sens qui est dans de fort bons sentiments, a exhorté ses paroissiens de lire le Nouveau Testament (vous remarquerez qu'il ne parle que Flamand dans son discours) qu'ainsi il ne s'agit pas de lire le Testament de Muni...

Docteur de Sorbonne. 111

l'aine point, parce qu'il est tout contraire
aux Jesuites (j'entends l'Evêque) pour
lui faire piéce fit une Ordonnance en Fla-
mand, par laquelle il défendoit générale-
ment à tous ses Diocesains sans excep-
ter les Ecclesiastiques, de lire l'Ecriture
Sainte en langue vulgaire, *Et sans youter
à moins qu'on n'en eut la permission*, de
sorte que le peuple n'a pu comprendre au-
tre chose de ce mandement, si non que
l'Ecriture en langue vulgaire est un livre
absolument défendu, qui ne peut être lu
par quelque personne que ce soit, ni sous
quelque prétexte que ce soit. En suite il a eu la hardiesse de faire sa
predication à ce bon sens, et a même
horté ses paroissiens à ne se point
qui pouvoit ne pas être un acte de
tence d'interdiction, et de se plaindre
contre toutes les formes de tyrannie
déferer; mais il se présenta au Parle-
ment, devant les seigneurs de France, et
un des chefs de la Cour de Parlement
avoir de qu'on ne se peut imaginer
tellement emporté contre les plus sçavans

250 CCXC. Lettre de M. Arnauld
en passant,) si ce n'est pas une visible
collusion de M. l'Internonce avec les Je-
suites, de vouloir que les parens de feu M.
Jansenius Evêque d'Ipre n'aient point
d'autre juge qu'un tel Evêque dans le
procès qu'ils ont intenté au P. Hazart
pour les horribles calomnies qu'il a avan-
cées dans un livre public contre leur fa-
mille & contre leur parent.

Cette Ordonnance de l'Evêque de
Bruges, jointe à la maniere insoutenable
dont il a traité son Curé, l'ayant rendu
fort odieux, il a trouvé quelque ami
parmi les Reguliers, qui ne s'est pas con-
tenté de soutenir ce qu'il avoit ordonné
contre la lecture de l'Ecriture sainte en
langue vulgaire; mais qui a voulu enco-
re aller plus avant, en l'étendant à la
lecture de l'Ecriture sainte dans les lan-
gues des savans aussi bien qu'en langue
vulgaire; ce qu'on n'a jamais prétendu
depuis même les hérésies du dernier siècle,
étant toujours demeuré pour constant,
qu'il étoit permis à tout le monde & aussi
bien aux laïques qu'aux Ecclesiastiques,
de lire la Bible en Latin, quand on en-
tendoit cette langue. C'est ce qui a pro-
duit l'horrible livre qui a pour titre:
*Lectio Scripturarum OMNIBUS SECU-
LARIBUS & ineruditis noxia.*

Un Religieux du même Ordre que
l'au-

Auteur de ce livre, l'a donné à imprimer à un libraire Catholique de Leyden. Mais il n'a pas sitôt paru, que les Magistrats en ayant été avertis, ils ont envoyé un huissier qui a fait tout ce qu'il a trouvé d'exemplaires dans la boutique du Libraire; & les ayant examinés ils les ont trouvés si propres à décrier notre Religion comme étant ennemie de la parole de Dieu, qu'ils les ont fait distribuer au lieu où s'assembent les marchands, avec une extrême confusion des Catholiques, & une incroyable joie des hérétiques, qui croient, & non sans raison, avoir par là du quoi nous combattre avec avantage, & qui espèrent que ce leur sera un moyen de détourner de se faire Catholiques ceux mêmes qui y auroient quelque penchant.

Je ne puis vous dissimuler que si j'étois à la place de M. l'Evêque de Hollande, je me croirois indispensablement obligé, pour arrêter autant qu'il seroit en moi, le cours d'un si grand scandale, de publier une Ordonnance par laquelle je condamnerois ce méchant livre comme contenant une doctrine inouïe dans l'Eglise Catholique, & entierement contraire à ses sentimens, & j'en interdirois la lecture à tous ceux que Dieu auroit soumis à moi. J'enverrois cette Ordonnance dans toutes les paroisses, & commander

252 CCXC. Lettre de M. Arnauld
les curés seculiers & reguliers de la lire au
peuple, afin que tout le monde fût que
les Pasteurs Catholiques desavouent &
condamnent cette horrible proposition:
Lectio Scripturarum OMNIBUS SECU-
LARIBUS & inermis NOXIA.

Ce saint Prelat auroit d'autant plus de
sujet de faire cette Ordonnance, qu'il ne
feroit que soutenir ce qu'il a enseigné
dans son livre qui a pour titre: *Traëta-*
tus de lectione scripturarum, in quo Pro-
testantium eas legendi praxis refellitur; Ca-
tholicorum vero stabilitur; qui a été par-
faitement bien reçu à Rome, comme il
paroît par le Journal des Savans de l'*Abbate*
Nazario; qui a parlé de ce livre en l'an-
née 1677. (Je ne sai pas en quel mois,
vous le pourrez savoir en vous en enque-
rant) avec de fort grands Eloges & beau-
coup de lumiere. On a mis ce qu'il en
dit dans la traduction en François de ce
livre de l'an 1680. Si vous pouvez la
trouver à Rome, vous y verrez cet en-
droit du Journal de M. Nazario; si non
tâchez de recouvrer le Journal même. Car
il est important que vous voiez cela, &
que vous le fassiez lire à tous vos amis,
parce que rien n'est plus capable de con-
vaincre de calomnie ceux qui veulent fai-
re croire que l'Eglise Romaine ne trouve
point bon qu'on lise l'Ecriture sainte.

dit ce que pourroit faire M. l'É-
de Hollande pour empêcher autant
era en lui les avantages que les hé-
es ne manqueront pas de tirer d'un
scandaleux : mais je prévois que
guériroit le mal qu'à demi. Car
ut point douter que les hérétiques
nt qu'ils n'ignorent pas qu'il n'y
quelques Catholiques qui n'approuvent
s excès de leur Eglise contre la pa-
e Dieu, & qu'ils savoient bien que
e Castorie étoit de ce nombre. Mais
nouveau livre fait voir que c'est le
ntiment de l'Eglise Romaine, que
is zèlés Papistes ont grand soin d'in-
au peuple. Et ils pourront ajou-
te ce qui fera voir que cela est ainsi,
u'on se gardera bien à Rome de con-
r ce livre. Or que pourroient di-
cela les Prêtres de Hollande, s'il
avoit qu'en effet on ne condamnât
à Rome un si pernicieux livre?
us voiez donc bien, M. que si on
remedier à un si grand scandale, il
solument nécessaire qu'il y soit con-
si on ne l'y condamne
que

au salut du peuple de Dieu. Il y a bien d'autres choses qui le font voir, quand ce ne seroit que de ce qu'on ne parle plus de censurer un livre aussi rempli d'erreurs, qu'est celui du P. Hazart, comme aussi de ce qu'ils ont condamné une pratique très utile des curez de ce pais-ci pour empêcher que le peuple n'ignorât les veritez les plus nécessaires, à savoir qui est de les renfermer en *sept points*, sans qu'ils aient jamais voulu dire ce qu'ils avoient prétendu condamner dans ces sept points, quoi qu'on leur eût représenté que les Ministres de Hollande en faisoient de grands triomphes, en faisant voir dans leurs prêches, que ces sept points, qui avoient été condamnés à Rome, comme il paroïsoit par la feuille imprimée qu'ils leur lisoient, étoient les plus grandes veritez de la Religion chrétienne, l'unité de Dieu, la Trinité des personnes, l'Incarnation & quelques autres.

Voici encore la publication d'un autre livre fait par un Missionnaire de Bois-le-Duc, qui pourra faire peur aux Catholiques. C'est un catechisme approuvé par l'aprobation du Provincial des Dominicains & de M. Bassery vicaire général de la Province de Namur, dans lequel on a mis *quod sodomiam fuisse velum flagellis, et ferro candenti.* Ou fait bien espérer

fré dit de Calvin, & que le Cardinal de Richelieu a prétendu dans son livre de controverse que cela estoit vrai. Mais la plupart des Catholiques n'ont pas cru fort que cela soit. Et si l'on voit dans son histoire de Calvinisme, que les preuves de ce point de doctrine sont foibles. Mais dans ce qui est certain, ce seroit une grande injustice de publier dans un livre de controverse, être entre les mains de toutes sortes de personnes, une telle assertion, qui est dans un pays. Et si l'on veut sçavoir est la Calvinisme, il faut sçavoir que étant aussi certain, que cela est tenu pour faulx. Et si l'on veut sçavoir gens de notre temps, que le mal qu'on a fait, ne se pe en lui faire un bien. Et si l'on veut sçavoir ry, qui a été fait par Calvin, ce Catechisme, qui est de l'Evêque de Paris, qui a été à être Vicairé Apostolique de France-Duc.

Puisque je suis en train de...

nommé trois au nouveau Gouverneur, qui passent pour les meilleurs du Monastere & les plus capables de le bien conduire. Mais le Gouverneur les a refusés tous trois, comme étant Jansenistes ou du haut sens, & veut absolument qu'ils en élisent d'autres. On craint qu'ils ne lui puissent pas résister, & si cela est, il y a toute sorte d'apparence que ce sera un fripon qui sera Abé. Ce sont les effets ordinaires du phantome du Jansenisme que les Jesuites entretiennent dans l'Eglise, & dont on n'a pas assez de soin de faire envisager les pernicieuses consequences à un Pape si pieux. Car la Cour de France & la Cour d'Espagne s'en étant laissé prévenir, comme on fait qu'il ne faut, pour être soupçonné de Jansenisme, qu'avoir de l'estime pour la doctrine de S. Augustin, de l'amour pour la pureté de la morale chrétienne, & du zèle pour le retablissement de la discipline, les plus gens de bien & les plus éclairés se trouvant exclus des dignitez ecclesiastiques par de faux soupçons, ou par l'équivoque du mot de Janseniste, si bien demêlé par le *Bellum Poëticum* que je vous ai envoyé, elles se donnent à des gens qui n'ont point les talens nécessaires pour travailler au salut des ames: d'où il arrive une infinité de maux, dont répondront ceux qui

qui pouvant & étant obligés de les prévenir ou d'y remédier, auront négligé de le faire. De saints Evêques en ont donné avis au Chef de l'Eglise, ils ont marqué les moiens qu'il faudroit prendre pour ôter au diable le moiens qu'il trouve par là de faire persecuter les plus pieux ecclesiastiques, & de les rendre inutilés en les excluant des emplois; qu'il ne faudroit que remettre les choses dans les voies de droit; défendre sous de grandes peines de se servir du mot de Janseniste, qui n'ayant qu'une idée vague n'est propre qu'à décrier tous ceux que l'on veut, sans que l'on sache pourquoi, ce qui est contre tout droit divin & humain; obliger tous ceux qui veulent rendre quelque Ecclesiastique suspect, ou à la Cour des Princes, ou à celle de Rome, de marquer précisément ce qu'ils trouvent à redire ou à ses mœurs ou à sa foi, & ne point souffrir qu'ils disent en général qu'il est Janseniste, à moins qu'ils ne disent ce qu'ils entendent par là, & qu'ils se s'engagent à prouver qu'il enseigne que les cinq propositions sont justes & nécessaires à la salut de l'ame: cela est facile.

le du Jansenisme
fait. Pourquoi
Est-ce qu'il n'est
Dieu ne demande

258 *CCXC. Lettre de M. Arnauld*
injustices que ce mot de Janseniste donne occasion de faire à ceux qui pourroient les empêcher, & qui n'en veulent pas prendre la peine?

Ce n'est pas nous éloigner de cette matière que de vous demander si vous ne savez point ce qu'on a mandé ici, que M. de Grenoble étant en peine de ce que l'on exigeoit des PP. de l'Oratoire, que chacun eût à signer un certain Decret fait en 1678. pour le régleme[n]t des Etudes de Theologie & de Philosophie, où il y avoit beaucoup de choses que tout le monde avoit desaprouvées, il en avoit écrit à Rome, & qu'on lui avoit répondu en improuvant ces signatures. On vous prie de nous mander ce que vous pourrez apprendre sur cela. Ne pourroit-on point aussi faire donner des ordres aux Nonces pour arrêter ces signatures qui ont l'air de profession de foi?

LET-

L E T T R E C C X C I .

A M. DU VAUCEL. Sur le Cate-^{1. A. 1650.}
chisme des 3. Evêques; le livre du P.
Guilloré; le Sieur du Bois de Louvain;
le Traité de M. Charlas; des Theses du
P. de Vos.

CE seroit une horrible chose, & en même tems bien imprudente de vouloir donner quelque atteinte au Catechisme des trois Evêques. Car cela ne pourroit servir qu'à commettre leur autorité, & à la rendre de plus en plus odieuse & méprisable.

Ils pensent à censurer de bons livres, & ils en laissent sans aucune censure de très mechans, comme sont ceux du P. Guilloré, dont je fais que on leur a envoyé des extraits fort amples & très-fidèles, qui contiennent des fautes fort énormes & à fait horribles. Cependant nous venons d'apprendre (& c'est ce qui m'en fait savoir) que ce Jésuite a fait imprimer tous ses ouvrages eninois. C'est une des nouvelles de la République des Let-

260 CCXCI. *Lettre de M. Arnauld*
n'écrivit plus &c. On croira plutôt dans
le monde qu'on l'a dit par conjecture, sur
ce qu'en effet il n'écrit plus depuis long-
tems. Mais peut-on trop pousser un
homme aussi ennemi de tout bien qu'est
celui-là? Après la maniere indigne pleine
d'insolence & de calomnie, dont il a
traitté M. de Castorie, y a-t-il reproche
qu'il ne merite quand on ne dit rien de
lui qui ne soit vrai? Pour moi, je vous
l'avoue, il me fait horreur, & je le re-
garde comme un instrument de Satan,
qui ne travaille qu'à mettre le trouble &
la confusion dans l'Université de Lou-
vain, & à s'opposer à tout le bien qui
s'y fait.

* C'est
le traité
de Liber-
tatibus
Ecclesie
Gallicane
de M.
Charas.
Je ne saurois estimer un livre * qui
prend bien ses avantages sur des accessoi-
res, & qui est très-foible sur le princi-
pal. Et j'aurois de plus bien des choses
à dire sur ces accessoires; c'est-à-dire,
sur l'abus qu'on fait des libertez de l'E-
glise Gallicane. Car à qui s'en doit-on
prendre, sinon à ceux qui ont rendu la
jurisdiction ecclesiastique odieuse & in-
supportable, par des abus beaucoup plus
grands, qu'ils en ont fait autrefois; si-
non à ceux qui avoient mis les choses en
tel état par leurs apels sur apels, par leurs
trois sentences conformes, par la longueur
de leurs procedures, par leur peu de zè-
le

le pour ôter les scandales de la terre de Dieu, qui ne méritent que d'être punis par des juges très vicieux & très corrompus. Mais si les juges séculiers ne sont pas tels, comme on en a vu souvent en France, peu un étrange exemple. Mais ceux qui ont renversé le gouvernement naturel de l'Eglise, en faisant passer les Conciles des Evêques, & en faisant que qu'il ne s'en tienne plus; ainsi à ceux qui voudroient attacher à eux toutes les affaires, quoi qu'ils manquent de pouvoir ou de volonté, ou de l'un & de l'autre pour remédier à leurs dérègles: deforte que nous voyons de nos jours plus de réglemens utiles à l'Eglise faits par les juges séculiers, que par les Papes? La plus grande partie de la justice est à Liege entre les mains de l'Eglise. Les choses en vont-elles mieux? Y a-t-il lieu au monde où il y ait plus de simonie, & un plus infame trafic des dispenses & de toutes sortes d'expéditions? N'en est-il pas à peu près de même au lieu où vous êtes? Vous voyez par cet échantillon qu'il ne seroit pas difficile d'embarasser l'auteur des *Lettres* de la

des uns & des autres, aux entreprises des juges seculiers, & à la negligence & avarice de ceux de l'Eglise, je me contenterai de gemir sur les besoins du peuple de Dieu, & de faire la même priere que faisoit S. Charles au rapport de Ripamontius, *Ut contra fatuas hominum mentes adesse laboranti Ecclesie velit...*

Le P. de Vos Jesuite a fait une These contre celle de M. Huygens, que je vous ai envoiee, qui contient les articles de MM. de Louvain, la plus insolente & la plus maligne qui se puisse concevoir. Il a l'impudence entr'autres choses de dire, que le Pape a été satisfait de ce que l'Université de Louvain a fait sur la condamnation des cinq propositions, mais que les Reguliers n'en sont pas satisfaits. Et qu'ainsi ils sont en droit de leur demander par leurs preliminaires, qu'ils s'expliquassent davantage, & qu'ils signassent le Formulaire, auquel ils ajoutent diverses choses, qu'ils prétendent qu'ils ne doivent jurer avant qu'ils puissent se joindre avec eux en aucune conférence. Si on ne se souffre à Rome, & qu'on ne souffre pas une telle effronterie, on sera obligé de penser qu'on y est bien lie. C'est à ceux qui ont une grande

qu'on n'y aime gueres la paix de l'Eglise, ni son vrai bien.

Je suis tout à vous.

JE reprens un nouveau papier après avoir vu avec plus d'attention la Thèse de P. de Vos, aiant cru que l'on vous devoit envoir le nouveau Formulaire de foi que les Jesuites ont fabriqué pour être signé avec serment par les deux partis, c'est-à-dire, tant par MM. de Louvain, que par les Jesuites joints aux seuls Rectorats. Et voici les principales remarques qui me sont venues dans l'esprit sur ce sujet.

1. Le Formulaire dressé par Alexandre VII. n'aiant été que pour la France, & le Pape n'aiant jamais eu dessein qu'il fût **souscrit** ailleurs, non pas même en **Italie**, les Jesuites n'ont pû, de leur **autorité** privée, l'étendre à ceux à qui le **Pape** n'a point voulu qu'il fut proposé, **sans un attentat** contre le S. Siege qui peut servir d'exemple à d'autres esprits aussi turbulens qu'eux de troubler toute l'Eglise par de semblables entreprises.

2. Quand ce Formulaire d'Alexandre VII. auroit été pour les Pais-bas, ce qui

264 CCXCI. Lettre de M. Arnauld
autorité dans l'Université de Louvain,
bien loin d'en avoir une si exorbitante.

3. C'est un autre attentat non moins punissable d'avoir ajouté à ce formulaire ce qu'il leur a plû, & de l'avoir fait plus ample que celui de ce Pape.

4. Après y avoir mis la Bulle d'Urban VIII. dont le Pape Alexandre n'a rien voulu dire, ils ajoutent : *Uti & generaliter damno & rejicio quidquid vel sedes apostolica, vel Congregatio generalis Sanctæ Romanæ & Universalis Inquisitionis occasione earundem vel similium controversiarum damnavit, prohibuit.* C'est vouloir faire des articles de foi, que l'on doive souscrire avec serment, de toutes les prohibitions de livres qui ont été faites à l'Inquisition à l'occasion des dernières contestations; ce qui seroit gêner les consciences des Catholiques d'une manière si odieuse, que rien ne seroit plus capable de détourner les ministres hérétiques de se convertir. C'est donc un 3. attentat, que de simples Religieux osent prétendre d'imposer ce joug à toute une Faculté de Théologie des plus savantes de l'Eglise.

5. Comme ils ont fait entendre qu'ils proposoient ce Formulaire comme nécessaire pour reconnoître ces Docteurs orthodoxes,

thodoxes, avec qu'ils pussent conferer; c'est un 4. & un 5. attentat. Le 4. est de vouloir que l'orthodoxie de tant & de si celebres Théologiens qui sont constamment dans la communion du S. Siege & de tous les Evêques Catholiques, & en particulier dans celle de leur Archevêque, depende du caprice de trois ou quatre deputés de deux Ordres Religieux, que tous les autres condamneroit s'ils étoient informés de leur entreprise. Et le 5. est de faire dépendre cette même orthodoxie de toutes les choses qu'ils ont mises dans leur prétendu Formulaire, comme si toutes les prohibitions de livres faites par l'Inquisition étoient autant d'articles de foi.

Les Docteurs de Louvain aiant répondu avec beaucoup de retenue & de modestie à cette impertinente proposition de signer un Formulaire fabriqué par les Jesuites; qu'ils avoient une formule pour la condamnation des cinq propositions dont le Pape Alexandre VII. avoit témoigné être très satisfait par le Bref qu'il leur écrivit: voici ce que dit sur cela la Thèse du P. de Vos: *Reposuit P. Rector,*

Pape, que d'oser dire qu'on n'est pas content de ce qu'on est contraint de reconnoître que le Pape a approuvé?

7. Il faut de plus remarquer qu'ils parlent indéfiniment des Reguliers : *Formulam Lovaniensem non satisfacere Regularibus*, comme s'ils avoient eu commission de tous les Reguliers de faire en leur nom cette insolente reponse. Au lieu qu'il paroît par leur These même, que hors les Recollets, il n'y a eu aucun Ordre de Religieux qui ait voulu leur donner procuration pour agir de concert avec eux contre l'Université de Louvain. Car s'ils en avoient eu, ils n'auroient pas manqué d'en rapporter les procurations; comme ils rapportent celle des Recollets. Et ainsi il doit demeurer pour constant qu'ils trompent le monde, quand ils representent comme les deux partis opposés dans ce different; les Religieux d'un côté, & les Docteurs de Louvain de l'autre. Car il est visible au contraire que les Jesuites n'ont pour eux dans cette querelle que les seuls Recollets, & qu'ils n'ont point dans l'Ordre même de S. François, ni les Capucins, ni les Religieux du tiers Ordre, qu'ils n'ont point non plus, ni les Dominicains, ni les Augustins, ni les Carmes soit anciens, soit déchauffez, ni aucune des Religions plus anciennes que
les

Mandians, Benedictins, Bernardins, Orbertins, sans parler des Prêtres de Bratoire qu'ils ne peuvent nier, qui soient parfaitement unis à l'Université Louvain.

8. La plus importante remarque est, il paroît par toute cette These, & principalement par la préface, que le dessein des Jesuites est, de faire passer pour un acte de foi la question du fait de Jansens, puisqu'ils osent dire qu'ils ne peuvent croire que ceux qui auroient quelque chose sur ce fait, soient regardés par le S. Siège, comme de véritables enfans de l'Érreur. Or cette prétention, qui leur a si bien réussi en France, est la chose du monde la plus pernicieuse pour la tranquillité de l'Eglise: car c'est ruiner le fondement de la paix donnée à l'Eglise par Clement IX. C'est vouloir établir un autre fondement de la foi Catholique que la revelation de Dieu, puisque l'on prétend que des faits nouveaux & non révélés soient un objet de foi divine. C'est attribuer à l'Eglise une infailibilité dans les questions de fait, que les auteurs les plus attachés au S. Siège, tels que sont les Cardinaux Baronius, Bellarmin & Lavicin, ont reconnu ne lui appartenir point. C'est donner occasion de renouveler des disputes que le S. Siège a cru

si important d'assoupir, puisque si on souffre que les Jesuites debitent de nouveau leurs anciennes reveries sur ce sujet, & qu'ils soient assez hardis pour traiter de non orthodoxes ceux qui n'en sont pas persuadés, on doit s'attendre qu'il se trouvera des Théologiens, qui n'ayant en vue que les intérêts de l'Eglise, ne permettront pas qu'on lui attribue une erreur si pernicieuse, & qu'on mette par là un obstacle à la conversion des Protestans.

9. Je ne sai comment les Jesuites ont eu assez peu de discretion pour ne pas voir que le dernier de leurs quatre preliminaires, faisoit voir manifestement qu'ils n'ont eu pour but, que de rompre la conference, & s'exempter de donner les articles de leur doctrine, comme ils s'y étoient engagés. Ils proposent comme une condition qui doit précéder avant qu'ils donnent leurs articles, que M. Huygens reponde à toutes les impertinences qu'il a plu à l'éruditissime Nicolas du Bois de debiter contre lui tant de vive voix, que par écrit. Ils reconnoissent dans cette These que M. Huygens a répondu d'une manière très-modeste à cette pretention ridicule, qu'il avoit, ou qu'il pouvoit avoir des raisons particulieres de ne point répondre à un tel homme, mais

que s'ils trouvoient qu'il y eût quelque chose de considerable dans ce qu'il lui avoit objecté, ils n'avoient qu'à le mettre dans les articles qu'ils avoient à proposer. A quoi M. Pasmans ajouta, que c'étoit un bouffon, qui ne meritoit pas qu'on s'arrêtât à ce qu'il disoit. Leur These fait voir qu'ils n'eurent rien à dire à cela. Pourquoi donc avoient-ils proposé une condition si déraisonnable, si ce n'est qu'ils avoient cherché toutes sortes de chicaneries pour se dégager de la parole qu'ils avoient donnée.

L E T T R E C C X C I I .

A M. LE PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. 1. Août 1685.
Pour s'excuser de son silence & lui decouvrir ses sentimens touchant les Jesuites & le fait de Jansenius.

J'E crains que V. A. S. n'ait été surprise de ce que j'ai été si longtems sans répondre à la dernière lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Mais elle me le pardonnera quand elle verra que m'en a empêché. Je demeure présentement chez qui je demeure en un état que l'on a de la peine à souffrir & d'autres raisons.

270 CCXGII. *Lettre de M. Arnauld*
tirer ailleurs. Et dans le même tems
mon ami qui écrivoit pour moi a été ob-
ligé de faire un voiage à Paris. Et
quand nous nous sommes séparés, il a
oublié de me donner l'adresse pour écrire
à V. A. J'en étois fort en peine, lors-
que par un bonheur extraordinaire je me
suis trouvé en un lieu où on avoit aussi
cette adresse. J'en ai eu bien de la joie,
& c'est ce qui me donne le moien de
rendre mes respects à V. A. S. Mais je
ne sai si j'aurois longtems ce bonheur.
Car n'ayant plus de retraite assurée, il
sera bien difficile qu'on me puisse écrire.
Qui sait d'ailleurs si mon pelerinage sur
la terre doit être encore long? Le bruit
a couru dans la Champagne, que j'étois
mort à Utrecht entre les bras de M. de
Castorie, & il y a eu de mes amis de ces
quartiers là qui en ont été fort allarmés.
C'est peut-être un avertissement que
Dieu me donne de me disposer à ce passa-
ge si terrible, du tems à l'éternité. On ne
s'auroit trop y penser, & il est souvent
bien proche, lorsqu'on le croit fort éloi-
gné. Et ainsi, comme je ne suis pas
assuré que ce ne sera pas ici la dernière
fois que j'aurai l'honneur d'écrire à V.
A. je me sens obligé de m'expliquer sur
de certaines choses que j'apprehende que
ne lui aient fait de la peine.

me paroît que quoi que je lui aie
dire, je n'ai pû lui ôter de l'esprit
je n'aie de l'animosité contre les Je-
s, comme V. A. reconnoît assez
ls en ont contre moi, parce que je
ai écrit librement en quelques ren-
res ce que je pensois de leur condui-
t de leur doctrine. V. A. me par-
nera si je lui dis que je crains que
a ne lui demande compte un jour de
agement qu'elle fait de moi. Car si
ver diverses choses à redire dans la
uite d'une communauté de Reli-
x, c'étoit un signe manifeste qu'on
la haine contre cette communauté,
l'aurois rien à dire, ne pouvant pas
muler qu'en diverses occasions que
A. m'en a données (car cela n'est ja-
venu de moi) je ne lui aie écrit di-
es choses très véritables qui ne sont
avantageuses à la Societé des Jesuites.
s comme tous les principes du Chri-
isme nous obligent de croire, que ce
deux choses très compatibles, d'a-
une vraie charité pour ceux qu'on
aimer en Jesus-Christ, & de re-
voitre leurs défauts, & de leur faire
& préjudice. V. A. ne me par-
ine à concevoir que je sois si peu
t desavoué par V. A. pour
A. pour

moi n'avons point de charité pour les Jé-
suites, comme il lui paroît assez qu'ils
n'en ont point pour nous. Car c'est à
quoi elle se réduit, de vouloir faire croire
que les uns & les autres n'agissent
point chrétiennement dans cette dispu-
te.

Il m'a paru que V. A. en juge à peu
près de même touchant les calomnies.
Elle demeure d'accord que ces Peres en
ont avancé beaucoup contre nous & de
bien horribles. Leurs livres & leurs li-
bellés en sont tellement remplis, que
l'on ne le peut nier. Mais parce qu'ils
font en l'air les mêmes reproches, &
que par une hardiesse inconcevable ils
s'efforcent de nous faire passer pour les
plus grands menteurs du monde, quoi
que V. A. ait été fort éloignée de croire
cela de nous, elle n'a pu s'empêcher
d'être un peu prévenue par ces declama-
tions, aiant eu de la peine à se persuader
qu'elles fussent fausses en tout, ce qui a
été cause qu'elle n'a point fait de scrupule
de nous condamner sur cela les uns
& les autres. Je ne saurois croire que
V. A. ait jamais fait une serieuse reflexion
sur l'importance de ce jugement. Car
elle fait bien que la calomnie dont je
parle, qui consiste à avancer des faits faux
préjudiciables à l'honneur du prochain,
n'est

n'est pas un péché qu'on puisse imputer à des Prêtres & des Théologiens sur des soupçons & des apparences. Il faut des preuves positives & bien établies. Et comme c'est en vain qu'on en a attendu de telles jusques ici, j'ose dire, Monseigneur, que ce n'est pas une grâce, mais une justice que nous demandons à V. A. quand nous la supplions de nous absoudre sur ce point selon cette maxime du Droit : *Altera non probatur, absolutur* *reus*. Cependant je ne craindrai point de renouveler ici la protestation que je pense lui avoir déjà faite. C'est que ma conscience ne me reproche point d'avoir jamais avancé un fait dans aucun livre, sur tout qui touchât le prochain, que je n'aie cru vrai, & qu'il y en a très peu dont je n'aie été certain qu'ils étoient véritables. Il est aisé de comprendre pour quoi je parle de ces différentes manières. C'est que tous les faits ne sont pas d'une même sorte. Il y en a de peu d'importance, & d'autres qui sont importants. Quels qu'ils soient, la sincérité ne permet pas d'en avancer aucun qu'on ne croie vrai. Mais on n'est pas obligé de faire une recherche aussi exacte de la ve-

nécessaire de s'éclaircir avec V. A. afin qu'elle n'ait plus mauvaise opinion de nous, c'est que je sai qu'elle a peine à s'empêcher de croire qu'il n'y ait eu de la mauvaise foi & de la chicanerie dans la distinction que nous avons faite du fait & du droit à l'égard des cinq propositions condamnées, en déclarant que nous les condamnions en elles mêmes, mais refusant en même tems de reconnoître qu'elles fussent de Jansenius, & condamnées dans son sens. J'avoue, Monseigneur, que si nous nous étions contentés de dire cela sans le prouver, ou en ne le prouvant que par des raisons très foibles, on pourroit avoir quelque lieu de nous soupçonner de chicanerie & de mauvaise foi. Mais nous avons si bien établi cette prétention par divers écrits pendant plus de dix ans, & réfuté si fortement tout ce qu'on a opposé contre, que bien loin que cela ait été regardé en France comme une mauvaise desfaite, c'est sur cette supposition, comme très juste & très solide, qu'a été faite la paix de l'Eglise en 1668. sous le Pape Clement IX. On en a imprimé les piéces; je ne les ai pas ici pour les pouvoir envoyer à V. A. Mais si elle veut prendre la peine de lire les lettres de l'hérésie imaginaire, qui sont fort belles & fort agréables à lire, & les

Dij-

Disquisitions Latines de Paul Irenée, qui sont à la fin du Journal de M. de S. Amour, & qui ont aussi été imprimées à part à Amsterdam (sous le nom de Cologne) il y a deux ans; je metiens assuré qu'elle demeurera persuadée que ce n'est point de mauvaise foi, & par un esprit de chicane que nous avons distingué le fait & le droit dans la condamnation des propositions attribuées à Jansenius; mais que nous avons eu grande raison de le faire, & que nous avons rendu en cela un grand service à l'Eglise.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si j'ai cru devoir donner ces éclaircissemens à V. A. dans l'apprehension où je suis de ne pouvoir de longtems avoir l'honneur de lui écrire & de recevoir de ses lettres. Cependant elle se peut tenir assurée que je ne l'oublierai jamais devant Dieu, que je me souviendrai toujours des offres si obligantes & si généreuses qu'elle a daigné de me faire: & que j'aurai tout le soin possible de la recommander à Dieu avec toute son illustre famille, en le priant de la combler de toute sorte de bénédictions. Je suis &c.

L E T T R E C C X C H I I I .

24. Aout.
1687.

A M. DU VAUCEL. *Sur les affaires de Louvain; le P. Mallebranche; quelques lettres de Cachet; & la mort de M. Deschamps.*

J E vous envoie deux lettres, une pour vous & l'autre pour l'illustre ami.

J'ai un peu de peine de vous envoie de si grosses lettres, & de vous faire coûter de si gros ports. Il m'a paru nécessaire que vous fussiez informé de la suite de l'affaire de MM. de Louvain, dont on vous a envoyé les premières pièces. Et vous serez bien aise de voir ce qu'on a écrit de nouveau contre le P. Malebranche, dont il est plus important qu'on ne croiroit de refuter les erreurs. Car j'apprends qu'il y a beaucoup de gens qui se picquent de bel-esprit à qui ces sentimens ne déplaisoient pas, jusques là que l'Auteur des nouvelles de la Republique des lettres prétend dans celles du mois dernier, qu'il est fort probable que le deluge universel n'a été qu'une suite des loix générales de la communication des mouvemens. Vous voyez assez où cela va. Cependant le P. Malebranche avoit le premier pro-

posé cette pensée dans son *Traité de la nature & de la grace.*

On vous a mandé que M. Ragot l'Archidiacre avoit été relegué vers Kimper pour avoir confessé & catechisé à la ville de Morlaix.

M. l'Evêque d'Agde a aussi été relegué de Villefranche à Issoudun, parce qu'il avoit défendu par une Ordonnance fort bien faite, aux Peres de l'Oratoire de son Diocèse de faire la signature que vous savez. Voilà comme M. de Paris & le P. de la Chaise gouvernent l'Eglise, beaucoup plus souverainement que les Papes n'oseroient faire.

M.
Fouquet.

M. l'Abbé de la Luthumiere a eu aussi une lettre de cachet pour renvoyer généralement toutes les personnes de son seminaire, quoi qu'ils n'y fissent plus autre chose que de prier Dieu.

Je ne fai si vous aviez entendu parler d'un gentil-homme de Normandie nommé M. Deschamps qui a été élevé à Port-Royal, qui a écrit les dernières campagnes de M. de Turenne, & qui a été de-

278 CCXCIII. Lettre de M. Arnould
cet Abé, qui n'est pas moins penitente
que celle de la Trape. Mais étant venus
ensemble à Paris il y est mort après 67.
jours d'une maladie si douloureuse, qu'il
n'avoit pas un moment de relâche ni
jour ni nuit, & qu'il a soufferte avec
une patience de saint, qui faisoit dire à
tous ceux qui le voioient, que quelque
penible que fût son état, il étoit plus
digne d'envie que de pitié.

On a imprimé en Hollande un li-
belle très-injurieux contre la personne &
contre le livre de M. l'Abé de la Tra-
pe. Il y est parlé tant de fois, & si hors
de propos du P. Bouhours & de ses
divers ouvrages, qu'on ne peut s'em-
pêcher de croire qu'il en est l'auteur.

Vous ne nous avez point envoyé la
condamnation du livre de M. Maimbourg,
ni celle des nouveaux tomes du P.
Alexandre. On seroit bien aise d'avoir
les feuilles de l'Index à mesure qu'elles
paroissent.

L E T T R E C C X C I V .

M. DU VAUCCEL. Sur le con-
damnation des Theses de M. Huygens.

14. Sept.
1685.

CE que vous nous mandez avoir vu
aux portes de S. Pierre, au style
de la cour. Dieu se pardonne aux auteurs
d'un si grand scandale, & qui pour avoir
des si vaines suites. Ont-ils en leur
esprit Jésoites ne fussent pas assez char-
tés à décrier tout ce qu'il y a ici de plus
pur dans la doctrine, dans la morale &
dans la discipline, si on ne leur donnoit
de nouvelles armes pour le faire encore
avec plus d'avantage, en se servant de ces-
se nouvelle censure, qui étant générale
s'appliquera à tout ce que l'on voudra; &
de l'ignorance extrême où est la Cour

• Un
Decret
contre
les The-
ses de M.
Huygens.

mais que c'est uniquement pour n'avoir pas voulu se déclarer contre les 4. articles du Clergé de France. Car avant qu'on eût parlé de ces articles le Nonce d'Espagne & l'Internonce de Bruxelles avoient ordre de les soutenir contre leurs adversaires, & à la Cour d'Espagne & à celle de Bruxelles. Car on a encore la copie d'une lettre que l'Internonce écrivit en ce tems-là pour porter le Duc de Villa-Hermosa de ne point exclure M. Huygens de la Faculté étroite. On n'a changé la protection qu'ils trouvoient à Rome en ce tems-là en une persécution ouverte que leur fait l'Internonce en toutes sortes d'occasions, que depuis qu'ils n'ont pas jugé à propos pour de bonnes raisons, de prendre publiquement à partie l'Eglise Gallicane sur des choses, qu'on n'oseroit dire à Rome même qui soient de la foi. C'est ce péché d'omission qui a attiré cette censure & beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Mais 1. ce péché d'omission, si c'en est un, leur est commun avec le corps des Jésuites. M. Maimbourg, qui pour en être sorti ne leur est pas moins attaché, ni eux à lui, a écrit pour ces articles du Clergé. Y a-t-il quelqu'un de la Compagnie qui ait entrepris de le refuter; & la Compagnie en corps s'est-elle

de.

déclarée contre? Pourquoi donc dans la même cause traite-t-on plus mal les Docteurs de Louvain que les Jésuites? Pourquoi l'Internonce est-il toujours contraire aux premiers, & favorable aux derniers?

2. Est-ce une conduite chrétienne de punir des Docteurs Catholiques d'une faute prétendue aux dépens de la bonne doctrine qu'on est convaincu qu'ils enseignent, puis qu'avant cette faute on ne trouvoit rien à redire à leur doctrine. Ce procédé crie vengeance devant Dieu. C'est n'avoir point d'amour pour la vérité, que de ne se pas mettre en peine qu'elle soit décriée, pourvû que nos passions soient satisfaites.

3. Si cette conduite blesse les regles de la conscience, je ne crois pas qu'elle blesse moins celles de la vraie politique. Car s' imagine-t-on qu'à force de mauvais traitemens on fera entrer des personnes de piété, qui ne se conduisent point par des voies humaines, à combattre comme de mauvais sentimens ceux qu'ils voient être embrassés par toute une Eglise aussi considérable & aussi savante qu'est celle de France? On devoit craindre que ce ne fût tout le contraire. Un homme désintéressé ne peut entrer dans un sentiment que par lumiere. Ces vexations porteront donc ces Docteurs à étudier ces

284 CCXCV. *Lettre de M. Arnauld*
de M. Huygens. Il a empêché par là le
cours d'un mal qui pouvoit avoir des sui-
tes horribles. Les Jesuites avoient déjà
commencé à se servir du premier Decret
pour rendre suspects d'erreur les plus sain-
tes maximes de la Religion & de la Mo-
rale contenues dans ces Theses, & tous
ceux qui leur sont attachés se seroient
laissé emporter à cette apparence trom-
peuse, qu'il faut bien que la doctrine des
Docteurs de Louvain ne vaille rien, puis-
que le S. Siege en a condamné les prin-
cipaux articles. Car le peuple ne met
point de difference entre une prohibition
& une condamnation, ni entre ce que le
Pape feroit de lui-même avec connoissance
de cause, & après une instruction suffi-
sante; & ce que fait sans le Pape une
Congregation de Cardinaux sur les avis
de neuf ou dix Reguliers. Ainsi je ne
sache point de plus horrible scandale que
celui que le premier Decret étoit capable
de faire, si on n'y eut remedié par le se-
cond. Mais si-tôt que ce dernier a paru,
les Jesuites se sont trouvés des armés, &
tout le monde a ouvert les yeux. On a
bien vû que ces Decrets ne pouvoient
être que de police, & qu'ils ne pou-
voient toucher la doctrine, puisqu'il faud-
roit qu'on eut condamné le oui & le
non, le pour & le contre; & que ç'au-
roit

conserver son autorité est de ne rien faire que de raisonnable. Car le moi en, par exemple, qu'on ait pu avoir du respect pour la condamnation des sept points, dont on n'a jamais pu savoir sur quoi elle pouvoit être fondée; quoique j'en j'aie écrit 7. ou 8. lettres pour en apprendre quelque chose.

Le Duc de Montmouth n'a point étudié sous M. Nicole; mais il a été quelque tems chez M. de Bernieres au Cheneai proche de Versailles, où étoit une autre troupe d'enfans de qualité instruits par de jeunes gens qui étoient sous la conduite des Ecclesiastiques de P. R. Cela fut dissipé par un ordre de la Cour, & alors M. d'Aubigny qui en avoit soin, le mit à Juilly chez les PP. de l'Oratoire.

L E T T R E C C X C V .

A M. DU VAUCEL. *Sur la condamnation des Antitheses du P. de Vos.* s. Oe. 1685.

J'Amis M. de S. Quintin *, ne pouvoit rendre un plus grand service à l'Eglise, qu'en travaillant à l'extirper comme il

* M. de Cassoni.

286 CCXCV. Lettre de M. Arnauld
font continuellement occupés qu'à répandre par tout, autant qu'ils peuvent, la bonne odeur de J. C.

Notre illustre ami a de si bonnes qualitez, tant de religion, tant de zèle pour empêcher le mal selon ses lumieres, tant d'amour pour la verité autant qu'il la connoît. Mais n'aprehende-t-il pas que ce ne soit une faute considerable devant Dieu de ne pas juger des personnes selon que Dieu voudroit qu'il en jugeât? Le Prophète Roi met entre les conditions nécessaires pour arriver à la montagne de Dieu, de n'avoir que du mépris pour les méchans, & d'avoir beaucoup d'estime pour ceux qui craignent Dieu. *Ad nihilum deductus est in conspectu ejus malignus, timentes autem Dominum glorificat.* Ce n'est donc pas une chose de peu d'importance de suivre cette règle, puisqu'on nous la represente comme une des choses qui font mériter le ciel. Or j'ai de la peine à croire que ce soit la suivre, que d'avoir de la peine d'une part qu'on dise la verité d'un aussi indigne prêtre qu'est le Sieur du Bois; & d'avoir de l'autre de l'éloignement d'aussi grands serviteurs de Dieu, que sont ceux que l'Internonce persécute, pour ne s'être pas voulu engager dans une contestation qui ne les regardoit point; que ce seroit au contraire à cet illustre
ami

ami en grand mérite devant Dieu, s'il
emploioit ce qu'il peut avoir de credit
aupres de Sa Sainteté pour faire cesser ces
injures vexations, qui ne font pas
d'honneur à son Pontificat. Je prie Dieu
qu'il lui en fasse la grace. Car il me
semble que rien ne seroit plus capable d'at-
tirer sur sa personne les benedictions du ciel.

L E T T R E C C X C V I .

Madame DE FONTPERTUIS. 6. Oâ.
Lettre qu'elle n'avoit point écrit depuis ^{1685.}
son départ; & sur la mort d'un domesti-
que de M. Vaes; & sur la condamna-
tion des Theses de M. Huygens & des
Theses du P. de Vos.

Nous étions bien en peine, ma très
chère sœur, de ce que vous ne nous
aviez point écrit de Mons, dans l'aprehen-
sion que nous étions que vous n'eussiez été
fort incommodée du soleil dans votre
pauvre voiture. Cependant vous avez été
assez dure à votre ordinaire pour ce qui
vous regarde, que de ne nous en rien dire.
Et nous sommes réduits à n'en pouvoir
rien savoir, non plus que de votre voiage de
Mons à Valenciennes, où vous n'avez pas
eu peut-être de meilleure commodité, que
par le retour de M. Ernest. Nous croiez-

286 CCXCV. Lettre de M. Arnauld
sont continuellement occupés qu'à répan-
dre par tout, autant qu'ils peuvent, la
bonne odeur de J. C.

Notre illustre ami a de si bonnes qua-
litez, tant de religion, tant de zèle pour
empêcher le mal selon ses lumieres, tant
d'amour pour la verité autant qu'il la con-
noît. Mais n'aprehende-t-il pas que ce
ne soit une faute considerable devant Dieu
de ne pas juger des personnes selon que
Dieu voudroit qu'il en jugeât? Le Pro-
phète Roi met entre les conditions né-
cessaires pour arriver à la montagne de
Dieu, de n'avoir que du mépris pour les
méchans, & d'avoir beaucoup d'estime
pour ceux qui craignent Dieu. *Ad ni-
hilum deductus est in conspectu ejus malignus,
timentes autem Dominum glorificat.* Ce
n'est donc pas une chose de peu d'im-
portance de suivre cette règle, puisqu'on
nous la represente comme une des choses
qui font mériter le ciel. Or j'ai de la peine
à croire que ce soit la suivre, que d'avoir de
la peine d'une part qu'on dise la verité d'un
aussi indigne prêtre qu'est le Sieur du
Bois; & d'avoir de l'autre de l'éloigne-
ment d'aussi grands serviteurs de Dieu,
que sont ceux que l'Internonce persécute,
pour ne s'être pas voulu engager dans une
contestation qui ne les regardoit point;
que ce seroit au contraire à cet illustre
ami

ami un grand mérite devant Dieu, s'il employoit ce qu'il peut avoir de credit auprès de Sa Sainteté pour faire cesser ces injustes vexations, qui ne font pas d'honneur à son Pontificat. Je prie Dieu qu'il lui en fasse la grace. Car il me semble que rien ne seroit plus capable d'attirer sur sa personne les benedictions du ciel.

L E T T R E C C X C V I.

A Madame DE FONTPERTUIS, 6. O^{ct}.

*Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis ^{1685.}
son depart; & sur la mort d'un domesti-
que de M. Vaes; & sur la condamna-
tion des Theses de M. Huygens & des
Antitheses du P. de Vos.*

Nous étions bien en peine, ma très chere sœur, de ce que vous ne nous aviez point écrit de Mons, dans l'aprehension où nous étions que vous n'eussiez été fort incommodée du soleil dans votre petite voiture. Cependant vous avez été assez dure à votre ordinaire pour ce qui vous regarde, que de ne nous en rien dire. Et nous sommes réduits à n'en pouvoir rien savoir, non plus que de votre voiage de Mons à Valenciennes, où vous n'avez pas eu peut-être de meilleure commodité, que par le retour de M. Ernest. Nous croiez-

VOUS

vous si peu sensibles à ce qui vous touche que cette indifférence nous puisse plaire? Si vous aviez autant de force que de courage, nous en serions fort en repos; mais étant aussi foible que vous êtes, si vous ne voulez pas vous ménager pour vous même, ménagez-vous pour ne vous pas rendre incapable de suivre Dieu dans le mouvement qu'il vous donne de servir des personnes que vous n'aimez qu'en lui & pour lui d'une manière si généreuse. J'ai fait voir à Monsieur & à Madame Vaes ce qui les regardoit dans votre lettre. Comme rien ne pouvoit être plus obligant que la manière dont vous témoignez reconnoître toutes leurs bontez, vous pouvez bien juger qu'ils l'ont reçue du même cœur dont ils ont fait tout le reste. Ils m'ont prié de vous en bien assurer. Ils sont dans l'affliction d'avoir perdu le plus jeune de leurs laquais, qui étoit bien fait. Ils le trouverent malade, quand nous revînsmes le dimanche au soir. Ils l'ont fait assister temporellement & spirituellement comme si c'eut été leur enfant. Madame ne sortoit presque point d'auprès de son lit. Il a toujours eu grande connoissance, & a fait une confession générale avec bien du sentiment. Le Pere de Hondt & d'autres honnêtes gens se sont fort appliqués à le faire parler de Dieu pour

le disposer à bien mourir, ils donne beaucoup de marques qui font croire que Dieu lui en a fait la grace. Monsieur en a été si touché qu'il en a pleuré. Et pour Madame, sa charité pour ce garçon a été tout à fait édifiante, & les autres valets en ont été fort touchés. Je vous conte tout cela, afin que vous priez Dieu pour de si bons amis & pour toute leur famille, & que vous les recommandiez aussi à toutes les bonnes personnes de votre connoissance.

Vous direz, s'il vous plait, à notre ami le Docteur, que les Jesuites qui triomphoient de la condamnation des Theses de M. Huygens, ont eu un terrible rabat-joie, quand ils ont reçu de Rome un Decret semblable qui condamne de la même sorte les Antitheses de leur Pere de Vos. Car ils ne peuvent plus dire que ce soit la doctrine de Messieur de Louvain qui soit condamnée par le premier Decret, puisque ce seroit avoir condamné le *oui* & le *non*, le *pour* & le *contre*.

L E T T R E C C X C V I I .

18. 02.
1085. *A M. DU VAUCEL. Il lui parle de la detention du frere de M. Guelphe; des intrigues de l'Internonce de Brusselles; d'un Ecrit du Chancelier de Brabant; des lettres au P. Malebranche; des mauvaises affaires qu'on faisoit à M. de Wit; de l'Epitaphe de Mademoiselle Laurin; & d'une signature faite à Grenoble.*

LA persécution recommence. Mais Dieu a permis que les persecuteurs aient fait connoître leur mauvaise volonté, sans l'avoir pû executer. M. Guelphe étant avec son frere à la maison de campagne de son beau frere, où il étoit allé voir sa sœur, un Exempt avec trois gardes est venu pour l'y prendre; mais comme il y avoit une heure qu'il n'y étoit plus, ils ont emmené son frere croyant aparemment l'emmener lui même. C'est ce qu'on nous manda hier, sans qu'on nous ait pû dire autre chose. Et ainsi nous ne savons ce qui a pû faire prendre une resolution aussi extraordinaire, & aussi injuste que celle là. Car est-ce un crime digne de la prison d'avoir demeuré avec moi? Et ce qui est plus surprenant est qu'il y a 7. ou 8. mois qu'il a fait

demander à M. l'Archevêque, s'il ne pouvoit pas être librement à Paris pour travailler à un procès qui lui est d'importance, & on avoit répondu qu'il le pouvoit. Il n'a rien fait depuis que solliciter ce même procès, & vous voiez ce qui a pensé arriver.

Vous avez bien deviné sans doute la raison que j'ai eue de ne vous point remercier dans ma dernière lettre de l'obligation que nous vous avons de la condamnation des Antithésés*. C'a été pour ne pas diminuer la reconnoissance que j'ai voulu témoigner à M. de S. † Quintin que nous lui en avons, qui auroit été beaucoup moindre si j'avois fait entendre par ma lettre qu'il n'auroit fait cela qu'é tant pressé par d'autres.

Les intrigues de l'Internonce se decourent un peu. Le Conseil privé n'a point été content de l'empressement qu'il a témoigné de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite, en voulant qu'on levât l'exclusion qu'on lui avoit donnée autrefois aussi bien qu'à MM. Huygens, Lacman, Pasmans, & Hennebel, & que ces quatre demeurassent toujours exclus. Par là il l'y faisoit entrer certainement. Car il n'y a de séculiers que ces cinq Docteurs.

**Le Conseil, pour rompre les mesures
nt voulu que
l'é-**

* Les
Theses
du P. de
Vos Jé-
suite de
Louvain.
† Cassoni.

292 CCXCVII. Lettre de M. Arnauld
l'élection se fit à la S. Jérôme, dernier
Septembre. Et on ne desespere pas de
faire enforte qu'on n'ait point d'égard à
ces exclusions prétendues, au moins à
l'égard de M. Hennebel, à qui on n'en
veut à Rome que pour avoir soutenu
dans une These que la juridiction des
Evêques est de droit divin, comme le
soutinrent tous les Evêques d'Espagne
dans le Concile de Trente. . . .

Le Chancelier de Brabant a fait un
libelle très scandaleux & très calomnieux,
où il met son nom en tête avec toutes ses
qualitez: *Quo clarissimè, dit-il, demon-*
stratur Gabrielana, Gummarietica, ac Ma-
cariana Triumviralis concordia inane co-
nomen, infelix omen, & heterodoxi dog-
matis varios per cuniculos dolosa congeries.
Il y a deux Epitres dedicatoires; l'une au
Pape, & l'autre au Cardinal Cibo. On
dit qu'il en a envoyé un exemplaire à
Rome, afin d'avoir la permission de le
publier. Mais ce seroit une chose bien
horrible, si on la lui donnoit. Car ou-
tre les impietez horribles, dont on
dit qu'il est rempli, il ne peut être
fondé que sur une fausseté la plus ridicule. Le
livre du Pape a été imprimé à Rome
une fois à la fin du siècle passé.
Or il y a de nouvelles additions à ce
livre, qui le rendent encore plus

M. Huygens *, & dans ceux de M. Ha-
vermans †. Donc ces derniers livres doi-
vent passer pour condamnés aussi bien que
celui du P. Gabrielis. Voilà les fruits
que produisent ces condamnations vagues,
& dont on ne dit point la cause. On les
applique à tout ce que l'on veut, ce qui
est le fondement le plus ordinaire des
mechans procès que l'on fait à ceux qui
soutiennent les veritez les plus saintes, &
par où l'on rend suspects d'héresies ou de
nouveutez dangereuses les Théologiens
les plus pieux & les plus savans, dans
l'esprit des Princes & de leurs Ministres,
d'où il arrive que les plus capables des em-
plois ecclesiastiques en sont exclus. Rien
ne peut être assurément plus pernicieux à
l'Eglise, & cependant ceux qui pour-
roient aisément remedier à de si grands
maux, non seulement ne le font pas;
mais servent plutôt à les entretenir: *Non
illis imputetur.* J'en prie Dieu; mais
assurément il est bien à craindre qu'il ne
leur en fasse rendre quelque jour un comp-
te terrible.

* Qui
s'appel-
loit
Gum-
mare.

† Qui
se nom-
moit
Macaire.

vous devez avoir les cinq premieres
Je m'en vas donner ordre qu'on

* Au P.
Male-
branche.

pour vous & pour M.
ie en même tems
e ne sai pas.
ize a fait
une

294 CCXCVII. Lettre de M. Arnauld
une chose bien genereuse, & dont je lui
suis bien obligé. C'est qu'ayant appris que
les livres contre le systeme ne pouvant en-
trer à Paris, on avoit peur que le libraire
ne voulût pas entreprendre d'imprimer le
second livre à ses risques, dans l'aprehen-
sion de n'en avoir pas le debit, il a écrit
à M. Chaumont qu'il ne falloit pas souf-
frir qu'il manquât à cela qu'on ne vît un
si bel ouvrage & si utile à l'Eglise, &
qu'il s'offroit de donner tout ce qu'il fau-
droit pour l'imprimer. On n'en a pas
eu besoin; car Frix veut bien conti-
nuer. Il s'en va commencer à imprimer
le 2. livre, & ç'a été manque de caracte-
res neufs, qu'il attend de Hollande depuis
4. ou 5. mois, que cela a tant tardé. Il
est vrai néanmoins qu'il n'a pas voulu im-
primer les lettres, & qu'il a fallu que
ç'ait été à nos dépens; mais on n'y per-
dra rien, parce qu'on a trouvé moien d'en
faire entrer à Paris.

Un curé de Malines nommé M. de
Wit, qui est un homme savant, & qui
écrit fort bien en latin, aiant dit quelque
chose de contraire aux prétentions de Ro-
me dans un festin de medecins, ces me-
decins ont été assez lâches pour en don-
ner un témoignage par devant Notaires,
qu'un Recolet a fait imprimer dans une
These, pour se vanger de ce que M. de
Wit

Wit avoit fait des remarques contre une autre mechante These de ce Recolet. M. de Wit a fait sur cela un Ecrit intitulé : *Motivum juris*, où il explique ce qu'il avoit dit, & dans lequel il reconnoît qu'il croit que le Concile est au dessus du Pape. L'Internonce a pris feu sur cela, & sur une autre proposition qui n'étoit pas assez expliquée sur ces paroles de l'Evangile : *Tu es Petrus, & super hanc petram &c.* Il a pressé M. l'Archevêque de lui faire son procès. L'Archevêque lui a dit, qu'il falloit auparavant avoir l'avis de la Faculté de Louvain. L'Internonce s'y croiant tout puissant à cause des 4. Docteurs qu'il y a fait entrer, qu'il regarde comme ses créatures, leur a envoyé ce *motivum juris* pour le faire censurer. Mais ils se trouvent bien empêchés. Car M. de Wit s'est expliqué devant eux de vive voix. Il leur a déclaré qu'il est du sentiment de l'Eglise Gallicane : qu'il croit la primauté du Pape comme cette Eglise la croit ; mais que les Peres étant fort partagés sur l'explication de ces paroles, *super hanc petram &c.*, il ne pensoit pas qu'il étoit obligé de croire que la primauté étoit fondée sur ces paroles. Mais après cela, il n'a rien dit ; mais ils sont obligés de se reduire à ce qu'ils se reduisent

296 CCXCVII. Lettre de M. Arnauld
à déclarer que le sentiment de la Faculté
est contraire à celui des 4. articles, &
d'autres qui voudroient que l'on ne fit
rien, étant persuadés que ce seroit le meil-
leur pour la Cour de Rome, pour ne pas
donner occasion à M. de Wit d'écrire
contre eux. Car on dit qu'il est bien
resolu de le faire, s'ils font rien contre
son *Motivum* qui paroisse en être la cen-
sure. On ne fait ce qui en arrivera. Mais
ce que je vous ai dit dans une autre let-
tre n'est que trop vrai. Ces contestations
font que des Docteurs étudient, & qu'ils
aprennent des choses qu'ils n'auroient peut-
être jamais sues sans cela.

L'affaire du P. Alexandre ne s'est pas
passée si doucement qu'on vous l'a man-
dé. Le Parlement a fait une verte repri-
mande au Prieur des Jacobins d'avoir reçu
ce Decret de son General de la main du
Nonce; & a donné un arrêt par lequel il
casse ce Decret, & defend de l'exécuter.
Tout cela fait voir qu'ils ont grand tort
à Rome de ne pas s'accommoder, le pou-
vant faire d'une maniere honnête & avan-
tageuse à l'Eglise & au S. Siege.

La maniere dont on s'y prend pour
convertir les Huguenots, a quelque cho-
se d'irregulier, mais il faut bien que le
doigt de Dieu y soit. Car sans cela com-
ment

elles

elles; ceux qui ne le voudroient pas faire n'ayant à craindre ni la mort, ni aucune peine corporelle.

Le Chancelier d'Ecosse s'est fait Catholique.

La persecution des Ecclesiastiques de Pamiers me paroît une chose bien horrible. Mais je suis encore plus étonné qu'ils ne trouvent aucune protection d'où ils en devoient tant attendre, je suis tout à vous.

Vous rirez sans doute de ce que j'ajoute-ici. On a mis dans l'épitaphe de Mademoiselle Laurin, * qu'elle s'est sanctifiée par une vie de retraite, de priere & de charité &c. Quelques Chanoines de S. Guldule se sont scandalisés de ce mot, & ils disent que le chapitre ou l'Internonce en ont écrit à Rome, parce que c'est en faire une sainte, ce qui n'appartient qu'au Pape. Vous voyez sans doute combien cela est ridicule, vû même qu'il y a au bas de l'Épitaphe: *Priez pour elle.* On ne l'a fait donc pas *sainte* dans le sens que l'on prend maintenant ce mot; puis qu'on ne prie pas pour les saints, mais qu'on les sanctifie. Le sanctifier est le devoir commun

* C'étoit une Demoiselle de condition qui demouroit à Brusselles, où elle est morte.

chrétiens: *Hac est voluntas*

DEIFICATIONIS vestra. Et

habet hanc spem

, sicut & ille

...

298 CCXCVII. Lettre de M. Arnauld
sanctus est. C'est donc dire seulement
qu'elle a vécu en bonne chrétienne.

L'affaire de Grenoble ne s'est pas passée
comme on vous la dit. Le bon Prélat
n'a point empêché de signer *. Il a seule-
ment consenti qu'on ne le fit qu'avec une
tête qui a rapport à l'ordre qu'il a établi
pour la doctrine de son seminaire, & qui
porte ces termes: *Sans déroger en rien ni
au droit du S. S. & de Nosseigneurs les
Evêques, ni à la doctrine de S. Augustin
& de S. Thomas.* Mais cela n'a pas em-
pêché que deux ou trois n'aient refusé
absolument de signer, & ils ont eu raison.
Car il y a bien d'autres choses qui ont dû
porter ceux qui ont de la lumière & de la
conscience à ne prendre aucune part à un
si mechant acte. Cependant on ne fait
pas si on se contentera de ces souscriptions
modifiées, comme ont été aussi celles de
quelques autres maisons. Car M. l'Ar-
chevêque s'est déclaré expressément con-
tre toute explication que l'on voudroit
ajouter.

* Il veut
parler
des sig-
natures
d'un cer-
tain Acte
des Peres
de l'Ora-
toire.

LET T R E CCXCVIII.

A M. DU VAUCEL. Il lui parle de ^{28. Dec.} ^{1685.}
 l'affaire du P. Hazart; des intrigues de
 l'Internonce de Brusselles; de l'Amorpce-
 nitens; & de ce qui se passoit en France
 au sujet des Huguenots.

Nous avons reçu votre lettre du 8.
 J'ai bien de petits faits à vous écri-
 re, mais je les abrégerai par ce que j'en ai
 pas beaucoup de tems.

1. Le Prince à qui j'avois envoie un
Factum * en a été touché, & a cru de-
 voir écrire au Pere Hazart une grande
 lettre, dont il m'a envoie la copie, pour le
 porter à se retracter; & il me promet de
 m'envoyer aussi la reponse qu'il recevra
 de ce Pere, qu'on n'a pas lieu d'esperer
 qui vaille rien, mais peut-être que le Prin-
 ce vous aura mandé la même chose & en-
 voie la même lettre.

2. Le *Factum* est ici parfaitement bien
 reçu, M. l'Internonce n'ose s'en plain-
 dre; mais on ne voit pas qu'il en soit plus
 disposé à nous rendre justice, quoiqu'il
 nous donnera des ju-
 tems qu'il refuse de nous
 avons demandés,

Malines, l'Abéfontaine.
 du

* Le premier des *Factums* pour les Petits Neveux de Jansenius contre le P. Hazart: il a été suivi de trois autres que l'on trouve tous à la fin du 8. Tome de la Morale Pratique sous le titre général de *Refutation du Roman diabolique de Bon g.*

du Parc, & un autre Abé d'ici au tour, ce qui est contre l'ordre. Car il me semble qu'à Rome on met toujours au bas de ces sortes de requêtes *fiat ut petitur*. Et il semble qu'il est obligé de faire ici la même chose, en reservant à celui contre qui on demande des juges à suspecter ceux qu'on auroit pris, s'il y avoit contre eux de justes causes de suspicion. Sachez un peu, s'il vous plaît, si ce n'est pas ainsi qu'on en use à Rome, & qu'on en devroit user ici. Et sachez aussi si au cas que le credit des Jesuites seroit cause que les parens de M. Jansenius ne pourroient obtenir une sentence raisonnable, & qu'ils fussent obligés d'en appeler, ils ne pourroient pas s'adresser droit à Rome pour avoir de nouveaux juges, au lieu de s'adresser à M. l'Internonce qui a donné tant de marques par toute sa conduite qu'il ne tendoit qu'à favoriser le P. Hazart.

3. M. l'Internonce est venu à bout de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite. Il a cru par là avoir un homme habile qui pourra soutenir les prétentions de la Cour de Rome; les autres qu'il y a fait entrer n'ayant pas assez d'esprit ni de doctrine, comme il le reconnoît lui-même, pour rien faire qui vaille sur cette matiere. Vous en jugerez par
la

la censure qu'ils ont faite contre M. de Wit sur laquelle un François * a fait une pièce imprimée à l'Isle avec permission & aprobaton que je vous envoie. Elle est bien reçue ici, & la censure fort méprisée.

* Lui même; la Pièce a pour titre: Jugement équitable sur la censure faite par une partie de la Faculté étroite de Théologie de Louvain, le 3. de 1685.

4. M. l'Internonce aiant été si heureux jusques ici dans tout ce qu'il entreprend, cela lui donne courage de faire de nouvelles entreprises. Mais en voici une nouvelle si exorbitante, qu'il n'y a pas d'aparence qu'elle lui réussisse. Le Doiené de la Metropolitaine étant vacant par la demission volontaire du Doien, qui est extrêmement vieux, il a prétendu qu'il pourroit faire par ses intrigues qu'on n'y pût nommer personne sans l'agrement du Pape. Pour en venir à bout, il a proposé à M. l'Archevêque, qui doit presider à l'élection, de differer deux mois jusqu'à ce qu'il pût en écrire à Sa Sainteté afin qu'on ne fit rien en cela qui lui pût être desagréable; & comme M. l'Archevêque lui eut temoigné que cela ne se pouvoit, & que les Chanoines qui devoient élire avec lui auroient sujet de trouver mauvais un aussi long délai, M. l'Internonce ne s'est pas rendu, mais étant retourné chez lui il a fait de nouvelles instances par une lettre, dont je vous envoie la copie. Vous y remarquerez sur

302 CCXCVIII. *Lettre de M. Arnauld*
tout la fin, où d'une part il veut rendre
le Pape maitre de cette collation, en flata-
nt M. l'Archevêque que s'il lui veut
nommer quelqu'un qu'il desire qui soit
Doien, il travaillera auprès du Pape à ce
que le Doienné lui soit conféré; & il met
de l'autre une condition à cela, qui est
que ce nommé donne les temoignages qui
seront jugés nécessaires de sa soumission
envers le S. Siege. On est comme assu-
ré que M. l'Archevêque lui repondra,
comme il doit, & il l'auroit déjà fait sans
ses occupations des Ordres & des Fêtes.
Je ne crois pas que cette entreprise soit
aprouvée à Rome. Car M. l'Archevê-
que sera obligé d'en parler au Conseil
d'Etat, qui trouvera certainement fort
mauvais, qu'on veuille ainsi ruiner ce qui
reste encore d'elections dans le pais, &
se rendre maitre par cette nouvelle Inqui-
sition, d'exclure qui l'on voudra des Bé-
nefices, & peut-être même des charges.

5. Le Sieur du Bois se fait connoître
de plus en plus. M. van Viane & lui
sont Proviseurs d'un Collège, dont un
Chanoine de S. Pierre qui s'est le plus
efforcé de le faire Doien, est Président.
Ce Président est accusé de crimes d'in-
continence, dont on a des preuves, & de
plus d'avoir fort mal administré les biens
du college. C'est ce qui a porté les
Pro-

Proviseurs à le vouloir depoffeder. Le Sieur du Bois qui y doit travailler auffi bien que M. van Viane, & un troisieme qui est Proviseur de la part des fondateurs, est convaincu de prevarication dans sa charge, en s'entendant avec l'accusé, & lui donnant des conseils pour éluder les poursuites que l'on fait contre lui. Cela s'est decouvert par un billet qu'il a écrit à cet accusé, que l'on a laissé tomber de sa poche, & qu'on a entre les mains. Vous en aurez ici la copie. Voilà quels sont les gens qui font les zélés pour les pretentions de la Cour de Rome. Cette affaire éclatera. Car on est resolu de le pousser en justice, & de le faire condamner comme un prevaricateur.

6. L'exemple des Donatistes peut autoriser ce qu'on a fait en France contre les Huguenots, en ce qui est des pertes temporelles qu'on leur fait souffrir par les logemens de guerre, & le bannissement des Ministres. Car les loix Imperiales n'alloient pas seulement à reprimer la violence des Circoncellions & à les punir : mais à éteindre entierement cette secte, en condamnant les particuliers, qui ne rentreroient pas dans l'Eglise Catholique de grosses amandes, & en bannissant les uns, les Prêtres & tout le reste du monde qui ne renonceroient pas au schif-

304 CCXCVIII. Lettre de M. Arnauld
schisme. Voyez les deux lettres de S.
Augustin, l'une à Vincent, & l'autreau
Comte Boniface, qu'on a imprimées à
Paris à part, de la traduction de M. du
Bois avec une fort belle Préface. Je ne
doute point qu'on n'en ait envoyé à Ro-
me, & qu'il n'y en ait au moins chez
M. l'Ambassadeur.

7. On donne la 2. édition de *l'Amor
pœnitens*. Mais il y a longtems que l'autre
(c'est le livre de M. Queras) que
l'on voudroit que l'on differât, est pu-
blié. Nous n'en avons jamais été les
maitres. Et après tout je doute qu'on y
touche. On fait trop le peu de cas que
l'on fait en France de ces prohibitions;
& de plus ce livre ne contient que ce qui
se soutient tous les jours en Sorbonne.

On reçut hier un billet d'un Ecclesiast-
rique très bien intentionné, qui est auprès
de M. d'Arras, par lequel il mande que
le Prelat lui avoit souvent promis d'approu-
ver le livre de M. de Castorie, quand il
l'auroit lû, mais qu'il lui a enfin donné
pour dernière réponse qu'il ne pouvoit
pas l'approuver, parce qu'il avoit appris
*que ce livre avoit été envoyé à Rome pour y
être examiné, & qu'ainsi étant incertain
quel en seroit le sort, il n'avoit garde d'a-
pprouver ce qui seroit peut-être censuré; qu'il
attendoit le jugement qui en seroit porté là*
pour

pour regler le sien; & que si dans une semblable conjoncture il agissoit d'une autre sorte, il pourroit être qu'il exposeroit son honneur. Je vous avoné, dit sur cela l'auteur du billet, que cette reponse après tant de delais & de remises me deplût extrêmement. Cependant cet Evêque passe pour un des meilleurs. Faites vos reflexions à dessus: il y en a bien à faire.

9. Ce seroit une chose bien scandaleuse si on donnoit atteinte au livre d'un Evêque qui travaille pour éteindre le schisme. Cela donneroit de grands avantages aux Ministres refugiés en Hollande & au S. Jurieu qui a fait un livre enragé qui a pour titre: *Reflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Eglise reformée de France avec un examen des prétendues calomnies, dont le Clergé se plaint au Roi.* Voici un échantillon de ses emportemens: *Il est vrai que vous adorez le Pape d'une adoration qui n'est due qu'à Dieu. Comment pouvez-vous nier qu'on ne l'ait traité de Dieu & de Majesté divine, de vice-Dieu, de Dieu en terre dans le Concile dernier de Caran? N'est-ce pas dans ce même Concile qu'on l'a appelé le Seigneur des Seigneurs, un prudent & très-sage, que tout le monde adore? Avez-vous dit anathème à ce Concile qui contient des blasphèmes si en ces endroits sont-ils marqués dans*

306 CCIC. Lettre de M. Arnauld
vos indices expurgatoires, & dans celui que
tout nouvellement le très-saint, très-devot,
très-pur & très-chaste Prelat Archevêque
de Paris vient de publier pour exterminer de
la France les livres dangereux?

L E T T R E C C I C .

no. Oſt.
1685. *A M. DU VAUCEL. Sur la revoca-
tion de l'Edit de Nantes; l'affaire de M.
de Wit; & sa dispute avec le P. Ma-
lebranche.*

Vous aurez su sans doute avant que de
recevoir cette lettre, la grande nou-
velle de la declaration du Roi, par laquel-
le il casse l'Edit de Nantes, & ôte tout
exercice public ou particulier de toute
autre Religion, que de la Catholique
Romaine, ne donne que neuf mois aux
Ministres pour prendre parti, ou de se
convertir, ou d'être bannis pour tou-
jours du Roiaume; mais on assure à ceux
qui se convertiront une pension plus for-
te du tiers que celle qu'ils avoient étant
Ministres, & qui passera à leurs veuves.
En vertu de cette Déclaration le Temple
de Charenton fut fermé dimanche der-
nier; & ce même jour il n'y a gueres
d'Eglises dans Paris, ou il n'y eût plu-
sieurs abjurations. Trente à S. Sulpice,
six

fix à S. Gervais, dix aux Jesuites de la rue S. Antoine, & ainsi du reste. Ce sont les termes de la lettre que je reçus hier au soir.

Je vous ai écrit, ce me semble, de l'affaire d'un Curé de Malines nommé M. de Wit, que l'Internonce a entrepris pour quelques discours contraires aux pretentions de Rome. J'ai cru que vous seriez bien aise de voir l'écrit qu'il a fait sur la proposition sur laquelle on lui faisoit plus de peine, qui est que ces paroles, *Tu es Petrus & super hanc petram edificabo Ecclesiam meam*, ont été dites personnellement à S. Pierre. Les créatures de l'Internonce qui sont dans la Faculté étroite (c'est-à-dire les trois docteurs qu'il y a fait entrer il y a un an ou deux à l'exclusion des plus habiles) ne savent plus où ils en sont, ne se voient pas en état de condamner cette proposition ainsi expliquée, qui est en termes exprès de Jansenius de Gand.

Il faut que ceux qui disent qu'il seroit à souhaiter que je m'appliquasse à quelque chose de plus important que n'est la refutation du P. Malebranche, ne sachent pas de quoi il s'agit. Ils se sont laissé prévenir de cette fausse opinion, par la dispute que j'ai avec ce Pere, sur presque que de matieres phi-

308 CCIC. *Lettre de M. Arnauld*
philosophiques. Il est vrai que c'est par là que j'ai commencé à le refuter, & je ne m'en repens pas; car cela a fait de très-bons effets; ces dangereux paradoxes étant principalement appuyés sur la réputation qu'il avoit d'être un très-habile philosophe, qui raisonnoit fort bien; & c'est ce qu'on lui a fait perdre en faisant voir les absurditez, où il s'est jetté pour soutenir cette ridicule prétention qu'on ne sauroit voir qu'en Dieu les corps que Dieu a créés. Cependant, tout extravagant que cela soit, je connois des personnes de très-bon esprit, qui avoient donné dans ce sentiment; s'étant laissé éblouir par une noblesse d'élocution, qui fait recevoir favorablement ce qu'il dit, & un certain air de spiritualité, dont il revêt toutes ces folies.

Mais il ne s'agit plus de cela. Il s'agit de matieres très théologiques & très importantes. Car n'est-il point important de soutenir la foi catholique de la providence de Dieu contre un homme qui la détruit sans que bien des gens s'en apperçoivent? C'est ce que j'ai fait dans ce livre? N'est-il pas important de soutenir cette maxime Epicurienne, que l'homme est heureux en jouissant de sa vie sans sens? C'est encore ce que j'ai fait dans le 1. livre. Le 2. & le 3.

de Jurieu qui a pour
M. Arnauld. Ce n'est
pas ou tout-à-fait faux
ou véritables. Que pour-
rais-je dire de faux sinon que ce mi-
serable est un calomniateur &c?
C'est de ce soit là un emploi qui
est bon? Que devrois-je faire
de lui? Lui repeter les mêmes
choses? C'est ce qu'il y auroit de
plus à dire qui seroit faux? Ne seroit-
ce pas une occupation & bien agréa-
ble pour l'Eglise retireroit bien du
bien de ne faire des faits scanda-
leux dont on ne doute pas qui ne
sont pas & qui regardent des
personnes saintes? Faudra-t-il que sur
ce point on crie à l'imposteur? C'est
ce qu'il ne faut pas pour un Roiaume.
C'est encore ce que c'étoit que
de dire à ma conscience, & je ne
savois si tard à apprendre à
ce point que je n'entend
pas ce que j'avois rien dit
de ces choses-là. Les concer-
ner de la sorte n'avois gré,
de ce que j'avois dit. C'est
ce que j'avois dit.

L E T T R E C C C .

2. Nov. 1685. *A M. DU VAUCEL. Sur ce qu'on
ent voulu qu'il eut cessé d'écrire contre le
P. Malebranche, pour répondre au Mi-
nistre Jurieu.*

JE reçus mercredi votre lettre du 13.
Octobre où vous me marquez encore
que M. de S. Quentin souhaiteroit que
je laissasse là le Visionnaire, qu'il ne croit
pas digne de m'occuper si longtems, &
qu'étant fort indigné du livre de Jurieu,
il pensoit qu'il seroit bon d'y répondre.
Je reçus aussi hier au soir une lettre du
Prince par laquelle il me mande qu'il sa-
voit de science certaine que mes amis plus
intimes souhaiteroient que j'eusse achevé la
dispute avec le P. Mallebranche, & que
je m'appliquasse à tout autre, & à de plus
claires & plus intelligibles matieres.

Je vous ai déjà écrit sur ce sujet, mais
je crois le devoir faire encore aujourd'hui.
Car j'ai de la peine de voir que des per-
sonnes que j'estime infiniment, se trom-
pent en cette rencontre, & jugent fort
mal, à ce qu'il me semble, de ce qui est
vraiment important pour le bien de l'E-
glise & de la Religion.

Je croirois mon tems très mal employé
de

de répondre au livre de Jurieu qui a pour titre: *L'Esprit de M. Arnauld*. Ce n'est qu'un ramas de faits ou tout-à-fait faux ou déguisés, ou véritables. Que pourrois-je dire sur les faux sinon que ce ministre est un menteur & calomniateur &c? Trouve-t-on que ce soit là un emploi qui soit digne de moi? Que devrois-je faire sur les déguisés? Lui repeter les mêmes injures, ou separer ce qu'il y auroit de vrai d'avec ce qui seroit faux? Ne seroit-ce pas une belle occupation & bien agréable, & dont l'Eglise retireroit bien du fruit? Mais que faire des faits scandaleux que le monde ne doute pas qui ne soient véritables & qui regardent des personnes qualifiées? Faudra-t-il que sur ceux là même je crie à l'imposteur? C'est ce que je ne ferois pas pour un Roiaume. Car je n'ai su encore ce que c'étoit que de parler contre ma conscience, & je ne commencerai pas si tard à apprendre à me servir d'un langage que je n'entend point. Cependant si je n'avois rien dit de ces histoires, ceux qu'elles concernent m'en auroient su fort mauvais gré, & se seroient plains avec quelque couleur que j'aurois par là donné un grand avantage contre eux à ce violent déclamateur qui n'auroit pas manqué de prendre mon silence pour preuve de la vérité de

de ces faits. Je vous avoue donc, mon cher ami, que j'ai été fort surpris qu'on ait pû croire que la refutation de ce livre fût une occupation plus avantageuse à l'Eglise & plus digne de moi, que ce que j'écris contre le P. Mallebranche. Des Théologiens très-habiles, très-intelligens & très-pieux en jugent bien autrement. C'est un Evêque des plus savans de France qui m'a pressé de m'appliquer à ce travail, aiant cru d'une part qu'il étoit fort important de ne point laisser prendre cours à une nouvelle Philosophie ou Théologie pleine d'un grand nombre de très-grandes erreurs, & qui de l'autre s'est persuadé qu'il se trouveroit difficilement d'autres personnes qui eussent tout ce qu'il faudroit pour combattre cet auteur par ses propres principes, découvrir toutes ses erreurs qui sont souvent assez cachées, rendre inutiles ses fausses subtilitez, & empêcher que ses élocutions nobles & son air de spiritualité n'impose au monde. Je ne doute point qu'il n'ait en cela trop bonne opinion de moi. Mais ce qui paroît certain, est que si sans avoir égard à notre ancienne amitié, je n'eusse pris la résolution de le refuter, ses livres seroient demeurés sans réponse, & que tout pleins d'erreurs qu'ils sont, ils auroient corrompu beau-

M.
l'Evêque
de Maux
(Bossuet.)

coup d'esprits qui se seroient laissé emporter à beaucoup d'opinions dangereuses, dont ils n'auroient pas découvert le venin, & ce qui les auroit encore fait recevoir plus facilement, est qu'il affecte en plusieurs endroits de faire croire que son dessein est d'écrire contre les Jansénistes & contre les libertins. Mais c'est, dit-on, que l'on souhaitteroit que j'écrivisse sur des matieres plus claires & plus intelligibles Il me semble que c'est tout le contraire. Car il y a bien des personnes qui peuvent écrire, & qui écrivent en effet d'une maniere très-édifiante sur ces matieres plus claires, mais il n'y en a pas tant qui puissent éclaircir celles qui sont un peu obscures, & qu'on a d'autant plus de nécessité de traiter, que cette obscurité cache des erreurs très-pernicieuses, & qui pourroient faire beaucoup de tort, si on souffroit qu'elles se répandissent. C'est néanmoins une prévention mal fondée de croire que ce que j'écris contre cet auteur, n'est presque pas intelligible, au lieu que je le crois proportionné à l'intelligence de presque tout le monde, pourvû qu'on le veuille lire avec un peu d'attention; & il seroit facheux que le public fût persuadé du contraire. Car c'est le moien que la plupart des gens negligent de voir

314 CCCI. Lettre de M. Arnauld
des livres qu'ils s'imaginent ne pouvoir en-
tendre. Et ainsi, Monsieur, je vous
supplie de n'en point donner cette opi-
nion à ceux avec qui vous avez corre-
spondance, & de l'ôter à ceux qui l'au-
roient....

LE T T R E C C C I.

29 Nov. 1685. *A M. DU VAUCEL. Sur la con-
damnation que l'on continuoit de faire à
Rome de plusieurs propositions tirées de
bons livres; sur le livre de la Frequenté
Communion; la nomination du P. Mel-
lini à l'Archevêché d'Avignon; & l'ad-
mission de M. Steyaert dans la Faculté
étroite de Louvain.*

JE vous avoue, Monsieur, que je
ne reçois gueres de vos lettres qui ne
m'affligent. Est-il possible qu'on ait si
peu d'amour pour l'Eglise qu'on ne con-
sidère point le mal qu'on lui fait par des
condamnations vagues de propositions ti-
rées des meilleurs livres, & détachées de
ce qui les peut éclaircir, qui ne peuvent
que fournir des armes à des brouillons
pour rendre suspects les plus gens de
bien, & décrier les plus saintes maximes
de la morale chretienne? Est-ce là ce
qu'on attendoit d'un si beau commence-
ment?

ment ? Veut-on laisser ruiner tout ce qu'on a fait de bien par la censure des 65. propositions ? On avoit fait esperer que l'on continueroit d'en proscrire d'autres non moins méchantes. Et aujourd'hui ceux qui pourroient donner de bons avis pour la reformation de beaucoup d'abus, ne se trouvent occupés qu'à empêcher que la verité ne soit condamnée. Mais c'est à quoi je ne me saurois appliquer. J'ai cru ne travailler que pour Dieu & pour l'Eglise en faisant le livre de la Fréquente Communion. On en voit presentement le fruit en France, où il est universellement approuvé, les Jesuites mêmes prêchent aujourd'hui, sur tout à Paris, d'une maniere assez conforme à la doctrine des SS. PP. qu'on y a expliquée, quoique d'abord ils se fussent élevés contre avec des emportemens furieux, & qu'ils eussent tâché de le faire condamner à Rome, où après un long examen il fut jugé ne meriter aucune censure. C'est à quoi je m'en tiens, & je ne m'engagerai pas à l'âge où je suis, à un travail aussi ingrat qu'est celui de dissiper toutes les chicaneries, que la malignité pourra trouver pour faire donner quelque atteinte à quelques mots de ce livre ou mal entendus ou pris de travers. Dieu peut permettre que ce mal arrive.

Il permet bien d'autres choses dans sa colère, dont on a sujet de gémir, mais je ne crois pas qu'il demande de moi qu'à près de 74. ans je fasse l'Apologie d'un ouvrage que j'ai fait à 30. avec l'approbation des plus habiles gens de tout un Roiaume, & qui paroît avoir eu depuis beaucoup de benediction. Si tout cela ne touche pas ces censeurs; je n'y puis que faire. Ils se feront plus de mal qu'à moi.

Je ne suis pas moins affligé de ce que vous mandez du P. Mellini, qu'il ne sera point Archevêque d'Avignon, parce que le Pape qui l'a nommé à cet Archevêché, n'a pas voulu lui commander de l'accepter, pour satisfaire à une règle des Prêtres de l'Oratoire de S. Philippe, de ne point accepter d'Evêché que par un commandement exprès du Pape. Si le Pape aiant su cela, a continué de l'y nommer, je suis de l'avis de ceux qui ont jugé que cela suffisoit pour dispenser de cette règle. Mais après tout, puisque d'autres étoient d'un sentiment contraire, que coutoit à S. S. de faire ce commandement pour un si grand bien de l'Eglise? Le nouvel Evêque * a sujet d'en avoir bien de la douleur, & j'en ai bien pour lui. Mais ce que vous nous avez mandé de tant de petites grivelées, fait bien voir que l'Eglise

* M. de Vaison.

glise est encore plus mal traitée par ce qu'on appelle les puissances spirituelles que par les temporelles.

M. l'Internonce a tant fait par ses intrigues que M. Steyaert * que l'on fait être l'Auteur du livre *De libertatibus Ecclesie Gallicana*, remplira la huitieme place de la Faculté étroite. Il seroit trop long de vous expliquer comment cela s'est fait. Il vaut mieux vous dire que ce Docteur, qui a beaucoup d'esprit, a fait depuis peu deux Theses de Morale conformément à la censure des propositions condamnées par Alexandre VII. & Innocent XI. mais qu'il est entêté pour faire valoir l'*in proprio sensu ab autoribus intento*, des Bulles contre Baius & contre Jansenius, & que c'est ce qu'il a déclaré au commencement & à la fin de ces Theses, où il a blâmé M. Huygens sans le nommer, & le taxe d'imprudence pour n'avoir pas voulu distinguer *suam sanam doctrinam* des propositions condamnées *in sensu ab autoribus intento*, par où il semble qu'il se declare pour la doctrine de MM. de Louvain touchant la grace, mais qu'il prétend avoir trouvé quelques nouvelles chicaneries pour faire voir que Jansenius a enseigné autre chose. Et en effet dès qu'il étoit à Rome, il fit un petit Ecrit pour prouver cela, dont une

* c'est ainsi qu'en le croloit alors; mais on a su depuis que l'auteur de ce livre étoit M. Charles Prêtre du Diocèse de Pamiers, qui le composa secretement à Rome.

318 CCCII. Lettre de M. Arnauld
 copie étant tombée entre les mains de M.
 van Viane, il le donna à M. Nicole pen-
 dant qu'il étoit en ce pais-ci, qui y
 répondit très-solide-ment par un écrit que
 personne n'a encore vû que M. van Vian-
 ne *. On ne doute point que M. l'In-
 termonce ne fasse bien valoir le service
 qu'il a rendu au S. S. en mettant dans la
 Faculté étroite un Docteur si zélé pour
 les prétentions de Rome; & qu'il n'ait
 par là une indulgence pleniére de tout ce
 qu'il peut y avoir de dérèglement dans sa
 conduite.

* Il a
 été im-
 primé
 depuis.
 Et a
 pour si-
 me. Dif-
 férence
 etc.

LETTRE CCCII.

De M. DU VAUCEL. De ses livres
 contre le P. Malebranche; d'une Histoire
 de la Jansenisme; d'une Thèse des Je-
 suites de Louvain contre P. R. de la
 révocation de l'Edit de Nantes.

JE vous fais bien obligé, Monsieur;
 d'avoir fait entendre à ces MM. que
 le travail de votre ami contre le Philoso-
 phe Théologien n'est pas si peu impor-
 tant qu'ils le pensoient. Ils en ont dû
 être persuadés par la Dissertation, qui
 est une matière très Théologique & très
 belle, & depuis par le 1. Tome contre le
 système. La plupart des lettres sont aussi
 de

le cette nature, sur tout les dernières, attendez-vous néanmoins que la 8. & la 9. seront abstraites, parce que j'ai été obligé de me justifier contre la plainte qu'il fait, que je lui ai imputé de faire Dieu corporel. Cependant je vous dirai qu'il a été très-avantageux pour la vérité que j'aie commencé à le combattre par le livre des *Idées*. Car c'est ce livre & la *défense* qui l'a suivi, qui lui ont fait perdre sa réputation de grand Philosophe, sur laquelle étoit appuyée la créance qu'on avoit en lui-même pour les matieres Théologiques, & qui ont été cause qu'il n'a plus été estimé de M. le Prince, de M. de Chevreuse, & d'autres personnes de très bon esprit, qui avoient témoigné jusques là faire beaucoup de cas de lui.

Mais ce qui empêchera qu'on ne tire beaucoup de fruit de ce qu'on fera contre ce système si plein d'erreurs, est l'entêtement où on est toujours de ne point laisser entrer à Paris tout ce qui vient de moi, de quelque nature qu'il puisse être. Car ce n'est point à la doctrine qu'on trouve à redire, c'est à la personne. On auroit eu honte autrefois d'une si odieuse vexation: mais aujourd'hui le phantôme du Jansenisme autorise tout, & justifie tout. Dieu le pardonne à ceux qui l'entretiennent, ou qui ne détruisent pas,

Il permet bien d'autres choses dans sa colere, dont on a sujet de gemir, mais je ne crois pas qu'il demande de moi qu'à près de 74. ans je fasse l'Apologie d'un ouvrage que j'ai fait à 30. avec l'approbation des plus habiles gens de tout un Roiaume, & qui paroît avoir eu depuis beaucoup de benediction. Si tout cela ne touche pas ces censeurs; je n'y puis que faire. Ils se feront plus de mal qu'à moi.

Je ne suis pas moins affligé de ce que vous mandez du P. Mellini, qu'il ne sera point Archevêque d'Avignon, parce que le Pape qui l'a nommé à cet Archevêché, n'a pas voulu lui commander de l'accepter, pour satisfaire à une règle des Prêtres de l'Oratoire de S. Philippe, de ne point accepter d'Evêché que par un commandement exprès du Pape. Si le Pape aiant fu cela, a continué de l'y nommer, je suis de l'avis de ceux qui ont jugé que cela suffisoit pour dispenser de cette regle. Mais après tout, puisque d'autres étoient d'un sentiment contraire, que coutoit à S. S. de faire ce commandement pour un si grand bien de l'Eglise? Le nouvel Evêque * a sujet d'en avoir bien de la douleur, & j'en ai bien pour lui. Mais ce que vous nous avez mandé de tant de petites grivelées, fait bien voir que l'Eglise

* M. de
Vaifon.

glise est encore plus mal traitée par ce qu'on appelle les puissances spirituelles que par les temporelles.

M. l'Internonce a tant fait par ses intrigues que M. Steyaert * que l'on fait être l'Auteur du livre *De libertatibus Ecclesie Gallicanae*, remplira la huitieme place de la Faculté étroite. Il seroit trop long de vous expliquer comment cela s'est fait. Il vaut mieux vous dire que ce Docteur, qui a beaucoup d'esprit, a fait depuis peu deux Theses de Morale conformément à la censure des propositions condamnées par Alexandre VII. & Innocent XI. mais qu'il est entêté pour faire valoir l'*in proprio sensu ab autoribus intento*, des Bulles contre Baius & contre Jansenius, & que c'est ce qu'il a déclaré au commencement & à la fin de ces Theses, où il a blâmé M. Huygens sans le nommer, & le taxe d'imprudence pour n'avoir pas voulu distinguer *suam sanam doctrinam* des propositions condamnées *in sensu ab autoribus intento*, par où il semble qu'il se declare pour la doctrine de MM. de Louvain touchant la grace, mais qu'il prétend avoir trouvé quelques nouvelles chicaneries pour faire voir que Jansenius a enseigné autre chose. Et en effet dès qu'il étoit à Rome, il fit un petit Ecrit pour prouver cela, dont une

* C'est ainsi qu'en le croit alors; mais on a su depuis que l'auteur de ce livre étoit M. Charles Prêtre du Diocèse de Pamiers, qui le composa secrettement à Rome.

318 CCCII. *Lettre de M. Arnauld*
 copie étant tombée entre les mains de M.
 van Viane, il le donna à M. Nicole pen-
 dant qu'il étoit en ce país-ci, qui y
 répondit très-solidement par un écrit que
 personne n'a encore vû que M. van Via-
 ne *. On ne doute point que M. l'In-
 ternonce ne fasse bien valoir le service
 qu'il a rendu au S. S. en mettant dans la
 Faculté étroite un Docteur si zélé pour
 les prétentions de Rome; & qu'il n'ait
 par là une indulgence pleniére de tout ce
 qu'il peut y avoir de dérèglement dans sa
 conduite.

* Il a
 été im-
 primé
 depuis.
 &c. a
 pour ti-
 tre: Dis-
 quisition
 &c.

L E T T R E C C C I I .

24 Dec. 1685. *A M. DU VAUCEL. De ses livres*
contre le P. Malebranche; d'une Histoi-
re du Jansenisme; d'une These des Jé-
suites de la Faculté de Paris; contre P. R. de la
révocation de la Déclaration de Nar-

J E vous prie de m'obliger
 d'avoir la bonté de m'envoyer
 le travail de votre
 phe Théol
 ut qu'ils
 persuad
 me ma
 & d

de cette nature, sur tout les dernières, attendez-vous néanmoins que la 8. & la 9. seront abstraites, parce que j'ai été obligé de me justifier contre la plainte qu'il fit, que je lui ai imputé de faire Dieu corporel. Cependant je vous dirai qu'il a été très-avantageux pour la vérité que j'ai commencé à le combattre par le livre des *Idées*. Car c'est ce livre & la *défense* qui l'a suivi, qui lui ont fait perdre sa réputation de grand Philosophe, sur laquelle étoit appuyée la créance qu'on avoit en lui-même pour les matières Théologiques, & qui ont été cause qu'il n'a plus été estimé de M. le Prince, de M. de Chevreuse, & d'autres personnes de très bon esprit, qui avoient témoigné jusques là faire beaucoup de cas de lui.

Mais ce qui empêchera qu'on ne tire beaucoup de fruit de ce qu'on fera contre ce système si plein d'erreurs, est l'entêtement où on est toujours de ne point laisser entrer à Paris tout ce qui vient de moi, de quelque nature qu'il puisse être. Car ce n'est point à la doctrine qu'on trouve à redire, c'est à la personne. On auroit eu honte autrefois d'une si odieuse vexation; mais aujourd'hui le phantôme

le pouvant si aisément, cette source inépuisable d'injustices & de calomnies. Un livre qui en est rempli d'une manière horrible, est prêt de paroître. C'est une histoire du Jansenisme. Nous ne savons si c'est la même qui avoit été arrêtée à Lion, & qu'on a trouvé moien de faire imprimer ailleurs, ou si c'en est une autre qui lui ressemble. Mais ceux qui en ont vû quelque chose disent, que c'est un amas effroyable de mensonges & d'injures contre M. Arnauld; & qu'on y conclut qu'il faut exterminer les Jansenistes sans les écouter, comme on a fait en France les Calvinistes. Il y a apparence que les auteurs de cette belle pièce ne manqueront pas de l'envoier à Rome, & il n'y a gueres de lieu de s'attendre qu'on l'y condamne. Ce n'est plus la mode d'y condamner les méchantes choses. Ce sont les bonnes qui courent au moins grande fortune d'y être censurées. Le livre du P. Hazart plein de fautes & d'erreurs Pelagiennes y a-t-il été condamné au moins par atteinte? Et y a-t-il eu de semblables ouvrages du Philo. qui ont été condamnés comme fanatique? Quelle est la sentence qui n'a-t-on point fait de semblables censures? N'est-ce pas le meilleur remède que l'on ait jamais fait? Trois ou quatre fois.

372 CCCII. Lettre de M. Arnaud
gio lacessi cepta est, aliàs non valde infensus.
Geneva.

Ce sont les deux premières calomnies.
L'une qu'il n'y a que peu d'années qu'on
a écrit à P. R. contre les sentimens de
Geneve: l'autre, qu'avant cela il paroif-
soit qu'on n'étoit pas trop mal avec Ge-
neve. Voici les deux autres.

Cogitari potest (c'est comme on parle de
ce qui est douteux & incertain) *tam lau-*
dato conatui non defuisse sinceram intentio-
nem, quidquid suis non destituit rationibus
aliter suspicentur aliqui.

Il ne faut point de commentaire pour
faire comprendre combien cette maniere
de calomnier les gens de bien est diabo-
lique. Il n'y a point de sainteté qu'on
ne puisse rendre suspecte d'hypocrisie par
un tour semblable. M. Pavillon Evêque
d'Aler a travaillé pendant près de 40. ans
avec une vigilance infatigable au regle-
ment de son Diocèse. On peut penser,
dira-t-on, qu'il l'a fait avec bonne in-
tention & un vrai desir de servir Dieu,
quoique quelques uns qui ont leurs rai-
sons, *suis non destituiti rationibus*, soup-
çonnent qu'il ne l'a fait que par un esprit
de vanité. On pourra aussi par un arti-
fice semblable insinuer les plus abomi-
nables erreurs. Car qui empêchera qu'on
ne dise: On peut penser que quand

L'homme meurt, il n'y a que le corps qui meure & que l'ame demeure vivante, quoique d'autres qui ont aussi leurs raisons, *suis non destituti rationibus*, croient que l'ame meurt aussi bien que le corps.

Mais quelles raisons pourroit-on avoir, sinon de la nature de celles que sont aisément trouver la malignité & l'envie; de soupçonner MM. de P. R. d'avoir écrit contre les hérétiques par collusion avec eux, & non par un vrai dessein de les convertir. L'auteur des Theses fait voir lui-même par le seul exemple qu'il apporte de ces écrits de MM. de P. R. qu'il n'y a rien de plus fou que cette pensée. Il ne faut que l'écouter: *Igitur in finitis libellis accusata merito fuit Calviniana justitie inamissibilitas; immerito traducta Etbica, quantumvis in speciem rigida, huic juncta dogmati, mores, si excuteretur, non laxatura tantum, sed funditus perdi-*

324 *CCCH. Lettre de M. Arnauld*
feinte, & non un combat à outrance contre l'hérésie dans le dessein de la détruire, pour sauver ceux que la naissance a engagés dans le parti hérétique, en leur faisant voir en quelles erreurs abominables leurs ministres les ont jetés. On peut juger si c'est de la sorte que les Calvinistes ont pris ce combat par la manière dont le Jésuite en parle lui-même.

*Sensere tandem politis licet stylis inflicta
sibi vulnera Calviniani, nec ad tot philippicas
potuerunt tacere diutius.*

Ils n'ont donc pas crû qu'on s'entendît avec eux, puisqu'ils ont senti les plaies qu'on leur faisoit. Et ils n'ont pas pris pour un jeu des piéces que ce Jésuite appelle des *Philippiques*, dans le dessein apparemment de décrier ces livres comme étant trop aigres; mais c'est ce qui fait d'autant mieux voir que ce seroit donc la plus grande de toutes les impertinences de soupçonner l'auteur de ces livres, de s'entendre avec les Calvinistes, d'être de leurs amis & de n'avoir pas envie de leur faire grand mal, lors même qu'il écrit contr'eux.

Il témoigne ensuite approuver la manière, dont il suppose que les Calvinistes ont répondu à M. Arnauld, quoique cette réponse soit la chose du monde la plus extravagante, soit que les Ministres

stres s'en soient servis ou ne s'en soient pas servis: *At enim, inquit, exprobari ista nobis ab aliis possunt pontificiis, à Fansenianis non possunt. Justitia enim perdi nescia consequitur mortem Christi pro prædestinatis dumtaxat obitam. In illo autem capite Claudio reipsa consentit Arnaldus. Discrimen enim merè vocale est, quod à Christo pro justis non perseverantibus apud Fansenianos, non apud Calvinianos, mortuo, toties accersitur. Ita illi.*

Quoique les Ministres raisonnent d'ordinaire fort mal, quand ils entreprennent de persuader que de savans Catholiques sont de même sentiment qu'eux, on ne sauroit croire néanmoins qu'il y en ait aucun qui ait dit des choses aussi extravagantes que ce Jesuite leur fait dire ici.

Car M. Arnauld a convaincu les Calvinistes de trois fortes d'héreses dans le livre du Renversement de la Morale.

La 1. Qu'il n'y ait de justifiés que les seuls élus.

La 2. Que ceux qui ont été une fois justifiés ne déchéent jamais de l'état de la justification, quoiqu'il puisse arriver, & qu'il arrive souvent qu'ils tombent en de forts grands crimes, tels que sont l'adultère, l'homicide, l'idolatrie, le renoncement de J. C.

La 3. Que tous ceux qui sont justifiés par la foi, savent certainement, & même de foi divine, qu'ils le sont, & qu'ils seront sauvés.

Or ne faudroit-il pas que les Calvinistes eussent renoncé au bon sens pour pouvoir dire que ces trois erreurs leur peuvent être reprochées par d'autres catholiques, mais non par les disciples de S. Augustin qui soutiennent que J. C. est mort pour tous les hommes généralement, quant à la suffisance du prix; qu'il est mort non seulement suffisamment, mais efficacement pour tous ceux qui reçoivent des graces qui font le prix de sa mort, tels que sont les fidelles, & ceux mêmes d'entre les justifiés, qui ne perseverent pas; & qu'il est mort d'une manière plus particuliere pour le salut des élus.

Car de cela seul qu'ils reconnoissent qu'il y a des justifiés qui ne perseverent pas, pour lesquels J. C. est mort, ils ont autant de droit que les Molinistes, de reprocher aux Calvinistes comme une hérésie manifeste ce qu'ils enseignent, qu'il n'y a de justifiés, que ceux qui perseverent, & qui par conséquent sont élus. Et c'est sur quoi M. Arnauld leur a prouvé par presque tout le 8. livre du *Renversement de la Morale*, que c'étoit

une hardiesse inconcevable d'avoir osé dire que S. Augustin dans ce point étoit entièrement pour eux : *Augustinus totus noster est.* Et on prétend qu'il l'a fait d'une manière si convaincante qu'on desie tous les Ministres d'attaquer cet endroit du Renversement de la Morale.

La conviction de la 2. erreur, qui est qu'un justifié ne déchet pas de l'état de la justification, lors même qu'il commet de très-grands crimes, est entièrement indépendante de la question, si J. C. n'est mort que pour les Prédestinés, ou s'il est mort aussi pour d'autres. Car il est bien certain dans l'opinion de tous les Catholiques, que J. C. est mort pour le salut de tous les Prédestinez. Or s'en suit-il de là que dès qu'un Prédestiné est justifié, il ne faut pas que les plus grands crimes le puissent faire déchoir de l'état de la justification. C'est ce que prétendent les Calvinistes, quoique, quand on les pousse sur cela, ils en ont tant de honte, qu'ils mettent toute leur adresse à faire croire que ce n'est pas ce qu'ils veulent dire. C'est donc une impertinence, de leur faire dire comme une chose dont on ne pourroit douter : *In-
fidelis enim perdit nescia consequitur. mortem
Christi pro Prædestinatis dumtaxat obitum.*
C'est que les Ministres, ou ce Je-
suis.

suite pour eux, nous prouvent cette conséquence, quand on leur auroit laissé passer l'antecedent : *J. C. est mort pour les seuls Predestinez.* Donc la justification est inamissible, c'est-à-dire, que quand un homme est une fois justifié, il pourroit arriver qu'il commit des adulteres, des homicides, & d'autres semblables crimes, sans qu'il dechût pour cela de la grace de la justification. Peut-on trahir plus honteusement la cause de l'Eglise dans un point qui détruit, par l'aveu de ce Jesuite, toute la morale chrétienne, que d'avouer aux Calvinistes que cette conséquence est bonne ?

La conviction de la 3. erreur, qui est que tous les justifiés sont certains, & même d'une certitude de foi divine, qu'ils sont justifiés, & qu'ils sont sauvés, est encore plus independante de la mort de J. C. pour ceux-ci ou pour ceux là. Et c'est un point sur lequel M. Arnauld a fait deux choses. L'une a été, de montrer que cette erreur est manifestement contraire à S. Augustin, qui enseigne expressément que Dieu n'a pas voulu qu'on eut en cette vie la certitude de la Predestination, parce qu'il a jugé qu'il étoit bon aux hommes même de marcher toujours dans l'incertitude. L'autre a été, de démontrer que cette erreur est manifestement

tion, ils aneantissent l'utilité de la crainte de la damnation, ce qu'on ne peut faire sans contredire J. C. qui a voulu que ses Apôtres opposassent cette crainte à la crainte de la mort & des tourmens. C'est ce que l'on peut voir dans le 9. l. du Renversement de la Morale, chap. 1. 8. & 9.

Je pense qu'on n'a pas mal fait de ne point faire de rejouissance publique pour la revocation de l'Edit de Nantes & la conversion de tant d'hérétiques. Car comme on y a employé des voies un peu violentes, quoique je ne les croie pas injustes, il est mieux de n'en pas triompher.

Les deux paroles du Pape à ce Cardi-

qu'à l'Empereur Honorius que les Evêques d'Afrique s'adresserent pour avoir des loix contre les Donatistes, qui furent ensuite executées par les Gouverneurs des Provinces à la sollicitation des Evêques, sans qu'on en eut rien dit au Pape.

Je suis bien obligé à M. l'Evêque de Vaison de ce qu'il vous a dit sur mon sujet. J'ai de la joie qu'on l'ait mis sur le chandelier. Car il est capable de bien servir l'Eglise. *Erit lucerna ardens & lucens.* Vous me ferez plaisir de lui donner un livre de l'Ecriture sainte contre Mallet. Il a besoin d'être bien instruit sur cela. Car il est bien à craindre qu'on ne soit bien prevenu en ce pais là contre la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire, & sur tout qu'on n'en fasse scrupule aux femmes, ce qui est un très-grand mal pour ce qui est du Nouveau Testament. Ce que vous dites de ces pensions fait gemir. M. van Espen a maintenant un livre sous la presse, où il en parlera: ce qui ne sera pas aparemment au goût des Romains.

L E T T R E C C C I I I .

AU PRINCE ERNEST LANTGRA-^{23. Dec.}
 VE DE HESSE-RHINFELTS, Sur ^{1685.}
 la lettre qu'il avoit écrite au P. Hazard,

MONSIEUR

J'Ai reçu le dernier paquet de V. A. S. où étoit la copie de sa lettre au P. Hazard. Elle a grande raison de lui représenter, combien c'est un grand scandale de voir ces sortes de contestations parmi des Catholiques. Mais Elle avouera sans doute que ce qu'il y a de mal dans ce scandale, ne doit être rejeté que sur ceux qui avancent dans des livres imprimés de si horribles calomnies, & non pas sur ceux qui s'en défendent. Car y a-t-il personne qui voulut prétendre que l'aprehension de scandaliser les hérétiques devoit fermer la bouche aux parens de M. Jansenius, & qu'ils devoient plutôt souffrir que leur bisaieul passât pour hérétique, aiant été fort bon Catholique, & leur grand oncle, qui est mort en reputation d'une eminente piété, pour un hypocrite qui contrefaisoit l'homme de bien, ne croyant rien de tous les mystères de la Religion chrétienne, que de demander aux

juges ecclesiastiques qu'ils portassent le P. Hazart à rendre l'honneur à ceux qu'il a deshonorés par une diffamation si scandaleuse. On voit bien que V. A. est bien éloignée de cette pensée par la lettre qu'Elle a écrite au P. Hazart, où Elle lui représente avec tant de force l'obligation qu'il a de reparer publiquement le mal qu'il a fait.

Cependant, Monseigneur, je suis fort trompé s'il vous répond autre chose que ce qu'il a déjà dit: Qu'il ne doit pas répondre de la vérité ou de la fausseté de ces faits, parce que d'autres les avoient avancés avant lui. Ce que V. A. voit assez être la plus mechante raison du monde, ainsi qu'on l'a montré dans le *Factum* même qui a été envoyé il y a déjà longtemps à notre ami de Rome. Je suis &c.

L E T T R E C C C I V .

Au PRINCE ERNEST LANT-^{17. Dec.}
 GRAVE DE HESSE-RHIN-^{1685.}
 FELTS. *Sur la These des Jesuites de
 Louvain contre P. R; & les faussetez
 que publioient les Huguenots au sujet des
 voies que l'on employoit pour les conver-
 tir.*

MONSIEUR

IL seroit à craindre, que V. A. S.
 n'eût bien des affaires, si elle vouloit
 faire à tous les Jesuites qui calomnient pu-
 bliquement leurs adversaires d'une manie-
 re très atroce, la même charité qu'elle a
 faite au P. Hazart. Car cela leur est fort
 ordinaire, & ils en viennent de donner un
 grand exemple à Louvain par une these
 qu'ils y ont soutenue le 27. du mois pas-
 sé. Ils y veulent faire croire que les
 bruits calomnieux qu'ils ont fait courir
 eux mêmes par des libelles très scandaleux,
 que P. R. & Geneve étoient d'intelligence
 même contre le Sacrement de l'Eucharistie,
 n'étoient point mal fondés, & que cela
 est encore demeuré douteux, depuis mê-
 me qu'on a fait à P. R. contre les Calvi-
 nistes le livres de la Perpetuité de la foi;

334 CCCIV. Lettre de M. Arnauld
& le Renversement de la Morale. C'est
ce qu'ils font entendre par ces trois lignes
de la digression 13. de cette these.

*Paucis tantum abhinc annis à Portu
Regio laceffi cœpta est, alias NON VALDE
INFENSA, GENEVA. Et cogitari po-
test, tam laudato conatui non desuisse sinceram
intentionem, quidquid SUI NON
DESTITUTI RATIONIBUS aliter
suspiciëntur aliqui.*

Il est aisé de remarquer les faussetez,
& la malignité de ce peu de lignes.

Paucis abhinc annis: cela est très faux.
Car plus de 20. ans avant le tems qu'ils
ont voulu marquer, un des Ecrivains * de
P. R. avoit fait un livre contre l'Abadie,
lorsqu'il apostasia, où presque toutes les
opinions des Calvinistes sont combatues
avec beaucoup de force. Et on a eu même
si peu de dessein d'épargner ces héré-
tiques en quelque tems que ce soit, que
M. Claude se plaint qu'on a cherché
toutes sortes d'occasions de les harceler,
jusques à parler contre eux dans des livres
de logique.

Alias non valde infensa Geneva. C'est
de quoi ils ne sauroient donner de preu-
ves, que leurs propres impostures, leurs
Almanachs seditieux, & leurs libelles
scandaleux, & toute la conduite de MM.
de P. R. a toujours démenti cette noire

* Lui
même :
l'écrit a
pour ci-
tre: Let-
tre d'un
Docteur
en Théolo-
gie contre
L'abadie.

calomnie, qu'ils fussent d'intelligence avec Geneve.

Cogitari potest &c. Ils ne disent pas qu'eux Jesuites le pensent, mais seulement, que l'on peut penser, que c'étoit tout de bon, qu'on écrivoit à P. R. contre les Calvinistes, & dans le dessein de détromper des erreurs de cette secte ceux qui seroient capables d'entendre raison.

Quidquid alii non destituti rationibus. Ils prétendent donc qu'il y en a qui ne manquent pas de bonnes raisons pour soupçonner le contraire de ce qu'ils avoient dit seulement qu'on pouvoit croire. De sorte que de deux pensées qu'ils prétendent qu'on pourroit avoir de MM. de P. R. écrivants contre les hérétiques: l'une, qu'ils les ont combatus de bonne foi, & dans un vrai dessein de détruire, s'ils pouvoient, leur méchante doctrine: l'autre, qu'ils n'ont pas eu dessein de leur faire grand mal, parce qu'ils les regardoient comme leurs amis; ils se contentent de dire de la premiere, *cogitari potest*. Mais ils avertissent leurs lecteurs, que ceux qui sont de la demiere opinion ont leurs raisons, qui les y font être, & qui leur font croire que leur soupçon n'est pas mal fondé. Je laisse à juger à V. A. S. si on peut rien dire de plus malin, & en même temps de plus outrageux contre des écri-

336 CCCIV. Lettre de M. Arnauld
écrivains Catholiques, qui ne passent pas
dans le monde pour de méchans hommes
qui n'auroient pas de conscience. Ce
assurément il faudroit n'en point avoir,
pour combattre aussi fortement qu'on a
fait à P. R. une Religion que dans le
fond du cœur on ne desaproveroit pas.
Et comme M. Nicole est un des écri-
vains de P. R. des plus connus & des
estimés, il faut que les Jésuites de Lou-
vain fassent tomber ce soupçon sur les li-
vres, *des Préjugés, & des P. R. convain-
cus de Schisme.* Avouez, Monseigneur,
qu'il est difficile de s'imaginer une calom-
nie plus impudente.

V. A. ne sera pas moins surpris de sa-
voir que ces faiseurs de theses, prennent
la dispute qu'on a eue avec les Calvinistes
sur *l'inamissibilité de la justice*, comme étant
propre à justifier le soupçon dont ils ve-
noient de parler, & que par des extrava-
gances inouies ils veulent faire croire qu'on
n'a pas eu l'avantage sur ce point contre
les Calvinistes, que d'autres Catholiques
y auroient pû avoir, parce que *M. Ar-
nauld*, à ce qu'ils prétendent, est d'accord
avec ces hérétiques sur de certaines choses
qui regardent cette matiere, ce qui a im-
pêché, si on les en croit, qu'il ne les
ait poussés autant qu'il eut fait sans eux.
C'est une folie ridicule, comme

fait voir en écrivant à Rome à notre ami ; mais comme cela est theologique , je n'en dis rien à V. A. Si néanmoins elle le desire , je lui enverrai un extrait de la lettre à notre ami. Mais je ne l'aurois pû faire aujourd'hui quand je l'aurois voulu , faute de tems & de copiste. Pour les Huguenots , je n'ai rien à dire à V. A. sur l'Histoire de Sedan , sinon , *audiaturs pars altera* , c'est à dire , qu'il faudroit savoir des Catholiques , si ce que ce Ministre en dit à l'honnête homme qui lui a écrit , est véritable. Mais on a une preuve très considerable de la fausseté de ces relations des Huguenots , dans la dernière gazette de Hollande. Le Gazetier avoit représenté dans la précédente du 6. Dec. avec beaucoup de force , l'étrange inhumanité qu'on avoit exercé à Bordeaux envers un Ministre , frere de l'Auteur de la Republique des lettres , qui y étoit mort prisonnier. *Ses souffrances* , avoit dit ce Gazetier , *ont été grandes & facieuses , aiant essuyé une longue maladie sans aucun secours , n'ayant pas même une goutte d'eau pour éteindre l'ardeur de la fièvre , sans parler de toutes les autres duretés de ses gardes impitoyables qui ne le quittoient pas de une , & qui avoient entrepris de lui faire abandonner sa religion.* Mais dans la dernière gazette qui est du 13. (que j'ai égarée je ne

fait comment ; de sorte que je ne vous en puis donner que la substance, mais que j'ai très bien retenu) il dit : qu'il a ordre de l'Auteur des nouvelles de la République des lettres, d'avertir le public, que ce qu'on avoit dit de son frere étoit outré : que dès que l'on avoit su qu'il étoit malade, on lui avoit envoyé un medecin qui étoit même de la Religion, & une garde, & qu'on lui avoit donné toutes les autres assistances dont peut avoir besoin un malade. Après quoi le Gazetier ajoute ; qu'il doit de son côté assurer le public, qu'il n'avoit mis que ce que porteroient les relations qu'il avoit reçues, & qu'il en use toujours ainsi. Peut-on desirer une preuve plus authentique du peu de foi qu'on doit ajouter à ce que disent les Huguenots, des cruautés horribles qu'ils se plaignent que l'on exerce contre eux ? Il est bien certain que les ordres du Roi ne vont qu'à les faire souffrir quelques pertes temporelles pour les faire rentrer en eux mêmes, qui est la même conduite qu'on avoit tenue envers les Donatistes avec tant de succès. Sur quoi on a fait imprimer à Paris dans un petit livre, deux grandes lettres de S. Augustin, avec une fort belle Préface, ce que je ne doute point que le P. Jobert n'ait fait envoyer à V. A.

Mais

Déclaré de Saxe. 113

Mais j'ai cru que V. A. méritait une
aîné de voir l'extrait d'une lettre que je
lui envoie. Elle est d'un Ministre au-
verti de très bonne foi à l'égard de
ans, lorsqu'on n'avait été d'aucune manière
violente pour ces controverses. qui a
beaucoup de piété, & qui a fait à lui
3. livrets de controverse qui sont très
beaux. Il est pressamment à Paris pour
tacher de convertir son Père qui est un
des anciens de Charlevoix, & qui est
fort obstiné dans la religion, de sorte qu'il
se pourra bien faire qu'il aura à souhaiter
de n'en pouvoir venir à bout. Ce Ministre
a contribué à la conversion d'un grand
nombre d'autres. Je suis, &c.

LETTRE CCCV

*AN PRINCE ERNEST LUDWIG
DUC DE HESSE-ROSELIN
le prie d'écrire à M. l'Évêque de Trévou-
ves afin de l'engager à prendre M. de
non pour son successeur.*

MONSIEUR,

UNe rencontre inopinée, & une vue
de charité m'obligent à vous en-
voyer un mot à V. A. S. On se les verra
à rencontré en cette ville de Charlevoix.

P. 2

1711.

340 *CCCV. Lettre de M. Arnauld*
homme, nommé M. Des Près Liégeois, qui est maintenant Conseiller domestique de son Altesse Electorale de Treves, & qui est ici presentement pour quelques affaires de ce Prince. Mon ami l'avoit connu autrefois à Louvain, où ils étoient en même tems, & ils avoient renouvelé leur connoissance en Italie où ils s'étoient rencontrés par hazard. En l'entretenant, sur ce que mon ami lui demandoit des nouvelles de l'état du Diocese de Treves quant au spirituel, parce que cet Electeur passe pour être fort devot, & lui aiant dit qu'il croioit que ce lui seroit un grand avantage, s'il pouvoit avoir pour suffragant & pour grand Vicaire, M. Stenon qui l'a été de Munster, M. Des Près lui a repondu, que cette proposition qu'il lui faisoit, venoit tout à fait à tems, parce que l'Electeur n'avoit point de Suffragant, & qu'il étoit en peine d'en trouver un qui fut aussi en même tems son grand Vicaire, & son Official; qu'il avoit oui parler de M. Stenon (j'entens M. Des Près) qu'il avoit la reputation d'être fort pieux & fort homme de bien, & qu'il croioit qu'en effet il seroit fort propre à ces emplois, & qu'ils'en acquitteroit avec l'exactitude de tout le monde, qu'il ne pouvoit imaginer qu'un homme de si grande vertu, qui est

aprouvé l'élection de M. l'Electeur de Cologne à l'Evêché de Munster, & qu'ainsi M. l'Electeur de Cologne pouvoit en avoir quelque ressentiment contre lui, mais qu'il ne croioit pas que cela dût empêcher M. l'Electeur de Treves de s'en servir, à quoi il a ajoûté, qu'il n'y avoit personne qui fût plus capable de l'y faire résoudre, que M. le Prince Ernest, pour qui cet Electeur avoit beaucoup d'estime, comme le Prince en avoit aussi beaucoup pour l'Electeur, & qu'ils avoient entre eux un commerce de lettres très fréquent. Tout cela se disoit sans rapport à moi; car il ne me connoit pas, & ne fait pas si je suis en cette ville. Voilà, Monseigneur, ce qui m'a donné occasion d'écrire à V. A. pour le seul intérêt de l'Eglise, qui ne doit jamais être indifférent à ceux qui ont quelque amour pour Dieu. Je ne connois M. Stenon que de reputation, & sur le recit de M. l'Evêque de Castorie, qui en fait grand état. C'est un des plus beaux endroits de sa vie, d'avoir improuvé hautement une élection aussi peu canonique & aussi suspecte d'avoir été achetée, que l'élection d'un Prince qui a trois Evêchés dont

le doit faire rechercher. C'est pourquoy, Monseigneur, l'affection que Dieu a donnée à V. A. pour ce bon Electeur, fait qu'elle me paroît avoir une très grande obligation devant Dieu de l'aider autant qu'elle pourra dans un chose si importante, & qui peut si fort contribuer ou à diminuer, ou à augmenter le compte terrible que sa Principauté n'empêchera pas qu'il n'ait à rendre à Dieu de tant d'ames au salut desquelles sa qualité d'Evêque l'oblige de veiller. Ce qui me fait dire, Monseigneur, que V. A. a une grande obligation devant Dieu de travailler à cela, est ce qu'enseignent les Peres*, qu'il y a un grand nombre de differens talens pour lesquels Dieu nous punira si nous manquons de les faire profiter, & que c'en est un, selon ces saints, que d'avoir de l'accès & de la familiarité avec une personne que l'on peut porter à faire du bien. C'est ce qu'ils apellent, *talentum familiaritatis*: dont ils donnent pour exemple, l'accès qu'on a auprès d'une personne fort riche, si on néglige de le porter à faire des aumônes proportionées à son bien. Si V. A. est persuadée par ces raisons qu'elle doit s'employer à porter S. A. E. de jetter les jeux sur M. Stenon, elle doit le faire le plutôt qu'il se pourra, de peur qu'elle ne se trouve en-

* S. Gregoire.

engagée à un autre qui ne seroit pas si capable de se bien acquitter d'un emploi si difficile.

L E T T R E C C C V L

M. DU VAUCEL, Sur l'affaire du P. Hazart.

4. Janv.
1686.

Je vous écris aujourd'hui principalement pour le P. Hazart. Le Prince m'a envoyé la copie de sa Réponse. Je vous l'envoie. Vous jugerez si elle pouvoit être plus emportée, plus fiere & plus hors de propos. J'en ai écrit une grande lettre au Prince. Mais elle est si longue qu'on n'a pu la copier pour vous l'envoyer. J'y montre que S. Paul (1. Cor. 5.) met les *médifans*, quand ils sont connus, au nombre des pécheurs, avec qui nous ne devons point avoir commerce quand ils sont chrétiens; que le P. Hazart est un médifant public & obstiné dans son péché; qu'ainsi il n'y a point de salut pour lui, s'il ne se retracte de ses calomnies; que c'est la seule voie honnête par laquelle il puisse sortir d'une si méchante affaire; qu'il fera grand tort à la Société s'il refuse de le faire; parce qu'il confirmera le monde dans l'opinion où on est déjà, que quelques impostures que

les Jesuites aient avancées, ils ne s'en dédisent jamais; au lieu que si ce Pere se retracte humblement & chrétiennement, ce sera un exemple qui leur sera avantageux pour empêcher qu'on ne leur fasse ce reproche.

On a dressé dans cette vue un modele de retractation, dont on vous envoie copie, aussi bien qu'au Prince, & qu'on presentera à M. l'Internonce, afin de tenter si cette affaire ne pourroit point se terminer par cette voie. Mais il m'est venu une autre pensée dans l'esprit, qui n'est peut-être qu'une chimere, mais que je ne laisserai pas de vous proposer. C'est qu'il m'a semblé que si on pouvoit trouver une personne de tête & d'autorité, ami des Jesuites, qui en voulut parler à leur General, il ne seroit pas difficile de lui faire entendre que l'opiniâtreté du P. Hazart à soutenir de si horribles calomnies, peut faire beaucoup de tort à leur Societé, outre qu'on ne comprend pas comment ce Pere peut refuser de donner la satisfaction qu'on lui demande, sans renoncer à son salut; qu'il seroit de la charité qu'il doit avoir pour son Religieux, & du soin qu'il doit prendre de l'honneur de la Compagnie, d'employer son autorité pour lui faire entendre raison, en l'obligeant d'accepter le parti qu'on lui presente, en faisant la re-
trac-

tractation selon le modele qu'on en a dressé, & qu'on feroit voir au General. Je ne crois point cela impossible, & cela empêcheroit un fort grand scandale. Car si ce Pere fait imprimer l'écrit dont il parle au Prince, on sera obligé de faire un nouveau *Factum*, où on traitera les choses avec plus de force que dans le premier; & où on fera voir que ce procédé du P. Hazart ne peut être que celui d'un homme qui n'auroit ni conscience ni religion, & qui par un aveuglement effroyable, aimeroit mieux s'exposer à une damnation certaine, que de faire une action d'humilité qui ne lui seroit pas seulement utile devant Dieu, mais même glorieuse devant les hommes. L'exemple de ce qui m'est arrivé, en est une preuve. Car aiant dit quelque chose d'injurieux à un honnête homme d'Angleterre*, pour m'être trompé dans une conjecture, si tôt que je l'ai su, je lui en ai envoieé une retractation qui l'a tellement satisfait, qu'au lieu qu'il paroissoit auparavant fort picqué contre moi, il me témoigne presentement une fort grande amitié. Et le Roi d'Angleterre à present regnant qui avoit été fâché de ce que j'avois mal parlé de cet honnête homme, m'a su très-bon gré de la maniere dont j'avois agi dans cet éclaircissement. Voilà

* M.
Richard
Soth-
wel
Voiez la
lettre

275.

346 *Lettre du R. P. Hazard,*
ce qu'il faudroit bien représenter au Ge-
neral des Jesuites: car peut-être que cela
le touchera davantage que des raisons de
conscience.

L E T T R E

*DU R. P. HAZARD, AU PRINCE
ERNEST LANDGRAVE DE
HESSE-RHINFELTS; dont il est
parlé dans la lettre précédente.*

SERENISSIME PRINCEPS.

On a rap-
porté une
partie de
cette let-
tre dans
le Fac-
tum.
Voiez
Tom. 8.
de la
Mor.
Prat. pag.
346.

NOta mihi jam pridem est serenitas
vestra, tum ex famâ, tum ex doc-
tissimo suo scripto contra hostes Societa-
tis nostræ quod totum pervolvi, tum po-
tissimum ex illo actu heroïco, quo sere-
nitas tua se, Dei gratiâ opitulante, ad
veram Christi Jesu Religionem conver-
tit, ex quibus luce meridianâ clarius,
non tantum singularem serenitatis tuæ in
societatem nostram benevolentiam &
eximiam in Deum pietatem, sed etiam
fortitudinem animi quamdam humanâ ma-
jorem perspexi. Quare certò mihi per-
suadeo tantæ pietatis atque animi Principem,
flecti non posse dicteris hominum
malevolorum, quos tot jam annis vidit
Bel-

Religionem nostram in hoc mundo intendere
ut omnia sua deique evertat, ac d' ostentissimos
quosque viros vel haereticos, vel calumniam
rem accuset, ut regant suspitionem
sua. Hinc & Cyrenaei suae & Janibonici
& Anabaptistae, alioque fidei sectae vel cor-
ruptores vel patres proclamant, ut pot-
entia doctrinae ad pietatis, ad quoniam
splendorem ac lucem ceteri omnes cali-
gant ut nocturnae, usque ad ipsum sum-
mum Pontificem, cujus definitionibus
audent praefere quicquid ipsi de nocte
somniaverint; testantur libelli quos recu-
sissime hic edidit, ut auctoritatem capi-
tis Ecclesiae et Vicarii Christi in suis
penitentis convellat ac impudenter. Inge-
munt quidem plii omnes, exardescunt
in iram sanctam Zelotae Religionis Catho-
licae, scandalisuntur infirmi; sed quid
dicimus de hoc quod olim Dominus
noster ad suos Discipulos *Matth. cap. 18.*
18. Vae mundo a fraudibus; necesse enim
19 est ut veniant scandala; verumtamen
20 vae homini illi per quem scandalum ve-
21 nit. Et ut ostenderet non esse vitiorum
foreium scandalisari, sed pusillorum,
praemisit: Qui scandalisaverit unum
22 de pusillis istis qui in me credunt, ex-
23 pedit ei ut suspendatur mola aenaria in
24 collo ejus, & demergatur in profun-
25 dum maris. Denique *Luca. cap. 7.*

ait : „ Beatus est quicumque non fuerit
„ scandalifatus in me. Itaque, sereniffi-
me Princeps, rogo atque suppliciter ob-
secro serenitatem tuam, ut dignetur suspen-
dere suum iudicium, donec audiverit
partem aliam. Spero fore ut suo tempore
serenitatis tuæ desiderio satisficiam. Sed
cùm instent festa natalitia, quibus uti &
omnibus diebus dominicis dicendum mihi
est ad populum; ita obruor isto labore,
ut mihi modò non vacet ad illas calumnias
respondere. Verùm fat citò, si fat bene.
Interea temporis, velim sciat serenitas tua
rem illam jam à multis mensibus apud Il-
lustrissimum Internuncium Bruxellis ven-
tilatam, ac scripto abundè à me refuta-
tam fuisse, ex quo ubi in paulò melio-
rem ordinem digestum ac typis impressum
fuerit, manifestum fiet quàm futilia sint,
quàm inania subterfugia, etiam falsa,
quæ calumniatores mei illi opponunt.
Cæterùm non existimet serenitas vestra
quòd quidquam ex passione scriptum.
Contrarium possunt testari Autuerpienses
omnes ad quos per triginta jam annos
dixi de cathedrâ. Imò tota Hollandia
quantumvis heterodoxa, non semel mirata
est quòd tanto phlegmate plurimos libel-
los, imò & volumina contra illius Præ-
dicantes conscripserim. Nec pluribus opus
est, hoc enim toti Belgio notum est.

Ad

Ad extremum quod serenitas tua scribit, inter novos istos homines, quos Janseistas vocamus, & inter verè Romano-Catholicos non esse aliam controversiam nisi de Gratiâ, bonâ serenitatis vestræ veniâ, hæc quidem initia dolorum fuere, sed eò tandem prolapsi sunt, ut homines avertant à sacrâ communione, peccatores pœnitentes intolerabilibus quas imponunt pœnitentiis in desperationem agant, nunquam deinde ad Confessionem plusquàm tyrannicam redituros; ut absolutionem negent etiam moribundis; & innumera talia absurda & auditu horrenda. Hic finem impono, ne volumeri conficiam, ac bonæ serenitatis tuæ gratiæ humillimè me commendo, æternùmque manebo, &c.

M O D È L E

Voiez le
1. Factum
Tom. 8.
de la Mo-
rale Pral.
p. 340.

DE RETRACTATION proposée à signer
au P. HAZART Jésuite, & à apro-
ver au S. ANTOINE HOEF-
SLACGH censeur des livres, moi-
enant quoi les heritiers de feu JEAN
OTTO ACQUOY & Petits-neveux
de Messire Cornelius Jansenius Evêque
d'Ippe, se desisteront de l'action qu'ils ven-
lent intenter contre eux, en reparation d'in-
jure faite à leur grand Pere & à leur
grand oncle.

IL est humain de se tromper, mais il est
chrétien de reconnoître sa faute. C'est
ce qui me porte à faire la presente decla-
ration sur quelques endroits d'un de mes
ouvrages, où on m'a fait voir que j'ai
avancé des faits que j'ai crû trop legere-
ment être veritables, qui blessent d'une
maniere atroce la réputation du prochain,
& c'est à quoi la loi de Dieu m'oblige
de remedier.

Les petits fils de feu Jean Otto Ac-
quoy, & petits neveux de Messire Cor-
nelius Jansenius Evêque d'Ippe, se sont
plaints 1. de ce que dans la 3. Partie
d'un de mes livres intitulé: *Triomphe des
Papes de Rome*, j'ai assuré & publié que
pe-

pere de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ypres étoit guoux de religion, c'est-à-dire, hérétique; quoique tant lui que tout le reste de sa famille tiene toujours de très-zèles Catholiques.

2. De ce que j'ai dit ensuite que Jansenius étant devenu grand, il avoit confessé le Catholique: ce qui ne peut être vrai, puisqu'il n'a jamais eu d'autre religion que la Catholique.

3. De ce que j'avois dit encore, qu'il étoit allé en Espagne député de l'Université de Louvain, il avoit commencé à y semer la nouvelle doctrine, mais qu'il ne l'avoit pu faire si secrettement; que l'Inquisition n'en fût avertie: ce qu'ayant découvert il partit en grand hâte; en sorte que les Officiers de l'Inquisition vinrent à son logis peu de tems après son départ.

4. Et enfin de ce que j'avois ajouté ce fait plus atroce encore que les autres; que revenant d'Espagne il prit son chemin par la France, où il se trouva avec l'Abbé de S. Cyran & quelques autres, dans un lieu appelé Bourgfontaine, & que là il fut résolu qu'on travaillerait à abolir sous les mystères de la Religion chrétienne, comme n'étant que fourberie, mais qu'on le feroit adroitement & sans se trop découvrir.

J'avoue que j'ai avancé ces faits les aiant

cru véritables, parce que je les avois trouvés dans d'autres auteurs qui m'avoient paru dignes de foi; mais comme je ne puis douter que les deux premiers ne soient évidemment faux, après tant de témoignages qui font foi que Jean Otto Acquoy pere de M. Jansenius & toute sa famille ont toujours été Catholiques, & que même c'étoit chez lui que se tenoient les assemblées des Catholiques dans les tems les plus fâcheux; je reconnois que le 3. qui n'est apuié que sur le livret du Pere Moïse du Bourg, d'où j'avois pris les deux premiers, ne merite pas plus de créance. Et pour le 4. qui est le plus important, aiant fait attention,

1. Qu'il est fondé uniquement sur le recit prétendu d'un homme, que l'on dit s'être trouvé à cette assemblée, lequel on n'a jamais pû nommer.

2. Que la chose de foi est si horrible, qu'il faudroit des preuves certaines & convaincantes pour se la persuader.

3. Que le Sieur Antoine Arnauld que le Sieur Filleau a marqué par A. A. comme aiant été dans cette Assemblée, & y aiant pris pour son partage de ruiner les Sacremens de la penitence & de l'Eucharistie par la difficulté qu'il mettroit à en aprocher (ce qui marque visiblement le livre de la Frequente Communion) n'avoit

proposée à signer au P. Hazart. 353

voit que neuf ans en 1621. qui est l'année où le Sieur Filleau dit que s'est tenue cette assemblée.

4. Que M. Jansenius n'a pû en revenant d'Espagne se trouver à cette conference, puisqu'il n'est allé en Espagne la premiere fois qu'en 1624.

Tout cela m'oblige d'avouer que j'ai eu tort d'avoir avancé ce fait dans mon livre, & je declare pour reparer le scandale que j'ai pû faire en cela; que je tiens cette assemblée de Bourgfontaine pour une fable malicieusement inventée, & que je ne crois point que ni M. l'Abé de saint Cyran, ni M. Jansenius Evêque d'Ipres, ni M. Arnauld Docteur de Sorbonne aient jamais eu les desseins diaboliques que leur attribuent ceux qui l'ont publiée.

L E T T R E C C C V I I .

A M. DU VAUCEL. Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon. 10. Janv. 1686.

IL n'y a rien de plus embarrassant que de dire son avis sur des affaires semblables à celle pour laquelle vous me consultez; où l'on voit d'une part un bien pour l'Eglise, qui paroît fort important, & où il se trouve de l'autre qu'on ne peut procurer

354 CCCVII. Lettre de M. Arnauld
rer ce bien à l'Eglise qu'en manquant
d'observer des regles qu'on ne peut pas
dire n'être plus en vigueur & avoir été
comme abolies par le non usage, dont
l'infraction pourra causer beaucoup de
maux à l'avenir, & dès à present un grand
scandale. C'est, ce me semble, ce qu'il
y a à considerer dans le conseil que l'on
demande sur la nomination du P. Melli-
ni * à l'Archevêché d'Avignon.

* De
l'Oratoi-
re de S.
Philippe
de Nery.

M. l'Evêque de Vaison a grande rai-
son de desirer qu'il l'accepte, & il n'a en
cela que des vues très-louables & très-
chrétiennes. Car il est fort à souhaitter
qu'un Evêque si bien intentionné & si
disposé à faire tout le bien qu'il pourra
dans son Diocese, ait un Metropolitan,
qui soit dans le même esprit, qui le sou-
tienne dans les traverses qu'on lui pourra
faire, & qui concoure avec lui pour l'éta-
blissement d'une bonne discipline, dans un
païs où aparamment jusqu'à cette heure
il n'y en a guere eu. Et c'est ce qui
lui fait croire que le Pape aiant nommé ce
bon Ecclesiastique à cet Archevêché, &
aiant temoigné diverses fois (je le suppose
ainsi) qu'il souhaitoit qu'il l'acceptât,
quoiqu'il ne sçait pas qu'il est expressément
ordonné par le Concile de Trente de cette
Maison, de ne point recevoir de
puissance

proposée à signer au P. Hazart. 353
voit que neuf ans en 1621. qui est l'année où le Sieur Filleau dit que s'est tenue cette assemblée.

4. Que M. Jansenius n'a pû en revenant d'Espagne se trouver à cette conférence, puisqu'il n'est allé en Espagne la première fois qu'en 1624.

Tout cela m'oblige d'avouer que j'ai eu tort d'avoir avancé ce fait dans mon livre, & je declare pour reparer le scandale que j'ai pû faire en cela; que je tiens cette assemblée de Bourgfontaine pour une fable malicieusement inventée, & que je ne crois point que ni M. l'Abé de saint Cyran, ni M. Jansenius Evêque d'Ipres, ni M. Arnauld Docteur de Sorbonne aient jamais eu les desseins diaboliques que leur attribuent ceux qui l'ont publiée.

LET T R E C C C V I I .

A M. DU VAUCEL. Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon. 10. Janv. 1686.

IL n'y a rien de plus embarrassant que de dire son avis sur des affaires semblables à celle pour laquelle vous me consultez.

rer ce bien à l'Eglise qu'en manquant d'observer des regles qu'on ne peut pas dire n'être plus en vigueur & avoir été comme abolies par le non usage, dont l'infraction pourra causer beaucoup de maux à l'avenir, & dès à present un grand scandale. C'est, ce me semble, ce qu'il y a à considerer dans le conseil que l'on demande sur la nomination du P. Mellini * à l'Archevêché d'Avignon.

* De
l'Oratoire
de S.
Philippe
de Nery.

M. l'Evêque de Vaison a grande raison de desirer qu'il l'accepte, & il n'a en cela que des vues très-louables & très-chrétiennes. Car il est fort à souhaitter qu'un Evêque si bien intentionné & si disposé à faire tout le bien qu'il pourra dans son Diocèse, ait un Metropolitan, qui soit dans le même esprit, qui le soutienne dans les traverses qu'on lui pourra faire, & qui concoure avec lui pour l'établissement d'une bonne discipline, dans un païs où aparamment jusqu'à cette heure il n'y en a guere eu. Et c'est ce qui lui fait croire que le Pape aiant nommé ce bon Ecclesiastique à cet Archevêché, & aiant temoigné diverses fois (je le suppose ainsi) qu'il souhaittoit qu'il l'acceptât, quoiqu'il sçut bien qu'il est expressement ordonné par les Constitutions de cette Maison, que tous ceux qui en sont, ne puissent avoir de dignitez ecclesiastiques

si le Pape ne le leur commande, on pourroit prendre cette volonté du Pape si marquée pour un commandement. Et j'avoue que ç'a été là ma première pensée.

Mais j'y trouve maintenant bien de la difficulté, depuis que j'ai considéré les raisons de M. le Prieur * qui est d'un ^{*M. Doct.} sentiment contraire; & deux Ecclesiastiques fort sages, à qui j'en ai parlé, s'y trouvent aussi embarrassés que moi. Car il paroît par ce que vous en écrivez.

1. Que l'article des Constitutions qui font de S. Philippe est fort exprès, *Nisi jubet Papa.*

2. Que ces Constitutions ont été approuvées par le S. Siege.

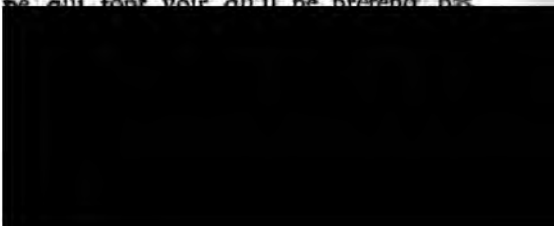
3. Qu'on a remarqué que ceux qui ne font entrez dans les dignitez que par un commandement exprès, y ont bien réussi, & les autres mal.

4. Que si le P. Mellini l'acceptoit sans commandement, il seroit blâmé & condamné de toute la maison, de ses superieurs & directeurs.

5. Que son exemple nuiroit beaucoup.

6. Vous me dites deux choses du Pa-

pe qui font voir qu'il ne prétend pas



lui feroit de l'accepter. . . . L'autre, que quoiqu'il desirât beaucoup que MM. Ricci & Taia fussent Cardinaux, il ne leur en a jamais voulu faire de commandement exprès, ce que néanmoins tout le monde a cru qu'il avoit fait.

Tout cela me donne une autre idée de cette affaire que je n'en avois auparavant. Car je vois bien qu'on n'a point pris pour des commandemens interpretatifs, ces significations de la volonté du Pape. Et je vois de plus que ce reglement de l'Oratoire de Rome est considéré comme étant encore dans toute sa vigueur, & non point comme quelqu'un de ces réglemens qui étant fort bons en soi, sont presque abolis par le non usage. Car je suis persuadé que pour ces derniers, on peut plus facilement ne s'y pas arrêter, quand cela est compensé par un fort grand bien de l'Eglise. Je crois donc, tout considéré, (& c'est aussi le sentiment des deux Ecclesiastiques avec qui j'ai examiné cette affaire) qu'il faut se reduire à gagner le Pape, & il me semble que cela ne devoit pas être difficile.

Il le faut prendre par la conscience, & lui représenter que le Concile de Trente a expressement déclaré que tous ceux qui nomment aux Evêchez sont coupables de peché mortel s'ils ne nomment les plus dignes.

De la... 377

diſes. Qu'il ſait que ſes croix ſont ſe-
ſanteté n'en a point jugé de plus digne que
le P. Mellini quand Elle l'a nommé à
l'Archeveſché d'Avignon. Il ne doit
donc pas tenir à Elle qu'il ne l'accepte.
Or il tiendrait à Elle ſi ſachant bien que
ce Pere eſt d'un Inſtitut, dont les Con-
ſtitutions (approuvées par le S. Siège) ne
lui permettent pas d'accepter aucune char-
ge eccléſiaſtique, à moins que le Pape
ne lui commande, elle ne voudrait pas lui
en faire un commandement expreſ.
Car ſelon S. Auguſtin, un homme de bien eſt
tenté ne pouvant faire ce qu'il ne pour-
rait faire ſans manquer à ſon devoir :
Quod non poteſt juſto, non poteſt juſtus.
Puiſqu'il faut donc que le Pape com-
mande au P. Mellini d'accepter cet Arche-
veſché, afin que ce Pere puiſſe l'accepter ſans
manquer à ſon devoir, S. S. eſt obligée de
le lui commander, pour ſatisfaire à l'obli-
gation que Dieu lui a impoſée de pour-
voir les Eglifeſ qui ſont à ſa nomination,
deſ meilleurs ſujets qu'Elle peut. Cela
me paroît plus clair que le jour. Et je
ne ſai ſi un homme de bien qui ſeroit
confeſſeur du Pape, ne ſeroit pas tenté
de ne le point abſoudre qu'il ne le fit.
Car on eſt obligé d'agir ſagement : or ce
n'eſt pas agir ſagement que de vouloir
une fin, et de ne pas vouloir les moïens
qui

qui sont nécessaires pour y parvenir. Le Pape n'a donc pû selon les regles de la vraie sagesse, vouloir que M. Mellini soit Archevêque d'Avignon, que sa Sainteté n'ait voulu en même tems lui commander de l'être; puisqu'elle savoit bien que cela étoit nécessaire, afin qu'il pût consentir de l'être sans offenser Dieu. Il n'en étoit pas de même de MM. Taia & Ricci. Le Pape a pû desirer qu'ils fussent Cardinaux sans leur en faire un commandement exprès, parce que ce commandement n'étoit pas nécessaire, comme il l'est ici, afin qu'ils y consentissent sans offenser Dieu; & c'est pourquoi aussi on n'a point été scandalisé de ce qu'à la fin ils y ont consenti, quoiqu'avec peine, sans qu'on leur en eût fait de commandement exprès. Au lieu qu'on suppose ici comme très-constant, que si le P. Mellini acceptoit cette dignité, sans que sa Sainteté le lui eût expressement commandé, il mal-édifieroit toute sa maison, & seroit blâmé & condamné par ses supérieurs & ses directeurs. On peut donc bien être éloigné, comme vous dites que l'étoit M. d'Alet, de faire de ces sortes de commandemens, quand il n'y a point de nécessité: mais quand il y en a, comme dans cette occasion, c'est une crainte très mal fondée que d'apprehender de les faire.

faire. Et j'ose dire que si S. Philippe avoit prévu que les Papes auroient ce scrupule au regard des meilleurs Sujets, il n'auroit pas dû faire cette Constitution, parce qu'il auroit dû juger qu'elle auroit été capable de faire tort à l'Eglise à qui les personnes d'éminente piété sont si nécessaires pour conduire le troupeau de J. C. selon les véritables regles & le véritable esprit de l'Evangile.

L E T T R E C C C V I I I .

A M. DU VAUCEL. Sur les Decrets 21 Janv. 1686.
contre M. Huygens & le P. de Vos; la maladie du Pape; l'affaire du P. Hazart; les simonies qui se commettoient à Avignon; la desolation du Diocèse d'Alat; les Permutations & les Resignations.

L'Internonce s'est avisé depuis 7. ou 8. jours de vouloir obliger M. l'Archevêque de publier les deux Decrets contre M. Huygens & contre le P. de Vos. Et pour en venir à bout, il a cabalé auprès du Gouverneur pour avoir le *Placet* du conseil privé, & il l'a obtenu. Cela ne pourroit néanmoins avoir lieu que pour Malines. Car pour Louvain & pour Bruxelles, le Conseil de Brabant prétend que c'est de lui qu'on en doit avoir le *Placet*.

ternonce, qui dit avoir des ordres
pe très exprès pour cela; à quoi il
guere d'apparence, le Pape n'éta
en état qu'on l'entretienne de ces
telles. Mais pour l'élection du
de Malines, il la fera faire certain
sans s'arrêter à la ridicule propositi
l'Internonce, qui a tellement cho
Conseil d'Etat, à qui M. l'Archev
qui en est, a cru devoir en rendre
te, qu'ils ont fait une consulte trè
te au Gouverneur contre cette ent
de l'Internonce, & on dit même
Conseil privé doit faire une défense
l'Archevêque d'avoir aucun égard
que ce Ministre de Rome lui a pr
comme étant tout à fait contrair
droits du païs. Je ne sai pas com
le prennent à Rome. Mais si ce

de plus honnêtes gens ; outre que l'on e plus que jamais des defordres de famille, qui font naître contre lui même soupçons fâcheux.

J'ai vû des nouvelles qui sont plus faufes sur la fanté du Pape, que celles : vous mandez. On y dit qu'il a la enterie, & qu'on apprehende qu'il revienne pas de cette maladie. Apparemment ce qui fait courir ces bruits est ce qu'il se laisse voir à si peu de personnes. Mais seroit-il bien possible que se trouvoit en danger de mourir, il fit pas au moins Cardinaux les plus s de bien qu'il connoitroit pour rendre dernier service à l'Eglise ?

A quoi sert qu'on ait donné des ors à l'Internonce pour faire rendre justice aux parens de feu M. Jansenius, squ'on souffre depuis tant de tems il se moque de ces ordres & qu'il n'en è rien, pendant qu'il fait tant le zélé ir en exécuter d'autres qui ne seroient : mettre le trouble par tout ? Mais s'il continue toujours à ne point vouloir donner les juges qu'on lui a demandés, comment est la coutume, on s'adressera en fin Magistrats seculiers, & on fera de

* C'est
en effet
le P. Ger-
beron
qui en
est au-
teur.

qui a paru *. On attend que le P. Hazart ait fait ce qu'il a promis au Prince. Mais peut-être que ses superieurs l'en empêcheront. Car le bruit court qu'ils lui ont ordonné de ne point répondre au *Factum*. Mais cela ne lui suffiroit ni devant Dieu, ni devant l'Eglise. La langue qui s'est repandue en injures, dit S. Gregoire, ne les desavoue pas en se taisant simplement; & la plume qui a noirci le papier par des calomnies atroces, ne les efface pas en n'écrivant plus. Il n'y a qu'une retractation chretienne qui puisse obtenir de Dieu le pardon d'un tel peché. Je vous en ai envoyé un modele. Mais je vous prie d'y ajouter un Decret de la 10. & derniere Congregation des Jesuites sur cette matiere, que vous nous avez envoyé autrefois, si je ne me trompe. Vous le trouverez dans la 2. des deux lettres au S^r. du Bois qui vous ont été envoyées il y a près de 3. ans.

Ce que vous mandez d'Avignon est bien horrible. Un Simoniaque qui vent des dispenses pour faire promouvoir aux Ordres des gens rejetés pour leur incapacité & pour le dérèglement de leurs mœurs, & pour le scandale d'un S^r. Cardinal, & pour le mépris de tous

un Roiaume, ce qui lui fera peut-
un degré pour devenir Cardinal
s m'assurez que le Pape ne fait rien
abus de ces dispenses, qui seroient
méchantes, quand elles ne seroient
moniaques, & qu'il n'auroit garde
trouver cette conduite. Je le crois
ne vous. Mais cela arriveroit-il si
voit plus de soin de choisir des Mi-
es d'une probité reconnue; & si on
aussi touché que l'on devoit de ces
s honteux? Auroit-on négligé, com-
on a fait, d'arrêter le cours des simo-
de Liege, sur lesquelles ils ont reçu
de memoires? J'ajouterai encore que
salut des ames étoit leur principale
ils ne s'acharneroient pas à tour-
ter des personnes aussi capables de le
urer que le font M. Huygens & les
teurs qui lui sont unis, qui font de
grands biens en ce païs ici, & qui
eroient encore bien davantage, si on
es persecutoit, au lieu de les proté-
Tout cela me fait trembler pour un
e d'ailleurs si bon, & qui a de si
nes intentions. Car enfin pourquoi
tant de passion de faire reconnoître
autontez contestées, & employer si
pour la reformation de l'Eglise, cel-
l'usage, comme il faut, & qu'on n'a
pour la gloire de son nom & non pour
la

la destruction, au lieu qu'on en use bien moins pour édifier que pour détruire en dispensant sans nécessité, mais non sans gain, des regles & des canons.

Ce que vous mandez du pauvre Diocèse d'Alet, est un grand sujet de gémissemens. Il faut adorer Dieu qui sauvera ses Elus, malgré la malice des hommes: *Novit Dominus qui sum ejus.*

Quand les régles ne sont plus en vigueur, & qu'on n'est pas en état d'espérer qu'on abolisse de certaines coutumes qui sont contraires aux canons, telles que sont les permutations & les resignations, je crois que des gens de bien s'en peuvent servir dans la vûe de procurer un grand bien à l'Eglise, comme est de mettre un bon pasteur dans une paroisse.

LETTRE CCCIX.

AU PRINCE ERNEST LAND-^{1. Janv.}
GRAVE DE HESSE-RHIN-^{1685.}
FELTS. *Ce que l'on pourroit faire,
pour rétablir la discipline en Allemagne.*

MONSIEUR

C'Est assurément une action agréable à Dieu que ce qu'a fait V. A. S. en proposant à S. A. E. de Treves de prendre M. Stenon pour la conduite de son Diocèse. Mais quand on a commencé une bonne œuvre, il ne faut pas se rebuter pour la première difficulté qui s'y rencontre. La réponse de S. A. E. ne me semble point si mauvaise. Elle ne se rend pas encore à ce qu'on lui a proposé : Elle ne le rejette pas aussi absolument : Elle témoigne seulement être en doute de ce qu'elle doit faire à cause de quelques difficultés qu'elle prévoit. C'est sur quoi on la doit éclaircir & fortifier, & non quitter tout là, quelque avantageux qu'on le croie pour son vrai bien, parce qu'elle ne s'est pas rendue à ce qu'on lui a dit d'abord.

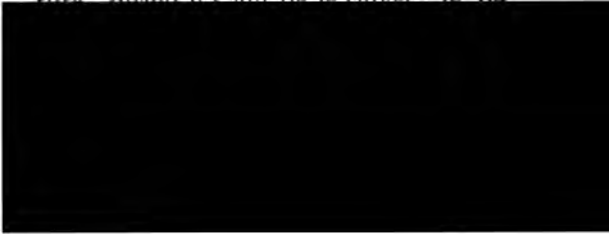
V. A. est persuadée qu'il est pres-
entement ces Evêques souve-
rains de leur char-

366 CCCIX. Lettre de M. Arnauld
ge Episcopale, plus ce leur est une obligation indispensable de chercher des personnes qui puissent faire pour eux, ce qu'ils ne peuvent pas faire par eux mêmes. Et il ne faut pas s'imaginer qu'ils en soient quittes devant Dieu en prenant les premiers venus. Car si le Concile de Trente a décidé que ceux qui ont la nomination des Evêchés commettent un peché mortel en ne choisissant pas les plus dignes, qui peut douter qu'un Evêque Prince qui a à choisir un suffragant *in Spiritualibus & Pontificalibus*, ne commette aussi un peché mortel s'il ne choisit le plus digne d'entre tous ceux qu'il connoit, & qu'il peut avoir, puisqu'il s'agit dans l'un & dans l'autre cas, de commettre à une personne le soin du salut des ames que J. C. a rachetées par son sang.

Je ne saurois croire que M. l'Electeur de Treves aiant la reputation d'être ce que dit V. A. *un veritable miroir de pieté, de devotion, & de toute vertu*, si on lui faisoit envisager une obligation si terrible, il n'en fut touché; & qu'il ne jugeât que ce ne fût une grande imprudence de mettre son salut en danger, de peur que son voisin n'improvât ce qu'il n'auroit fait que pour plaire à Dieu, & pour satisfaire à un devoir indispensable.

Si

Si son A. E. avoit cent chevaux dans son écurie, qui fussent tous atteints d'un même mal contagieux, & qu'on lui eût enseigné un homme qui auroit un secret pour guérir ce mal, aimeroit-elle mieux les laisser tous mourir, que de se servir de cet homme, parce qu'un de ses voisins ne l'aimeroit pas? Et tant de milliers d'ames qu'elle doit croire que Dieu a confiées à ses soins, puisqu'il en est Evêque, & dont certainement il lui en demandera compte un jour, se trouvant en si grand danger de se perdre, vû le mauvais état où elles sont presque toutes (comme V. A. le reconnoît) aura-t-elle si peu de charité pour elles, que de ne pas vouloir se servir d'un homme plus capable qu'aucun autre qu'elle connoisse, de les tirer d'un si grand danger, si non toutes, au moins plusieurs, au moins quelques unes, de peur qu'une autre personne à qui elle n'a point à rendre compte de ses actions, ne lui en fasse pas bon gré? Cependant c'est la seule chose qui la pourroit arrêter, quoique sans raison. Car doit-on avoir égard à des considérations humaines de cette nature, quand il s'agit de se Guérir. & de



c'est à-dire, que l'on renonce à ce qu'on a de plus cher selon le monde, plutôt que d'être une occasion de chute au moindre des fidelles. Que ne doit donc point faire un Evêque plutôt que de se mettre en danger que Dieu lui reproche un jour d'avoir été cause de la perte d'une infinité d'ames, pour avoir manqué par un respect humain à leur donner des secours qui pouvoient beaucoup contribuer à leur salut, qu'il n'auroit tenu qu'à lui de leur procurer? Il doit donc, Monseigneur, passer pour constant que la vue de ce que pourra dire M. l'Evêque de Cologne ne peut excuser devant Dieu S. A. E. de Treves, si elle ne prend pas M. Stenon, au cas qu'elle le puisse avoir, pouvant en tirer de si grands avantages pour son Diocèse.

Mais il seroit encore plus aisé de la satisfaire sur les autres difficultés, que propose V. A.

Elle commence par les *Dombers*, c'est-à-dire, les Chanoines de la Cathedrale, qu'elle craint qui ne puissent souffrir un homme aussi réglé & aussi exact que le seroit M. Stenon. Mais comme c'est l'ordinaire des Chanoines des Cathedrales d'être exemts de la juridiction de leurs Evêques, il y a de l'apparence que ceux là le sont aussi. Et ainsi M. Stenon
n'au-

oit que faire à eux, & se contende gémir pour eux devant Dieu, il croiroit point obligé de travailler que par ses prieres à la gueriele ces malades, dont les maux sont reterés, qu'on les peut quasi regarder comme incurables. Tout ce qu'il roit faire de plus, seroit de porter Altesse, quand elle a de ses chanoià conferer, à ne les donner qu'à des de bien & par la consideration du e. Mais cela est d'un devoir si infnsable que S. A. E. ne peut faire ment sans un fort grand peché. De que c'est une des raisons pour laie il lui seroit important d'avoir aud'elle un aussi homme de bien qu'est stennon, afin qu'il la pût aider dans semblables occasions à n'avoir en vue Dieu & le bien de l'Eglise.

. A. represente ensuitte, *jusqu'à quel est venue en Allemagne la corruption point refuser ni diserer l'absolution: ntre dix mille penitens, & quels qu'ils on ne la refusera ni la diserera. Que d'un Prelat, ou un Domher, ou une personne de consideration se confessera lus énormes crimes, avant quasi d'achevé la confession, le confesseur lui Monsieur, pour votre penitence vous . 1. Pater, & 5. Ave. Et sans lui*

370 CCCIX. Lettre de M. Arnauld
dire autre chose, sinon peut-être qu'il fera
penitence pour lui, il lui donnera l'absolution
sans lui avoir demandé si c'est un péché
d'habitude, ou une occasion prochaine, ni
quoique ce soit. Voilà la vérité. Vous me
direz (ajoute V. A.) que cela ne vaut
rien. Et vous avez raison de le dire. Mais
que voulez-vous que l'on fasse?

On ne voit pas ce que Votre Altesse
peut conclure de là contre le choix de M.
Stenon, sinon qu'étant persuadée que
cette facilité d'absoudre ainsi tous les pé-
cheurs, quels qu'ils soient, est un fort
grand mal, elle croit que M. Stenon
voudra tâcher d'y remédier, mais que
n'y pouvant rien faire, il ne causera que
du trouble sans aucun fruit. C'est sans
doute à quoi tend ce qu'elle dit: Mais
que voulez-vous que l'on fasse?

A quoi V. A. me permettra de ré-
pondre, que quand les maux sont essen-
tiels, qu'ils vont à la perte des âmes, &
qu'ils deshonnorent la religion, tel qu'est
l'abus des absolutions indiscrettes, suivies
de Communions sacrilèges, plus ils sont
repandus, & qu'ils sont capables de dam-
ner plus de personnes, plus les Pasteurs
sont obligés de s'y opposer, de crier
contre, & de faire tout ce qui est en leur
pouvoir pour en arrêter le cours, au
moins en partie, quand ils auroient peu
d'espe-

d'esperance d'y réussir. C'est ce que S. Bernard represente au Pape Eugene avec une terrible force. Ce bon Pape paroiffoit tout découragé en considerant le dereglement des mœurs du Peuple Romain de son tems. S. Bernard lui soutient, que cela ne le dispense point devant Dieu de travailler à les rétirer de leurs desordres; que Dieu vouloit qu'il fit ce qu'il pouroit pour guérir ces malades, quoi qu'ils lui paroissent incurables: qu'il lui demandoit qu'il s'y appliquât, & non qu'il les guerit effectivement: *Deus à te exigit curam, non curationem.* Il lui dit aussi qu'il ne doit pas croire qu'afin que son travail ne soit pas sans fruit, il faille qu'il profite à tous, ou au moins à plusieurs: qu'après avoir fait tout ce qui est en lui, il doit être content quand il n'auroit servi qu'à peu de personnes, & même qu'à une seule.

C'est ce qu'on pourroit dire à S. A. E. sur l'abus des mechantes communions précédées par de fausses absolutions, que V. A. assure être si commun dans son Diocese, aussi bien que dans le reste de l'Allemagne. Quand M. Stenon ne de-

que M. l'Evêque de Castorie dans son livre *De legitimo usu clavium*, qui est le second de son *Amor pœnitens*, & tel qu'il s'observe en tant de Paroisses, en France, aux Pais-bas Espagnols, & parmi les Catholiques des Provinces-Unies, ce seroit un si grand bien, & qui pourroit avoir des suites si avantageuses, que S. A. E. en devroit savoir gré toute sa vie à ceux qui le lui auroient proposé.

Mais je ne saurois avouer à V. A. qu'il soit si difficile qu'elle se l'imagine de remédier en Allemagne à l'abus des Absolutions données trop légèrement, & suivies de communions sacrilèges, pourvu qu'on ne prétende pas, ou en venir à bout tout d'un coup sans prendre du tems pour y travailler, ou n'y point trouver d'opposition, ou l'ôter entièrement, en sorte qu'il n'y ait plus de Confesseurs qui ne fassent leur devoir. J'avoue que ces trois choses sont moralement impossibles. Il faut du tems, & de l'application pour apporter quelque remède à des maux invétérés. Il faut s'attendre quand on l'entreprendra, qu'on y trouvera de l'opposition, & qu'il y aura des gens qui crieront qu'on veut introduire des nouveautés. Et on ne doit pas esperer, ni de persuader à tous les confesseurs de quitter leur vieille routine,
n'y

ni de rendre raisonnables tous les péni-
tens : mais croire avoir beaucoup fait , si
de cent Prêtres tant Seculiers que Regu-
liers , on en peut porter dix à observer les
regles contraires à l'abus que V. A. con-
damne ; & si de cent pécheurs d'habitu-
de , on peut être cause qu'il y en ait dix qui
pensent serieusement à sortir de leur me-
chant état , en voulant bien que l'on use
envers eux de ce que les Peres apellent , *sa-
lutaria dilationum remedia.*

Demeurons en là , quoi qu'il ne faille
pas desesperer que Dieu ne puisse faire da-
vantage. Mais cela me suffit pour répon-
dre à ce que dit V. A. *Que voulez-vous
que l'on fasse ?* Ce qui est la même chose
que si elle me demandoit , que feroit M.
Stenon , pour remedier à un abus qu'elle
croit irremédiable ? Car voici , Monseig-
neur , ce que je crois qu'il devoit & pou-
roit faire.

Il devoit commencer par les Ecclesiast-
iques qui sont dans le seminaire , s'il y en
a un dans le Diocese , & par les Pasteurs
qu'il iroit visiter , ou qu'il feroit venir à
l'Evêché. M. l'Evêque de Grenoble
fait sur cela une chose admirable. Il fait
venir tous les Pasteurs dans une de ses
maisons Episcopales , ou à la ville , ou à
la campagne. Il y en a trois cent. Ils
y demeurent logés & défraiés 50. à 50.

374 *CCCLIX. Lettre de M. Arnauld*
pendant sept jours, & ainsi cela dure six
semaines. Il leur fait tous les jours deux
exhortations si fortes & si ferventes qu'il
y en a eu qui ont demandé d'eux mêmes
de quitter leurs Cures, ne se sentant pas
assés capables, ou d'une vie assés pure pour
y demeurer. Mais ce que je viens de
dire de ce bon Prélat, me donne occasion
d'ajôuter, ce qui ne sera pas une digression
inutile, qu'ayant trouvé son Diocese à
peu près dans le même état que V. A.
dit qu'est le Diocese de Treves, & les
autres d'Allemagne, parce que son prede-
cesseur y avoit laissé regner toutes sortes
d'abus pendant plus de 50. ans qu'il avoit
été Evêque, il ne s'est pas découragé, & il
n'a pas crû qu'il n'y avoit rien à faire, mais
sans se mettre en peine des oppositions
qu'on lui a faites d'abord jusques à le dé-
crier comme un hérétique dans la Cour
du Duc de Savoie, dont une partie des
états est de son Evêché, il est venu à
bout de faire observer les vraies regles de
la pénitence par la plûpart de ses Eccle-
siastiques, & par beaucoup de Reguliers,
& on n'ose plus maintenant l'inquieter sur
cela. Pourquoi donc M. Stenon n'ose-
roit-il pas faire la même chose à Treves,
appuié comme il seroit de l'autorité de
M. l'Electeur, qui peut tout dans ses états
en étant le souverain.

Le bon sens a fait comprendre à V. A. que la coutume d'absoudre si facilement toute sorte de pecheurs est un grand desordre, & elle m'assure que le P. Jobert est fort éloigné de s'y laisser aller, & qu'il est aussi rigoureux que ceux qui passent pour l'être le plus. Pourquoi donc desesperer-t-elle que M. Stenon ne pût faire concevoir à plusieurs Ecclesiastiques seculiers & reguliers, & à des Jesuites mêmes, qu'en effet cela ne vaut rien, comme le dit V. A. Il leur pourroit faire voir qu'en suivant cette mauvaise coutume ils agissent contre le rituel du Diocese, qui leur recommande en ces termes le delai de l'absolution: *Quare nisi reipsa per te relinquat poenitens, dicatur illi: Amice bene facis quod ostendas te habere bonam voluntatem emendandi te; & quia id potes: & tebes, vade & fac statim quantum es in ipsa sancta voluntate, & postea revertere, & absolvam te.*

Il leur pourroit aussi faire voir la même dans celui de Liège: *Amice benemeris te bonam voluntatem habere.*
Vade ut reipsa praesentis,

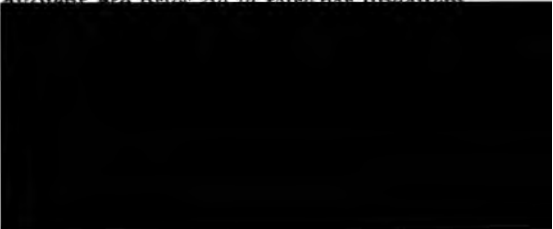
376 CCCLIX. Lettre de M. Arnauld
*rises tibi iram Dei. Provoca & excita cor
tuum ad veram tui ipsius, & status anima
tua, & periculi in quo versaris cognitionem;
hucque ubi veneris, & melius dispositum
cognoveris, isthuc redi, à me placide & pa-
zerno vultu recipiendus, audiendus, & ab-
solvendus.*

M. Stenon pourroit encore faire mettre
entre les mains des Ecclesiastiques des li-
vres propres à les instruire sur ces matie-
res, comme est par exemple l'*Amor poeni-
tens* de M. de Castorie: & j'ose dire que
ces Evêques Princes qui ont tant de reve-
nus, ne pourroient rien faire de mieux,
ni de plus agréable à Dieu, que d'en em-
ployer une partie en de semblables despen-
ses; & que S. A. E. de Treves ne pour-
roit donner un plus grand témoignage de
sa piété que de gagner un habile homme,
qui traduit cet excellent livre en langue
Allemande, & le faire ensuite imprimer à
ses dépens, pour le pouvoir faire donner à
bon compte à tous ceux qui s'y vou-
droient instruire du véritable esprit du
Christianisme, qui est la loi de la charité
& de l'amour, & des véritables règles se-
lon lesquelles les pecheurs doivent désire
qu'on les conduise.

Voilà, Monseigneur, ce que l'on
pourroit faire à l'égard des confesseurs.
Et je ne vois pas pourquoi se contenter

la grace de Dieu, on ne pourroit pas espérer que ce qui est arrivé en France, & aux Pais-bas pourroit arriver en Allemagne.

Avant le livre de la Frequenté communion, la France étoit à peu près au même état que V. A. dit qu'est l'Allemagne presentement, & presque tous les pécheurs, quels qu'ils fussent, y étoient absous avec la même facilité. C'est ce qui fût cause qu'il fit tant de bruit lorsqu'il parût. Ce fût une nouveauté qui surprit le monde, mais qui fût reçue fort diversement. Il fût approuvé par beaucoup d'Evêques & de Docteurs, & estimé par beaucoup de gens de toutes sortes de conditions. Mais il eut aussi de violens adversaires, qui s'éleverent contre l'auteur avec tant d'emportement, qu'ils le voulurent faire passer pour le chef d'une secte à qui ils donnoient le nom d'Arnaudistes. Cependant qu'est-il arrivé? La pratique recommandée par ce livre, s'est peu à peu tellement établie, qu'il y a peu de Dioceses en France, où les Evêques ne l'aient recommandée, ou par des Ordonnances particulieres, ou par les Instructions de S. Charles qu'ils ont publiées, comme ils avoient été priés de le faire par une assem-



378 CCCIX. Lettre de M. Arnauld
maintenant de louer en chaire le delai de
l'absolution pour les péchés mortels d'ha-
bitude, les occasions prochaines, & plu-
sieurs autres cas, & qu'il n'y en a plus
qui osent parler contre.

Comme il n'y a pas si longtems que les
plus habiles & les plus pieux Théologiens
des Pais-bas ont écrit sur ces matieres, les
choses n'y sont pas encore en si bon état.
Les Partisans de l'abus que V. A. blâme
si fort, tâchent de décrier par toutes sor-
tes de calomnies ceux qui administrent ce
sacrement selon les regles de S. Charles.
V. A. l'a pû apprendre par ce qui est dit
dans la lettre dont elle m'a envoieé la co-
pie. Mais tout cela n'empêche pas que la
bonne pratique ne s'y établisse de plus en
plus, & qu'elle ne soit beaucoup en usage
parmi les Catholiques des Provinces
unies. Ces exemples font voir qu'il n'est
pas si difficile que V. A. se le pourroit
imaginer, de faire entrer les Confesseurs
(je ne dis pas tous: *Unde enim tantum
boni, ut pluribus qua recta sunt placeant,*
dit un ancien) mais ceux qui auront le
plus de droiture & de conscience, dans
le desir d'observer les regles de l'Eglise &
de S. Charles.

Mais je prevois que V. A. me dira
qu'on ne fera rien s'il n'y a qu'une par-
tie des Confesseurs qui entrent dans ces
scu-

sentimens, & que les autres s'obstinent à vouloir toujours faire ce qu'elle déplore comme un grand mal. Car les pécheurs aiant la liberté de se confesser à qui ils veulent, ils laisseront ces Confesseurs rigides, & n'iront qu'aux relâchés.

Si cela étoit vrai, le P. Jobert ne devoit point avoir de pénitens, puis que V. A. assure qu'il est aussi rigoureux que qui que ce soit. M. Huygens, le P. Gabrielis, le P. de Hondt, & tant d'autres que l'on tâche de décrier parmi le peuple sous le nom de Rigoristes, n'en devroient avoir que fort peu. Et il se trouve que c'est tout le contraire. Ce sont eux qui en ont davantage, quoi qu'ils n'en aient que de volontaires n'étant point Curés; & en voici, Monsieur, la raison.

Si on excepte des libertins qui n'ont de religion, ou des pécheurs en-

ceux qui auront un peu de foi
véritable envie de se sauver. V.
lire le dernier chapitre du secon
a pour titre: *Proponuntur decem
quibus disciplina rectè administra
mentum pœnitentiæ, iis in locis in
glecãta fuit, introduci & firmari
possit. Sacerdos recti tenax tand
sur à turbâ que prius contradiceb*

Mais afin qu'on ne dise pas q
de belles idées, bien difficiles à
pratique, je ne m'y arrête poin
me mieux représenter à V. A.
ples effectifs, qui doivent conv
homme raisonnable que cela est
ble. Je laisse ceux de la France
en très grand nombre. En ce
ces païs-ci dont je suis natif

né une Cure de plus de 15. cent
 ans, fort difficile à deservir, Difficultez à M. Stryaert l'éloge Mortuaire que l'on brde lui. pag. 41.
 outre le bourg il y a seize ha-
 u petits villages qui sont tous à
 ne heure de chemin de distance
 principal: de sorte qu'il faut qu'il

oins trois ou quatre Prêtres avec
 ette paroisse étoit dans un fort
 esordre, & on n'y avoit jamais
 parler de délai de l'absolution.
 nncé à instruire son peuple,
 en faire connoître la nécessité ou

On prêche dans son Eglise
 dimanches matin deux fois, aux
 ndes messes, lui à l'une, & son
 à l'autre: outre le catechisme qui
 rant vespres pendant près d'une
 Il s'est tellement insinué par ses
 , par le soin qu'il prend de ses pa-
 , par son desintressement, par
 é & par le bon exemple qu'il leur
 qu'il est venu à bout de tout ce
 entrepris pour la gloire de Dieu.
 ou le peril des danses à l'égard de


Il a tant fait qu'il les a bannies.
 de pain; mais enfin cela
 de ces hameaux sont
 ce qui

382 CCCIX. *Lettre de M. Arnauld*
que entierement. Il a fait entendre aux Cabaretiers, & principalement à leurs femmes & à leurs filles, que c'étoit offenser Dieu que de donner à boire à ceux qui avoient déjà assés bû, & que l'on voioit bien qui s'ennivreroient s'ils beuvoient davantage. Quoi que cette morale fut un peu dûre pour des Cabaretiers, parce qu'elle étoit contraire à leur gain, il l'a si bien persuadée, qu'elle s'observe par tout chez lui; d'où il s'ensuit que c'est une chose assés rare quand on s'y enivre. Outre que la crainte du péché mortel, qu'il inspire à tout le monde, fait que la plûpart de ceux qui boivent, apprehendent d'eux mêmes de le faire avec excès. Il y a de plus beaucoup de devotion dans cette paroisse. Une grande partie du peuple est les dimanches tout le matin dans l'Eglise, entendant les deux grandes messes, & les deux Sermons: & ils reviennent l'après-diner au catechisme & à Vêpres. Les jours ouvriers plusieurs viennent à une messe qui se dit de fort grand matin pour aller ensuite à leur travail, & il y en a qui y viennent des hameaux quoi qu'éloignés de près d'une heure de chemin. Il y en a en assés grand nombr qui communient tous les huit jours, & même deux fois la semaine, d'autres tout les 15. jours, d'autres tous les mois, selon qu'il

se sont avancés dans la piété. Les
sabbats & les fêtes il se fait en 5. où
deux droits différens des assemblées de fil-
les pour s'entretenir dans la piété ou pour
quelque chose d'édifiant. Et il se
fait de plus de 30. ou 40. hommes ou
femmes chez M. le Curé qui leur parle
de Dieu, ou qui leur lit quelque livre de
qu'il leur explique.

Après les sermons & les instructions la
grande cause après la grace de Dieu
est la reformation de cette paroisse, est l'ad-
ministration du Sacrement de pénitence
selon les regles de S. Charles, que lui &
les autres observent tant qu'ils peuvent,
et ont les lumieres que Dieu leur donne.
Il y en a plus de 350. qui se confessent
régulièrement au Curé, & pour le mieux
& plus commodément pour ses pé-
cheurs, il n'y a point de jours qu'il ne
soit plusieurs heures dans son confessional,

ceux qui veulent faire des reveues
de toute leur vie, ou d'un an, ou
de six mois, le puissent faire avec plus de
fruit. Mais d'abord ces bonnes
regles ne sont pas si peu étrange qu'on
peut le croire, et ordinairement ils y
sont persuadés que
c'est en a sou-
vent con-
sultation,
mais



un peu étendu sur cet exemple, & d'une part il montre, qu'il ne tier Prêtres, que de bons Evêques bien instruits, d'introduire une te manière d'administrer le Sacre penitence; rien n'étant plus facile faire s'y rendre le commun des c & qu'il fait voir de l'autre, qu'i l'Eglise Catholique des moiens pl ces pour remedier à la corrupti mœurs, que parmi les hérétiques que V. A. semble croire le con

Car elle veut que je me souv ce qu'elle m'a fait l'honneur de autrefois, mais que je n'ai pas vo ter, que l'abus des mauvaises co & communions, ne vient pas i maximes des Casuistes &c, que

386 CCCIX. Lettre de M. Arnauld
France se sont maintenus le droit de défendre que l'on se confesse ailleurs que dans sa paroisse pendant la quinzaine de Pâques, si ce n'est qu'on ait permission du Curé. Il en est de même des malades ; il n'y a que les Prêtres de la paroisse qui les puissent confesser.

Mais laissant là cette liberté telle qu'elle est, les Protestans ont-ils en cela quelque avantage sur nous ? Non assurément ; car c'est bien pis d'avoir aboli la confession comme ils ont fait, que d'avoir laissé la liberté de se confesser à qui l'on veut. Que les Evêques aient soin que les Prêtres soient bien instruits, & qu'il y en ait au moins plusieurs qui suivent les regles, cette liberté ne nuira qu'à ceux qui se veulent perdre, ou qui n'ont guere soin de leur salut. Car méritant d'être trompés, Dieu permettra qu'ils le soient en s'adressant à de mauvais guides qui les conduiront avec eux dans le précipice : & il les punira de ce que dit Esaié : *Secundum*
quod dicitur in Esaiâ : Secundum
quod dicitur in Esaiâ : Secundum
quod dicitur in Esaiâ : Secundum

comme nécessaire au même sens que J. C. dit : *Necesse est ut veniant scandala.* Car si les faux pénitens ne trouvoient personne à qui ils se pussent confesser, ne voulant pas passer pour ce qu'ils sont, ou ils quitteroient l'Eglise, ou ils y exciteroient des tumultes & des brouilleries qui y pourroient faire beaucoup de mal : au lieu qu'ils en font moins, quand ne trouvant pas leur compte auprès d'un homme de bien, qui fait les regles, ils trouvent un complaisant qui ne fait que donner l'absolution, comme font, à ce que dit V. A. tous vos Prêtres Allemans. Et voila à quoi sert non par soi même, mais pour éviter un plus grand mal, qui est le schisme, la liberté que l'on a de se confesser à qui l'on veut.

Mais supposé, comme j'ai dit, que les Evêques aient travaillé, comme ils y sont obligés indispensablement, à avoir plusieurs Prêtres qui suivent les regles, les pécheurs qui sont touchés de Dieu, & qui voudront serieusement se sauver, auront à qui s'adresser, pour rentrer dans le bonnet voie, & pour vivre en vrais chrétiens, ce qu'on n'est point, selon les Peres, à qui on ne peut pas donner une vie exempte de

V. A. croit-elle, que la liberté de se confesser à qui l'on veut, soit une plus grande occasion de mener, si l'on veut, une vie libertine, que la liberté qu'ont ces Reformez, de ne se point confesser du tout, & même de ne point aller à la Cène, s'ils ne veulent, comme on croit que dans les Provinces-unies, il y a bien la moitié des Calvinistes qui n'y vont point, ainsi que l'assurent en quelque lieu MM. de Wallembourg. Et la cause qu'en apportent plusieurs, fait voir la fausseté du fondement de cette Religion. Car j'ai appris étant dans une barque d'un savant Protestant, qui étoit dans cette pratique de ne point aller à la Cène, qu'à son egard & de beaucoup d'autres, cela venoit de ce que les Ministres allant visiter ceux qui devoient faire la Cène, les interrogeoient sur leur foi, & les vouloient obliger de croire certains points de doctrine, dont tous ceux de qui ils exigeoient cette profession de foi, n'étoient pas persuadés. Or en cela, disoient-ils, ils agissent contre les principes de notre religion. Car chacun de nous, ne doit croire que ce qu'il a trouvé dans l'Écriture, & non pas ce que son Ministre croit y avoir trouvé. En voila assés pour ce premier point.

Pour le 2. nous n'avons point sujet
d'insister

d'envier les Presbiteres & les surveillans des Prétendus-Reformez. Les Evêques & les Curés sont établis de Dieu pour cela, & s'ils font leur charge, ils seront cent fois de meilleurs surveillans, que ne peuvent être ceux qui prennent ce nom parmi les hérétiques. C'est donc à quoi il faut travailler chacun selon son pouvoir, par ses conseils, par ses bons offices, par ses prières, à avoir de bons Evêques & de bons Curés, & non pas rejeter la cause de la corruption des mœurs de plusieurs Catholiques, sur ce qu'il n'y a point parmi nous de Presbiteres & de surveillans comme parmi les Protestans.

Il ne se passe rien d'important dans un Diocèse pour ce qui est des desordres extérieurs & connus, dont ne soit informé un Evêque qui fait régulièrement ses visites, & qui est toujours prêt de recevoir les avis que lui doivent donner ses Curés. Et il est certain qu'un Pasteur, tel que celui dont j'ai parlé ci dessus, connoît mieux ses Paroissiens, au bien desquels il veille continuellement, qu'aucun Ministre Réformé avec son Presbiteres composé de

qui peut être commune aux uns & aux autres, rien peut-il être plus avantageux pour la reformation des mœurs, que le Sacrement de pénitence bien administré, par la connoissance qu'il donne des plaies les plus secrètes des ames, & par les remèdes qu'il y peut apporter.

Je dis *bien administré*. Car il faut avouer qu'il cause beaucoup de mal, quand il l'est mal, comme lorsqu'il l'est bien, il cause des biens infinis. Mais l'intention de l'Eglise, est qu'il le soit bien; & malheur à ceux qui l'administrent mal, ou par ignorance, ou par complaisance envers les pécheurs. Malheur aux Evêques qui negligent de faire tout ce qui est en eux, afin qu'il soit bien administré. Malheur à ceux qui s'opposent, par quelque esprit qu'ils le fassent, à ceux qui l'administrent bien. Malheur à ceux qui les calomnient, & qui les décrient comme des novateurs qui imposeroient aux consciences un joug tirannique & insupportable. L'utilité des choses saintes se doit regarder par le bon usage qu'en font les gens de bien, & non par le mauvais usage que d'autres en font. Autrement on pourroit dire que la communion seroit une mauvaise chose. Car combien y en a-t-il qui en abusent, & qui font des communions sacrilèges?

Il faut donc reconnoître que l'usage établi parmi les Catholiques, de ne point communier sans se confesser auparavant, sur tout quand on a commis quelque faute considerable, & l'obligation qu'il y a de le faire quand on se sent coupable de peché mortel, est d'un secours merveilleux pour entretenir la piété dans les ames, & pour en déraciner le vice, quand on s'en sert selon l'esprit de l'Eglise. L'expérience le fait voir, & les Protestans l'avouent, quand ils sont sinceres. C'est pourquoi je ne craindrai point de dire, que ce n'est une marque sensible que leur prétendue reformation n'est point l'ouvrage de l'esprit de Dieu, de ce que leurs fausses Eglises se sont privées elles mêmes de ce grand secours établi par J. C.

Pour le 3. point, la quantité & la diversité des Religieux ne nuit point à l'Eglise, mais en est plutôt un ornement, quand ils sont bons, quand ils observent leurs règles, quand ils demeurent dans l'esprit de leurs saints Instituteurs, quand ils ne se laissent point corrompre l'esprit par de fausses maximes, & quand ils se conforment dans l'administration des sacrements aux ordonnances des Evêques qui leur donnent le pouvoir de les administrer. Il ne faut donc pas faire envisager à un Evêque qui pense à faire son de-

392 *CCCIX. Lettre de M. Arnauld*
voir, cette quantité & diversité de Religieux comme un obstacle invincible au bien qu'il voudroit établir dans son Diocèse. Car il peut contribuer par son autorité & par ses soins, à les mettre dans l'ordre s'ils n'y sont pas, à ne pas souffrir que l'on enseigne chez eux des sentimens relâchés, & à ne donner de pouvoir de confesser qu'à ceux qu'il aura sujet de croire qui le feront bien. Et un Evêque qui réunit en sa personne la puissance Souveraine & l'Episcopale, peut faire tout cela plus facilement qu'un autre, pourvû qu'il soit bien persuadé qu'il est au moins obligé d'y faire ce qu'il pourra. Car alors il en sera quitte devant Dieu, quand même il n'y feroit pas grand' chose. Mais si par découragement ou par negligence, il ne tente rien, s'il ne fait rien ni par lui même, ni par des cooperateurs fidèles qu'il se seroit procurés, Dieu lui demandera compte du sang des pécheurs qui n'auront eu personne qui les ait aidés à se sauver par la voie d'une solide & véritable penitence, & de la châte des jeunes gens qui faute d'un pareil secours auroient perdu l'innocence de leur baptême.

Je ne sai si V. A. croiroit aussi que la discipline des Protestans vaut mieux en cela que la nôtre, en ce qu'ils n'ont point comme nous, cette quantité & diversité de

Re-

Religieux. Ils peuvent être dans ce sentiment, mais quoi qu'on n'ait pas sujet de se louer de tous les Religieux, il y en a pourtant beaucoup qui font honneur à l'Eglise; & c'est une méchante marque pour les P. R. qu'un état si saint en soi ne se trouve point dans la réformation, & qu'ils aient eu l'impudence de dire dans leur confession de foi, *que les vœux monastiques étoient sortis de la boutique de Sathan.*

Pour les lieux de pèlerinages dont V. A. parle encore dans ce 3. point, elle a sans doute voulu marquer la coutume qu'il semble qu'on ait de ne jamais refuser l'absolution en ces lieux là, pour quelque crime que ce puisse être. Mais comme cela n'est fondé sur aucune loi de l'Eglise; c'est un abus que l'on pourroit, & que l'on devoit corriger. Car il y a beaucoup de cas, où on ne la devoit donner là non plus qu'ailleurs, & on fait qu'il y a des Confesseurs qui le font.

Pour le 4. point, il semble que V. A. approuve ce que font les Prétendus-Réformez qui ne laissent communier tous ceux qui sont de leur Religion, que 4. fois l'année ou au plus six en faisant la veille un sermon d'exhortation, & qu'elle le préfère à ce qui s'est trouvé pratiqué dans l'Eglise, où ceux qui sont préparés à bien communier le peuvent faire plus

R. 5) ou

avoir en cela tout ce qu'on peut desirer.

Pour le 5. point, il n'y à rien de particulier, qu'un inconvenient contre le delai de l'absolution: qui est qu'on soupçonnera un homme de quelque grand crime, & une fille de s'être laissée corrompre, si on ne les voit aller du confessional à la sainte table, mais on remédie à cela par les predications dans lesquelles on doit faire entendre 1. que ce n'est point seulement pour des crimes ou honteux ou enormes au jugement des hommes, qu'on doit differer l'absolution, mais pour beaucoup d'autres pour lesquels on ne se croit point deshonoré dans le monde: comme à l'égard des hommes, l'habitude à jurer, ou à dire des parôles fales ou à double entente, les inimitiés inverterées contre le prochain, la negligence de paier ses dettes, & quelquefois l'ignorance des verités nécessaires à salut, qu'on a negligé d'apprendre après en avoir été souvent averti; des livres deshonnêtes, ou des peintures lascives, dont on ne voudroit pas se défaire. A l'égard des Beneficiers, avoir plusieurs benefices sans aucune cause légitime, dont un seul seroit plus que suffisant pour un honnête entretien. A l'égard des filles & des femmes, l'immodestie dans les habits, qu'elles ne voudroient pas quitter, des lectures dangereuses auxquelles elles seroient

atta-

Mais quoi que les Catholiques communient plus ou moins souvent, selon leur devotion, & la permission de leurs Confesseurs, ils ne manquent pas de sermons de préparation, quand les Curés font leur devoir. Ils en font en divers rencontres; & c'est un des sermons que l'on traite le plus souvent dans les predications, sur tout quand on a besoin de montrer l'utilité du delai de l'absolution, et que l'on ne sauroit trop faire, sur tout en des lieux où l'on suppose que cette pratique est peu connue, car c'est une des raisons pour lesquelles on fait voir qu'elle est utile, & souvent nécessaire, pour recevoir avec fruit un mystere si adorable, & qui demande une si grande preparation. On fait aussi de ces sermons vers la fin du Carême pour preparer à la communion de Pâques, qui est la plus générale. On a aussi grand soin dans les paroisies bien réglées d'instruire les enfans pendant une si longtems pour les preparer à leur premiere communion, que l'on s'achève de la faire avec beaucoup de piété, sans parler de beaucoup de livres qu'on a fait sur ce sujet, qui sont très solides, & qui peuvent être entre les mains de tout le monde. On n'a donc qu'à suivre les bons exemples de l'Eglise Catholique sans avoir besoin de ceux des heretiques, pour

avoir en cela tout ce qu'on peut désirer.

Pour le 5. point, il n'y à rien de particulier, qu'un inconvenient contre le delai de l'absolution: qui est qu'on soupçonnera un homme de quelque grand crime, & une fille de s'être laissée corrompre, si on ne les voit aller du confessional à la sainte table, mais on remédie à cela par les predications dans lesquelles on doit faire entendre 1. que ce n'est point seulement pour des crimes ou honteux ou enormes au jugement des hommes, qu'on doit differer l'absolution, mais pour beaucoup d'autres pour lesquels on ne se croit point deshonoré dans le monde: comme à l'égard des hommes, l'habitude à jurer, ou à dire des paroles fausses à double entente, les inimitiés inveterées contre le prochain, la negligence des devoirs, & quelquefois l'ignorance des necessaires à salut, qui ne se peuvent dire avec honneur. Il y a encore des livres de piété, des sermons, des ves, &c. qui ne valent rien. A l'égard des femmes, il y a des benefices, & d'autres avantages, un serment de chasteté, qui n'est honneur que pour le monde, & des sermons, & d'autres modes, qu'elles ne peuvent entendre en lecture.

passion tout ensemble. Elle avoue qu'on aura raison de dire, *que cela ne vaut rien.* Il faut donc apporter tous les remèdes que l'on pourra, puisque ce mal est si grand & si répandu. Ce n'est pas ce que V. A. en conclut. Elle en conclut au contraire, qu'il n'y a rien à faire parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'on ôte ce que l'on croit être les causes de ce mal: qui est la liberté de se confesser à qui l'on veut, de ce qu'il n'y a pas parmi nous des Presbiteres, & des Surveillans, comme parmi les Protestans: & de ce que tous ceux qui ont devotion de communier le font quand ils veulent, & non généralement tous ensemble 5. ou 6. fois l'année avec un bon sermon de prédication la veille, comme il se pratique parmi les Prétendus-Réformez V. A. ne voit que cela par où on puisse remédier à ce qu'elle reconnoît être un fort grand desordre. Or elle fait bien que l'on ne doit pas s'attendre que l'Eglise Catholique change sur cela sa discipline pour prendre celle des Protestans. Et c'est ce qui la met dans un découragement qui la porte à tout laisser là, comme n'étant pas possible d'y apporter aucun remède. Et c'est ce que j'ose dire n'être point certainement agréable à Dieu. Elle me pardonnera cette parole de liberté. Car

si on aime l'Eglise, on en doit déplorer les maux ; mais on ne doit pas desespérer qu'elle n'en puisse être délivrée. Et pour celui dont il s'agit, je pense avoir fait voir clairement, qu'elle a chez elle non seulement en idée, mais en effet, des remèdes très efficaces pour y opposer ; & qu'ainsi la vraie charité que l'on a pour elle, doit consister à contribuer autant que l'on peut, selon les occasions que Dieu en fait naître, à faire mettre ces remèdes en usage, au lieu de la renvoyer à prendre pour son modèle les bonnes ou les mauvaises coutumes des hérétiques, ce que l'on fait bien qu'elle ne fera pas.

J'ai si bonne opinion de Votre Altesse, que je ne puis pas croire, qu'elle trouve mauvais que je lui dise ma pensée si franchement. Dieu m'est témoin que ce n'est que pour son bien, & pour la décharge de ma conscience. Car il semble que dans une occasion comme celle-ci, je me rendrais coupable devant Dieu d'une mauvaise complaisance, si je lui dissimulois ce que je trouve dans ses sentimens, qui ne me paroît pas juste, & qui peut être contraire au dessein qu'on a de porter S. A. E. de Treves, à ne pas négliger de prendre les moïens les plus efficaces de tous ceux qu'elle peut avoir, pour
faire

402 CCCX. Lettre de M. Arnauld
 faire fleurir la pieté dans son Diocèse,
 & en bannir le vice. C'est le seul mo-
 tif que j'ai eu en écrivant cette longue
 lettre, ce qui me feroit desirer que S.
 A. E. la pût voir, au moins la première
 moitié. Car elle pourroit se passer de la
 réponse aux 5. points de la lettre de
 V. A. Ce sera un soulagement pour V.
 A. qui n'aura pas besoin d'écrire une
 seconde lettre pour insister sur le choix
 de M. Stenon, que j'apprens être Vicaire
 Apostolique dans le païs de Hambourg.
 Mais il rendroit bien plus de service à
 Dieu dans un Archevêché Catholique
 aussi grand que celui de Treves, où il
 travailleroit sous l'autorité d'un si bon
 Prelat. Enfin il faut finir en vous pro-
 testant, Monseigneur, que je serai toute
 ma vie.

LETTRE CCCX.

24. Janv. 1686. *A M. DU VAUCEL. Sur une nou-
 velle tempête excitée contre l'Amour peni-
 nitens de M. de Castorie; les entreprises
 de l'Internonce de Bruxelles; & les con-
 damnations vagues.*

NOUS venons de recevoir votre lettre
 du 5. Nous savions déjà la nouvelle
 tempête contre l'*Amour penitent*, par N
 l'

Docteur de Sorbonne. 403

vêque de Castorie , qui nous avoit
ndé en même tems qu'il s'en alloit
ire à sa Sainteté. Il fera fort bien.
ais je crois qu'il doit seulement repre-
ter l'horrible scandale que cela cause-
t dans sa Mission , qui est déjà assez
igée par la persecution que lui font les
étendus-Réformez , sans y ajouter en-
e ce sujet de douleur. Je me garde-
s d'ajouter qu'il est prêt de corriger
qu'ils trouveront à propos. La se-
nde édition est publiée ; il n'y a plus à
uler , mais à défendre fortement un si
cellent livre , s'ils étoient assez impru-
is , que de le fletrir par une condam-
ion indéfinie.

Des six nouveaux sujets qu'ils pren-
t de le chicaner , le 4. & le 5. com-
vous le remarquez fort bien , sont des
nts de fait qui ne peuvent être niés
par des ignorans , & quand il y au-
quelque doute sur le 5. ce qui n'est
ce ne seroit pas un sujet de censu-
M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans

à bien dit davantage

S. Augustin & à S. Thomas, que le précepte d'aimer Dieu de tout son cœur ne s'accomplira parfaitement que dans le ciel. Je pense avoir traité cela autrefois dans la Préface de le Tradition de l'Eglise sur le Sacrement de la Penitence & de l'Eucharistie. Je crois que vous le pourrez bien trouver à Rome.

Pour le 2. il ne faut que les renvoyer à l'*Appendix*, où on explique l'opinion de S. Thomas, & les défier de trouver aucun défaut dans la manière, dont on a démontré que l'amour nécessaire pour recevoir la remission de ses pechez dans le Sacrement de Penitence, est l'amour de Dieu plus que toutes choses. On n'a peut-être point encore assez fait fort là dessus. Je vous prie de le lire de nouveau, & de le bien examiner pour juger vous même s'il peut y avoir aucune réponse.

Pour le 3. leur prétention est horrible. Ils croient pouvoir censurer l'Amour de Dieu *; & ils voudroient qu'un Evêque ne pût dire le moindre mot un peu fort contre une opinion aussi monstrueuse qu'est celle de prétendre qu'un pecheur qui n'aime point Dieu, mais qui craint seulement d'être damné, peut être reconcilié avec Dieu.

* C'est à-dire, la nécessité de l'amour de Dieu pour être justifié.

Je ne sai comment il est arrivé que je

un fort grand mal. Il s'est expliqué sur le dessein qu'il a, de faire exclure de l'élection les trois chanoines les plus habiles & les plus capables de cette charge; MM. Lacman, Cuypers, Vander Vliet, le premier, Docteur, & les deux autres Licentiez de la Faculté de Louvain, pour les prétextes du monde les plus injustes: M. Lacman & M. Vander Vliet, parce que ce dernier, qui enseignoit dans le Seminaire, dont le premier est directeur, avoit soutenu une petite These (sans que le premier en sçût rien) où l'Inquisition de Rome a cru avoir trouvé quelque chose contre le seau de la confession. Il a fait voir qu'on avoit mal pris sa pensée. Mais cela même est un crime, de vouloir s'expliquer quand ce Tribunal a parlé. Et c'est sur cela qu'on a exclu M. Lacman de la Faculté étoit parce que cette These s'étoit soutenue dans son Seminaire, & qu'on l'avoit soutenu du Doienné de son Diocèse. Il est bien que l'auteur de la These étoit M. Cassiers c'est qu'il étoit de la Faculté de Louvain qu'il étoit de la Faculté de Louvain. Il étoit été professeur de Philosophie dans le Diocèse de Louvain. Il étoit chanoine de la Faculté de Louvain. Il étoit s'étoit soutenu dans son Diocèse. Il étoit ouis,

Jansenius, ou pour le contraire des sept articles, ou pour l'un & l'autre. Si cela étoit, malheur à ceux qui auroient eu part à une si damnable invention, & je ne pourrois m'empêcher de les regarder comme les Lieutenans de J. C. pour le service du Diable: *Non enim uno modo sacrificatur transgressoribus angelis*, comme dit S. Augustin.

Nous venons de recevoir des lettres de M. de Castorie, avec celle qu'il écrit au Pape qu'il nous prie de vous envoyer après l'avoir lue. Elle nous a paru fort bien. Il s'offre de corriger ce qu'on trouvera de mal dans son livre. Mais cela se peut supporter s'adressant au Pape. Tout le commencement où il rend compte à sa Sainteté de l'état de son Eglise, est fort favorable, & fort propre à se faire écouter du Pape & à concilier sa bienveillance. Mais il faut, s'il vous plaît, suppléer à ce qu'il n'y a pas mis, en cherchant quelqu'un qui représente fortement à sa Sainteté, que rien ne rendroit l'Inquisition plus odieuse que si on souffroit qu'elle fit cette injure à un Prelat d'un si grand mérite, & qui a tant de besoin de réputation & d'autorité pour pouvoir servir tant d'ames. Il faut espérer que le Pape se portera mieux, & qu'il sera plus accessible quand cette lettre arrivera.

Nous

Nous croions qu'il n'y a personne qui pût mieux faire que vous ce que vous proposez de faire voir l'injustice & le scandale de ces condamnations vagues & indefinies d'auteurs recommandables dailleurs pour leur dignité & pour leur merite. Vous pouvez vous appliquer à savoir toutes les formes de ces Congregations; comment les choses s'y delibèrent & s'y resolvent; quelles sont celles dont on parle au Pape, ou dont on ne parle pas; depuis quel tems ils ont passé de la prohibition des livres des hérétiques à celle des meilleurs Catholiques. Il seroit très bon d'avoir des memoires de tout cela, & des exemples de leurs principales bevûes; vous enquerir, par exemple, s'il est vrai qu'ils aient condamné le livre de Tritheme qui a pour titre *Stegano-graphia*, comme un livre de Magie. Alexandre VII. a fait imprimer un livre in 12. qui contient toutes ces prohibitions depuis le Concile de Trente. On dit que de tems en tems on le rimprime en y ajoutant celles de depuis. Si cela est, je vous prie de nous en envoyer un par la poste.

L E T T R E CCCXI.


v. Fevt.
1686.

A M. DU VAUCEL. *Sur une lettre du Prince de Hesse-Rhinfeitz au Général des Jesuites; les Theses monstruenses d'un Augustin de Louvain; une lettre d'un Recolet écrite à Rome contre M. de Castorie; & sur le grand nombre de Huguenots qui se convertissoient en France.*

LE Prince a fait de lui-même ce que je vous avois mandé qu'il eût été bon de faire. Aiant reçu de moi la copie du modele de rétractation; au lieu de l'envoyer au P. Hazart comme je lui avois proposé de faire; l'ayant jugé *trop hargneux* (c'est son terme) pour se rendre à une chose si raisonnable, il a trouvé à propos d'en écrire au Général qu'il connoit, & à qui il avoit déjà écrit pour lui souhaiter une heureuse année. Il nous a envoyé la copie de sa lettre. Elle est très forte & il y a joint trois pieces. 1. Sa lettre au P. Hazart. 2. La réponse du P. Hazart. 3. Le modele de rétractation; dont il dit dans sa lettre au Général: *Que cela lui semble tellement raisonnable & équitable, que c'est le moins qu'on pût demander du P. Hazart; & qu'ainsi sa Paternité Reverendissime*

disjunctive ne pourroit faire qu'une chose autant agréable à Dieu comme tout ensemble aussi profitable pour le P. Hazart même, de l'y faire enfin de bon gré condescendre, au lieu d'aggraver davantage cette affaire. Il seroit bon de faire entendre cela à quelque personne raisonnable, qui seroit ami des Jesuites, afin des persuader au Général de prendre ce parti là, que tous les gens de bon sens jugeront sans peine être le plus honnête, le plus chrétien & le plus avantageux pour la Compagnie.

Nous avons reçu depuis deux jours les Theses d'un Augustin nommé Clenaerts qui a depuis peu passé Docteur en la Faculté de Louvain. C'est une espece de monstre composé de trois parties bien différentes, comme la chimere des anciens Poëtes. La premiere contient de très-bons sentimens touchant la grace & la contrition. La seconde un acharnement contre le livre de Jansenius, comme contenant les cinq propositions: ce qu'il avoue avoir fait par représailles; parce que M. van Espen avoit refuté dans sa Dissertation Canonique, *De vitio peculiaritatis & de simonia* &c. l'opinion du P. Lupus, qui dit que



CCCXI. Lettre de M. Arnault
superior Janenio, invaditur tam impetuose?
Quid sunt reprasalia? La 3. ne sont que
des corollaires contre M. van Espen, où
ce nouveau Docteur prend pour une
guerre déclarée aux moines, de ce que
M. van Espen explique dans la Disserta-
tion, ce que le Concile de Trente & Cle-
ment VIII. ensuite ont dit être necessai-
re, afin que les Religieux observassent
comme ils doivent leur vœu de pauvreté.
Quand les sentimens de ce pieux Juris-
consulte auroient paru trop severes à des
moines, qui doivent avouer qu'il y en a
dans leur Ordre qui sont profession d'être
plus reformez qu'eux (tels que sont
en France tous ceux de la Province de
Bourges) est-ce un sujet de dire
leur fait la guerre, qu'on les salue
qu'on les déchire, & qu'on les
qui n'ont fait que
qu'ils ont cru véritable
les traiteront d'une
sujet de s'en repentir
l'auteur de ces T
manum sunt, qu
mus, si quis deinceps
agnitam impugnare,
relinquantur in pac
res. Necdum, ut
Adversarios suos
caninos luna, timen

scribe voto illius & nostro: monachos in pace relinque, sicque anima & fama tua plurimum consulueris: Et c'est ce qu'il appelle dans la même page charitatem monastico-practicam.

On pourroit espérer qu'on reprimerait à Rome de si honteux emportemens. Mais ce faiseur de Theses a cru s'être mis à couvert de tout ce qu'il pourroit craindre de ce côté là, par ses reprefailles contre Jansenius, & par ce qu'il dit dans sa These 5. *Damnatum esto quod damnat Roma; intactum esto, quod non tangit Roma.*

On fait de bonne part, mais on ne peut dire comment, qu'un Recolet écrit à Rome par cet ordinaire, en parlant de M. de Castorie, que la condamnation de son livre seroit bien agréable en ce tems-ci. *Quando, ut facile creditur colludit Hollandis omnes Religiosos extirpare valentibus ob commotiones gallicas contra hereticos.* Serait-on capable d'ajouter foi à Rome à une si horrible calomnie?

Il s'imprime tous les mois à Paris un livre sous ce titre: *Le Mérite Gallois.* Ce titre est bien fort; mais il ne faut pas d'y avoir de suite.

416 CCCXII. Lettre de M. Arnauld
siège vint à vaquer. Enfin ce qui est
cause qu'on ne se presse pas tant de de-
mander des juges à l'Internonce, est
qu'on est bien aise de voir auparavant si
la lettre du Prince au Général, qui est
très forte, ne le portera point à ordon-
ner au P. Hazart de signer la retractation
dont il lui a envoyé le projet. Le Prin-
ce m'a écrit depuis avec la même force
sur ce sujet. Il prévoit tout ce que pou-
ra dire ce Pere: *Qu'il a cru les Jansenistes*
hérétiques, & que bien qu'il se soit
precipité en cela d'avoir avancé après d'au-
tres, telles faussetez, que néanmoins les
Jansenistes en prendroient avantage & de-
biteroient auprès du commun, qu'un tel Je-
suite comme lui, auroit été forcé à une pali-
nodie, & confondroient ce fait avec la doc-
trine, d'où resulteroit du mal autant à la
Religion comme à son Ordre, & que par
ainsi, il vaut bien mieux ne point céder, qu'il
d'être cause de cela. Mais il ajoute,
qu'au jour du juste juge tout cela ne seroit
que des toiles d'araignées, comme dit S.
Augustin, qui ne peuvent défendre contre le
froid. Si le Général ne prend point ce
parti, j'en conclurai qu'il faut qu'il n'y
ait plus guere d'esprit chrétien dans cette
Compagnie. C'est une situation plus
qu'elle a reçue que de se voir des novis-

qui se font fait Catholiques ne sont que des hypocrites, qui conservent toujours leur Religion dans le cœur.

L E T T R E C C C X I I .

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire du* 15. Fevri
P. Hazart ; l'élection au Doiené de 1686.
Malines ; un livre intitulé Le véritable
Pénitent ; & la disposition où l'on étoit
en France contre les prétendus Jansé-
nistes.

ON ne vous écrit point par le dernier ordinaire, & on n'a point reçu de vos lettres par celui-ci. Je m'attendois que vous me répondriez sur le *Fiat ut potius* ; parce que M. l'Internonce dit presentement qu'il donnera des juges, autres que ceux qu'on a recusés, qui sont les Evêques d'Anvers & de Bruges. Mais s'il prétend toujours se rendre maître du choix, on n'en fera pas plus avancé. Car il nous voudra donner apparamment l'Evêque de Gand, qui a un Frere Jesuite * des plus emportés, ou celui de Ruremonde, qui épar- * Le P.
de Hort
nera ces Peres autant qu'il pourra, quoi-

on prétend la faire avant qu'il ait pris toutes les mesures pour cela. On a fait sur cela le *Quaritur* que je vous envoie. Vous jugerez s'il contient rien que de très-bon. Cependant les flateurs du Gouverneur voiant que cela peut beaucoup nuire à sa brigade, en ont fait grand bruit, comme si c'étoit un crime d'avoir appris au monde une regle si importante, & dont l'ignorance fait commettre de très-grands péchez, & on a fait de grandes perquisitions pour en decouvrir l'auteur. Peut-on mettre l'Eglise & la verité dans une plus honteuse servitude?

• Par le
Pere
Gerber-
son.

Il paroît de nouveau un livre François intitulé, *Le véritable penitent*, * qui sans nommer le P. Hazart; refute ce qu'il a dit de miserable & de relâché sur cette matiere, dans son grand Catechisme. Il n'est que de 15. feuilles & de 17. chap. Dans les 5. premiers il établit la nécessité de l'amour de Dieu; & les douze derniers sont pour soutenir, contre les relâchemens des Casuistes, la doctrine de la nécessité de la satisfaction, & l'obligation qu'ont les confesseurs, selon le même Concile, d'imposer des penitences convenables selon la qualité & la grandeur des péchez. C'est ce qu'il y a de plus fort dans ce livre. On vous l'enverra si vous le desirez. Il paroît fait avec beaucoup de discretion & de

façelle, & il n'y a pas d'apparence qu'on le puisse faire censurer.

Vous jugerez jusqu'à quel excès d'injustice le phantôme du Jansenisme fait que l'on s'empporte contre les plus gens de bien par ces 5. ou 6. lignes d'une lettre de Paris: *On convertit avec succès les Calvinistes & les Jansenistes. Il n'y aura plus d'heretiques dans le Roïaume, pas même de ces derniers, les plus obstinés de tous. C'est comme on parle à la Cour. On s'est aperçu qu'ils triomphoient de la Declaration de l'assemblée du Clergé touchant l'insfaillibilité du Pape; que les Protestans les plus qualifiés & les plus habiles les estimoient & ne vouloient être instruits que par eux; & que tous les Calvinistes convertis grossissoient leur parti sur le chapitre de Rome, des Jesuites, des Casuistes. Et l'on en a été si animé, que l'on en veut encore plus aux Jansenistes qu'aux Protestans.* Nous nous apercevons aussi que depuis quelque tems on intercepte autant que l'on peut toutes les lettres que nous écrivons à Paris, & nous ne savons quasi plus comment y écrire. Jusques là qu'ils ont arrêté des paquets envoyés par la poste (ce qui ne s'étoit point encore fait) qui mettoient que des lettres imprimées sur P. Malebranche adressées à des personnes de la premiere qualité. Ce n'est pas que l'on trouve à

420 CCCXIII. Lettre de M. Arnauld
redire à ces lettres: car elles sont esti-
mées généralement de tout le monde.
Mais c'est cela même qui fait qu'on
s'obstine à empêcher qu'elles ne paroissent,
parce que le public en pourroit devenir
encore plus favorable à l'auteur, & plus
choqué de la persécution qu'on lui fait.
Je suis tout à vous. Toute notre famille
vous salue & se recommande à vos pe-
lerinages de devotion.

LE T T R E C C C X I I I .

11. Mars
1686.

A M. DU VAUCEL. *Sur les maux
que devoit causer la Censure de l'Amor-
ténens de M. de Castorie.*

Quis dabit capiti meo aquam, & ocu-
lis meis fontem lachrymarum? C'est
ce que votre dernière lettre m'a fait
dire à Dieu, & je ne comprends pas qu'on
puisse être dans un autre sentiment, lors-
qu'on a un peu d'amour pour la vérité,
pour l'Eglise & pour le S. Siege. Car il
faudroit bien manquer de lumière ou d'at-
tention pour ne pas voir quel prejudice
on feroit à ces trois choses; la vérité,
l'Eglise, & le S. Siege, si un livre si bon
en soi, & si recommandable par le mérite
de son auteur, avoit été condamné
qui portât

façelle, & il n'y a pas d'aparence qu'on le puiſſe faire cenſurer.

Vous jugerez juſqu'à quel excès d'injuſtice le phantôme du Janseniſme fait que l'on s'emporte contre les plus gens de bien par ces 5. ou 6. lignes d'une lettre de Paris: *On convertit avec succès les Calvinistes & les Jansenistes. Il n'y aura plus d'heretiques dans le Roiaume, pas même de ces derniers, les plus obstinés de tous. C'est comme on parle à la Cour. On s'est aperçu qu'ils triomphoient de la Declaration de l'Assemblée du Clergé touchant l'infaillibilité du Pape; que les Protestans les plus qualifiés & les plus habiles les estimoient & ne vouloient être instruits que par eux; & que tous les Calvinistes convertis grossissoient leur parti sur le chapitre de Rome, des Jesuites, des Casuistes. Et l'on en a été si animé, que l'on en veut encore plus aux Jansenistes; qu'aux Protestans.* Nous nous apercevons aussi que depuis quelque tems on intercepte autant que l'on peut toutes les lettres que nous écrivons à Paris, & nous ne savons quasi plus comment y écrire. Jusques là qu'ils ont arrêté des paquets envoyés par la poste (ce qui ne s'éroit point encore fait) qu'ils contenoient au

qui n'y revient pas pour être plus conforme à celui des SS. Docteurs.

Mais sans entrer dans la discussion de quelques endroits particuliers, à quoi ils ont trouvé à redire, étant certain que tous les censeurs ne sont pas de leur avis, & qu'il y en a de très-bon esprit & de très-habiles qui sont d'un sentiment contraire; quand ils auroient entraîné le plus grand nombre par ce faux préjugé, qu'étant Théologiens ils sont plus capables d'en juger que les autres, il s'ensuivroit toujours que ce sont au plus des choses douteuses & problematiques, & qu'il n'y a rien dans ces prétendus sujets de censures qui soit clairement mauvais. Or on ne peut presque douter que la lumière du bon sens & la prudence chrétienne ne fassent conclure à sa Sainteté, qu'il faudroit qu'il y eut dans ce livre des erreurs inexcusables, & qui fussent d'une part très-importantes & tout à fait préjudiciables à la piété & à la foi, & de l'autre très-claires & très-certaines, pour exposer l'Eglise aux maux & aux inconveniens qu'il est aisé de prévoir qui arriveroient de cette censure. Il y en a une infinité. J'en marquerai ici seulement quelques uns.

I. On a censuré ce livre pour être important & nécessaire à la religion. Mais

partit de quelqu'un de ces tribunaux, où l'on croit dans le monde que rien ne se fait sans le Pape. Mais je ne saurois croire que Dieu le permette, & j'espère que dans une affaire si importante il ne refusera pas à un si bon Pape les lumieres qui lui sont necessaires pour redresser ses Officiers, qui étant hommes, peuvent s'être laissé aller, par un amour dereglé de leurs propres opinions, à condamner des veritez dont ils ne sont pas assez instruits. Le S. Esprit lui fera faire une nouvelle attention à ce que lui a écrit sur ce sujet le Cardinal Grimaldi, qui a repandu dans l'Eglise une si grande odeur de sainteté, & qui par une application si continuelle & de tant d'années aux devoirs d'un véritable pasteur, s'étoit rendu très-capable de juger ce qui peut nuire ou servir au salut des brebis de J. C. Il a jugé qu'une telle censure leur seroit fort préjudiciable. Ceux qui en jugent autrement le valent-ils, & meritent-ils qu'on ait plus de creance en eux? Mais ils sont Théologiens. C'est ce qui doit rendre leur jugement suspect en cette rencontre, parce qu'il s'agit d'un livre qui est tout rempli de la doctrine des SS. PP. que l'on fait assez être peu

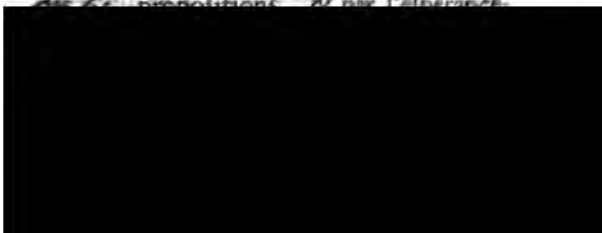
422 CCCXIII. Lettre de M. Arnauld
qui n'y revient pas pour être plus conforme à celui des SS. Docteurs.

Mais sans entrer dans la discussion de quelques endroits particuliers, à quoi ils ont trouvé à redire, étant certain que tous les censeurs ne sont pas de leur avis, & qu'il y en a de très-bon esprit & de très-habiles qui sont d'un sentiment contraire; quand ils auroient entraîné le plus grand nombre par ce faux préjugé, qu'étant Théologiens ils sont plus capables d'en juger que les autres, il s'ensuivroit toujours que ce sont au plus des choses douteuses & problematiques, & qu'il n'y a rien dans ces prétendus sujets de censures qui soit clairement mauvais. Or on ne peut presque douter que la lumière du bon sens & la prudence chrétienne ne fassent conclure à sa Sainteté, qu'il faudroit qu'il y eut dans ce livre des erreurs inexcusables, & qui fussent d'une part très-importantes & tout à fait prejudiciables à la piété & à la foi, & de l'autre très-claires & très-certaines, pour exposer l'Eglise aux maux & aux inconveniens qu'il est aisé de prévoir qui arriveroient de cette censure. Il y en a une infinité. J'en marquerai ici seulement quelques uns.

1. On trouve dans ce livre les plus importantes & les plus saintes maximes de l'Evangile appuïées de l'autorité des SS.
PP.

PP. & expliquées d'une manière noble & pleine d'unction & de piété. C'est ce qui l'a fait estimer de tant de personnes ; & on me vient de faire voir une lettre de Treves , par laquelle on mande que cet Electeur , qui est très-pieux , le lit avec la plus grande satisfaction du monde. Cependant S. S. ne fait que trop quelle est la pente des Casuistes relâchés à combattre ou à affaiblir ces maximes saintes. On doit donc s'attendre que si ce livre étoit condamné, comme la censure ne diroit point pourquoi, ils ne manqueroient pas de répandre dans le monde que ce seroit pour cela, & ils ne trouveroient que trop de personnes à qui ils le persuaderoient, parce qu'il y a toujours bien des gens qui sont bien aises qu'on leur fasse esperer qu'ils ne laisseront pas d'être sauvés, quoiqu'ils marchent par la voie large que l'Evangile dit qui mene à la mort. C'est donc un piège très dangereux qu'on tendroit par cette censure à une infinité d'ames foibles.

2. Cette censure n'auroit guere de rapport au zèle que S. S. a temoigné contre la morale relâchée, par la condamnation



reurs, eussent aucune créance en lui.
 4. Un autre inconvenient opposé à celui
 là, mais qui ne seroit pas moins fâcheux,
 est qu'on ne peut douter raisonnablement
 qu'il n'y eut beaucoup de personnes ha-
 biles à qui une telle censure seroit beau-
 coup de peine, & qui ne pourroient s'em-
 pêcher de la regarder comme l'effet d'une
 cabale qui auroit surpris S. S: ce qui
 pourroit faire entrer dans la question de
 l'infailibilité, ou au moins faire remarquer
 ce que les Jesuites ont dit tant de fois,
 quand quelques-uns de leurs livres ont
 été condamnés par l'Inquisition, qu'il
 falloit distinguer le Tribunal, de la chaire,
 & qu'il n'y avoit que ce qui procedoit
 de la chaire qui fut exempt d'erreur; mais
 que ce qui procedoit du Tribunal y pou-
 voit être sujet. Il n'auroit de là de nou-
 velles contestations parmi les Catholiques,
 ce qu'on est assuré qui ne plairoit point à
 S. S. qui a tant de fois témoigné qu'il
 souhaitoit qu'ils vécussent en unis-
 on avec les autres. Et si on se souvenoit
 recteurs de la même Université, ils ne de-
 manderoient pas de se séparer d'eux, mais
 re, que bien de personnes se sont contentés
 approuver, pour ne pas donner un pré-
 ceter contre les autres, & pour ne pas
 tenant qu'on ne se soit contenté de
 déferer à ce Tribunal.

vant Dieu. Or rien ne les peut porter davantage à cette obeissance volontaire que la grande opinion qu'elles ont de sa probité & de sa doctrine. Ce seroit donc leur rendre inutile, ou diminuer beaucoup le pouvoir qu'il auroit de les servir par ses exhortations & par son exemple, que de lui faire perdre sa reputation ou en tout ou en partie. Et c'est ce qu'on ne peut douter qui arriveroit à un Evêque d'un si grand merite & qui a rendu de si grands services à l'Eglise, si on censuroit le livre que tout le monde regarde comme son chef d'œuvre, & où il a renfermé tout ce qu'il a jugé de plus solide & de plus avantageux pour la conduite des ames, non en suivant les imaginations de son propre esprit; mais en le puisant dans les sources originales de l'Ecriture & des Peres, & dans les instructions & les exemples des plus grands saints de ces derniers tems. Car ce ne seroit pas le dessein de ceux qui feroient cette censure, qu'on la meprisât, & qu'on n'y eut point d'égard; & on ne pourroit y avoir égard que ce ne fut une tache & une diffamation qui mettroit un si digne Evêque, à l'égard de beaucoup de gens hors d'état de leur

428 CCCXIII. Lettre de M. Arnauld
une très-grande nécessité, qui ne pour-
roit être, ainsi que j'ai déjà dit, que
l'obligation de condamner des erreurs
très-claires & très-certaines & qui se-
roient tout à fait prejudiciables à la piété
ou à la foi; & c'est assurément ce qui ne
se rencontre pas ici.

6. On fait à la *Propagande* que de tou-
tes les missions dans les Etats hérétiques
il n'y en a point qui soit plus réglée, &
qui fasse plus d'honneur à la Religion
Catholique que celle que le S. Siege a
mise sous la conduite de M. l'Evêque de
Castorie. On fait aussi combien il a tra-
vaillé par ses soins, par son exemple & par
ses instructions, à la rendre florissante en
science & en piété. Mais on fait en mê-
me tems ce qu'il a eu à souffrir de la part
des Reguliers, que S. S. n'ignore pas
avoir pour la plupart une grande pente à
l'indépendance, & à se soumettre le moins
qu'ils peuvent aux Vicaires Apostoliques,
lors même que le S. Siege leur commande
plus expressément de leur obéir. C'est
ce que ce bon Evêque a bien éprouvé.
Il fut obligé sous le predecesseur de S. S.
de faire un voiage à Rome pour arrêter
leurs entreprises, & parce qu'il obtint ce
qu'il demanda, ils ne lui en ont voulu
que plus de mal. Je ne parle pas de tous,
(car il y en a, dont il n'a que sujet de
se

se louer) mais de la plus grande partie. Ils ont favorisé autant qu'ils ont pu les injustes prétentions des gentilshommes touchant le patronage des Cures. Le Sieur Du Bois, qui est tout devoué aux Jesuites & aux autres Reguliers, a soutenu cette mechante cause par un imprimé plein de calomnies atroces contre cet excellent Prélat. Les Etats de Hollande les aiant voulu chasser à cause du préjudice qu'ils aportent au País, en transportant dans les País-Bas Espagnols de grandes sommes d'argent, quoique cela leur ait été souvent defendu par le S. S. M. de Castorie employa tout son credit pour empêcher l'exécution de ce dessein, & toute la recompense qu'il en a eue, est qu'ils l'ont calomnié & à Rome & dans le país, comme si c'étoit lui qui avoit inspiré cette pensée aux Etats. La même chose est encore arrivée depuis peu de tems. Ce que le Roi a fait aux Religioneux de son Roiaume aiant fort irrité les Protestans de Hollande contre les Jesuites, comme en aiant été la cause, parce qu'il a un Jesuite pour son Confesseur, on a songé de nouveau à l'expulsion des Jesuites & des autres Reguliers, & on avoit commencé par interdire les Jesuites & les Dominicains de la ville de Leide. M. de Castorie a encore travaillé pour eux, & a employé

428 CCCXIII. Lettre de M. Arnauld
une très-grande nécessité, qui ne pour-
roit être, ainsi que j'ai déjà dit, que
l'obligation de condamner des erreurs
très-claires & très-certaines & qui se-
roient tout à fait prejudiciables à la piété
ou à la foi; & c'est assurément ce qui ne
se rencontre pas ici.

6. On fait à la *Propagande* que de tou-
tes les missions dans les Etats hérétiques
il n'y en a point qui soit plus réglée, &
qui fasse plus d'honneur à la Religion
Catholique que celle que le S. Siege a
mise sous la conduite de M. l'Evêque de
Castorie. On sait aussi combien il a tra-
vaillé par ses soins, par son exemple & par
ses instructions, à la rendre florissante en
science & en piété. Mais on sait en mê-
me tems ce qu'il a eu à souffrir de la part
des Reguliers, que S. S. n'ignore pas
avoir pour la plupart une grande pente à
l'indépendance, & à se soumettre le moins
qu'ils peuvent aux Vicaires Apostoliques,
lors même que le S. Siege leur commande
plus expressément de leur obéir. C'est
ce que ce bon Evêque a bien éprouvé.
Il fut obligé sous le predecesseur de S. S.
de faire un voiage à Rome pour arrêter
leurs entreprises, & parce qu'il obtint ce
qu'il demanda, ils ne lui en ont voulu
que plus de mal. Je ne parle pas de tous,
car il y en a, dont il n'a que sujet de
se

vent bien qu'ils ne transportent point l'argent hors du païs, il seroit à craindre que cette tempête ne donnât une nouvelle pensée aux Protestans de chasser les Reguliers, parce qu'ils s'imagineroient que l'Evêque qui auroit été si mal traité par leur cabale, ne s'intéresseroit plus tant pour leur conservation. Tous ces maux & d'autres encore sont tellement considérables & si fort à appréhender, qu'on ne pense pas qu'il y ait personne qui voulût entreprendre de faire croire qu'il est de la prudence d'en prendre le hazard, plutôt que de s'opposer à l'entêtement d'un Cardinal, * qui s'est déclaré partie contre l'*Amor pœnitens* avec une chaleur incroyable, en même tems qu'il prétend en être le juge, pour se vanger de ce qu'on y a fait voir qu'il n'y a rien de plus absurde, au jugement de tous les savans, que ce que cette Eminence a entrepris d'établir dans ses Dissertations: que l'absolution qu'on donnoit aux penitens dans les premiers siècles après la penitence accomplie, n'étoit que ceremoniale, & qu'on leur donnoit le sacrement, aussitôt qu'ils s'étoient confessés. Mais le sacrementale, qui leur

* Le
Cardinal
Capi-
fachi.

de chef de

sur tout

ins de

les

332 CCCXIII. Lettre de M. Arnauld
les vues, lui doit faire considerer que ce
ne sont pas les seuls consultants de Ro-
me, mais tous les Prelats & tous les
Théologiens de l'Eglise, qui le peuvent
aider de leurs lumieres, & qu'il est de
l'ordre qu'il y ait égard quand la provi-
dence de Dieu les lui fait connoitre: Or
c'est ce qui est arrivé ici. Il paroît une
nouvelle édition de l'*Amor penitens* avec
des aprobations d'Evêques & de Théo-
logiens de diverses Eglises, qui jugent tous
que c'est un excellent livre, qu'on en
peut esperer de très grands fruits, & qu'il
ne contient rien que de très-orthodoxe &
de très-pieux. A quoi on peut ajouter
feu M. le Cardinal Grimaldi, & M.
l'Evêque de Grenoble, qui en a écrit au-
trefois une fort belle lettre à M. l'Evê-
que de Castorie. S. S. n'ayant encore
rien prononcé; qui pourra croire qu'Elle
doive s'arrêter aux seuls consultants de
Rome qu'on dit être partagés, les uns
étant pour, & les autres contre; & ceux
qui sont pour, pouvant être la plus saine
partie, quand ce ne seroit pas la plus
grande; & ne comter pour rien les Evê-
ques & les autres Théologiens de tant
d'Eglises qui sont en plus grand nombre,
& tous unis dans le même sentiment, &
qu'on peut croire ne ceder aux autres ni
en esprit, ni en pieté, ni en érudition,

&

& qui auroient sujet de se plaindre, qu'ayant parlé avant le dernier jugement de S. S. on ne les eut pas écoutés?

L E T T R E C C C X I V .

*A M. DU VAUCEL. Sur l'exclu- 7. Mars, 1686.
sion donnée à trois chanoines pour le Doien-
né de Malines, en vertu d'un decret que
l'Internonce avoit fait venir de Rome: la
défense faite aux Jesuites de prendre des
Novices: le bruit qu'ils faisoient courir
de la condamnation de l'Amor pœnitens:
les sentimens de M. Stenon: la que-
relle faite à M. van Espen par les Au-
gustins: les sentimens du P. Malebran-
che; & la peine que l'on avoit de faire
imprimer de bons livres & de les faire
entrer en France.*

ENfin, Monsieur, l'Internonce a de quoi triompher en faisant à l'Eglise tout le mal qu'il peut. Il est venu à bout du dessein qu'il a pris de lui même sans en avoir aucun ordre, de troubler l'election du Doien de Malines, & d'empêcher que les plus honnêtes gens du chapitre ne pussent être élevés à cette dignité. Il a gagné le Gouverneur général en lui faisant espérer que le frere d'un Gentilhomme député des Etats, qui en est très-indigne, pour-

432 CCCXIII. Lettre de M. Arnauld
ses vues, lui doit faire considerer que ce
ne sont pas les seuls consultants de Ro-
me, mais tous les Prelats & tous les
Théologiens de l'Eglise, qui le peuvent
aider de leurs lumieres, & qu'il est de
l'ordre qu'il y ait égard quand la provi-
dence de Dieu les lui fait connoitre: Or
c'est ce qui est arrivé ici. Il paroît une
nouvelle édition de l'*Amor pœnitens* avec
des approbations d'Evêques & de Théo-
logiens de diverses Eglises, qui jugent tous
que c'est un excellent livre, qu'on en
peut esperer de très grands fruits, & qu'il
ne contient rien que de très-orthodoxe &
de très-pieux. A quoi on peut ajouter
feu M. le Cardinal Grimaldi, & M.
l'Evêque de Grenoble, qui en a écrit au-
trefois une fort belle lettre à M. l'Evê-
que de Castorie. S. S. n'ayant encore
rien prononcé; qui pourra croire qu'Elle
doive s'arrêter aux seuls consultants de
Rome qu'on dit être partagés, les uns
étant pour, & les autres contre; & ceux
qui sont pour, pouvant être la plus saine
partie, quand ce ne seroit pas la plus
grande; & ne compter pour rien les Evê-
ques & les autres Théologiens de tant
d'Eglises qui sont en plus grand nombre,
& tous unis dans le même sentiment, &
qu'on peut croire ne céder aux autres ni
en esprit, ni en piété, ni en érudition;

&

& qui auroient sujet de se plaindre, qu'ayant parlé avant le dernier jugement de S. S. on ne les eut pas écoutés?

L E T T R E C C C X I V .

*A M. DU VAUCEL. Sur l'exclu- 7. Mars
sion donnée à trois chanoines pour le Doien- 1686.
né de Malines, en vertu d'un decret que
l'Internonce avoit fait venir de Rome: la
défense faite aux Jesuites de prendre des
Novices: le bruit qu'ils faisoient courir
de la condamnation de l'Amor pœnitens:
les sentimens de M. Stenon: la que-
relle faite à M. van Espen par les Au-
gustins: les sentimens du P. Malebran-
che; & la peine que l'on avoit de faire
imprimer de bons livres & de les faire
entrer en France.*

ENfin, Monsieur, l'Internonce a de quoi triompher en faisant à l'Eglise tout le mal qu'il peut. Il est venu à bout du dessein qu'il a pris de lui même sans en avoir aucun ordre, de troubler l'élection du Doien de Malines, & d'empêcher que les plus honnêtes gens du chapitre ne pussent être élevés à cette dignité. Il a gagné le Gouverneur général en lui faisant espérer que le frere d'un Gentilhomme député des Etats, qui en est très-indigne, pour-

434 CCCXIV. Lettre de M. Arnaud
roit être élu, s'il empêchoit qu'on ne fit
l'élection avant qu'on eut réponse de Ro-
me. M. l'Archevêque n'a pas eu assez de
vigueur pour la faire malgré cette oppo-
sition, qui étoit tout à fait illegitime; &
ainsi aiant differé jusqu'à cette heure, il
a donné le loisir à l'Internonce de faire
venir les trois exclusions, dont je vous
déjà parlé dans une autre lettre. Il les fit
signifier hier à M. l'Archevêque qui en
est tout abbattu, ne sachant qu'opposer à
une telle violence. On dit que les excluds
intenteront peut-être un procès pour dé-
fendre leur honneur contre un procédé si
irregulier. Il est certain qu'ils seroient
très-bien fondés: car on ne peut rien
s'imaginer de plus frivole que ce qu'on a
pris pour prétexte de cette exclusion.
Mais nous sommes en un tems, où on
éprouve tous les jours ce que dit le Sage:

Eccle. 4. *Vidi calumnias que sub sole gerantur, &
lacrymas innocentium, & neminem consolato-
rem: nec posse resistere eorum violentiam
cunctorum auxilio destitutos.* Ce qu'il y a
de plus étrange, est qu'on exerce ces vio-
lences sous le nom d'un si bon Pape, &
en surprenant sa religion par d'impertinen-
tes accusations contre les plus gens de
bien, & que l'auteur de tous ces troubles
& qui se fait un merite de ces injustices
est aussi indigne de la moindre dignité.

l'Eglise, selon ses véritables regles, que sont dignes du Doienné de Malines, ceux qu'il en a fait exclure.

Un de nos amis aiant demandé au P. de Vos Jesuite, s'il étoit vrai que le Pape leur eut défendu de recevoir des Novices, il a répondu que non, & a ajouté; que tous les Princes se seroient opposés à un tel Decret. Cette réponse est remarquable. On voit par là combien ils sont disposés à employer leur credit auprès des Princes pour se dispenser d'obeir au Pape. Mais ne verra-t-on point ce Decret?

Les Jesuites disent ici à tout le monde que l'*Amor poenitens* est condamné, ce qui fait beaucoup de tort à Frix. Est-ce qu'on ne fera jamais cesser ce scandale?

Le Prince m'a mandé que M. Stenon ci devant Evêque suffragant de Munster, & depuis Vicaire apostolique à Hambourg, où il a eu de grandes contestations avec les Jesuites, est presentement à Rome. Si cela est; ne pourriez-vous point faire en sorte que quelqu'un de vos amis lui put parler, & fut de lui quel a été son différend avec les Jesuites, & comment il est sur les matieres controversées en matière de la grace, la Morale, la penitence, &c. j'en aurai grand besoin de le savoir. Car il est un très honnête homme, connu & estimé par Castorie, conseiller dome-

436 CCCXIV. Lettre de M. Arnauld
stique de M. l'Electeur de Treves, qui
fait ce qu'il peut pour lui persuader de
prendre M. Stenon pour son suffragant.
Il a mandé à M. Ernest, dont il est con-
nu, que l'Electeur lit l'*Amor poenitens* avec
bien du plaisir, & qu'il en est fort satis-
fait. Il passe d'ailleurs pour avoir plus
de pieté que ces Evêques Princes d'Alle-
magne; & ainsi j'ai regardé comme un
avantage pour l'Eglise, qu'il put avoir
M. Stenon pour suffragant.

Les Augustins de ce país ci sont dé-
chainés contre M. van Espen, pour
avoir prouvé très-solidement par les Re-
gles de S. Benoît & de S. Augustin, par
le Concile de Trente, par le Decret de
Clement VIII. autorisé depuis par 3. ou
4. Papes, dont le dernier est Urbain VIII
& par M. ...; que c'est un abu
contraire à ...
des pécules ...
sous préte ...
du superie ...
le ...

438 CCCXIV. Lettre de M. Arnauld
gardera bien de rien censurer de ce bon
Pere Desirant. Il s'est fait un trop grand
merite en trouvant d'une part de nouvel-
les chicaneries pour montrer que les 5.
propositions sont dans Jansenius; & soute-
nant de l'autre que le Pape a reçu de J.
C. la puissance d'enchaîner les Rois & de
mettre les Princes dans les fers: *Ad au-
gandos Reges in compedibus, & nobiles in
manicis ferreis.* C'est l'abus qu'il a fait,
dans une These de ces paroles du Pro-
phete Roi, ou plutôt du S. Esprit.

Je ne sai ce que vos amis entendent par
le mot de *Theologie*, quand ils ont té-
moigné en lisant les deux dernieres let-
tres * qu'ils souhaitteroient que je m'appli-
quasse à la Théologie, plutôt qu'à la
Philosophie. Car y a-t-il rien de plus
Théologique que de savoir si Dieu est
étendu, & quelle est la vraie notion de
l'immensité de Dieu? J'étois de plus obli-
gé de traiter cette matiere, parce que le
meditatif avoit employé la moitié d'un de
ses nouveaux livrets à montrer que je l'a-
vois calomnié sur cela. Il falloit donc me
défendre afin de ne pas passer pour un ca-
lomniateur: ce qui auroit pu faire pré-
judice à la verité que je défens contre lui.

Mon 2. livre n'avance point. Il y en
a 6. ou 7. feuilles de faites depuis 3.
mois qu'il est commencé. Et il y a plus
de

* Au Pere
Male-
branche.

Docteur de Sorbonne. 439

de 6. semaines que Frix n'en a fait quoique ce soit. Quand on lui en parle, il se met en mauvaise humeur, en disant que ces livres lui demeurent, parce qu'on ne les peut faire entrer à Paris: ce qui n'est que trop vrai, par la plus grande de toutes les injustices. Et ainsi ses plaintes n'étant pas trop mal fondées, on ne sait que lui dire, & on est obligé de le laisser faire. Cela fait voir que ce seroit assez inutilement que je travaillerois à d'autres matieres, puisque ce que je ferois, ne pourroit pas se débiter. On me presse de finir. Je suis tout à vous. Toute notre famille vous salue, & vous souhaite un heureux Carême *tam corpori quàm animæ salubre.*

LE T T R E C C C X V.

*Au PRINCE ERNEST LAND-^{13. Mars}
GRAVE DE HESSE-RHIN-^{1686.}
FELTS. Sur certaines pensées meta-
physiques de M. Leibnitz; les sentimens
de M. l'Electeur de Treves à l'égard des
prétendus Jansenistes; & le délai du Ge-
neral des Jesuites à repondre sur l'affaire
du P. Hutten.*

440 CCCXV. Lettre de M. Arnauld
ques de M. Leibnitz, comme un témoi-
gnage de son affection & de son estime,
dont je lui suis très obligé. Mais je ne
suis trouvé si occupé depuis ce tems là, que
je n'ai pû lire son écrit que depuis trois
jours. Et je suis présentement si enrhu-
mé que tout ce que je puis faire, est de
dire en deux mots à V. A. que je trou-
ve dans ces pensées tant de choses qui
m'éfraient, & que presque tous les hom-
mes, si je ne me trompe, trouveront si
choquantes, que je ne vois pas de quelle
utilité pourroit être un écrit, qui appa-
ramment sera rejezté de tout le monde.
Je n'en donnerai pour exemple que ce
qu'il dit en l'article 13. *Que la notion in-*
dividuelle de chaque personne enferme une fois
pour toutes ce qui lui arrivera à jamais &c.
Si cela est, Dieu a été libre de créer ou
de ne pas créer Adam; mais supposant
qu'il l'ait voulu créer, tout ce qui est
depuis arrivé au genre humain, & qui lui
arrivera à jamais, a du & doit arriver par
une nécessité plus que fatale. Car la no-
tion individuelle d'Adam a enfermé qu'il
auroit tant d'enfans, & la notion indivi-
duelle de chacun de ces enfans, tout ce
qu'ils feroient & tous les enfans qu'ils
auroient: & ainsi de suite. Il n'y a
donc pas plus de liberté en Dieu à l'égard
de tout cela, supposé qu'il ait voulu
créer,

créer Adam, que de prétendre qu'il a été libre à Dieu, en supposant qu'il m'a voulu créer de ne point créer de nature capable de penser. Je ne suis point en état d'étendre cela davantage : mais M. Leibnitz m'entendra bien, & peut-être qu'il ne trouve pas d'inconvenient à la conséquence que je tire. Mais s'il n'en trouve pas, il a sujet de craindre qu'il ne soit seul de son sentiment. Et si je me trompois en cela, je le plaindrois encore davantage. Mais je ne puis m'empêcher de témoigner à V. A. ma douleur, de ce qu'il semble que c'est l'attache qu'il a à ces opinions là, qu'il a bien cru qu'on auroit peine à souffrir dans l'Eglise Catholique, qui l'empêche d'y entrer, quoique, si je m'en souviens bien, V. A. l'eût obligé de reconnoître qu'on ne peut douter raisonnablement que ce ne soit la véritable Eglise. Ne vaudroit-il pas mieux qu'il laissât là ces speculations metaphysiques qui ne peuvent être d'aucune utilité, ni à lui ni aux autres, pour s'appliquer serieusement à la plus grande affaire qu'il puisse jamais avoir, qui est d'assurer son salut, en rentrant dans l'Eglise dont les nouvelles sectes n'ont pu

442 CCCXV. Lettre de M. Arnaud
qu'avoit proposé un Païen qui rémoignoït
se vouloir faire chrétien, mais qui diseroit
toujours de le faire. Et il dit à la fin ce
qu'on pourroit apliquer à notre ami:
*Sunt innumerabiles quaestiones quae non sunt
finiendae ante fidem; ne finiatur visa sua
fide.*

Je me retracte de ce que j'ai dit dans
ma dernière lettre, de M. l'Electeur de
Treves. Car j'ai appris par une lettre de
M. Desprès qui est auprès de lui, qu'il
n'a pas les préventions que V. A. appré-
hendoit qu'il n'eût contre tout ce qui
viendroit de ceux qu'on appelle Jansenis-
tes. Car non seulement il est capable de
goûter le livre de l'*Amor poenitens*; mais
il le lit présentement, & en paroît très sa-
tisfait. Il a aussi beaucoup d'inclination
à prendre M. Stenon pour son suffragant,
& il semble qu'il est disposé à faire tout
ce qu'il pourra pour l'avoir.

Le General des Jesuites est bien long-
tems à répondre à V. A. On attend cela
pour presser de nouveau M. l'Internonce
à donner des Juges. Car on aime enco-
re mieux que le P. Hazart fasse chrétien-
nement ce qu'il doit faire, que de l'y
forcer par une sentence, ce qui seroit un
plus grand deshonneur à la Société. Je
suis, &c.

L E T T R E C C C X V

A M. DU VAUCEL. De l'Année 22. Mars.
Chrétienne de M. le Tournoux. 1686.

JE pensois commencer par me plaindre que nous ne recevons plus que des sujets de douleur & d'affliction du côté de ceux, dont il y a 7. ou 8. ans que nous attendions le soulagement de nos maux, ou au moins quelque consolation à l'égard de ceux qui auroient été sans remede. Mais comme l'on voit assez que toutes ces plaintes sont inutiles, je me contenterai de vous dire simplement ce qui en pourroit être le sujet.

Les Provincial des Capucins & ses Assistans sont bien étonnés de ce qu'après la parole qu'on leur avoit donnée, que S. S. trouvoit bon qu'on ne leur parlât plus d'un certain Decret qui ne peut servir qu'à brouiller leur province, M. l'Internonce les presse de nouveau de le publier. Le Provincial l'a vû, lui a representé les inconveniens qu'il apprehende de la publication de ce Decret. L'Internonce lui a

444 CCCXVI. *Lettre de M. Arnauld*
qu'on ne voioit point le Pape, a fait cela
de lui-même ? Le Provincial dit qu'il en
a écrit à M. l'Evêque de Vaison, & je
pense qu'il est resolu de ne rien faire qu'il
n'en ait reponse. C'est la premiere chose,
dont j'avois à vous écrire; l'autre est bien
plus surprenante.

Je ne sai si vous avez entendu parler
d'une *Année Chrétienne*, qu'a fait M. le
Tourneux. Ce sont les Messes de toute
l'année en Latin & en François avec des
explications des Epitres & des Evangiles,
& l'abregé de la vie du saint, dont on fait
l'office selon le Breviaire Romain. Il n'y
en a de fait que depuis l'Avent jusques à
la fête de la Pentecôte *exclusive*. Ce des-
sein est venu de M. Pelisson, qui ayant été
autrefois Huguenot, a un zèle admirable
pour la conversion des Huguenots. Il
fait que rien ne les détourne plus de se
convertir, que de ce qu'ils n'entendent
rien au service de l'Eglise ne sachant pas
le Latin: & que de plus les Ministres leur
representent la Messe comme pleine d'abo-
mination. M. Pelisson est si persuadé que
le meilleur moien de lever ces obstacles est
de leur mettre entre les mains la messe
traduite en françois, qu'il a fait imprimer
à ses dépens le missel traduit en François
pour le répandre, comme il a fait, dans
les provinces où il y a le plus de Huguenots.

nots, ce qui a été d'un grand avantage pour les convertir dans ces dernières années. Mais comme il a cru, & avec raison, que pour rendre cela plus utile, il eût été bon d'y joindre l'abregé de la vie du saint dont on dit la messe, & les explications des Epitres & des Evangiles, plus belles & plus édifiantes que celles qu'y avoit mises M. Voisin; il y a 6. ou 7. ans qu'il a engagé M. le Tourneux, dont-il est fort ami, & qu'il estime autant qu'il le merite, d'entreprendre ce travail. Il l'a fait à sa priere, & il a commencé il y a 4. ans par le Carême chrétien en deux Volumes, qui fut imprimé avec privilege & des aprobations très-avantageuses. Feu M. le Chancelier fit tant d'estime de ce livre aussitôt qu'il parut, que c'est lui principalement qui a pressé M. le Tourneux d'achever toute l'année. Il y en a déjà six volumes de publiés, & il en reste encore trois pour achever. Jamais livre n'a été mieux reçu & avec raison. Car il n'y a rien de plus beau que les explications des Epitres & des Evangiles. On les explique selon le sens litteral d'une manière très-claire & très-solide, & on tire de li de

446 CCCXVI. Lettre de M. Arnauld
explications finit par une priere très-vive
& très touchante, où on ramasse les ve-
ritez qui viennent d'être expliquées.
L'abregé de la vie du saint finit de mê-
me par une priere. Cela m'a paru faire
tant d'honneur à la Religion Catho-
lique, & être si capable de donner aux
Protestans même du respect pour la mes-
se, que j'ai écrit au Prince Ernest, il y a
longtems, que le plus grand service qu'on
pourroit rendre à l'Eglise Catholique en
Allemagne, est que quelqu'un de ces
Princes Evêques qui ont de si grands
revenus, fissent traduire & imprimer ce li-
vre en Allemand, pour le répandre parmi
les Catholiques & les Protestans. J'en ai
écrit autant à M. de Castorie, & il est
très porté de lui-même à engager quel-
qu'un de ses Ecclesiastiques à le traduire
en Flamand. Ce qui le rend en France
plus nécessaire que jamais, est la grande
multitude des nouveaux convertis, dont
plusieurs ne l'étant qu'à demi, ont be-
soin qu'on les attache à la Religion qu'ils
ont embrassée comme par force, par des
choses édifiantes qui les empêchent de
regreter ce qu'ils ont quitté; à quoi
cet ouvrage est très-propre, parce que
l'Ecriture y est très-bien expliquée, &
qu'on y a mêlé en divers endroits des re-
futations de leurs erreurs, mais d'une

maniere fort douce. Et de plus on leur fait voir par là qu'on ne leur cache rien de ce qui se dit dans le service de l'Eglise, & que par là on satisfait pleinement à ce qu'ils objectent du chap. 14. de la 1. aux Corinthiens. Car il paroît par un très-bon livre d'un nouveau converti *, que voici ce qu'on leur a répondu à cette objection: *Toute la consequence qu'ils on peut tirer des paroles de l'Apôtre, est qu'on ne doit rien dire dans les Assemblées des chrétiens en langues inconnues, qui ne soit interprété à ceux qui ne les entendent point. Et de ce côté là, ajoute cet auteur très-zélé pour la Religion Catholique, on n'a rien à nous reprocher; parce qu'on ne dit rien en Latin dans le service de l'Eglise, qu'on ne mette traduit en François entre les mains du peuple.*

* M. Des
Mahis.

De tout cela que peut-on conclure, sinon que ce seroit la chose du monde la plus imprudente & la plus capable d'être une pierre de scandale à la plupart des nouveaux convertis qui sont encore très-foibles dans la foi, qui les feroit repentir d'avoir abjuré leur Religion, si on leur venoit dire maintenant qu'il ne leur est

448 CCCXVI. Lettre de M. Arnauld
elle se trouve traduite. Car ne seroit-ce
pas leur donner sujet de dire qu'on a usé
de fourberie pour les convertir, puisque
l'on fait tout le contraire de ce qu'on leur
a promis ?

Cependant voici ce que l'on me man-
de sur cela par une lettre que je n'ai re-
çue que Lundi dernier. On dit que M.
le Nonce a dit au P. de la Chaise de la
part du Pape, que sa Sainteté demandoit
que l'on supprimât quelques livres, &
entr'autres *l'Année Chrétienne*, parce que
la messe y est traduite en François; que le
P. de la Chaise a parlé au Roi, & le
Roi à M. de Paris, qui ne s'étant main-
tenu jusques ici dans le credit qu'il a au-
près de ce Prince, qu'en suivant aveugle-
ment toutes ses volontez sans le contredire
jamais en rien, a envoyé querir aussitôt
le libraire, pour lui déclarer qu'il lui
étoit défendu de la part du Roi de plus
vendre d'*Années Chrétiennes*. Sa femme
s'est allée jeter aux pieds de M. de Paris
pour lui représenter que c'étoit une injustice
de sa famille: mais il lui a répondu qu'il
ne pouvoit rien faire, & qu'il ne pouvoit
dédommageroit. Et cela est fort difficile:
car on ne plaie point pour les gens de
ces rencontres. Mais on ne se soucie point
des ames, à qui on ôte la vie, & on se
soucie de l'argent qu'elles avoient à
porter, & de la femme qui leur étoit

dédommagera l'Eglise que l'on fera par là passer pour infidelle en ses promesses dans l'esprit de la plupart des nouveaux convertis ? Qui dédommagera la Cour de Rome de la haine qu'on attire sur elle par des procedes si irreguliers & si déraisonnables ? Qui dédommagera le Pape qu'on a surpris, & qu'on met en danger par cette surprise de perdre beaucoup de sa reputation ? Car il n'est pas difficile de deviner que ce dessein de faire supprimer l'*Année Chrétienne* n'est venu de Rome à Paris, qu'après avoir été envoyé de Paris à Rome.

Les Jesuites qui ont une extrême jalousie contre tous les livres de P. R. entre lesquels on compte l'*Année Chrétienne*, parce que M. le Tourneux passe pour être ami de cette Maison, auront fait sans doute représenter au Cardinal Cibo, qui est assez de leurs amis, que le Pape Alexandre VII. aiant défendu par un Bref en 1661. la traduction du Missel en François, il étoit de l'honneur du S. Siege de ne pas souffrir l'*Année Chrétienne*, où tout le Missel étoit traduit en François ; & que si le Pape en vouloit faire

450 CCCXVI. *Lettre de M. Arnauld*
une semblable fourberie que le Cardinal Mazarin avoit engagé le Pape à condamner la traduction du Missel de M. Voisin? Il avoit besoin de détourner le Pape de prendre contre lui les interêts du Cardinal de Retz; & pour se faire un mérite auprès de ce Pape, il fit donner avis à Rome qu'il avoit découvert (ce qui étoit une fausseté manifeste) qu'on n'avoit traduit la messe en François que dans le dessein de faire dire la messe en langue vulgaire; mais que sans éventer ce dessein qui étoit encore bien caché, il empêcheroit bien que cela ne fût; parce qu'il feroit en sorte, par le pouvoir qu'il avoit dans le Clergé, que l'Assemblée générale, qui se tenoit alors, condamneroit cette traduction. La Cour de Rome donna dans le panneau. On le remercia de son avis, & on lui promit merveille, pourvû qu'il fit avorter le dessein de dire la messe en François. Il y travailla selon le plan qu'il en avoit fait. L'Assemblée qui se tenoit depuis six mois sans avoir trouvé à redire à la traduction du Missel, quoique M. de Voisin leur en eût parlé, ne pensa à la condamner, qu'après en avoir été sollicitée au nom du Cardinal Mazarin par Ondedé Evêque de Frejus, qui étoit le courtier de la vente des Benefices pour ce Cardinal. Mais
qu'

quel fut le succès de cette condamnation ? Les Grands-Vicaires du Cardinal de Retz, qui avoient approuvé la traduction du Missel, s'y opposerent par une Ordonnance affichée & publiée dans toutes les paroisses de Paris : & la traduction du Missel s'est toujours vendue, & imprimée depuis plusieurs fois. Et ainsi la Cour de France se moqua de celle de Rome, & aiant obtenu du Pape Alexandre VII. qu'il ne s'interesseroit point pour le Cardinal de Retz, elle le païa en feuilles de chêne.

C'est ici quelque chose de semblable. Les Jesuites font accroire à la Cour de Rome qu'il y va de son honneur de faire supprimer l'*Année Chrétienne*, parce que la messe y est en François, & qu'ils l'aideront en cela. Mais ils se gardent bien de faire connoître qu'outre que l'*Année Chrétienne* est déjà entre les mains de deux ou trois mille personnes, dont assurément on ne la retirera pas; qu'il y a peut-être plus de quarante mille exemplaires de messes traduites en François répandus par toute la France; & qu'ainsi c'est une entreprise aussi impossible que deraisonnable de vouloir supprimer les traductions de la messe en langue vulgaire. Et ce n'est pas aussi le dessein des Jesuites; mais seulement de satisfaire leur passion contre un

452 CCCXVI. *Lettre de M. Arnauld*
excellent livre, sous le faux prétexte que
la messe y est en François: ce qui lui est
commun avec une infinité d'autres livres,
contre lesquels ils ne se sont point avisés de
cabaler à Rome pour en faire demander
la suppression.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire
sur cette affaire. Vous y ferez telle ré-
flexion que vous jugerez à propos. Mais
je ne puis m'empêcher de vous dire que
j'aurois mieux qu'on m'eût coupé la
main, que d'avoir contribué au mal qu'on
fait à l'Eglise par cette suppression, & que
je tremble quand je pense au compte
qu'auront à rendre à Dieu ceux qui en
auront été cause. Et ce qui me fait
concevoir combien ce compte sera terri-
ble; c'est que l'on voit manifestement, que
dans cette affaire, le bien des ames rache-
tées par J. C. est compté pour rien. Ce-
lui qui demandoit en vue qu'un point
d'honneur, & qui se croit le plus saint
que de satisfaire son amour-propre; celui qui ac-
corde, que l'on ne peut le faire pour si-
le rendre plus saint, & qui se croit le plus
benefices, & qui se croit le plus saint.

Ceux qui

uite, &

par

on le

du

ore que la premiere. Il s'y excuse qu'il n'a écrit rien contre le *Factum* comme il lui avoit promis, qu'on ne lui a pas conseillé, & qu'il s'est rendu à cet avis pour deux raisons: L'une, *Quia omnes Catholici & præcipuè viri primarii tam ecclesiastici quam seculares diris devotent & execrantur adversarios meos tanquam juratos Christi hostes, & Reipublica Christiana perturbatores*: l'autre, parce que les hérétiques mêmes lui ont rendu justice, en se raillant des auteurs du *Factum* dans les nouvelles de la Rep. des lettres du mois de Janvier de cette année. Ce qui est justement tout le contraire.

Voiez
cette lettre dans
le 2.
Factum;
Tom. 8.
de la Morale Præf.
p. 351.

Le Prince venoit de recevoir, quand il a répliqué à cette seconde lettre du P. Hazart, la Réponse du Général de la Société qui est assez bonne. Car il demeure d'accord qu'il faut réparer le mal qu'a fait le P. Hazart par sa plume indiscrette; mais qu'il a cru que cela se feroit mieux par le Provincial. Voici ses propres termes après le premier compliment. *Il fatto del P. Hazart m'arriva nuovo: & al remedio del disturbo derivato d'alla mal misurata penna di lui, non transcurerò di adottare tutti gli argomenti più*

454 CCCXVI. Lettre de M. Arnould
to riparo. Mais il n'y a guere d'appar-
rence que le P. Hazard étant aussi lict
qu'il est, son Provincial veuille ou puisse
le réduire à ce qu'il faudroit qu'il fit
pour satisfaire sa conscience. Et ainsi il
faudra recommencer le procès.

L E T T R E C C C X V I I .

à B. Mars
1686.

*A M. DU VAUCEL. Sur la conver-
sion de quelques Huguenots ; l'Amor
Chrétienne ; la moderation des Capucins
de Bruxelles.*

J'E n'ai pas grand chose à vous écrire,
mais je le fais principalement pour vous
envoyer un écrit que vous serez bien aise
de voir. J'en envoie autant sous l'ad-
dresse de M. de Castoni ; & M. Char-
mont en envoiera aussi à M. Sluse. J'y
joindrai aussi un *Exemple surprenant* &c.
parce qu'il est important que l'on sache
à Rome que les Gazettiers Protestans
ont dit quantité de choses fausses, pour
décier les conversions qui se sont fai-
tes en France.

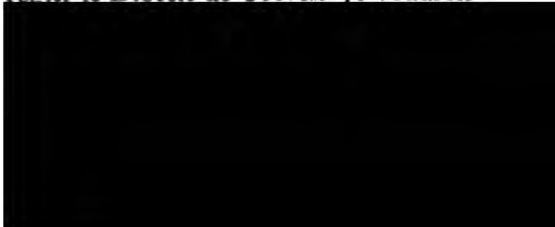
Nous avons des parens & des parentes
de la Religion. J'ai prié ma niece qui
est la seule qui me reste à P. R. de m'ap-
prendre ce qu'ils étoient devenus. Elle
me répond en ces termes ; *Il s'est fait plu-
sieurs*

leurs conversions dans la famille, & très-sinceres. Il y a sujet d'en remercier Dieu. Mais je la prierai de nouveau de me marquer les choses plus en particulier.

On ne fait encore ce que deviendra le dessein qu'on avoit pris de supprimer l'*Année Chrétienne*. Car il y a bien des gens qui s'intéressent pour ce livre là, & sur tout les nouveaux Convertis, pour les raisons que je vous ai marquées dans ma lettre précédente. M. de Paris en est embarrassé, & il n'est pas content de ce que les Jesuites qui prêchent à Paris pendant ce Carême, se déchainent contre les traductions. Cela fait voir que je n'ai pas mal deviné quand je vous ai dit que je croiois que c'étoit par leurs intrigues que cet ordre étoit venu de Rome. Il faut que par tout ils s'opposent au bien & qu'ils témoignent une jalousie diabolique contre tous les ouvrages qui sont plus estimés que les leurs.

Je pense que vous ne feriez pas mal de faire courir la lettre (c'est-à-dire la faire voir à des personnes de piété) que le Prince vous a envoieé touchant les moiens qu'on pourroit tenir pour mieux regler le Diocèse de Treves. Je voudrois

La Lettre
au Prince
Ernest.



456 CCCXVII. Lettre de M. Arnauld
Rigoristes & de Jansenistes, & dont on
prend occasion de décrier à Rome les
Capucins d'ici, parce qu'ils ne decla-
ment pas comme d'autres moines contre
ces bons Curés. J'ai vû la copie d'une
lettre du Prevôt de Malines (qui est un
homme tout seculier, qui a été élevé par
le Roi d'Espagne à cette dignité) on ne
peut rien concevoir de plus emporté con-
tre ces pauvres Capucins, dont tout le
crime est qu'ils autorisent les Curés de
ce Pais-ci amateurs des nouveautez. Car
on décrie sous le mot de nouveauté, tout
ce qui se fait maintenant de bon dans
l'Eglise. Et c'est sans doute parce qu'on
écoute favorablement à Rome tous ceux
qui écrivent de ces sortes de manifestances
vagues, que le phantôme du malin
s'y entretient toujours, &
maux infinis.

ET T X 3. 0 0 0 / 1 1 1 1

[Faint, illegible handwritten text]

[Faint, illegible handwritten text]

[Faint, illegible handwritten text]



458 CCCXVIII. Lettre de M. Arnauld
une lettre imprimée sous mon nom, &
adressée à ceux de Douai, le peu de
raisons qu'ils ont eu de dire en écrivant
au Roi, qu'ils ne se pouvoient défendre
contre les insultes des Jansenistes, qui
leur reprochoient qu'ils n'avoient point
été condamnés par le Concile général,
mais par des Papes sujets à manquer.

L'extrait de la lettre du P. Jobert est
une horrible chose. Je ne doute point
que vous n'aiez satisfait le Prince sur
les ridicules preuves de ce Jesuite. Ce-
pendant cela m'a mis si en colere, que je
ne pus m'empêcher hier, dès que je re-
çus votre lettre, de commencer une ré-
ponse à cet extrait, article par article, que
j'enverrai au Prince.

M. Huygens a fait de fort belles The-
ses sur la grace. La dernière étoit des
péchés d'ignorance, qui est parfaitement
belle, pieuse & solide.

Vous nous feriez grand plaisir, si
vous pouviez avoir de la *pro-
pagande* la copie d'un ouvrage d'Alexandre
VII. pendant qu'il étoit encore N.
de Cologne, sur le Millénaire de
Hollande du tems de Louis XIV.
Je n'ai pas eu le plaisir de le voir
de M. de Meaux, qui étoit
à fait

m'a pas semblé qu'elle fut propre à persuader le Roi.

L E T T R E C C C X I X.

A M. DU VAUCEL. *Sur les sentimens du Pape en faveur de l'Amor pœnitens; la liberté de l'élection au Doiené de Malines; la réponse du Général des Jesuites au sujet le P. Huzart; le Livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.* 11 Avril
1616.

Nous étions étonnés d'avoir été deux ordinaires de suite sans recevoir de vos lettres. Mais cela est arrivé sans doute, de ce que votre lettre du 16. avoit été portée trop tart à la poste. Car nous la reçumes hier avec celle du 23.

La parole du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens* nous a un peu consolez. Mais puisque ce sont là ses vrais sentimens, pourquoi n'emploie-t-il pas son autorité pour mettre à couvert de ces injustes exactions un livre, dont il fait que la doctrine est bonne, & dont l'auteur est innocent?

Le *Queritur* n'est plus maintenant discuté. Le Gouverneur aiant besoin des Doiens de faire Doien de certain Baron qui

460 CCCXIX. Lettre de M. Arnauld en est, & qui y a du pouvoir. Mais une brouillerie étant survenue entre les Etats & le Gouverneur, il s'est mis en colere contre ce Baron; & il se plaint qu'il est un ingrat; qu'il avoit fait à son sujet des vexations injustes pour découvrir l'Imprimeur du *Quaritur*; mais qu'il ne se soucie plus ni de lui ni de son Frere, & qu'il fera bien aise que M. Cuypers soit élu Doien. On dit aussi que le Pape n'approuve par les brouilleries que fait l'Internonce sur ce Doienné de Malines, & que l'Agent de l'Archevêque le lui a mandé; desorte que l'on commence à esperer qu'on laissera la liberté de l'élection.

Le Prince nous a envoyé la réponse que lui a faite le P. Général. Je pense que je vous en ai envoyé la substance. Mais enfin l'Internonce a donné des juges. Ce ne sont pas ceux que nous avons demandés, mais les Evêques de Ruremonde ou de Namur à notre choix. Nous prendrons le dernier. Car le premier, à ce qu'on dit, a écrit à Rome avec les Evêques d'Anvers & de Gand contre l'Archevêque de Malines. On travaille à un second *Factum*, qui ne sera pas moins fort que le premier. On y inserera la rétractation & les deux lettres du P. Hazart, qui sont horribles. J'espere qu'il sera prêt

Voiez
Tom. 8,
de la
Mor. Pra-
tique à
la fin du
quel on a

prêt pour la *Quasimodo*, & je vous en en-

voierai aussi-tôt.

mis les 4.
Folios ,
pag. 340.
346. 352.

Ce 12.

JE pense vous avoir écrit autrefois d'un
livre du Chancelier de Brabant * con-
tre M. Huygens, qu'on disoit qu'il
avoit envoyé à Rome, afin de savoir si
on y trouveroit bon qu'il le publiât.
M. Huygens en aiant recouvré un, &
l'aiant trouvé rempli de calomnies gros-
sieres, il lui fait un procès au Conseil
de Brabant. Sa Requête a été répondue
& signifiée au Chancelier. Il en a été
assez étourdi. Je n'ai vû ce livre qu'au-
jourd'hui. J'y ai trouvé d'horribles cho-
ses contre moi. Il dit que je ne suis pas
l'auteur du livre de la Frequente Com-
munion, & qu'on fait certainement qu'il
est de M. de S. Cyran. C'est pourquoi
il l'appelle toujours *Vergerianus liber*. Sur
ce que M. Huygens s'étoit servi du
grand nombre d'approbations données à
ce livre pour autoriser la doctrine de sa
Methode, ce Chancelier lui insulte com-
me si c'étoit au contraire ce qui le devoit
confondre; parce qu'il suppose que le
livre de la Frequente Communion a été
condamné à Rome, ce qui est très faux;
& ce qu'il ne fonde que sur la condam-

* M.
Fierians.

462 CCCXIX. Lettre de M. Arnauld
 nation de la proposition de S. Pierre &
 de S. Paul, & ce lui est un sujet de dé-
 chirer par tout le livre de la Frequenté
 Communion. Voici ce qu'il en dit dans
 sa lettre au Pape; où il rapporte les dog-
 mes qu'il impute à ces Triumvirs (car
 c'est le titre de son livre: *Gabrieliana,*
Gummaristica ac Macariana Triumviralis
concordia inane conamen, infelix omen)
Decimo tertio, à frequenti accessu Domi-
nici corporis sacramentalem ad canam ca-
tholicas mentes averti debere ac distrahi....
Et hinc tandem (proh dolor) eò devenitum,
œcumenica, ut semperque observata, frequen-
ti pro accessu sacro-sanctum hoc ad pabulum
sententia, vel à noctivagis Arnaldina seu
Vergeriana Medusæ anguibus modo dila-
nianda, vel minitantibus terrorem illius à
umbris infestanda relinquatur.

Mais ce qui est de plus horrible est
 le titre de son 4. Chapitre. *Cap. 4. Co-*
niculi Trium-virorum observandum
PENITUS *Pœnitentia sacramentum*
Observatio præambula
damentum. Et ce 4. Chapitre est la fable
 qu'il suppose être la doctrine de ces Tri-
 umvirs. Voici le commencement de ce
 Chapitre.
Satis mihi
cum, qui
su concenit

festam trabam in lucem. Est is famosus ille, & gallicum ipsi Fansenio oraculum Joannes Vergerius San-Cyranus Abbas. Satis est virum nominasse, Lector; ut jam inde animo prospicias quàm non Catholicum de poenitentia Sacramento dogma ab homine hoc expectare debeas.

Conventiculù porro hujus historiam ET SINGULOS EJUS CANONES, Christo Domino imprimis injuriosos, ejusque sacro-sancta Incarnationis penitus destructivos refert fideliter. . . . in relatione sua juridicâ Joannes Fillean. Adeat hunc qui ad omnes pestiferi hujus cœtus in Christum blasphemias curiosus est. Ego, quod ad propositum nunc quidem satis est, Decreto uno contentus sum, quod in Poenitentia ruinam sacrilegè conceptum, ita quoad sensum legitur: Cautius esse cum hoc Sacramento agendum, quàm heretici hactenus egerint; non esse istud perfrittâ fronte hereticorum more negandum aperte, sed cautè & clanculum, & subdole rem agendam: Sacramentum ipsum miris extollendam præconiis, sed usum ejus molestum adèò ac perdifficilem reddendum,

majoribus semper ac majoribus alligandum oneribus, donec rarus primò, dein nullus etiam sit usus, et licidi fidelium humeri

464 CCCXIX. Lettre de M. Arnauld
excusant. *Objecro, lector, quid est cuniculos velle fodere, si hoc non est &c.* Il dit ensuite que la première de ces mines, *primus cuniculus*, est le livre de la fréquente communion, & tout ce qu'il dit ensuite contre M. Huygens, le P. Gabrielis & M. Havermans, c'est toujours *Cuniculus primus, cuniculi primi anfractus &c.*

Cependant ce livre plein de si horribles calomnies est dédié au Pape & au Cardinal Cibo; & il ne faut pas douter que l'auteur n'en attende une approbation semblable à celle qu'il dit avoir eue de sa Sainteté, pour un semblable libelle contre le P. Gabrielis, & qu'il confirme par cette lettre du Cardinal Cibo, qu'il rapporte tout du long.

Illustrissime Domine. Plurimum delectata est Sanctitas sua officio tuarum literarum, quo opusculum à te singulari elegantia ac eruditione conscriptum ad ipsam detulisti, atque egregium tuum in rem catholicam studium, perpetuamque in Apostolicam sedem observantiam & fidem luculenter demonstrasti. Mihi itaque demandavit, ut apostolicam benedictionem, pontificia in te caritatis testem, tibi suo nomine amanter impertirem, ac debitas laudes redderem de tam egregio pietatis tuae documento &c.

On pourra bien n'en pas faire autant
à

à l'égard de ce livre-ci. Mais cela suffit-il ? Un livre si outrageux par tout contre des gens de bien, & rempli de si abominables calomnies, ne passera-t-il pas pour à demi approuvé s'il ne paroît pas qu'on l'y desapprouve ? Et il est bien sur que le P. Hazart ne manquera pas d'en triompher, & de se trouver bien fort, aiant pour compagnon dans la principale de ses calomnies un Chancelier du Conseil de Brabant, dont le Pape a donné tant d'éloges à la piété dans une lettre qu'il lui a fait écrire par le Cardinal Cibo. On voit encore par ce livre le mal que font dans l'Eglise les condamnations vagues, dont il ne plaît pas à MM. de l'Inquisition de dire jamais le sujet. Car le grand fondement qu'a ce vieux radeur (pardonnez-moi si j'use de ce terme, car assurément il n'en merite point d'autre) d'outrager si cruellement M. Huygens, n'est que ce sophisme ridicule.

Le livre du P. Gabrielis a été condamné une & deux fois (après avoir été imprimé à Rome même, comme ne méritant plus aucune censure, & sans qu'on en ait dit le sujet de cette seconde condamnation) & ce n'est apparemment que pour le même sujet qu'on ne sauroit deviner.)

466 CCCXIX. *Lettre de M. Arnauld*
livres de M. Huygens & de M. Havermans qui sont conformes à ce qui se trouve dans le livre du P. Gabrielis.

Donc les livres de M. Huygens & de M. Havermans sont condamnés aussi bien que celui du P. Gabrielis.

Si on souffre à Rome que l'on fasse un usage de leurs censures, si impertinent & si insensé, il faut donc qu'ils y soient bien aises d'entretenir parmi les Théologiens une guerre sans fin, où les plus impudens auront toujours l'avantage au jugement des simples & des ignorans, parce qu'ils pourront s'imaginer que ces Ecrivains emportés ont Rome pour eux.

Il est aujourd'hui un trop bon jour pour que j'en écrive davantage. Je suis tout à vous.

L E T :

L E T T R E C C C X X .

*A M. DU VAUCEL. Sur les senti- 18. Avr
mens du Pape en faveur de l'Amorpce- 1686.
nitens; l'opinion des Docteurs de Lou-
vain sur l'état de celui qui aime Dieu
par dessus toutes choses avant d'avoir re-
çu l'absolution; la nomination à l'Ar-
chevêché d'Avignon.*

Nous reçûmes hier votre lettre du
30. Mars. Nous serions fort con-
solés de la bonne volonté du Pape pour
l'*Amor penitens*, si nous le voïons dispo-
sé à employer l'autorité que Dieu lui a
donnée, à faire cesser une si injuste vexa-
tion. Mais à quoi servira la persuasion
où il est que c'est un très-bon livre, &
que l'auteur est un saint homme, si ce-
la ne produit autre chose que de cher-
cher de nouveaux examinateurs, dont il
y a très-peu à esperer; vû la maniere chi-
caneuse dont ils prennent cette matiere.
C'est ce qui m'a toujours fait croire qu'a-
près avoir suffisamment refuté ces chi-
caneries, il falloit uniquement s'arrêter à
faire voir, comme j'ai tâché de faire
dans la grande lettre, que ce seroit un
horrible scandale si on donnoit la moin-
dre atteinte à un si bon livre. Je m'at-

tendois que vous donneriez la lettre toute entiere à l'illustre ami sans vous contenter d'en faire des extraits. Car je m'étois étudié à n'y rien mettre, qui ne pût être vû, & qu'il ne fût très-bon que l'on vit.

J'ai été autrefois, je vous l'avoue, assez embarrassé à laquelle des deux manieres on se devoit plutôt arrêter, pour accorder l'efficace de l'absolution avec la necessité de l'amour dominant, qui m'a toujours paru une verité indubitable. Mais il y a déjà longtems que j'ai trouvé des difficultez qui m'ont paru insurmontables dans l'opinion de MM. de Louvain, selon laquelle il faut qu'un penitent, qui aime Dieu plus que toutes choses, demeure *in reatu pena aeterna*, jusqu'à ce qu'il ait reçu l'absolution. Dès devant que je fusse sorti de Paris j'avois representé ces difficultez à M. Haslé. Et aiant porté cet escrit François en Hollande, je l'avois montré à M. de Castorie, qui parut en être si touché, qu'il s'en est servi, & en a fait une grande partie de son premier *Appendix*. Et ainsi quand je travaillerois de nouveau sur cette matiere, je n'en pourrois dire autre chose, & je ne crois pas qu'on puisse rien repondre de pertinent à ces difficultez là. Mais il me semble de plus que pourvû qu'on veuille lire avec attention ce qui est dit
dans

dans la fin de ce même Appendix, de la doctrine de S. Thomas, on en doit être satisfait. Car afin qu'on pût douter que ce ne fût pas le sentiment de ce saint, il faudroit ou pouvoir montrer que les 19. propositions, qu'on raporte comme étant de lui mot à mot, ne sont pas fidèlement alleguées, ou trouver quelque vice dans les demonstrations qu'on a fondées sur ces propositions; de sorte qu'on en pût accorder la majeure & la mineure, & en nier la conclusion. Or j'ai verifié les propositions dans S. Thomas, & je les y ai trouvées mot à mot. J'ai examiné ensuite chaque demonstration, & je suis certain qu'on n'y sauroit trouver aucun vice; & qu'accordant les deux premisses il faut necessairement en accorder la conclusion. Vous devriez, ce me semble, insister beaucoup sur cela, & faire défier Capisucchi & ces autres chicaneurs, de répondre pied à pied à cette exposition de S. Thomas, en disant sur chacune des 19. propositions, si elles sont ou non, faussement alleguées; & sur chaque demonstration, s'ils accordent ou nient la majeure, s'ils accordent ou nient la mineure, ou s'il y a quelque vice dans la
... qui leur puisse faire
... accordant la majeure
... ils seront dans
l'im-

l'impuissance de rien faire de tout cela, il faudra qu'il demeure pour constant que la doctrine manifeste de S. Thomas, est d'une part que l'amour de Dieu plus que toutes choses est une disposition necessaire pour recevoir la remission de ses pechez dans le Sacrement de Penitence, & de l'autre que les pechez sont remis par la vertu des clefs, & le vœu du Sacrement à celui qui aime Dieu plus que toutes choses. Mais il faut prendre garde qu'ils ne donnent pas le change en opposant leur fausse interpretation de quelque endroit du Concile de Trente à quelque conclusion de ces demonstrations, sans vouloir rien dire ni sur la majeure, ni sur la mineure, d'où elle est tirée, c'est-à-dire, sans se mettre en peine de montrer que la majeure & la mineure ne sont pas de S. Thomas: or c'est uniquement de quoi il s'agit: car s'il leur est impossible de montrer que la doctrine qu'on dit dans cet *Appendix* être de S. Thomas, n'est pas de S. Thomas: Il faudra bien qu'ils avouent qu'elle n'est pas contraire aux décisions du Concile de Trente, étant bien certain que le Concile de Trente a été très éloigné de vouloir condamner la doctrine de ce S. Docteur. Cela me paroît si important & si decisif, qu'il me semble que vous devriez faire plusieurs copies de cer-

te, *Expositio doctrinae sancti Thomae*, & les mettre entre les mains des Cardinaux favorables, afin qu'ils pressent les Théologiens qui y trouveroient à redire, d'y répondre pertinemment, & pied à pied en la maniere que j'ai marquée ci-dessus.

On ne comprend point que le Pape étant persuadé qu'il lui sera très-difficile de trouver quelqu'un qui puisse remplir dignement une place aussi importante qu'est l'Archevêché d'Avignon, ne veuille pas faire une chose aussi facile qu'est de commander au P. Mellini de l'accepter. Les Annates étant une des principales causes de cette difficulté, vous avez grande raison de remarquer que c'est ce qui en fait toucher au doigt le vice & le désordre.

C'est une preuve tout à fait plaisante, qu'on doit bien savoir ce que c'est que de bien gouverner un Evêché, parce qu'on en a eu successivement une vingtaine; j'aurois conclu au contraire qu'un homme qui n'a point fait de scrupule de changer tant de fois d'Evêché ne fait gueres ce que c'est que d'être Evêque.

L E T T R E C C C X X I.

18. Avril
1686.

AU PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. Sur le soin qu'il avoit de faire élever chrétiennement ses petits-fils ; la nécessité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens ; la conversion du Marquis de Feuquieres & de quelques autres : M. Stenon, & les lettres du General des Jesuites & du P. Hazart.

Rien n'est plus louable, Monseigneur, que le soin qu'a V. A. de faire bien élever les jeunes Princes ses petits-fils, & c'est une marque de sa religion & de sa piété, de ce qu'elle temoigne avoir encore plus d'inquiétude pour le régle-ment de leurs mœurs, que pour toute autre chose. Y aiant tant de difficulté de trouver en Allemagne des personnes à qui elle pût confier leur éducation, & n'en connoissant point de plus propres que les Jesuites, je n'ai garde de desapprouver qu'elle en ait mis un auprès d'eux, qui fait fort bien son devoir, & dont elle se tient fort assurée qu'il ne leur apprendra aucune maxime relâchée. Mais elle a raison de regarder comme un grand inconvenient, de ce que dans toutes les villes où

Il y a quelque maison de Jesuites, il faut qu'il y aille coucher. Car comme elle remarque fort bien, c'est les laisser eux & leurs Domestiques dans la liberté de faire ce qu'ils voudront durant la nuit. Il est bien étrange que le General n'ait pas été touché d'une si grande raison, & qu'il ait supposé que la dispense de ce reglement de leur Compagnie ne se pouvoit accorder pour qui que ce soit, quoi qu'il soit constant, à ce que V. A. a sçu, qu'ils l'ont accordée pour le Duc de Neubourg. Ils devoient donc dire qu'ils ne l'accorderoient que pour des Princes, & en ce cas là ils ne devoient pas la refuser à V. A. puis que d'être plus ou moins riche, plus ou moins puissant, ne fait pas qu'on ne soit également Prince. Cependant je ne sai si V. A. peut en conscience laisser ces choses en cet état là. Car il est d'une part si important d'ôter au Diable toutes les occasions qu'il pourroit avoir de tenter les jeunes gens en matiere de chasteté, & il faut de l'autre tant de soin & de vigilance pour l'empêcher, qu'on ne voit pas que la conscience d'un Pere chrétien puisse être en repos, que lors qu'il ne se peut reprocher d'avoir rien omis de tout ce qui peut contribuer à les preserver de ces dangers. Or un de ces moiens est, que celui qui doit veiller sur leurs mœurs

474 CCCXXI. *Lettre de M. Arnauld*
ne les quitte ni jour ni nuit, & il faut que
V. A. en soit bien persuadée (en quoi
elle a très grande raison) puis que pour
éviter l'inconvenient qu'il y auroit que le
Jesuite, à qui elle a confié l'éducation de
ces jeunes Princes, ne demeurât pas la
nuit avec eux, elle pense à les envoyer,
lors qu'ils iront voiage en France, à Sau-
mur ou à Angers, où il n'y a point de
maison de Jesuites. Mais qu'est-ce que
voiage en France, & ne faire pas un assez
long séjour à Paris, qui est presentement
une des plus belles villes du monde, &
qui merite le plus d'attirer la curiosité des
Etrangers. Cela vous jette, Monsei-
gneur, avec sujet dans de fort grands em-
baras: & il semble que V. A. ne de-
vroit pas desesperer de pouvoir trouver
quelque gentilhomme Allemand qui eut
toutes les conditions necessaires pour se
bien acquitter de cet emploi. Il y en a
un presentement à Bruxelles qui y seroit
bien propre, si l'emploi qu'il a maintenant
étoit achevé. C'est un nommé M. Ge-
fner natif de Withlich Gouverneur du
Baron de Leyen, dont le Tuteur est un
Chanoine de Treves & de Maience, ap-
pellé le Baron de Leyen Niquenich. Tous
ceux qui connoissent ce Gouverneur en
disent beaucoup de bien. Il parle fort bien
François, aiant demeuré longtems à Paris:

&

& il passe pour avoir beaucoup d'esprit, d'honnêteté & de piété. Mais si V. A. croit que ce fût son fait, il faudroit qu'elle pensât à lui faire parler pour le tems qu'il sera libre, de peur qu'il ne s'engage à d'autres. Et ce tems qu'il sera libre n'est peut-être pas fort éloigné: car on dit que l'on parle de marier ce jeune Baron.

Pour ce que V. A. desire de savoir du Marquis de Feuquieres, qui fut fait prisonnier à la bataille de Thionville, il avoit épousé ma Cousine germaine, qui étoit Huguenotte, lorsqu'il l'étoit aussi (car notre famille a été bigarrée d'Huguenots & de Catholiques, mais mon Pere n'a jamais été autre que très bon Catholique) M. de Feuquieres s'étant converti au commencement du regne de Louis XIII. tous ses garçons suivirent la religion du Pere, & les filles celles de la mere. L'aîné de ces garçons (car il en avoit plusieurs, & tous fort bien faits & fort braves) est celui qui est presentement Ambassadeur en Espagne, dont le fils nommé le Comte de Rebenac l'est depuis longtems auprès de l'Electeur de Brandebourg. Or je crois que ce sont les sœurs de l'Ambassadeur en Espagne & leurs enfans, qu'on a voulu marquer quand on m'a mandé qu'il s'étoit fait plusieurs conversions dans notre famille & très sinceres. J'attends que l'on s'explique davantage. M.

M. Stenon n'est point en Italie; il y a bien de l'apparence qu'il est encore au pais de Mecklenbourg, comme V. A. l'a appris lors qu'elle étoit à Cologne. On fait que cette affaire est en bon train auprès de M. l'Electeur, mais comme M. Desprès n'y est plus pour la solliciter, il seroit à souhaiter que V. A. voulût bien prendre la peine d'y tenir la main, tant pour soutenir M. l'Electeur, que pour porter M. Stenon à accepter l'emploi dont il est question.

On ne parlera point du tout de la lettre du P. General, puisque V. A. ne le desire pas. Mais comme elle ne m'a rien dit de celles du P. Hazart, je n'ai point douté qu'elle ne voulût bien qu'on s'en servît, puis qu'elle ne doit pas avoir le même égard envers ce Pere, qui a si peu profité des remontrances chrétiennes qu'elle lui a faites. Mais j'en ai ôté tout ce qui pouvoit faire connoître V. A. Je suis, &c.

L E T T R E

De M. FRAISER à M. ARNAULD Londres
au sujet de son Addition à l'Apologie Avril 18.
pour les Catholiques concernant M. South- 8. V.
wel, où l'on voit les sentimens du Roi 1686.
d'Angleterre Jaques II. pour M. Ar-
naud.

M O N S I E U R

C'Est avec beaucoup de plaisir que j'embrasse l'occasion favorable qui se présente de vous témoigner avec combien de respect je conserve le souvenir de votre connoissance, & de l'agréable conversation dont il vous a plu de m'honorer il y a plus de 10. ans à Paris, & que je n'ai pas manqué de représenter au Roi mon maître les admirables qualitez que vous possédez, & l'estime toute particuliere dont vous êtes si avantageusement prévenu à son égard. Aujourd'hui ce matin aiant l'honneur d'entretenir sa Majesté assez longtems à votre sujet, & lui aiant communiqué l'Addition que vous venez de

Chevalier Southwell sur l'affaire qui le touchoit de si près dans le premier volume de ladite Apologie, Elle m'a ordonné de vous assurer de son amitié & bienveillance, & de vous dire qu'elle a reçu tous les livres & petits traittez que vous avez eu la bonté de lui adresser de tems en tems, lesquels elle a lu avec le plaisir & la satisfaction que merite tout ce qui lui vient de votre part. Sa Majesté fait son possible de trouver une condition & un établissement digne de l'estime qu'elle a pour vous, & en peu de tems ne doute pas de vous en pouvoir faire la proposition, si vous le trouvez pour agréable. Cependant elle fait des recherches pour des papiers & autres Memoires pour vous les envoyer, dans le dessein qu'elle a de se servir de votre plume pour les mettre au jour. Car il n'y a personne au monde qui juge plus avantageusement du mérite des admirables talents que vous avez si souvent fait paroître dans vos livres, ni qui a l'ame plus grande & genereuse pour les dignement reconnoître que sa Majesté. C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie de croire que je ne manquerai de faire valoir votre illustre mérite auprès d'elle dans toutes les rencontres qui se presenteront pour votre service, parce que je suis autant que personne au monde le puisse être

être avec toute sorte d'estime & de sincérité, Monsieur, votre très humble & très obéissant serviteur.

FRAISER.

LETTRE CCCXXII.

A M. FRAISER. *En réponse à la précédente.* en 1686.

MONSIEUR

Q Uoique que la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'ait du causer beaucoup de joie, pour bien des raisons, je vous avoue néanmoins que la joie que j'en ai reçue n'a pas été sans un mélange de peine. Je me sens comme accablé par la trop bonne opinion que l'on a de moi, & par l'impuissance où je me trouve de la soutenir. Je vous suis, Monsieur, si redevable pour tous les bons offices que vous voulez bien me rendre auprès de sa Majesté Britannique, que je ne vois pas comment je pourrai jamais me acquitter, & je suis dans la dernière confusion de voir qu'un si grand Prince daigne parler de moi d'une manière si obligeante à l'occasion d'un aussi petit sujet, qui est la réparation d'une faute que je ne pouvois

480 CCCXXII. Lettre de M. Arnauld
refuser de faire sans me rendre indigne de
la qualité de chrétien & même d'honnête
homme. Mais permettez moi, Mon-
sieur, d'oublier ce que vous ajoutez de plus.
Sa Majesté n'est pas assez informée du peu
que je puis, aiant toujours été à l'ombre:
je suis moins propre que jamais dans un
âge si avancé à être exposé au grand jour. Je
n'ai besoin que d'une retraite pour me
préparer à finir ma course quand il plaira
à Dieu de m'appeller à lui. Si je ne la
puis avoir où elle me feroit plus douce,
c'est que Dieu veut que je me rende aux
ordres de sa providence, aussi bien à la
fin comme dans le cours de ma vie. Ce-
pendant tout ce que je puis faire pour re-
connoître les obligations infinies que j'ai
de sa Majesté, est de lever les mains au
ciel pour obtenir de celui qui l'a mis sur
le thrône, une longue suite d'années, qui
lui donne moyen d'établir solidement ce
qu'il a si glorieusement commencé pour
maintenir tant de peuples dans une heu-
reuse tranquillité, & un rehaussement de
toutes ses vertus roiales par un fidele
accomplissement de tous les devoirs d'un
Monarque vraiment chrétien. J'ai achevé
la refutation du nouveau Systeme du P.
Malebranche. Les deux derniers livres se-
ront bien-tôt en état de paroître. Je ferai
prier M. Chaumont de vous en envoyer.

La

La bonté avec laquelle sa Majesté a reçu le premier, me fait espérer qu'elle voudra bien accepter ceux-ci comme un témoignage de ma profonde veneration pour sa personne sacrée.

J'ai donné tous les ordres pour la consommation de l'affaire de M. Southwell, & j'avois envoyé l'éclaircissement à l'auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres aussi-tôt qu'il a été imprimé, afin qu'il en pût parler dans les Nouvelles de ce mois, comme M. Southwell le desire. On pourra sçavoir dans cinq ou six jours ce qui s'est fait à Paris, sur les 200 exemplaires de l'Eclaircissement qui ont été envoyés à M. le Chevalier Trumball. Je suis, &c.

L E T T R E C C C X X I I I .

AU PRINCE ERNEST LANTGRA-^{26. Avril}
VE DE HESSE-RHINFELTS. ^{1686.} *En*
lui envoyant le Factum contre le P. Ha-
zart & le livre du Chancelier de Brabant
contre M. Huygens.

C E n'est, Monseigneur, que pour en-
voyer à V. A. S. le *factum* dont je
lui ai déjà parlé. On m'a prêté depuis
un livre latin du Chancelier de Brabant,
qui est un vieillard de 80. ans, qui est

482 CCCXXIII. Lettre de M. Arnauld
encore toute autre chose en matiere de
calomnie que celui du P. Hazart. C'est
contre M. Huygens & deux auteurs de
ce païs-ci, dont l'un est mort depuis que
ce livre est fait. Il en fait un Triumvirat
conjuré à la ruine entiere du sacrement
de penitence. Et son fondement est, qu'ils
ne font qu'executer aussi bien que l'au-
teur de la Frequente Communion, le dessein
pris dans l'Assemblée de Bourgfontaine,
de ruiner tous les mysteres de la Religion
Chrétienne, en la réduisant au Déisme, &
de renverser en particulier les deux Sa-
cremens de la Pénitence & de l'Eucha-
ristie. Il est tout à fait de la confidence
des Jesuites, & on croit même qu'ils ont
beaucoup de part à ce livre. V. A. peut
juger par là de la nécessité qu'il y a d'ar-
rêter la hardiesse que l'on prend de re-
pandre contre les plus gens de bien des ca-
lornies si atroces. C'est pourquoi on a
conseillé à M. Huygens de faire à ce
Chancelier un procès semblable à celui que
les parens de M. Jaansenius font au P.
Hazart. Il l'a fait: la Requête a
été repondue; & le Chancelier en
est fort embarrassé. Je suis, Monseigneur,
de V. A. S.

L E T T R E C C C X X I V .

A MAD. DE FONTPERTUIS. *Sur* 1. Mai
sa maladie & les austeritez excessives. 1686.

IL est bien vrai, ma très-chere sœur, qu'on n'est jamais sans croix. Mais il n'y en a guere de plus pesantes que les inquiétudes que nous donne le danger de perdre nos meilleurs amis, & dont nous avons le plus de besoin, non seulement pour les consolations innocentes, dont on ne se peut guere passer pendant cette vie, mais aussi pour nous aider à nous bien conduire dans les affaires qui regardent la gloire de Dieu. C'est l'état où nous nous sommes trouvés en recevant les premieres nouvelles de votre maladie si grande & si imprévue, & qui vous a mis d'abord dans un si grand peril, qu'on nous disoit être beaucoup diminué, mais non tout à fait passé, lorsqu'on nous a écrit la premiere fois. Par la seconde lettre qui étoit du mercredi de la semaine passée, on nous a un peu plus rassurés; mais c'a été en nous faisant changer de croix par la part que nous avons prise aux douloureuses épreuves que Dieu continue à

■ On nous promettoit par cette
 ■ écrire deux jours
 ■ tendions avec
 im-

484 CCCXXIV. Lettre de M. Arnauld
impatience : mais nous n'avons rien reçu
depuis ce tems-là, soit qu'on n'ait point
écrit, ou que la lettre ait été perdue ou
retardée. C'est ce qui nous a remis dans
de nouvelles peines, & nous à fait redou-
bler les prieres que nous avons toujours
continué de faire pour vous. Je fais bien,
ma très-chere sœur, que votre foi vous
peut faire regarder comme plus avantageux
pour vous, d'être bientôt délivrée de ce
corps de mort pour aller jouir de celui
qui est l'unique objet de vos desirs. Mais
on peut croire que la mesure des bonnes
œuvres auxquelles Dieu a destiné votre
couronne, n'est pas encore remplie. Vous
êtes chargée d'un fils, dont l'éducation en
doit faire sans doute une partie considéra-
ble. Vos douleurs mêmes qui reviennent
si souvent, & que Dieu vous fait la grace
de souffrir avec tant de patience, peuvent
servir sans doute à la combler. Je n'osé-
rois presque y mettre vos services que
vous avez la bonté de me rendre, de
peur que ce ne soit un surcroît d'inter-
règne. Mais puisque c'est Dieu qui se sert
de ce qui est le plus opposé à son dessein
pour le servir, & que vous êtes si utile à
l'Eglise & la vérité, je ne suis pas surpris
que les personnes qui ont de la charité pour
l'autre; & qui ont de la charité pour
soit peu de chose, & que les personnes
que les personnes qui ont de la charité pour

rendre leur exil plus agréable , ne feront point sans recompense. Que si cela est vrai, comme il me semble qu'on n'en peut douter, vous devez avoir plus de scrupule que vous n'en avez, d'abrèger votre vie par des austeritez excessives; comme est sur-tout de trop peu manger & de trop peu dormir. Car vous n'avez pas droit d'aspiser à une couronne avant que de l'avoir meritée : & vous ne devez pas croire l'avoir meritée, selon l'ordre de Dieu, quand vous sortez de cet ordre en vous mettant de vous même hors d'état de lui rendre les services qu'il attend de vous. Guerissez-vous donc, ma très-chère sœur, pour achever ce qui manque à la tour de la perfection chrétienne, que vous avez entrepris de bâtir. Mais ne mettez pas cette perfection, où elle n'est pas. *Le Roiaume de Dieu n'est pas viande & breuvage*, comme dit S. Paul. Mettez la dans l'accomplissement de vos principaux devoirs, & n'y mettez pas d'obstacle par une attache excessive à ce qui ne fait pas le fond de la piété. Je n'ai pas besoin de vous dire dans quelle peine s'est trouvée toute notre petite communauté, quand elle a eu le danger que

LETTRE CCCXXV.

23. Mai
1686.

A M. DU VAUCEL. Sur l'Élection de M. Cuyper au Doiené, & de M. Vander Vliet à un Archidiaconé de Malines; l'affaire du Chancelier de Brabant: le retablissement de la santé du Roi: l'union du revenu de l'Abaye de S. Denis à celle de S. Cyr; & l'affaire du P. Hazart.

CE que je voulois vous écrire il y a huit jours est que l'affaire du Doiené de Malines a, Dieu merci, fort bien reussi, & que les intrigues de l'Internonce s'en sont allées en fumée. Le Gouverneur General n'a plus voulu se mêler de cette affaire. Et ainsi l'élection s'étant faite sans aucun obstacle, M. Cuyper, le premier des trois exclus, a été choisi pour Doien; & M. l'Archevêque a donné l'Archidiaconat qui a vaqué pendant ces brouilleries, à un autre des exclus nommé M. Vander Vliet. Et le parti du Prevôt qui est devoué aux Jesuites, s'est trouvé fort humilié. Le bruit a couru que l'Internonce s'en alloit; mais comme cela ne continue pas, c'est aparemment un faux bruit.

Le Chancelier de Brabant est fort em-
ba-

barassé du procès que lui a fait M. Huygens sur ses calomnies. Cela va pourtant lentement, parce qu'il fait tout ce qu'il peut pour retarder le jugement. Il tache d'engager l'Internonce à intervenir pour lui : mais il n'en a voulu rien faire. Ce Chancelier se plaint qu'il ne reçoit point de réponse des lettres qu'il écrit à Rome. Mais on dit que l'Internonce lui a fait entendre qu'il n'avoit que faire d'esperer. Apparemment on n'aura pas été satisfait de ce qu'il a fait imprimer la lettre que lui a écrite le Cardinal Cibo. On n'a peut-être eu dessein que de lui faire un compliment qu'on n'a pas prétendu qu'il rendît public. Mais comme vous dites fort bien, c'est n'avoir guere de discretion, que d'exposer ainsi l'autorité du S. Siege.

Voilà ce qu'on me mande de Paris. La santé du Roi se fortifie tous les jours, & l'on assure qu'il est gueri. C'est une vie deormais encore plus pretieuse à la Religion qu'à l'Etat, & on croit que le repos de l'Angleterre n'en depend guere moins que le nôtre. On doit bien prier Dieu pour sa conservation.

On assure que le revenu de la messe Abatiale de l'Abaye de S. Denis va être uni au College des 300. Demoiselles dont Madame de Maintenon est la Patro-

488 CCCXXV. Lettre de M. Arnould
ne. Parle-t-on de cela en vos quartiers?
On y pretendra un grand dedommage-
ment pour les Bulles.

L'Evêque de Namur que l'Internon-
ce avoit donné pour juge dans l'affaire du
P. Hazart, refuse de l'être: tant les
Jesuites se rendent terribles par leur cre-
dit, & par la disposition où on fait qu'ils
sont de se vanger de ceux qui font quel-
que chose qui leur déplaît. On sera re-
duit à redemander les premiers juges,
qu'il n'a pas voulu donner. Mais n'y au-
roit-il pas moien de lui faire donner un
ordre secret, de mettre selon la coutume
au bas de la Requête, *Fiat ut petitur*,
pour ne pas reduire ces bonnes gens à
porter cette cause aux tribunaux secu-
liers.

C'est une bonne chose que M. Genet
soit auprès de M. Dadda. Nous ne par-
tons que lundi prochain pour la Hollan-
de. Je suis tout à vous. Toute la fa-
mille vous salue très-humblement, & se
recommande à vos prieres.

L E T T R E C C C X X V I .

A M. DU VAUCEL. Sur la mort de ^{11. J^ui}
M. l'Evêque de Castorie; le scandale que ^{1686.}
devoit causer la condamnation de son Amor
Pœnitens; le jugement que l'on devoit
porter sur les quatre derniers Tomes du
P. Alexandre; & les affaires de la
Regale.

Vous apprendrez, Monsieur, par la lettre que j'écris à M. Cassoni, que je vous envoie sans dessus, ne sachant pas bien ses qualitez, l'état de douleur & d'affliction où on est dans ce país-ci par la mort d'un des plus saints, & des plus dignes Prelats de l'Eglise *. Ce n'a pas été seulement pour faire à l'illustre ami un compliment sur cette perte que je me suis resolu de lui écrire; mais ç'a été principalement pour lui recommander l'affaire du successeur, dont vous connoissez l'importance plus que personne. Et ainsi je n'ai pas besoin de vous prier d'y faire de votre mieux. Je sai que vous vous y emploierez de tout votre cœur par un grand nombre de considerations, qui regardent la gloire de Dieu, l'intérêt de son Eglise, & les devoirs de la charité. Je suis en
 besoin de vous en
 rien

* M.
 l'Evêque
 de Casto-
 rie qui
 mourut
 Zwöl le
 6. de ce
 mois.

490 CCCXXVI. Lettre de M. Arnauld
rien dire; mais seulement de vous parler
de votre dernière lettre qui n'est arrivée
que le jour même qu'on a reçu les nou-
velles de la mort.

Est-ce qu'un certain sentiment de l'hu-
manité naturelle qui éteint souvent les
inimitiez les plus déclarées, ne ralentira
pas les poursuites si déraisonnables & si
injustes des ennemis de l'*Amour pénitent*?
Est-ce que S. S. ne se refoudra point de
leur fermer la bouche, s'ils ne le font pas
d'eux-mêmes? Est-ce qu'elle n'emploiera
point son autorité pour ôter toute occa-
sion d'un aussi grand scandale que seroit
la stérification d'un si bon livre? J'apre-
hende tout de bon que s'il y manque,
Dieu ne lui en demande quelque jour un
terrible compte. On voit assez par tout
ce qui se passe à Rome sur cette matière
de la pénitence, que ces personnes empor-
tées en veulent encore plus à la personne
de cet excellent Evêque qu'à sa doctrine.
Car si c'étoit à la doctrine, pourquoi n'y
auroit-on point censuré le livre de M. de
Tournai qui declare si nettement qu'il
n'y a que l'amour de Dieu au dessus
tous les autres qui est le bon le sacré-
ment de Dieu & qui fait la différence
pour la pénitence? Pourquoi ne se sentent-
ils point de la même chaleur? Pourquoi
générallement ne se sentent-ils point

fortement établi que dans la seconde Partie de l'*Amor pœnitens*? Pourquoi le livre de M. Queras seroit-il bien reçu? Mais il faut bien se garder de leur reprocher cette inégalité de conduite. Il seroit à craindre qu'ils ne voulussent la rendre égale en censurant tout.

Il est certain qu'il y a encore beaucoup de prétendus réformés qui non-obstant leur abjuration, le sont encore dans le cœur. Mais je ne crois pas que ce soit le plus grand nombre des nouveaux convertis. Et de plus il y en a beaucoup qui reviendront peu à peu, quand on continuera à les instruire. S. Augustin avoue qu'il y avoit aussi beaucoup de Donatistes, qui ne s'étoient pas d'abord convertis sincèrement, mais que dans la suite ils devenoient bons Catholiques. Les Gazettes Protestantes reconnoissent que le Duc de la Force, qui avoit résisté si longtems, a enfin fait abjuration dans Notre Dame. Il est certain au moins que dans 50. ou 60. ans, tout sera Catho-

lique. Mais on devroit travailler plus qu'on ne fait, à faire que les Catholiques tant anciens que nouveaux fussent de bons chrétiens. Et ce n'est pas bien s'y prendre que de chicaner en toutes manières avec eux qui sont les plus capables d'aider à l'œuvre & par leurs livres

492 CCCXXVI. Lettre de M. Arnauld
vres & par leur exemple; & d'entretenir
toujours de certains dereglemens dans la
dispensation du bien de l'Eglise, qui scan-
dalisent tous les gens de bien, comme
sont les pensions sur les Evêchez qu'on
donne en heritage à des laïques, afin
qu'ils puissent dire: *Hereditate possideamus
sanctuarium Dei.*

J'ai vû depuis peu les 4. derniers To-
mes du P. Alexandre. Il y a une Pre-
face, où il se plaint d'une maniere fort
respectueuse de la maniere dont on l'a
traité, après que ses premiers Tomes
avoient été reçus avec tant d'éloges, com-
me il le fait voir par des lettres qu'il rap-
porte du Cardinal Cibo & de son Géné-
ral. Il se déclare fort nettement dans
ce que j'ai lû, pour les articles du Clergé.
Mais il est d'ailleurs fort moderé envers
la Cour de Rome, & il la flate plutôt
autant qu'il peut, qu'il ne la traite du-
rement. Ce qui est de mieux, ce me
semble, est ce qu'il a fait pour le Conci-
le de Constance. Il refute fort bien l'au-
teur de *Libertatibus*, & il montre sur tout
qu'il a grand tort d'accuser le Clergé de
France d'avoir attaqué l'autorité du Pa-
pe. Cet endroit est fort beau. Il met
en poudre tous les avantages ridicules que
M. Schelstraet a cru pouvoir tirer de ses
manuscrits. Et il est certain que ce Bi-
lio-

bibliothécaire ne s'en relevera jamais. Car il est tout autrement exact que M. Maimbourg. Pour ce qui est du Dominicain de Flandre*, qui a écrit contre lui sur la puissance du Pape de déposer les Rois, il le traite en petit écolier, lui & ses approbateurs. J'ai lû aussi le commencement de ce qu'il dit du Concile de Trente contre Fra Paolo. Et cela m'a paru judicieux, & devoit être fort agréable aux Romains. Mais ils ne trouveront rien de bon, quoique ce soit qu'il leur puisse dire, s'il ne se retracte de ce qu'il a dit sur les 3. articles, ce qu'apparemment il ne fera jamais. Il a remis dans un de ses derniers Tomes, ce qu'il avoit écrit pour les Annates contre M. de Launoi. Il les defend le mieux qu'il peut, & ceux de Rome lui en devoient avoir obligation, aussi bien que de ce qu'il dit en faveur du Concordat. Comme il finit au XVI. siecle, & qu'il n'entre point dans le XVII. je pensois qu'il ne diroit rien de Jansenius. Mais cela n'auroit pas contenté le P. de la Chaise. Et ainsi j'ai trouvé qu'après avoir rapporté la Bulle toute entiere contre Jansenius, il y ajoute 5. ou 6. lignes fort

* Le P.
Jansenius
Elinga

it des propositions rai-
de la Regale, on
on ne le con-
noit

494 CCCXXVI. *Lettre de M. Arnaud*
noit guere, si on s'est imaginé qu'il se relâcherait sur ce qu'il a nommé à des Evêchez des Deputez de l'assemblée de 1682. Je ne pense pas que le Roi ait tort de ne pas croire que ce soit au Pape une raison valable pour les rejeter. Si on souffroit cela en France, il n'y auroit plus de Théologien qui osât soutenir des Theses ou écrire pour les quatre articles, parce que ce seroit une exclusion à l'Episcopat. On doit donc s'attendre à Rome que le Roi ne se relâchera jamais sur cela, & qu'ainsi le desordre qui arrive de là par la vacance des Evêchez, leur sera pour le moins aussi imputé qu'au Roi.

Vous aurez reçu les deux derniers livres contre le P. Malebranche. Et j'écris à M pour le prier d'en envoyer autant à M. Cassini.

Nous nous en retournerons bientôt, mais aiant appris qu'on doit emporter le corps du S. Prelat de la Ville de Zwol où il est mort, dans le Diocese de Munster, qui n'en est pas fort éloigné, pour l'enterrer dans un Monastere de Religieuses, qui étoient sous sa conduite; peut-être que nous prendrons notre chemin par là pour aller prier Dieu sur son tombeau.

LET.

L E T T R E C C C X X V I I .

A M. CASSONI. Sur la mort de M. ^{11. Jul}
l'Evêque de Castoris. ^{1686.}

Rien n'est plus triste que ce qui m'oblige de vous écrire , & c'est avec bien de la douleur que je me trouve engagé de vous apprendre que vous venez de perdre l'homme du monde à qui Dieu avoit donné une plus tendre & plus sincere affection pour vous , qui vous avoit de plus grandes obligations , & qui savoit mieux les reconnoître. C'est assez vous dire, Monseigneur, pour vous faire juger que ce doit être M. l'Evêque de Castorie que Dieu a appelé à lui le 6. de ce mois en la Ville de Zwol, où il est tombé malade la veille de la Pentecôte, en achevant la visite de cette partie de son diocese, où il a eu des fatigues incroyables, y aiant pendant six semaines prêché presque tous les jours, & souvent quatre ou cinq fois par jour, & confirmé plus de 30. mille personnes. Un travail si saint l'ayant consumé, selon qu'il l'avoit lui même prédit à ses plus intimes amis; ne semble-t-il pas qu'au lieu de le pleurer, on doit plutôt avoir de la joie des graces que Dieu lui a faites? Il l'a
 tou-

496 CCCXXVII. Lettre de M. Arnaud
toujours comblé de ses benedictions. Il
l'a préparé de bonne heure à être un jour
un des Princes de son peuple.

Il ne s'est pas poussé de lui même à un
Ministere si redoutable. Il n'y est entré
que pour n'avoir pas osé resister à la voca-
tion divine. Il n'y a jamais recherché
aucun interêt ni son propre honneur,
mais la seule gloire de Dieu & le salut des
ames qu'il lui avoit confiées. Il a regardé
comme un avantage, que la place où
Dieu le mettoit, lui donnoit moyen de
vivre dans la simplicité des saints Evêques
des premiers siecles, qu'on ne connoissoit
presque pour ce qu'ils étoient, que par
leurs travaux Apostoliques. C'est le mo-
dele qu'il s'étoit proposé, priant, tra-
vaillant, se nourrissant de la parole de Dieu
pour en nourrir les autres, ou de vive
voix ou par écrit: n'épargnant ni son
bien, ni son tems, ni ses peines, pour pour-
voir autant qu'il étoit en lui aux besoins
de tous ceux dont il ne se consideroit pas
seulement comme le Pasteur, mais com-
me le Pere; & se gouvernant en toutes
choses avec tant de sagesse, de charité &
de douceur, qu'il a toujours été aimé,
estimé, honoré, aussi bien par ceux qui
étoient dehors, que par ceux qui étoient
dedans, comme parle l'Apôtre. Que lui
restoit-il pour le dernier seu de tant de
gra-

graces, que d'être appelé par son divin Maître, lorsque bien loin d'être endormi, il lui donnoit plus que jamais des marques si éclatantes de sa vigilance pastorale ?

Nous pouvons donc bien, Monseigneur, nous pleurer nous mêmes par un sentiment de la nature que Dieu ne condamne pas : mais si nous avons aimé une personne si aimable d'un amour vraiment chrétien ; pour peu que nous aions de foi, la considération du bonheur dont il jouit, doit essuier nos larmes & changer à son égard notre tristesse en joie. Ce sont ceux qu'il a quittés qui sont à plaindre, & cette pauvre Eglise desolée qui en un tems aussi facheux que celui-ci, se trouve privée de la conduite d'un si excellent Pasteur. Vous êtes, Monseigneur, une des personnes du monde qui peut le plus contribuer à la consoler de sa perte. Il y a longtems que vous avez eu la bonté d'y travailler ; & on ne doute point que vous ne soiez encore plus dis-

498 CCCXXVII. *Lettre de M. Arnauld*
seule difficulté qu'on y avoit trouvée il
y a 3. ou 4. ans, est qu'il s'en falloit
encore une année ou deux qu'il n'eût l'a-
ge porté par les Canons. Mais il l'a main-
tenant & au delà, & il a de plus une dis-
position qui n'est pas trop ordinaire en ce
sicle: c'est que les premières démarches
qu'on a faites sur cela s'étant faites à son
insçu: je sai que l'ayant appris, lorsqu'il a
fallu que le Clergé en eût connoissance,
il en a eu une extrême peine, & n'a regar-
dé qu'avec tremblement la pensée qu'on
avoit de lui. Sa Sainteté fait trop que ce
ne sont pas les ambitieux & ceux qui re-
cherchent ces charges, à qui il les faut
donner: & ainsi il n'y a pas lieu de crain-
dre que cette affaire soit traversée par
des gens de cet esprit, qui emploieront
des intrigues pour s'appeller eux mêmes à
une dignité si terrible. La conjoncture
du tems, où les peuples irrités de ce qui
s'est fait en France sont fort mal disposés
à l'égard des Catholiques, fait assez juger
qu'on ne peut pas trop tôt leur donner un
Pasteur, ni prendre trop de soin de leur
en choisir un qui soit du païs, qui ait
des parens considérés, & qui ait toutes
les autres qualitez qui le puissent rendre
aussi agréable aux Etats, que l'a été celui
qui leur vient d'être ôté, pour qui ils
avoient une estime qui alloit jusqu'au

pect. Or il est certain qu'on ne faut trouver personne qui ait plus tout la que le Timothée de l'excellent Prelat ie nous regrettons. Car c'est le nom i'il avoit accoutumé de lui donner; tant le croioit digne du rang que l'on de- indoit pour lui à sa Sainteté. Toutes ; considerations, Monseigneur, me nt esperer que la mort si pretieuse de- nt Dieu de cet incomparable ami, re- ublant l'affection que vous lui avez te- ignée pendant sa vie avec tant de ge- rosité, Dieu vous fera la grace d'ache- r auprès de S. S. l'affaire qu'il a le plus éctionnée, parce qu'il la regardoit mme le plus grand avantage qu'il pou- it procurer au troupeau qu'il a bien t voir qu'il aimoit plus que soi même, isqu'il s'est sacrifié en le servant, & nsfumé comme une victime. Ce sera un s grand service que vous rendrez à l'E- se: la terre vous en benira, & le ciel fera la recompense. Je n'ose parler de i: je ne merite pas que vous fassiez n en cela pour ma consideration. Mais ne laisserai pas de vous en avoir des ligations infinies qui m'engageront de en plus à être toute ma vie avec un spect.

LETTRE CCCXXVIII.

à Leyde
23. Juin
1686.

A M. DU VAUCEL. *Sur le choix du Successeur de M. de Castorie : la sépulture de ce Prelat : le livre intitulé, Prejugez legitimes contre le Jansenisme.*

NOUS venons d'apprendre que M. Camprich Resident de l'Empereur à la Haie, a dit qu'il avoit écrit (ou qu'il écriroit) à l'Internonce, au Gouverneur Général des Païs-bas Espagnols, & au Cardinal Cibo, sur le choix d'un successeur; & qu'il leur représenteroit qu'il le faut prendre du païs, & d'une honnête famille, & que les Etats auroient peine à souffrir que ce fût un Religieux, & qu'il n'en trouve point de plus capable que M. Vander Meer Curé du Beguinage d'Amsterdam, & M. Mouland Curé de la Haie, qui est son confesseur. Pour ce dernier, c'est un fort bon homme, qui est dans toutes les bonnes maximes, & a beaucoup de fermeté, mais qui est plus persuadé que personne qu'il s'en faut tenir au choix de feu M. de Castorie; de sorte que c'est lui-même qui a donné avis de ce qu'il avoit su, que le Resident avoit cette pensée, à laquelle il est très éloigné de

onfentir. Mais pour le premier, il
roit avoir assez bonne opinion de lui-
re, pour n'être pas fâché qu'on pensât
si, mais il est très-incapable de cette
ge, & il ne seroit jamais agréé des
Chapitres d'Utrecht & de Harlem,
doivent s'assembler mardi prochain
r convenir de celui qu'ils propose-
; & comme on est bien assuré que
t le Chapitre d'Utrecht continuera à
ander M. van Heussen, on espère
celui de Harlem sera du même avis.
On a reçu ce matin une lettre de M.
Heussen de Zwol, par laquelle il mar-
que tous les differens pour l'enterre-
nt du S. Prélat sont levés, & qu'il
t partir le mardi à 3. heures du matin
r porter le corps à ce Monastere de
ligieuses du Diocese de Munster, dont
vous ai déjà parlé.

On a depuis imprimé en Hollande son
nom de Cologne, avec une approbation
deux Docteurs de Sorbonne, C. de
Desperiers, un livre intitulé: *Prin-*
ces legitimes contre le Jansenisme, avec une
histoire abrégée de cette erreur. L'Auteur
que dans son avertissement qu'il avoit
vlu faire imprimer son livre dans une
plus grandes villes de France, le li-
vres qui ont entrepris l'impression,
obligé & les autres mis

502 CCCXXVIII. *Lettre de M. Arnould*
en prison, & que c'est ce qui l'a obligé
d'envoyer une autre copie en une ville
moins exposée à de si severes surprises.
Il dit par tout qu'il n'est pas sujet du Roi
de France, & il dedie ce livre au Duc
de Savoie. Ne seroit-ce point le même
livre, que vous nous avez mandé qu'on
attribuoit à un Evêque de Sion, ou de
quelqu'autre ville de ces quartiers là? Il
est horriblement injurieux à M. Arnould.
Vous en jugerez par ces lignes de la fin
de son Avertissement: *Favone*, dit-il,
que je n'ai pas cru pouvoir dire la verité &
ne pas blamer la conduite de ce vieux Tar-
tuse, que la justice du Roi très-chrétien
a rendu fugitif dans la Hollande, qui a en-
gagé des Religieuses à mourir sans sacrements
plutôt que d'abandonner la cause de Janse-
nius, & que la Sorbonne a chassé comme
heretique dans le droit, & temeraire dans
le fait. Si on exige que je lui fasse repa-
ration d'honneur, je me résoudrai à dire volon-
tiers de lui ces deux excellentes paroles que
S. Jérôme a dit d'Origene: UBI BENE,
NEMO MELIUS; UBI MALE,
NEMO PEJUS. Je ne sai si l'auteur
de ce livre qui se dit Docteur de Sorbon-
ne, ne seroit point l'Abé de la Perouse
qui est Savoiard & Docteur de Sorbonne,
& très-empporté sur le sujet du Jansenisme.
On a su depuis qu'il étoit d'un Abé de
Ville

Ville Savoiard. Mon compagnon me prie de vous presenter ses très-humbles respects. L'illustre defunt avoit une tendresse toute particuliere pour lui. Mademoiselle Voëller & nos deux bonnes hôteses, je veux dire les sceurs de M. van Heussen, se recommandent à vos prieres & à vos saints sacrifices.

L E T T R E C C C X X I X.

A M. DU VAUCEL. Sur la mort ^{à Leyde}
de M. de Castorie ; l'Élection faite par ^{le 21. Juin}
les Chapitres d'Utrecht & de Harlem ^{1666.}
de M. van Heussen pour succeder à ce
Prélat ; le livre intitulé : Les Prejugez
legitimes contre les Jansenistes.

VOUS aurez appris, par mes deux dernieres le sujet de notre douleur qui vous aura sans doute bien affligé. Mais après avoir su par le recit de la dernière visite de ce saint Prelat, qui doit être envoyée à MM. les Cardinaux, quels ont été ses travaux Apostoliques dans ce dernier

consumée par le feu de l'amour que Dieu lui avoit donné pour son troupeau.

Vous apprendrez par celle d'aujourd'hui ce que Dieu a la bonté de faire pour le bien de la mission, par la merveilleuse union qui s'est trouvée entre tous les membres des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem pour demander à S. S. pour son successeur celui qu'il avoit lui même choisi, & qui certainement, tout considéré, y est le plus propre. Il est très-vrai, & ce n'est point par grimace, qu'il en a une extrême peine, comme il le temoigne à l'illustre ami par la lettre qu'il lui en écrit, & qu'il me vient de montrer. Mais vous savez assez que bien loin d'avoir égard à ces repugnances, c'est ce qui doit obliger davantage S. S. à seconder les vœux d'un Clergé qui fait tant d'honneur à la Religion Catholique, & qui après la grace de Dieu doit une partie de sa grande régularité aux soins qu'en a pris le très illustre defunt.

J'ai lu tout entier le livre des préjugés contre le Jansenisme*, dont je vous parlois dans ma dernière lettre. C'est le plus misérable libelle, le plus malin, le plus emporté qu'on se puisse imaginer. L'Histoire par où il commence est la plus mal bâtie du monde, & pleine de fautes si grossières, que l'on voit bien qu'elle est

fa-

* C'est le
livre du
Sieur de
Ville,
Savoiard,
Docteur
de Sor-
bonne.

506 CCCXXIX. Lettre de M. Arnauld
qu'on appelle Jansenistes dans l'Apologie
pour les Catholiques. 2. C'est une info-
lence horrible, & que le Pape ne devoit
pas souffrir, d'oser dire qu'on n'ait pu
nommer entre les bons Evêques, dont la
pieté a fait honneur à l'Eglise Catho-
lique, MM. d'Alet & de Pamiers. Il y
a une infinité d'autres choses de cette na-
ture, mais je suis pressé de finir, parce
que l'heure de la poste qui est à dix heu-
res du matin, est bien prête de sonner.
Il faut seulement que je vous marque ce
qu'il dit de M. Arnauld dans un Avertis-
sement: *J'avoue & je l'avoue les yeux
baignez de larmes, que je n'ai pas cru pou-
voir dire la verité, & ne pas blâmer la
conduite de ce vieux Tartufe, que la justice du
Roi très Chrétien a rendu fugitif dans la
Hollande, qui a engagé des Religieuses à
mourir sans sacremens plutôt que d'abandon-
ner la cause de Jansenius, & que la Sor-
bonne a chassé comme heretique dans le droit,
& temeraire dans le fait. J'ai pensé que
le livre étant si mauvais, il ne seroit pas
mauvais de vous en parler.*

L E T T R E C C C X X X .

DU PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS;
 Où il refuse ce qu'un Jésuite de Treves
 avoit écrit pour décrier le livre de M. de
 Castorie.

SI le Jésuite de Treves vouloit être cru dans le décri qu'il a voulu faire d'un si excellent livre, qu'est l'*Amor patriens*, il s'y devoit prendre d'une manière moins aigre & moins emportée. Tout ce qu'il en dit n'est qu'une declamation outrée, où il n'y a pas la moindre ombre de bon sens. On le peut reduire à trois points.

A une accusation sans preuve; qu'il contient de mauvaises propositions, sans qu'on en allegue aucune.

A des bruits en l'air; qu'il a été ou qu'il sera bien-tôt condamné à Rome.

Et à une histoire scandaleuse, qui n'est point appuyée d'aucun temoignage, ne peut passer que pour une pure calomnie; et quand elle seroit vraie, ne peut nuire à ceux qu'il a voulu noircir par ses calomnies, le saint Prelat, dont il est l'auteur du livre.

Il n'est-il jamais une
 plus

308 CCCXXX. Lettre de M. Arnau
plus grande extravagance, que de vo
qu'un très savant & très pieux Ev
passe pour coupable de beaucoup d'err
parce qu'en étant accusé par qu
moine inconnu, qui n'a jamais o
nommer, il a méprisé, comme il a d
impertinentes objections de cet a
anonyme. Cependant c'est à quoi
mine tout l'argument de ce Jesuit
Trevés pour montrer que l'*Amor*
tens doit être regardé comme un me
livre: *Scripto anonymo acriter vapula
plurima propositiones eo libro contenta
quam errores & haretica, eoque script
rebatur, ut se autor super hisce erro
purgaret: sed purgatio nulla secuta h
nis.*

Auroit-il fallu qu'un Evêque cl
du soin de cinq cents mille ames
conduisoit avec autant d'application
vigilance que de zèle, s'amusât à p
son tems pour répondre à tout ce qu
moines emportés auroient eu à dire d
pertinent contre ses ouvrages?

Mais pourquoi ce Jesuite voudr
qu'on eut grand égard à ce qu'a d
inconnu, & qu'on n'ait pas infin
davantage à ce qu'il a dit de
l'*Amor poenitens* trois fois
30. Théologiens de
bations à la tête de

livre. Et on en auroit eu encore davantage si le libraire avoit voulu attendre plus longtems à le publier.

On a encore quelque chose de plus propre à fermer la bouche à ce declamateur de Treves. Dans le dernier voiage que feu M. de Castorie a fait au diocèse de Munster, les Ecclesiastiques qui l'accompagnoient ont appris d'un très-bon prêtre de ce país-là, qu'un Jésuite fut pieux, qui étoit il y a 3. ou 4. ans Recteur de leur College de Crevelt, faisoit une telle estime du livre de *l'Amour peccateurs*, qu'il fut quelque tems à ne pêcher autre chose, & qu'il ne craignoit point de dire qu'il ne voioit point comment on pourroit se sauver, si on ne travailloit autant qu'on pouvoit à pratiquer ce qui y étoit enseigné.

S'il n'est pas satisfait de cela, on a de plus des temoignages par écrit qui le convaincront que tous les Jésuites ne sont pas si déraisonnables que lui sur le sujet de ce livre. On peut croire que les Jésuites ne mettent pour supérieur de leurs Religieuses qui travaillent dans la mission de Madagascar, que des personnes d'une sagesse & d'une piété qui ne soient pas de ceux qui se font un point de

510 CCCXXX. Lettre de M. Arnauld
le temoigner à M. de Castorie par une
lettre que j'ai prié que l'on me cherchât,
afin d'en envoyer la copie à V. A. Mais
je ne puis douter que cela ne soit vrai,
ce pieux Prelat me l'ayant dit dans ce
tems-là; comme aussi qu'un autre Jেসuite,
qui étoit de condition, lui avoit écrit
dans les mêmes termes. V. A. peut m'en
croire en attendant que je lui envoie les
copies de ces deux lettres.

Pour le 2. point, toutes ces prétendues nouvelles montrent seulement que les Jésuites & quelques autres Reguliers de leur cabale, ont une furieuse envie que l'*Amor pavitens* soit flétri par quelque censure d'Inquisition, & une grande apprehension que le livre du P. Hazart n'y soit condamné. Mais ce qui fera voir à V. A. combien les bruits qu'ils font courir sur cela sont mal fondés, est la lettre qu'un Qualificateur du S. Office a écrite à M. de Castorie, qu'on n'a reçue qu'après sa mort. On chercheroit de lui en envoyer une copie, mais le Qualificateur ne la fera point, & on ne peut pas ne devinât qui l'a écrite, & qui lui fit des affaires. Monseigneur, une chose est certainement. C'est que l'on a dit au Pape qu'on avoit vu un exemplaire du livre de l'*Amor pavitens*.

comme si on eut voulu y donner quelque atteinte, sa Sainteté s'écria: *Comé è un libro di buona dottrina, & l'autore è un sani'huomo.*

Le 3. point est une preuve palpable que ce Mémoire donné à un Prince Ecclesiastique contre l'*Amor pœnitens*, est l'ouvrage d'un esprit emporté qui dit à tort & à travers tout ce qu'il croit pouvoir servir à diffamer ceux qu'il hait. Car à quoi revient la prétendue histoire scandaleuse de ce Curé qui auroit été si possédé de l'esprit de mensonge, qu'il auroit eu l'impudence de conseiller à ses auditeurs dans un sermon public, de ne se confesser au plus qu'une fois l'an, & de ne le faire que généralement: *Qui suis ex Cathedra suasis, ut rarissimè confiteantur, nec nisi ad summum in anno semel, & tunc quidem generaliter confiteantur.*

Afin qu'on pût alleguer une telle histoire contre l'*Amor pœnitens*, il faudroit qu'il y eut quelque chose dans ce livre l'on pût croire qui favoriseroit cette

Or c'est ce que ne lui peut attribuer la calomnie même la plus impudique tout le 2. livre est fondé sur un C. que opposée à cette doctrine des Lutheriens. Car l'usage des confessions que le prêtre con-

312 CCCXXX. Lettre de M. Arnaud
connoisse les péchez des penitens en particulier, & même ce qu'ils ont fait depuis pour les réparer, afin qu'il lui puisse imposer des pénitences proportionnées, & juger s'il est en état de recevoir l'absolution avec fruit.

Il en est de même de MM. de Louvain, que l'on voit bien aussi que ce Jésuite a voulu décrier sous le nom de *Jansénistes*. Car outre cette raison qui leur est commune avec l'auteur de l'*Amor penitens*, on fait qu'ils soutiennent contre les casuistes relâchés, qu'il ne suffit pas pour se bien confesser, de marquer son crime en un mot, mais qu'on en doit spécifier les principales circonstances, & non seulement celles qui changent l'espece, mais celles aussi qui aggravent notablement le péché dans la même espece, & qu'ils ont combattu comme un très-grand abus, une nouvelle opinion de ces mêmes casuistes, que l'on fait qu'ils pratiquoient; que quand il y avoit une trop grande foule de penitens, comme dans des jours d'Indulgence, on pouvoit leur donner l'absolution, n'ayant entendu aucune partie de leur confession.

Si l'histoire du Curé étoit connue, qui de bonne foi devoit-on le reprocher de vouloir publier son égarement; ou à ce qu'il a déjà fait la moitié du chemin.

aux fidelles à ne se confesser qu'à moitié en de certaines rencontres ; ou à ceux qui ont toujours enseigné avec tant de zèle, qu'on ne doit rien cacher de l'état de sa conscience au prêtre qui en doit juger en la place de J. C ?

Mais il y a toutes les apparences du monde que c'est une pure fable & un mensonge semblable à tant d'autres que les ennemis de la véritable pénitence font courir de tems en tems pour la rendre odieuse au peuple. Comme ce qu'ils ont dit en tant de libelles, qu'on avoit obligé par pénitence à manger du foin ; qu'on avoit fait mettre à des filles des chemises toutes mouillées, dont elles étoient tombées malades, & autres fadaïses de cette nature.

Si ce Jesuite veut donc ne pas passer pour menteur en ce qu'il dit de ce Curé, il faut qu'il le nomme ; qu'il dise en quel lieu & devant qui il auroit fait cette prédication scandaleuse ; qu'il reconnoisse que leurs Peres du païs où cela est arrivé, n'ont guere de zèle pour la gloire de Dieu, s'ils n'ont fait déferer ce Pasteur à son Evêque pour le faire punir, & pour sçavoir de lui, de qui il avoit appris une si méchante doctrine, & s'il en connois-



514 CCCXXX. Lettre de M. Arnault
ment temeraire, que d'ajouter aucune foi
à ce ridicule conte.

Cependant, qu'il soit vrai ou faux, on
ne sauroit qu'avoir de l'horreur de l'ap-
plication qu'en fait ce Jesuite: *Ecce quò
tandem spectet illa severitas in hoc tribunali
pœnitentiæ ab istis hominibus hætenus usur-
pata, nempe ad abolitionem, si diis sic pla-
cet, sacramenti pœnitentiæ, quod facile illi
erit post odium hujus remedi per tantum
suum rigorem, in hominum animis concilia-
tum.*

C'est une grande preuve de ce que l'on
croit que les Jesuites ont eu beaucoup de
part au livre scandaleux du Chancelier de
Brabant, qui est tout fondé sur cette
supposition diabolique: que tout ce qui
a été écrit sur la Penitence & l'Eucharis-
tie par l'auteur de la Frequente commu-
nion, & ensuite par M. Huygens, M.
Havermans & le P. Gabrielis, n'a été que
l'exécution du dessein qui avoit été pris
dans la chimerique assemblée de Bourg-
fontaine, de rendre si difficile la dispo-
sition pour ces deux sacremens, que les
fideles n'osant s'en aprocher, vinsent
peu à peu à en perdre la créance. C'est
l'avis qu'on attribuoit à un des person-
nages de cette assemblée tenue, à ce qu'on
disoit, en 1621. qu'on marquoit par ces
deux lettres A. A. c'est-à-dire Antoine
Ar-

Arnauld, à cause de son livre de la Fro-
quente communion, parce que les inven-
teurs de cette fable ne savoient pas qu'il
n'avoit alors que 9. ans. On voit assez
que c'est ce que veut faire entendre ce
Jesuite de Treves, que la severité qu'on
a pratiquée depuis quelque tems dans le
sacrement de penitence, n'alloit qu'à l'a-
bolir par l'aversion que cette rigueur en
donneroit aux fideles; mais il a eu raison
d'y fourer cette phrase païenne, *si Deus sic
placet*, parce que ce n'est que l'esprit des
Dieux du paganisme, qui sont les de-
mons, qui lui a pu inspirer une si horri-
ble calomnie; que ceux qui s'appliquent
avec tant de zèle & tant de fruit à puri-
fier les ames par le Sacrement de Peniten-
ce, ont pour but de le rendre odieux &
de l'anéantir.

Je me souviens d'avoir fait autrefois
considerer à V. A. que M. Huygens,
que les Jesuites regardent comme le plus
grand de tous les Rigoristes, est tellement
chargé de penitens qui s'adressent à lui,
qu'il n'avoit point d'autres occupations!
Il veut en rendre tous ceux qui
n'y pourroit pas
éloigné de ren-
te Penitence,
personne ne

M. Fle-
nal Curé
de Braine
l'aleu.

J'ai mandé aussi à V. A. ce que je faisois d'un excellent pasteur, & des fruits admirables qu'il avoit faits dans une fort grande paroisse tant par ses instructions & par ses sermons, que par l'application continuelle qu'il a à entendre les confessions, ne se passant presque aucun jour, qu'il n'y donne toute la matinée. De quoi ne peut-on point soupçonner les plus gens de bien, si la médifance peut aller jusqu'à imputer à de très-pieux Ecclesiastiques, qui se consument à administrer saintement le Sacrement de Penitence, d'avoir en cela le dessein de le détruire ?

V. A. peut aussi se souvenir de ce qu'Elle m'a mandé du P. Jobert, qu'il étoit aussi exact & aussi ferme dans l'administration de ce sacrement que ceux qui passent pour être les plus rigoureux. Trouveroit-Elle bon qu'on l'envelopât dans cette même calomnie, que cette rigueur ne tend qu'à en degoûter les fidèles, & faire par là qu'ils ne s'en approchent plus ?

Enfin, Monseigneur, que la calomnie se dechainé tant qu'elle voudra contre un Evêque aussi saint & d'un aussi grand mérite que l'a été Monseigneur de Castorie, il est maintenant dans le sein de Dieu, où les traits de la médifance ne peuvent atteindre. Toute sa vienous en
fait

fait juger de la sorte; mais sur tout le dernier acte de cette vie épiscopale, que Dieu a voulu qui ne fût pas inférieur à ce qui se lit de plus admirable des plus saints Evêques. Je ne doute point que V. A. n'en convienne, quand on aura vu la relation de tout ce qui s'est passé depuis qu'il est parti de Leyden à la fin du mois d'Avril pour aller visiter la partie de son diocèse, où il y avoit plus de danger à courir, & plus de fatigues à essuyer. On l'a envoyée à Rome, & on m'en a promis une copie que je serai tenir à V. A. aussitôt que je l'aurai. C'est un recit simple, où les faits sont rapportés sans aucune affectation; & ainsi l'idée que cela forme dans l'esprit ne peut venir que des choses en elles-mêmes, & non de l'artifice de l'orateur. Car jamais piece ne fut écrite avec moins d'art, & en cela elle en est meilleure, parce que ceux qui la lisent ne peuvent être touchés que des effets de la grâce de Dieu, qui a appliqué ce grand Evêque, qui étoit d'ailleurs assez infirme, à des travaux incroyables, qui l'ont réduit à être sacrifié comme une victime d'excellente odeur pour le salut de son troupeau.

N'étant pas au lieu où je suis ordinairement, on m'a gardé d'autres papiers qui m'ont été envoyés par V. A. & ainsi je

§ 18 CCCXXXI. Lettre de M. Arnauld
ne lui en puis rien dire. Je suis, Mon-
seigneur de V. A. S. le très-humble &
très-obeïssant serviteur A. A.

Je n'ai pû avoir qu'une copie mal cor-
recte, & où il y a des mots oubliés, qui
troublent le sens de la lettre de ce quali-
ficateur de Rome. Tout ce que je lui en
puis dire, est qu'elle est fort avantageuse
à l'*Amor pœnitens*, & aux livres en Fla-
mand qui ont été faits contre le Catechis-
me du P. Hazard, & qu'il dit de ce der-
nier, que *scatet erroribus tam in doctrinâ
quàm in moribus.*

L E T T R E C C C X X X I .

1. Juil.
186.

A M. DU VAUCEL. *Pour lui donner
avis des mesures que l'on prenoit pour don-
ner un Successeur à M. de Castorie, &
de quelques envois de livres qu'il lui fai-
soit.*

J E crains que vous n'aiez été en peine
d'avoir été trois Ordinaires sans recevoir
de nos nouvelles. Je l'oubliai vendredi
dernier, qui étoit la seule fois que j'eusse
pû vous écrire depuis notre retour de Hol-
lande. Mais il est vrai que je n'avois
presque rien à vous écrire. Et j'en enai
guere aujourd'hui davantage.

De

Depuis la perte que nous avons faite, je n'ai point reçu de vos lettres, qu'elles ne m'en aient renouvelé le triste souvenir, en me faisant penser combien vous en aurez été surpris & affligé. Mais il faut s'en consoler en Dieu, & songer à la réparer autant qu'il est possible. Je ne doute point que vous ne vous y employiez de très-grand cœur. Voici où on en est de ce côté-ci.

Mademoiselle Voeller en ayant écrit au Secrétaire de l'Empereur, il a fort bien reçu ce qu'elle lui avoit mandé en faveur de M. van Heussen, & il a promis qu'il le recommanderoit au Cardinal Pio.

M. Leyburn, à qui on avoit aussi écrit, a fait la réponse du monde la plus obligeante. Il a mandé qu'il en a écrit aussitôt au Cardinal de Norfolk, & sans une conjoncture qui n'est pas favorable, il auroit bien pû faire recommander cette affaire par l'Ambassadeur de S. M. B.

On ne fait que dire de l'Internonce. Il a assuré M. Cristin Conseiller du Conseil privé, qui est son ami, qu'il fait tout ce qu'il peut pour M. van Heussen. Mais on fait d'autres choses qui font douter de sa sincérité; & on craint qu'il ne propose rien de bon. L'Utrecht, que vous savez, est un homme de Jésuite; ce qu'il

On a fait une très-grande perte à Malines par la mort de M. Vander Vliet, chanoine de la Cathedrale & lecteur en Theologie dans le seminaire, que M. l'Archevêque venoit de faire Archidiacre. Il n'avoit que 43 ans, & avoit de très grandes qualités & pour la science, & pour la pieté, & pour la fermeté. On est bien en peine comment on pourra remplir toutes ces places là.

On vous envoie demain par la poste un nouveau livre de M. van Espen. On a cru que cela étoit important, afin que vous fussiez en état de le défendre, si on l'attaquoit mal à propos. . . Vous avez beau dire du bien des deux derniers tomes contre le P. Malebranche. Il est bien assuré qu'on ne le condamnera pas en Sorbonne; & pour la censure de Rome je la croirai quand je la verrai.

Je travaille presentement sur l'*Histoire* ou, *les prejugez legitimes contre le Fanatisme*; mais je ne sai pas si nos amis de Paris trouveront bon que ce que j'aurai fait sur cela, se publie. J'ai envoyé à Paris le seul de ces libelles que j'avois. J'en attens de Hollande, & quand j'en aurai, je vous en enverrai un.

Je viens de recevoir une lettre du Prince, par laquelle il me mande qu'il vous envoie la copie de la refutation que j'avois
 fait-

faite d'une vingtaine de lignes très envenimées d'un Jéfuite de Coblens contre l'*Amor pœnitens*.

L E T T R E C C C X X X I I .

A M. DU VAUCEL. *Sur l'extinction* ^{5. Août}
de l'Institut des filles de l'Enfance, ¹⁷⁶⁶
& les maux que cauôit le Phantôme du
Jansenisme.

. . . J' Ai eu le cœur percé de ce que vous me mandez de l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance par une lettre de cachet, sur ce qu'on les a accusées d'être infectées du Jansenisme, & d'avoir commerce à Pamiers. Mais seroit-il possible que cet Institut n'eut pas été confirmé par le Pape? Et s'il l'a été, & quand même il ne l'auroit pas été, comment est-ce que le Pape ne dit rien contre la destruction d'un Institut sur des raisons aussi frivoles que celles là, & par une voie si irreguliere & si manifestement injuste? Ne seroit-ce pas en cela qu'il devoit faire valoir sa primauté, & représenter fortement le tort qu'on fait à l'Eglise en opprimant des Communautéz entieres consacrées à Dieu par des vœux, & rendant de très grands services au public, sans aucun jugement Ecclesiastique? Mais

est-

522 CCCXXXII. *Lettre de M. Arnauld*
est-ce que cela ne fera pas ouvrir les yeux sur les maux que fait & que fera long-tems le phantôme du Jansenisme, si on le laisse toujours subsister? N'est-on point touché du moyen que cela donne aux Jesuites de dominer dans l'Eglise, en faisant persécuter dans toutes les cours tous ceux qui n'approuvent pas leur doctrine & leur morale, n'ayant pour cela qu'à les faire passer pour Jansenistes, ce qui leur est fort aisé, parce que c'est un nom vague qu'on applique à quoi l'on veut? Nous en avons un exemple depuis peu. Mademoiselle Voeller a écrit au Secrétaire de l'Empereur, qu'elle connoît fort, en faveur de M. van Heussen. Il lui a promis merveilles, mais il a ajouté que tout ce qu'il feroit pour cela ne serviroit de rien s'il étoit Janseniste. Or qui empêchera les Jesuites de le faire passer pour tel.

Le Prince a envoyé une lettre du P. Jobert, dans laquelle il y a, que le Roi de Siam demande douze Jesuites pour les établir à Siam, qu'il en veut six pour la Chine, mais que le sixième étoit revenu en France avec le Chevalier de Chaumont, pour lequel les douze que le Roi demande sont bien à craindre que cela ne se renverse ce que les Evêques de France en ces quartiers

qui doit retourner est chargé de divers présens que fait le Favori du Roi de Siam (qui est chrétien, étant né d'un Vénétien & d'une Grecque) à la Cour de France, & même au Pape : sur quoi est remarquable ce que dit le P. Jobert. *Il y a de ces présens pour sa Sainteté que le P. Jésuite est chargé de porter. Mais Dieu sait si le Pape agréera le porteur.*

Ce que vous me mandez de l'Amor patriens, qu'on pourroit bien encore l'attaquer de nouveau, me cause une indignation que je ne vous puis exprimer. Est-ce que S. S. ne croit point sa conscience engagée de souffrir ce scandale, & de n'employer point l'autorité que Dieu lui a donnée à reprimer ces injustes chicaneurs ?

On est bien obligé à l'Illustre Ami du zèle qu'il temoigne pour empêcher qu'on ne surprenne rien contre P. R. Mais hélas ! S'ils ont pris le dessein de ruiner cette maison, il est bien à craindre qu'ils ne s'y prennent comme ils ont fait pour supprimer tout un Institut.

Je vous supplie de temoigner au même Illustre Ami, que je lui suis infiniment obligé de la réponse qu'il s'est donné la peine de me faire, & qu'il n'étoit point obligé de le faire. Mais pour cela de vous en remercier, & de très particulière reconnaissance de la bonté d'elle.

524 CCCXXXII. *Lettre de M. Arnauld*
dans ses amitez, il n'oubliera jamais celle
qu'il avoit promise à l'homme du monde
qui la méritoit le mieux; & que joignant
à cela la consideration des vrais interets de
l'Eglise, il fera tout ce qui sera en lui
pour lui faire avoir pour successeur celui
qu'il avoit choisi. . .

Ce petit memoire dont vous parlez est
une chose assez curieuse. Mais fier com-
me on est, il n'y a guere sujet d'esperer
qu'on fera aucune satisfaction. Néan-
moins c'est toujours bien fait de mettre
les gens dans leur tort. Mais que n'en
fait-on autant pour l'affaire de Pamiers?
L'oppression d'une Eglise, n'est-ce point
une chose aussi considerable, que la re-
paration d'un manquement de respect?

LE T T R E CCCXXXIII.

5. Août. 185. *A M. DU VAUCEL. Sur l'extinction
des filles de l'Enfance; l'Amor pœnitens;
un Memorial pour M. van Heussen;
l'auteur des Prejuges legitimes contre le
Fansenisme; la mort du Chancelier de
Brabant & du S. Filleau.*

Quelques objections que l'on puisse
faire contre les Constitutions des fil-
les de l'Enfance imprimées ou non
imprimées, ce n'étoit point une raison de
sup-

Imprimer un Institut très-bien fondé d'ailleurs dans la piété & fort utile au public. Je ne trouve pas que l'approbation d'Alexandre VII. soit si peu considérable que vous dites. Elle porte que S. S. les approuve, pourvu qu'ayant été approuvées par l'Ordinaire, il se trouve qu'elles ne contiennent rien de contraire aux bonnes mœurs, aux règles de l'Eglise & aux décrets du Concile de Trente. Or elles ont été approuvées par quatre Ordinaires successivement, qu'on doit supposer n'y avoir rien trouvé de contraire &c. Donc l'approbation du Pape qui étoit d'abord conditionnelle, est devenue absolue, la condition ayant été accomplie. La prétention contraire du Promoteur de l'Archevêque d'aujourd'hui, ne pouvoit être au plus que le commencement d'un procès contre Madame de Mondonville & ses filles, qui devoient être assignées & écoutées, avant que l'on pût rien prononcer contr'elles. Mais que l'Archevêque d'aujourd'hui sans avoir égard aux approbations de ses quatre prédécesseurs, les ait supprimées sur cette seule proposition de son Promoteur, c'est un coupegorge le plus horrible dont on ait jamais entendu par-

524 CCCXXXII. *Lettre de M. Arnauld dans ses amitez, il n'oubliera jamais celle qu'il avoit promise à l'homme du monde qui la meritoit le mieux; & que joignant à cela la consideration des vrais interêts de l'Eglise, il fera tout ce qui sera en lui pour lui faire avoir pour successeur celui qu'il avoit choisi. . .*

Ce petit memoire dont vous parlez est une chose assez curieuse. Mais fier comme on est, il n'y a guere sujet d'esperer qu'on fera aucune satisfaction. Néanmoins c'est toujours bien fait de mettre les gens dans leur tort. Mais que n'en fait-on autant pour l'affaire de Pamiers? L'oppression d'une Eglise, n'est-ce point une chose aussi considerable, que la reparation d'un manquement de respect?

LETTRE CCCXXXIII.

26. Août 1686. *A M. DU VAUCEL. Sur l'extinction des filles de l'Enfance; l'Amor pœnitens; un Memorial pour M. van Heussen; l'auteur des Prejugez legitimes contre le Fansenisme; la mort du Chancelier de Brabant & du S. Filleau.*

Quelques objections que l'on puisse faire sur les Constitutions des filles de l'Enfance, imprimées par M. de la Motte, imprimées

Docteur de Sorbonne.

imer un Institut tres-bien fructueux dans la pieté & fort utile au public. Je ne trouve pas que l'approbation d'Alexandre VII. soit si peu convenue que vous dites. Elle porte que S. S. approuve, pourvu qu'il ait été approuvé par l'Ordinaire, si le titre ne contient rien de contraire aux bonnes mœurs, aux regles de l'Eglise & aux decrets du Concile de Trente. Or elles ont été approuvées par quatre Ordinaires successivement, qu'on doit s'assurer qu'il n'y a rien trouvé de contraire etc. Une approbation du Pape qui est une approbation conditionnelle, est devenue absolue, & la condition ayant été accomplie. La sentence contraire du Promoteur de l'Académie d'aujourd'hui, ne pouvant être autre que le commencement d'un procès contre Madame de Ménéville & les autres qui devoient être assignés & cités, avant que l'on pût rien prononcer contre elles. Mais quel Argument en fait aujourd'hui sans avoir égard aux approbations des quatre précédentes, & au fait des choses sur cette seule procédure? Le promoteur, c'est un coupe-gorge & punissable dont on ait jamais entendu parler & je ne sache rien de plus digne du Pape de S. S. que de se plaindre hautement d'un si violent procédé, & de faire
de

526 CCCXXXIII Lettre de M. Arnaud
de vives instances pour faire remettre ces
filles au même état qu'elles étoient avant
l'arrêt du Conseil, ensuite de quoi on
pourra examiner par des voies juridiques,
si c'est un Institut que l'on doit supprimer.

Pour l'*Amor poenitens*, je n'y saurois pen-
ser que je n'aie le cœur percé de douleur.
Et c'est, je vous l'avoue, ce qui me met
presque hors d'état de pouvoir rien faire
sur ce sujet ; mon esprit étant comme ré-
ferré par l'indignation que j'ai de voir que
l'on ne mette point de fin à la guerre im-
pie que l'on fait contre un si excellent li-
vre. Mais il n'a point besoin d'autre pro-
tecteur que vous. Je me tiens assuré que
vous le défendrez toujours parfaitement
bien. Etant sur les lieux vous voyez bien
mieux qu'on ne pourroit faire de loin, ce
qui est propre à toucher ceux qui sont
amis ou ennemis de ce livre. Vous avez
dailleurs tout ce qu'il faut pour cela, &
sur tout une vocation particulière de Dieu
pour travailler à cette défense. Il semble
donc qu'il est de l'ordre de sa providen-
ce, que nul ne s'en mêle que vous.

Je pense que vous vous trompez quand
vous croiez que le Jesuite de Coblenz a
voulu marquer par le *scriptum anonymum*,
les propositions extraites par le P. Wy-
nants. Il y a bien plus d'apparence qu'il

ne voulu marquer un libelle imprimé, dont j'ai oublié le titre, mais qui n'étoit qu'une première decade d'une critique dont l'auteur promettoit d'autres decades. Car tout ce que faisoit cet Anonyme étoit de trouver des Baïonniſmes & des Janseniſmes dans l'Amor patriæ: & ainſi j'ai eu raiſon de dire qu'on n'avoit pas daigné répondre à un ſi miſérable libelle. Le Prince n'a pas manqué d'envoyer ce que j'avois fait contre le diſcours du Juiſite à l'Archevêque de Trèves.

Le Memorial pour M. van Heuſſen eſt parfaitement bien. On n'y dit rien que de très vrai, & d'une manière fort naturelle, & fort perſuaſive. Le tout eſt de perſuader au Pape de ne point différer, & qu'il eſt très important pour le bien de cette Miſſion, que le deſunt a miſe dans un ſi bon état, de ne la point laiſſer ſans chef. Ce conſentement unanime du Clergé eſt la plus grande marque que l'on puiſſe avoir de la vocation de Dieu.

Je n'ai point oui parler de ce petit livre imprimé en faveur de la Regale. L'Auteur des Nouvelles de la R. d. L. n'en a encore rien dit. Dans ſes der-

328 CCCXXXIII Lettre de M. Arnould
Conseiller de Chamberi, & qui est en-
core fort jeune, n'y aiant pas longtems
qu'il a pris le bonnet, est auteur des *Pro-
jugez legitimes contre le Jansenisme*. Ce
n'est pas faire beaucoup d'honneur à ce
jeune Abé. Car il y a longtems qu'on
n'a fait un si méchant livre.

Le Chancelier de Brabant, auteur d'un
livre rempli de si horribles calomnies,
dont je vous ai envoieé des extraits, &
à qui M. Huygens avoit fait un procès
en reparation d'honneur, mourut hier
au soir, sans qu'il ait fait, que l'on
sache, aucune retractation de ses médi-
sances, mais les Jesuites ne laisseront pas
d'en faire un de leurs saints, & de citer
un jour son livre comme une preuve de
la verité des faits calomnieux qu'il y avan-
ce. Quel jugement peut-on faire de tant
d'Ecrivains medifans, qui sont morts
comme celui-ci, sans avoir satisfait à un
devoir si indispensable? S. Paul nous as-
sure que les medifans n'entreront point
dans le Roiaume du Ciel. Qui ne trem-
blera sur la consequence que l'on doit ti-
rer de là? Je ne savois pas si le Sieur Fil-
leau étoit mort. Je m'en suis enquis.
On m'a mandé qu'il l'étoit dès l'année
passée. N'est-ce pas une chose horrible
qu'il n'ait pas desavoué avant que de mou-
rir, sa calomnie diabolique de l'assemblée
de

Docteur de Sorbonne. 529

de Bourgfontaine? On ne sauroit croire autre chose, sinon que les Jesuites lui auront persuadé qu'il ne le devoit pas faire, à cause que les Jansenistes en auroient pris trop d'avantage. On a fait signifier à M. l'Evêque de Ruremonde, que l'Internonce l'avoit nommé juge du procès contre le P. Hazart. Il a répondu qu'il en écriroit à ce Pere, & que s'il ne le recusoit point, il accepteroit la commission.

L E T T R E C C C X X X I V .

*Au PRINCE ERNEST LAND-
GRAVE DE HESSE-RHIN-
FELTS. Sur une lettre de la Reine
de Suede touchant la conduite du Roi
dans la conversion des Huguenots.*

14 Août
1686.

MONSIEUR

J'Aurois bien des choses à vous dire de la lettre de la Reine de Suede. Ce n'est pas que je trouve étrange qu'elle ait pas approuvé, non plus que V. A. la conduite du Roi dans la conversion des Huguenots. J'avoue que c'est une faiblesse de la part de celle les Catholiques méprisés, sur tout, par les Huguenots, qui supposent, peu-

sorte de liberté. Que s'il est
qu'on m'a dit, qu'elle est fort
la France, parce que voiant la
questre du Roi faite par le Chev
nin, & admirant la beauté de l'
il lui étoit échapé de dire, qu'i
à desirer que ce fût la tête du
Pologne, & que depuis ce tems
bassadeur de France a ordre
point voir: si cela, dis-je, est
est à craindre que l'on ne pense
te petite brouillerie pourra avoi
bué à lui faire juger si desava
ment de la conduite du Roi.
avoit néanmoins que cela, je ne
rêteroie pas, & ne croirois pas
fut une raison suffisante d'attrib
passion, plutôt qu'à la raison, c
dit dans cette lettre. Mais ce
aprehender qu'il n'y ait eu e
ressentiment est la maniere

de l'exposition de la doctrine de l'E-
Gallicane accompagnée de beaucoup
d'aspect envers le S. Siege, pour un
stat visible contre l'Eglise Romaine,
une scandaleuse liberté qui ne pouvoit
poussée plus près de la rebellion, pour
un triomphe apparent de l'hérésie, & pour
des dogmes & des sentimens conformes à ceux
des Calvinistes sur ce point fondamental de
Religion. Il auroit fallu au moins
supprimer tout cela de sa lettre, si cette
Princesse vouloit que l'on crût
qu'elle l'avoit écrite de sens rassis, & que
rien n'y avoit aucune part. Je crois
pour cet endroit, V. A. en jugera
pour moi, & qu'elle a bien fait néan-
moins de ne lui en rien dire.

Mais si V. A. avoit quelque occa-
sion de lui écrire, elle m'obligeroit de
demander si M. Grotius faisoit pro-
fession de la Religion des Calvinistes,
ou s'il lui fut rendre compte de son
affaire peu de tems avant que de
partir. Je suis assuré du contraire:

Il y a un Docteur * qui
a écrit un livre qu'il a écrit contre
M. Grotius. Il se est
Calviniste.

* M. Le
Fevre
dans sa
Replique
à M.
Arnauld.

prétendus Réformés. Car il
dès ce tems-là, c'est-à-dire,
viron 40. ans, que l'Edit de
autres semblables ne sont poin-
tés d'Alliance, mais des O-
faites par les Rois pour l'ut-
que, & sujets à revocation,
bien public demande qu'on le
*Edicta quæ in Gallia facta sibi
qui reformatos se dicunt, nec
imminuta, sed quàm diligentiss-
velit Grotius, ejusque rei &
magno habet testes. Sed noris
qui reformatorum sibi imponunt
non esse illa fœdera, sed Regum
publicam facta utilitatem, &
si aliud Regibus publicis*

Je suis bien aise qu

Les gens capables d'inventer de si noires
 médisances. Plût à Dieu qu'il n'y en
 eût point parmi nous ! J'ai vû des écrits
 faits en Hollande par ces fugitifs qui
 sont si fort les zélés pour leur Religion,
 remplis de calomnies contre le Roi si
 abominables & si éloignées de toute
 vrai-semblance, qu'ils sont bien voir par
 là que c'est l'esprit du démon qui les
 agite.

L E T T R E C C C X X X V .

*A M. DU VAUCEL. Sur les mesu-
 res que l'on pouvoit prendre pour faire
 nommer M. van Heussen Vicaire Aposto-
 lique; la nomination de l'Abé de Camps
 à l'Evêché de Pamiers; la réponse aux
 Prejuges legitimes.* 22. Aoi
1686.

J'E ne pensois pas vous écrire aujour-
 d'hui, l'ayant fait il y a 8. jours.
 Mais j'appris hier une chose, dont j'ai
 cru vous devoir donner avis, quoique
 vous la sachiez peut-être déjà. C'est que
 M. l'Internonce n'a pas plutôt sù la
 nomination de M. de Castorie, qu'il a écrit
 aux Supérieurs des Reguliers de la Mis-
 sion d'Espagne, qu'ils pensoient
 à l'élire pour succéder à M.
 de Castorie, & qu'il leur a exposé
 les raisons qui le faisoient mériter.

— Cardinal Cibo, qui porte
que l'on dit, l'un des deux
trecht, qui en ont un troisi
Il seroit bien étrange qu'on e
ces temoignages de Moines,
testations, qu'ils ont eues a
Castorie, qui l'obligerent d'al
pour maintenir les droits du
tre leurs entreprises; ce qu'ils
jamais pardonné. Pourroit-on
égard à ce qu'ils diront contr
le defunt Evêque a choisi, &
gardoit comme lui-même? E
ceci il m'est venu une pensé
prit qui n'est apparemment qu
mais je ne laisserai pas de vous
fer. Le pape donne-t-il j
dience à ceux dont l'Amb
France n'est pas averti? S
voit de ... & que vo

gens dittames de cette maniere
vrait refuser des Bulles.

J'ai achevé à un Chapitre pr
stification du prétendu Jansenisme
pond aux Préjugés legitimes
Jansenisme. Je m'imagine que
seriez bien content, & sur tout
seriez bien satisfait de la mani
je prouve que la paix de l'Eglise
faite que parce qu'on avoit reco
l'Eglise n'est point infallible à l'
faits non révélés, & qu'elle n
voit exiger la créance par voie
mandement. Je suis presque r
le donner au public, **quoique** 1
de Paris y aient un peu de sep
Je ne parle point de
depuis la paix, & ?

Pourra être lû de tout le monde, & déromper bien des gens qui ne savent ce que c'est que le Jansenisme. Je suis tout à vous. Toute la famille vous salue.

LE T T R E C C C X X X V I.

A M. NICOLE. *Sur une conférence qu'il avoit eue au sujet du Systeme du P. Malebranche, & de l'Amor pœnitens de M. de Castorie.* 28. Aou 1686.

J'AI cru vous devoir écrire touchant un entretien que j'apris hier que vous aviez eu avec M. de Meaux *, sur deux chefs separés, & que je traiterai aussi séparément; mais en commençant par celui qui ne fut pas le sujet de sa visite.

* M. Bossuet

Je suis bien aisé qu'il parle aussi fortement qu'il fait des erreurs du Systeme †, & qu'il les regarde comme de veritables hérésies. Je me suis abstenu de les qualifier si durement, quoique je n'en pense pas moins: & cela me confirme dans l'opinion que j'avois déjà que M. A. ne pouvoit rendre un plus grand service à l'Eglise que de refuter cet auteur. Mais

† Du P. Malebranche

je ne vois pas que son travail puisse avoir

P. du Breuil. Il y a plus
l'impression du 2. & du 3.
arrétée. Car j'apprends que
qui a imprimée le 1. livre n'
imprimer à ses risques la 2. le
vous aurez reçu presentement
crainte qu'il a eu qu'elle ne l
pour la plus grande partie, s
voit la debiter à Paris.

* Au P.
Male-
branche.

On ne l'a pas encore fai
sur l'impression des livres;
bien de l'apparence qu'il di
chose. Que faire donc? J'ai
lettre à mes dépens, & on
paier fort cher : car j'en don
pour en tirer mille : & je n
lu de faire la même chose c
lettres semblables qui pourr
Mais je ne puis pas faire de

dre l'injustice, si on en vouloit parler. J'en ai écrit à peu près dans ces mêmes termes à M. Dodart. Il me semble qu'après l'entretien que vous avez eu sur cela avec M. de Meaux, vous seriez en droit de lui en écrire, quand ce ne seroit qu'en lui envoyant la copie de ce que je vous mande. J'ai besoin de savoir comment le public aura été content de la première lettre. La seconde est toute prête, & une troisième le sera demain ou après demain.

Pour l'autre point de votre entretien, je vous dirai franchement que je ne suis nullement satisfait de la raison que donnent ces Messieurs * & *, pour ne point approuver l'*Amor pœnitens*, & je suis persuadé que quand ils y auront fait plus d'attention, ils demeureront d'accord qu'elle ne vaut rien.

Le principal sujet de ce livre, est de prouver qu'on ne sauroit être justifié qu'on n'aime Dieu plus que toutes choses, ou ce qui est la même chose, d'un amour dominant. C'est ce que l'auteur prouve dans le 1. livre, & ce qu'il fait voir par l'Écriture & par les Pères ne se pouvoir nier sans renverser le fondement de la loi nouvelle, qui est la loi de l'amour. Ces Messieurs avouent qu'en cela il a raison.

Mais les partisans de l'attrition par la crainte, opposent à cela, que si l'amour dominant est la disposition nécessaire pour recevoir la grace dans le Sacrement de Penitence, l'absolution ne fera rien, parce qu'elle suppose qu'on est dans une disposition, dans laquelle on ne peut être sans être justifié devant Dieu.

C'est une objection à laquelle tous les partisans de l'amour dominant sont obligés de répondre. Mais ils le font différemment. Les uns comme M. l'Evêque de Tournai, & un très grand nombre d'anciens Théologiens, & même de nouveaux, avant & après le Concile de Trente, répondent que lors qu'on est contrit avant que de recevoir le Sacrement, on est justifié, mais que c'est toujours par la vertu du Sacrement qu'on a le desir de recevoir. Les autres comme Baius & Estius, qui ont été suivis par les Docteurs de Louvain & de Douay, répondent que tout amour dominant ne reconcilie pas avec Dieu avant la réception actuelle du Sacrement, si ce n'est que dans le cas de nécessité Dieu supplée par sa miséricorde au Sacrement que l'on n'a pu recevoir.

Que fait sur cela M. de Castorie, il propose l'une & l'autre solution, & n'en condamne aucune.

Il témoigne seulement plus d'inclination pour la première, & qu'elle lui paroît tout à fait conforme à la doctrine de S. Thomas; ce qu'il ne dit pas en l'air: mais il en donne des preuves qui lui paroissent démonstratives.

Cela étant ainsi, je ne vois pas comment aucun de ceux qui sont de son sentiment touchant la nécessité de l'amour de Dieu, de quelque opinion qu'ils soient touchant l'une ou l'autre des deux solutions de l'argument des Attritionnaires, puissent prendre cela pour sujet de ne point approuver un livre aussi excellent que celui-là, & qu'il est si important d'appuier par le plus d'approbations que l'on pourra d'Evêques & de Docteurs, pour fermer la bouche aux adversaires de l'amour de Dieu.

Car l'une & l'autre solution étant proposée comme reçue parmi les Théologiens Catholiques, on ne s'engage point à l'une plutôt qu'à l'autre en approuvant cet ouvrage, qu'on avoue d'ailleurs être rempli de si excellentes choses.

C'est de plus une fautive règle & contraire à l'usage des plus gens de bien, qu'un Docteur ne puisse approuver un livre, s'il n'est conforme en toutes choses à ses sentimens. On n'a jamais vu les approbations dans cette rigueur. On

542 CCCXXXVI. Lettre de M. Arnauld
croit que c'est assez que tout considéré le
livre soit bon, & qu'il n'y ait rien qui
soit contraire à la foi ou aux bonnes
mœurs. Or quelque attachés que puis-
sent être ces Messieurs à l'opinion de l'a-
mour dominant non justifiant avant que
d'avoir reçu actuellement l'absolution,
on ne croit pas qu'ils voulussent con-
damner comme une erreur contre la foi
l'opinion de M. l'Evêque de Tournay,
qui est celle du maître des sentences & de
presque tous les anciens Théologiens,
qui n'ont point douté qu'on ne fût ju-
stifié aussi-tôt qu'on étoit contrit, &
qui expliquoient ensuite comme ils pou-
voient, quel étoit l'effet de l'absolu-
tion.

Je vous supplie de plus de faire atten-
tion à cette regle de la Morale Chrétien-
ne qui me paroît très importante & très
raisonnable. Quand un point de doctri-
ne est de la dernière conséquence; &
qu'il est d'une part combattu par des
Théologiens dont la cabale est fort puis-
sante, & que de l'autre il y a quelque
diversité entre ceux qui le soutiennent,
soit pour l'expliquer, soit pour le prou-
ver, soit pour le défendre contre les ob-
jections que l'on fait contre, il me pa-
roît qu'il est du bien de l'Eglise que tous
ceux qui tiennent ce dogme s'unissent
en-

ensemble en ce qu'ils ont de commun pour le défendre contre leurs communs ennemis , & que la diversité qui peut être entre eux pour les accessoires , ne les doit pas empêcher d'approuver les ouvrages les uns des autres , sur tout en marquant dans son approbation le point capital que l'on approuve.

On en peut donner quelques exemples. Il est très important de faire entendre aux Chrétiens, que *Dieu leur fait faire tout ce qu'ils font de bien*. C'est en quoi consiste le dogme général de la nécessité de la grace efficace pour toutes les actions de piété : & c'est en quoi conviennent les Disciples de S. Augustin & ceux de S. Thomas : mais ils ne se fondent pas sur les mêmes principes. Car il y en a qui mettent la grace efficace dans la *prédetermination physique*, d'autres dans la *delectation volontaire*, d'autres dans une *inspiration d'amour* que Dieu opere dans le cœur immédiatement par lui même. Seront-ce une action de prudence que ceux qui ont embrassé l'une de ces trois manières d'expliquer la grace efficace , ne voulussent pas reconnoître les partisans des deux autres pour de véritables défenseurs de la nécessité de la grace efficace ? Et n'est-il pas clair qu'on feroit par là un très-grand préjudice à ce point si impor-

544 CCCXXXVI. Lettre de M. Arnauld
portant de la Doctrine Catholique?

Il est de même très important de pouvoir montrer que la grace la plus *Efficace* ne détruit pas le libre arbitre. La plupart des Disciples de S. Augustin l'ont fait d'une manière; les Thomistes le font d'une autre. Cela nous doit-il empêcher d'employer l'autorité des uns & des autres pour soutenir contre les Molinistes, que la grace efficace ne ruine point la liberté?

Vous voyez sans peine qu'il en est de même pour ce qui est de la nécessité de l'amour dominant. C'est rendre beaucoup plus fort le parti des Attritionnaires, qui combattent avec tant d'ardeur ce point essentiel de la doctrine Chrétienne, que de s'attacher tellement à l'une des deux solutions, que l'on donne au plus considérable de leurs argumens, qu'on ne puisse souffrir l'autre. Car c'est porter beaucoup de gens à être attritionnaires malgré qu'ils en aient, que de ne leur donner aucun autre moyen de ne l'être pas, qu'en croiant qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choses, & l'avoir pour la fin dominante de la conduite de sa vie, & demeurer en même tems *in reatu peccati aeterno*, ce qui paroît si étrange, qu'il n'y a guere de Chrétiens à qui cela ne donne de l'horreur.

C'est

phantôme du Jansenisme : & je recom-
mande au dernier trois affaires : 1. le réta-
blissement du concours dans le Diocèse
de Liege. 2. La Faculté de Théologie
de Louvain. 3. La mission de Piolande,
tant pour le choix d'un successeur
que pour l'*Amor patriæ*. Il m'a fait faire
de fois à d'autres tant de civilités par M.
Chaumont, & recouru tant d'élans
pour les livres qu'on lui envoie de ma
part, jusques à offrir de contribuer aux
frais de l'impression, si on ne trouve
point de libraire qui le voudrait faire à ses
depens, que j'ai pensé qu'il ne trouve-
roit pas mauvais que je lui parlassé avec
cette liberté dès la première fois que je
lui écrivois. Car chacune de ces trois
matieres est traitée assez amplement &
assez fortement. Mais ces trois par-
ties en même tems ont été faites par vous
suffisez commodément avec un. Car
c'est un homme de tête, qui aime à faire
de bien, qui dit librement ce qu'il pen-
se.

jugez &c.

IL faut que l'on ait gardé le secret sur la promotion fin qu'ayant été faite le 2. Septen le jour de la prise de Bude saviez rien du tout, lorsque écrit votre dernière lettre, qu Août. Nous l'avons appris dernier par la liste des nouveaux, qui nous fut envoyé Mais nous doutions que ce jusqu'à ce que M. Chaumont vint assurer Mardi dernier. obligé d'écrire deux lettres à nouvelles Eminences, l'une vêque de Grenoble, & l'autre se. Mais après le premier com

ntôme du Janfenisme ; & je recom-
de au dernier trois affaires 1. le réta-
ement du concours dans le Diocèse
Liege. 2. La Faculté de Théologie
Louvain. 3. La mission de Hollan-
tant pour le choix d'un Successeur,
pour l'*Amor pœnitens*. Il m'a fait faire
fois à d'autres tant de civilitez par M.
umont , & temoigné tant d'estime
r les livres qu'on lui envoioit de ma
; , jusques à offrir de contribuer aux
s de l'impression , si on ne trouvoit
nt de libraire qui la voulût faire à ses
ens, que j'ai pensé qu'il ne trouve-
 pas mauvais que je lui parlasse avec
e liberté dès la premiere fois que je
écrivais. Car chacune de ces trois
ieres est traitée assez amplement &
z fortement. Mais cela me fait pen-
en même tems qu'il seroit bon que
is fissiez connoissance avec lui. Car
t un homme de tête, qui aime les gens
bien, qui dit librement ce qu'il pen-
& qui étant Cardinal peut réussir
s ce qu'il entreprendra. Monsieur
Pont-Chateau s'étoit bien fié à lui, &
'y a point eu de regret. Vous pou-
trouver moien de faire cette connois-
e sans que cela vous decouvre. Je
drois que vous eussiez pu avoir des
ies de ces deux lettres.

Nous

Nous nous att
ferez un petit port
nouveaux Cardinal
que nous connois
en peine si ce Bene
point celui qui avo
vre sur les 4. Artic

Le P. Abé des éc
est venu voir. Je l'
Pamiers; mais ou il
pé, ou ce n'est poin
dit. Ce qu'il en fai
étant touchée du fr

les Regalistes,

qu'un pour

faire faire les

dressé à Saint

voit de là

gât de ce

fonne dans

lût prendre

lier le p

sont don

qu'on n'

cufes

veau, 8

manes qu'on les

vé un bon hom

ler. Mais il

point vrai

ce Chy

La reponne au libelle intitule : *Les*
juges legitimes contre le Jansenisme &c.
toute prête à imprimer sous ce titre :
La justification des prétendus Janse-
nistes par le livre même de leur nou-
vel accusateur, intitulé *Les Préjugés*
Ce sera un livre de 13. ou 14.
pages qui nous justifie sans dire un seul
mot de ce qu'on fait presentement con-
noître, desorte qu'il n'y a pas un seul
mot dont M. de Paris ou le P. de la
Motte puissent offenser. Le fort de cet-
te justification consiste en ce que l'auteur
avoue, que c'est une illusion
de s'illuser, de s'allarmer d'une
Jansenisme qu'on ne connoit
point, & qu'on ne doit definir: Car
le Jansenisme que quand
on propose des propositions,
seignées par
le Pape contre lui

550 CCCXXXVII. Lettre de M. Arnauld
ne aucune des cinq propositions con-
damnées ; selon le dernier ; parce qu'il
n'est point défendu de douter si ces
cinq propositions ont été enseignées par
Jansenius. Et c'est sur ce dernier point
qu'on s'étend le plus, parce que cet au-
teur avouant qu'on n'est point hérétique
pour douter de ce fait, il prétend que
d'en douter, quoi qu'en gardant un si-
lence respectueux, on est temeraire d'une
temerité criminelle & rebelle à l'Eglise,
parce que *c'est un principe incontestable
qu'elle est infallible dans les faits importants.*
Et sur l'objection qu'il se fait que Baro-
nius & Bellarmin ont douté du fait d'Ho-
norius, & les Peres Sirmond & Petau
de celui de Theodoret, il a l'insolence
de repondre *Qu'on ne les peut excuser de
temerité, & qu'ils sont dans le cas de ceux
qui ont soutenu des opinions erronnées avant
le dernier jugement de l'Eglise.* Vous voyez
par là quel avantage il donne sur lui. On
détruit par 5. preuves cette fausse opinion
de l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits,
dont la dernière & la principale est ce
qui s'est passé dans la paix de l'Eglise,
que l'on montre avoir été faite sur un
principe toute opposé. Et c'est princi-
palement ce qui me fait juger qu'il faut
absolument publier cette Réponse, parce
que c'est l'occasion du monde la plus fa-
vorable

honorable d'expliquer les conditions essentielles de la paix de l'Eglise, qui sont connues de très-peu de personnes, & que l'on peut établir par des pieces incontestables, & qu'on ne peut éluder par aucune chicagerie qui ait la moindre vraisemblance. C'est pour quoi je suis résolu de n'avoir point d'égard aux apprehensions de nos amis de Paris, qui n'ayant point vû cet Ecrit, apprehendent qu'on ne le donne au public, par des raisons générales de crainte, qui ne manquent jamais aux personnes timides.

Je n'ai jamais vû le livre de M. Dierois sur la verité de la Religion Chrétienne; & je ne fai point quel jugement on en a fait dans le public. Je ne crois pas que d'autres y aient travaillé que lui, & l'inégalité du stile peut venir de ce que son imagination est plus ou moins échauffée.

Je voulois vous dire un mot sur la feuille de l'Index; mais elle est égarée.

MONSEIGNEUR

Ce m'a été une double
douleur que M. Sluse,
des nouvelles Eminences
d'une personne qui
tout transporté, dans le
a de toutes les bontez
temoignées depuis tant
me faisoit souvenir, sa
de m'en rien dire, de
reufe & si obligeante
écrit sur mon sujet e
Mais ne me prend
solitaire qui ne
de, si j'avoue
ma joie n'est p
à un plu

hommes ceux qui les recherchent dans
cette vue, qu'en les rabbaissant infini-
ment devant Dieu: au lieu que je suis
persuadé que ce qu'elles ont d'estimable,
est qu'elles rendent les hommes *Ministres*
de Dieu dans le bien, comme dit S. Paul,
c'est-à-dire, qu'elles leur donnent moyen
de rendre de plus grands services ou au
public ou à l'Eglise. Cela étant, V. E.
ne doit point attendre de moi de grands
complimens sur le seul titre de sa nouvel-
le dignité dont je ferois fort peu de cas,
s'il étoit séparé de ce qui seul le peut ren-
dre considerable aux yeux des vrais chré-
tiens, qui est l'emploi qu'on en peut &
qu'on en doit faire pour ce que l'Apôtre
appelle *la consommation des saints, & l'é-*
dification du corps de Jesus-Christ. Je me
promets au contraire, qu'elle sera plus
édifiée si laissant là tout ce qui ne seroit
que cérémonie, j'entre pour elle dans cer-
te pensée de S. Paul en lui représentant
de certains besoins de l'Eglise auxquels le
nouveau rang qu'elle y tient, lui pourroit
donner moyen de s'appliquer avec fruit.

Il y en a un dont V. E. pourra avoir
une occasion plus naturelle de parler, par-
ce qu'il regarde le País de sa naissance?

de ces paronnes que les pretres
primitifs enlevent, ils soient e
vés des biens spirituels que le
Trente leur a voulu procurer
cours, & que l'on voit par
être considerables dans les Dio
est établi? Car c'est sans doute
que dans les Païs-bas Catholiq
incomparablement plus de meill
que dans le païs de Liege. Cepe
de là que depend le salut des a
sans doute que selon le cour
des choses, il doit y a
de bons chrétiens sous
sous des Curés negliges
à quoi doit tendre tou
l'Eglise sinon à la fan
que J. C. a racheté
de la Religion

te, je ne saurois croire que ce ne soit
devoir indispensable, & non seulement
conseil, de retablir le concours dans le
siège de Liège, sans s'arrêter à une
injection chimerique, qui ne regarde
ni les peuples du salut desquels il s'a-
git, ni entre les Curés en chef, & les Cu-
rés qu'on appelle Vicaires perpetuels.

C'est cette même consideration du sa-
lut des ames qui me porte à recomman-
der à V. E. l'Université de Louvain &
tout la Faculté de Theologie. J'ai
eu le loisir de la connoître à fond depuis que
je suis en ces pais-ci. C'est de là que
je sçait tout ce qu'il y a de bien solide dans
les Pais-bas Catholiques & dans la mission
de Hollande. C'est l'école où se for-
ment les bons Pasteurs, & tous les Prêtres
travaillent avec fruit à la conduite des

Et on peut dire sans craindre de
se tromper, qu'il n'y a point de seminaire
dans l'Eglise où les Ecclesiastiques
sont plus instruits, & plus versés de maxi-
mes de la religion, & plus exercés dans la
pratique de la piété. C'est d'exer-
cer les Prêtres dans le ministère de l'A-
me, & de leur donner des Vési-
caires, & de leur donner des Vési-
caires.

il ne laisse pas de donner une grande partie de son tems à écouter les confessions des moindres personnes qui le recherchent pour se sanctifier sous sa conduite, sans les retraites que viennent faire sous lui de tems en tems les plus pieux Pasteurs du País. Cependant, Monseigneur, tous les gens de bien ont vu avec douleur il y a deux ou trois ans, que M. l'Internonce prévenu par un M. Du Bois, qui est un fort méchant esprit que l'Archiduc Leopold, à l'instigation des Jesuites, a fait autrefois entrer par force dans l'Université de Louvain, a fait des choses qui vont à la ruine de cette celebre Faculté. Car ne pouvant avoir que 8. Docteurs dans ce qu'on appelle la Faculté étroite, qui doivent être choisis par le seul mérite d'entre tous les autres Docteurs, il a fait donner l'exclusion à M. Huygens & à deux de ses amis fort savans aussi & fort estimés que l'on auroit choisis sans ces places qui vacquoient, & y a mis d'autres sujets peu habiles, & qui ne valent pas eux mêmes qu'ils ne valent pas ceux qui M. l'Internonce a voulu préférer. On voit par là, & par tout ce qui suit, que c'est de quoi il faut se méfier. Les Jesuites ont tenté de se servir de ce rôtin pour leur système, & ont écrit des libelles & des pamphlets entre autres pour décrier

Docteur de Sorbonne. 557
& la faire regarder par tous les
les ignorans qui ont créance en
me étant heretiques ou au moins
n la foi; sans que personne se
peine d'arrêter leur insolence,
it-êre que fort préjudiciable à
n, & par les maux que cause
e diffamation, & par les biens
êche. Ne seroit-ce point une
du zèle & de l'équité de V.
Ire dans les rencontres la pro-
s bons Docteurs, qui ont de
r bien servir Dieu, & pour
la bonne doctrine, mais
oins que des enfans dans la
naine, & pour se defendre
rigues de Cour?
plus de confiance que V. E.
la priere que je lui fais pour
ion de Hollande que l'on
onfusion & de trouble, si
oit pas pour conducteur
mandé à sa Sainteté, en
n'en avoit fait son très
èque: & que la brigade
re un autre qui
ergé que le doit
e qui n'aura
& le main-
les Pro-
tre en
oute

358 CCCXXXVIII. Lettre de M. Arnould
doute que communément parlant les Pasteurs
du Clergé ne fassent présentement plus de
bien, & n'édifient plus le monde par leur bon-
ne conduite, par leur charité & par leur des-
intéressement que les Reguliers. Il est cer-
tain aussi que les Etats ont non seulement plus
de tolérance, mais même plus d'estime &
plus d'affection pour ceux du Clergé, parce
qu'ils ne les soupçonnent pas d'emporter hors
du pais l'argent qu'ils tirent des Catholiques,
au lieu qu'ils savent certainement que les
Moines en envoient beaucoup à leurs Con-
vents de Brabant, & qu'ils y sont comme
obligés, parce que leurs superieurs les reti-
reroient de la Mission, s'ils ne le faisoient,
quoi que les Papes le leur aient defendu par
divers Decrets. Ces raisons & beaucoup
d'autres font voir qu'il est tout-à-fait impor-
tant pour le bien de cette Mission, de ne lui
point donner de Vicaire Apostolique qui ne
marche sur les pas du dernier qui l'a conduite
avec une sagesse merveilleuse, & l'a laissée à
l'égard de diverses choses considerables en
beaucoup meilleur état qu'il ne l'a trouvée,
par la fermeté qu'il a eue à n'y point souffrir
de desordres, & à n'imposer les mains qu'à
ceux qu'il a pu juger après un serieux examen
être bien appellés de Dieu, & capables de
travailler à cette Mission. Ce sera donc un
grand service que V. E. rendra à Dieu, de
faire ce qu'elle pourra pour la conclusion de
cette affaire; comme aussi pour empêcher
que les ennemis du defunct Evêque qui a
laissé une si grande odeur de sainteté, ne
fassent donner quelque atteinte à l'excel-
lent livre de l'*Amor Penitens* par leurs in-
justes

trigues & par leurs cabales. C'est trop, Monseigneur, & pour ne pas allonger une lettre qui n'est déjà que trop longue, il ne me reste qu'à la finir par la protestation très sincère que je suis.

L E T T R E CCCXXXIX.

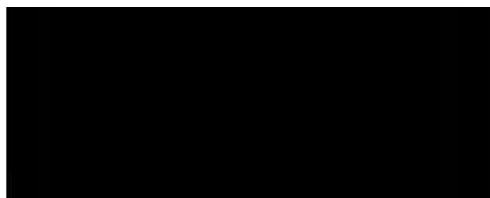
A M. LE CAMUS EVEQUE DE
GRENOBLE. *Sur sa promotion au
Cardinalat.*

MONSIEUR

J'E n'agirois pas avec toute la sincérité que Dieu demande d'un Prêtre, si j'entreprendois de persuader à V. E. que j'ai beaucoup de joie de sa nouvelle dignité. Etant aussi obligé que je le suis par un devoir de gratitude & par un sentiment d'estime d'aimer son vrai bien, je crois rendre à V. E. ce que je lui dois d'une manière plus avantageuse & plus chrétienne, en priant Dieu, qu'il lui fasse la grace de faire bon usage d'un rang dont presque tout le monde abuse, qu'en la félicitant de ce qu'elle y est arrivée. Vous jugez assez, Monseigneur, que je ne parlerois pas de la sorte à toute autre personne qui seroit plus capable de s'éblouir de l'éclat d'une dignité, qui est maintenant si élevée selon le monde, que d'en appréhender le peril à cause de cet éclat même, & de l'obligation qu'elle impose de n'employer tout ce qu'elle donne de crédit & d'autorité que pour le service de
Dieu.

Fautes à corriger.

- Page. 12. lign. 24. funètes, *lis.* funesies.
19. lign. 18. mirior *lis.* miroir.
55. lign. 14. des *lis.* de.
97. dans la marge *lis.* C'étoit un Ecrit intitulé Remontrance, & ensuite justification.
102. lign. 11. *lis.* marque que vous.
109. lign. 24. *lis.* sans peché.
118. lign. 21. *lis.* accomplissent-ils.
124. lign. 9. *lis.* qui m'ont.
169. lign. dern. *lis.* d'aller, pour trouver.
186. dans le titre *lis.* la conduite d'une Religieuse.
234. lign. dern. *lis.* Jesuites. Mais à l'égard de ce que dit V. A. elle me &c.
242. lign. 19. *lis.* Doien de sainte.
269. lign. 3. à fine *lis.* trouvée en tel état.
270. lign. 12. *lis.* si j'aurai.
350. lign. 9. *lis.* se desisteront.
417. lign. 29. *lis.* qu'on elise.
447. lign. 10. *lis.* que l'on peut.
465. lign. 11. *lis.* à la piété duquel le Pape a donné tant d'eloges.
502. Mettez en parenthese la dernière ligne qui devoit être une note.
535. lign. 17. recommander *lis.* représenter.





DEC 3 - 1971

